



Au fil de la Théols

BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE

Du 26 septembre au 31 octobre 2024



Commune de Brives
Commune de Condé
Commune de Meunet-Planches
Commune de Sainte-Fauste
Commune de Vouillon
Communauté de Communes de Champagne Boischauts





SOMMAIRE

La concertation en bref	4
Le projet Au fil de la Théols en résumé.....	5
1. La genèse du projet.....	6
a. L'origine du nom choisi pour le projet.....	7
b. Quelques témoignages des porteurs de projet.....	7
c. Les ambitions du projet.....	9
d. Les objectifs du projet.....	10
e. La zone d'étude	11
f. Le projet agricole.....	11
g. Le calendrier prévisionnel du projet.....	12
h. L'accompagnement par GLHD	12
2. La volonté d'une large concertation sur le territoire	13
a. Le souhait d'un dialogue permanent avec le territoire	13
b. Les rencontres préalables	13
c. Le cadre de la concertation préalable	15
d. Le périmètre de la concertation	15
e. Un tiers animateur de la concertation volontaire.....	15
f. Un dispositif de concertation spécifique à ce projet.....	15
g. Le porter à connaissance de la concertation préalable volontaire.....	16
1. Le site internet.....	17
2. L'affichage sur l'espace public	18
3. La lettre d'information.....	19
4. La presse régionale.....	19
5. Intramuros, l'espace internet des communes.....	20
6. Le dossier de présentation.....	21
7. Les SMS	21
8. Les flyers au plus près des habitants	21
3. Le dispositif déployé lors de la concertation préalable volontaire	22
a. Le registre de concertation	23
b. Le porte-à-porte des 26, 27 et 28 septembre 2024.....	24
c. Réunion publique d'information et de participation du 30 septembre 2024	30
d. Stand d'information et de participation du 5 octobre 2024	32
e. Visite-atelier du 8 octobre 2024	33





f.	Le porte-à-porte paysager du 7 octobre 2024.....	36
g.	Stand d'information et de participation du 19 octobre 2024.....	38
h.	La visite-atelier du 15 octobre 2024.....	39
i.	Le porte-à-porte paysager du 19 octobre 2024.....	42
j.	La visite-atelier du 22 octobre 2024.....	42
k.	Les rencontres du 5 novembre 2024, dans la continuité des porte-à-porte paysagers.....	45
l.	La réunion de restitution de la concertation du 5 novembre 2024.....	45
m.	La rencontre avec les riverains du hameau « les loges », le 27 novembre 2024 47	
4.	Les grands enseignements de la concertation.....	48
a.	Les grands chiffres de la participation.....	48
b.	L'évaluation de la concertation.....	48
c.	La participation des habitants.....	50
1.	La préservation de l'identité paysagère.....	52
2.	Les caractéristiques techniques du projet.....	53
3.	Le projet agricole.....	53
4.	Les retombées locales.....	54
5.	La préservation de l'environnement et le renforcement de la biodiversité.....	55
6.	La transition énergétique du territoire.....	55
7.	Les aménagements complémentaires.....	56
8.	Les modalités de la concertation.....	56
5.	La conclusion.....	57
6.	Les apports concrets de la concertation faisant l'objet d'engagements.....	58
7.	Le continuum d'information et de concertation.....	61
8.	Les annexes.....	62





La concertation en bref

Dix agriculteurs des communes de Brives, Condé, Meunet-Planches, Sainte-Fauste et Vouillon portent le projet agrivoltaïque Au fil de la Théols. Accompagnés par GLHD, développeur français de projet agrivoltaïque, ils ont réalisé un important travail d'études techniques préalables et de rencontres avec les acteurs institutionnels et associatifs du territoire.

Le projet est ensuite entré dans une nouvelle phase puisqu'une concertation volontaire préalable à sa réalisation s'est tenue du 26 septembre au 31 octobre 2024. Lors de celle-ci un dispositif de mobilisation et de concertation adapté à ce territoire rural a été mis en place afin de permettre à tous les citoyens de s'exprimer. En parallèle, des rencontres plus spécifiques avec les riverains les plus proches ont été organisées.

Le dispositif de concertation et d'information, large et diversifié, aura permis aux habitants et usagers de s'informer, et de se projeter dans la co-conception du projet agrivoltaïque Au fil de la Théols. Le projet a été très majoritairement bien accueilli par les habitants et usagers du territoire qui se sont montrés bienveillants et les échanges se sont tous déroulés dans un climat apaisé, et constructif.

L'intensité de ce dispositif d'information et de concertation, calqué sur un dispositif réglementaire, a fait émerger les thèmes de débat suivants :

- La préservation de l'identité paysagère
- Les caractéristiques du projet
- Le projet agricole : actuel et futur
- Les retombées locales : opportunités pour le territoire
- La préservation de l'environnement et renforcement de la biodiversité
- Le contexte de la transition énergétique
- Les propositions d'aménagements complémentaires en lien avec les usages
- La concertation et la communication sur le projet

Les porteurs de projet ayant fait preuve d'une grande disponibilité ont répondu à toutes les questions posées, avec le plus de précision possible, et en essayant de rendre leurs propos accessibles à tous. La présence des membres du CAVT36 a été saluée par les participants.

Cette concertation préalable volontaire aura ainsi permis d'enrichir et de confirmer l'opportunité d'un projet agrivoltaïque perçu par les habitants comme adapté au territoire, en répondant aux enjeux locaux et à la transition énergétique.





Le projet Au fil de la Théols en résumé

Au cœur de la Champagne Berrichonne, un collectif d'agriculteurs porte **un projet innovant pour faire face aux enjeux du milieu agricole**. Depuis 2021, les premiers exploitants agricoles sont réunis au sein du **Collectif Agri Voltaïque Théolois (CAVT36)** pour développer un **projet agrivoltaïque** au sein de la Communauté de Communes de Champagne Boischauts.

Face à des contraintes de plus en plus importantes : rendement faible sur des terres de qualité moyenne, parcelles agricoles situées sur des périmètres rapprochés de captages, aléas climatiques, difficultés financières dans la gestion des exploitations, le CAVT36 a choisi l'agrivoltaïsme, pour de préparer l'avenir en les aidant à mieux appréhender le changement climatique, mutualiser les ressources, et pérenniser leurs exploitations tout en s'engageant dans une évolution de leurs pratiques.

Pour concrétiser leur projet, **le CVAT36 a choisi de se faire accompagner par Green LightHouse Développement (GLHD), spécialiste français des projets agrivoltaïques, habitué à développer des dynamiques collectives et territoriales**. GLHD conçoit des projets dans les règles de l'art pour soutenir les agriculteurs. Sa priorité est donc de concilier innovation agricole, transition énergétique, préservation de la biodiversité et attentes citoyennes.

En tant que maître d'ouvrage, GLHD mène les études préalables nécessaires à la mise en œuvre du projet. Soucieux d'informer et de dialoguer de manière active avec les acteurs du territoire, GLHD souhaite se faire accompagner par un cabinet-conseil spécialisé dans l'étape de porter à connaissance et d'animation de la concertation du public.

GLHD a mobilisé **une agence de concertation, l'agence TRAITCLAIR, afin de mener une concertation préalable volontaire**. L'objectif principal de cet accompagnement est de **mettre en œuvre un dispositif de concertation en adéquation avec le projet, le territoire, et conforme à son modèle réglementaire afin d'assurer la compréhension et l'enrichissement du projet grâce à la participation locale**.

L'agence TRAITCLAIR, **tiers garant neutre de la concertation**, est ainsi en charge des échanges et du recueil des contributions du public.

Le présent bilan présente les grands enseignements tirés de la concertation préalable volontaire, qui s'est déroulée du 26 septembre au 31 octobre 2024. Le dispositif de concertation et d'information mis en place a permis aux habitants et usagers du territoire de se projeter, de faire part de leurs interrogations et d'émettre des contributions. Il a également permis d'enrichir et de confirmer l'opportunité d'un projet perçu comme adapté au territoire en ayant peu d'incidences au niveau local.





1. La genèse du projet



10 agriculteurs des 5 communes de Brives, Condé, Meunet-Planches, Sainte-Fauste et Vouillon, se sont réunis autour d'une initiative innovante afin de répondre aux enjeux de transition de leurs exploitations.

Les terres caillouteuses et argilo-calcaires, les aléas climatiques récurrents, les réglementations rigoureuses deviennent de plus en plus impactantes. La mise en place progressive de zones spéciales de protection de la ressource en eau pèse désormais sur la viabilité des activités agricoles. Ces contraintes sont d'autant plus marquées pour les cultivateurs de céréales qui observent des baisses régulières de rendements conduisant à création de friches dans les secteurs les plus exposés et les moins productifs. En l'absence de projet, et avec l'application des mesures de protection des zones de captage d'eau potable, ces secteurs perdront leur vocation agricole et les parcelles seront probablement mises en friche.



Le Collectif Agri Voltaïque Théolois (CAVT36) qui rassemble ces agriculteurs envisage la mise en place de panneaux photovoltaïques nécessaires à l'exploitation agricole. Pour cela il est accompagné par la société Green LightHouse Développement (GLHD), un développeur français reconnu pour son expertise dans ce domaine.

Cette réflexion a émergé à la suite du développement du projet agrivoltaïque « Photocible » à Condé (36), offrant de nouvelles perspectives pour l'agriculture locale.

Par ailleurs, la présence des deux forages à Brives, protégés par des périmètres de captages, interpelle les agriculteurs sur les contraintes futures pour les activités agricoles dans ces zones. Ces éléments ont encouragé les agriculteurs à envisager une transition collective vers une agriculture plus durable, grâce aux innovations proposées par l'agrivoltaïsme, tout en tenant compte des besoins du territoire et des enjeux environnementaux.





a. L'origine du nom choisi pour le projet



Au fil de la Théols

Le nom « *Au fil de la Théols* » n'a pas été choisi au hasard. Il reflète l'identité locale et l'attachement des agriculteurs à leur territoire. La Théols, ce cours d'eau qui traverse leurs terres, est le fil conducteur du projet. Elle symbolise non seulement la géographie locale, mais aussi le lien fidèle entre les agriculteurs et leur environnement.

Élément central du projet, la Théols incarne le lien entre les agriculteurs, leurs parcelles, et leur engagement commun pour la protection de la ressource en eau. Elle rappelle que l'eau est une ressource précieuse qu'il faut préserver pour les générations futures.

Le tracteur et les cultures montrent la sincérité et la détermination des agriculteurs. Ils sont le reflet de leur attachement à la terre et à leur métier.

Le soleil, source d'énergie renouvelable, vient renforcer et revitaliser la ressource en eau, plus particulièrement celle de la Théols.

Les oiseaux rappellent enfin l'engagement des agriculteurs en faveur du renouvellement de la biodiversité, un pilier essentiel pour les transitions en faveur de leurs terres et leurs territoires.

b. Quelques témoignages des porteurs de projet

Les agriculteurs du CAVT36 portent le projet agrivoltaïque « Au fil de la Théols » qui est né de la volonté collective de préserver le patrimoine naturel et agricole. Cette initiative est aussi le reflet d'un engagement au respect des traditions agricoles et d'une motivation à porter une innovation écologique locale.

Cette détermination à adapter leurs pratiques culturelles face aux aléas climatiques, a rassemblé les membres au sein du CAVT36. L'élément déclencheur a été la volonté de maintenir la production agricole, en préservant la ressource eau du territoire et en s'adaptant aux contraintes agricoles.

Pour que ce projet soit porteur de sens pour tous, le partage de l'expertise d'usage, des connaissances du territoire et des propositions d'enrichissement du projet est essentiel pour l'adapter à son environnement.





Nadine JOURDAIN et Véronique BERGER-MANÇOIS

« Nous avons tous une histoire différente, mais la motivation d'adapter nos pratiques culturelles nous réunit. »

En 2014, Nadine et Véronique, deux sœurs, ont repris l'exploitation familiale de leurs parents retraités. Formées à l'agriculture, elles ont su allier tradition et innovation pour faire perdurer l'héritage familial.

Nadine, engagée à plein temps sur l'exploitation et Véronique, avec sa double activité à Tours, se retrouvent autour de ce projet pour faire face aux contraintes de proximité de leurs terres avec des zones de captage.

Elles s'investissent pour adapter leurs pratiques culturelles et garantir la pérennité de l'exploitation.



Stéphane PLISSON

« Notre patrimoine agricole doit être conservé, et faire vivre la mémoire agricole du territoire. »

Propriétaire, exploitant et fermier depuis 1988, Stéphane Plisson cultive de grandes cultures tout en veillant à perpétuer les traditions agricoles de la région. Père d'un enfant en études agricoles, Stéphane vend également sa propre farine en circuit court, un engagement pour une agriculture locale et durable. À travers le projet agrivoltaïque, il voit une opportunité de préserver et valoriser le patrimoine agricole tout en s'adaptant aux défis actuels.



Christophe ROGER

« Paysan dans l'âme, je souhaite cultiver au mieux et revaloriser les terres dans un contexte de dérèglement climatique. »

Christophe Roger se consacre actuellement aux grandes cultures. Il perçoit l'agrivoltaïsme comme un outil essentiel de souveraineté alimentaire, capable de répondre aux enjeux climatiques. Avec sa passion pour la terre, il cherche à cultiver au mieux et à revaloriser les terres pour assurer la transmissibilité de son activité à ses 3 enfants





Laurent THOMAS

« L'agrivoltaïsme permet de faire face à la volatilité des prix et sécuriser les pertes d'argent récurrentes. »

Laurent Thomas est propriétaire-exploitant spécialisé dans les grandes cultures. Laurent voit dans l'agrivoltaïsme une solution pour faire face à la volatilité des prix et la réduction de l'utilisation des intrants. Son engagement dans ce projet témoigne de sa volonté de stabiliser les exploitations agricoles face aux incertitudes économiques et réglementaires.

c. Les ambitions du projet

Sans déforestation ni artificialisation, l'agrivoltaïsme prend tout son sens pour des agriculteurs en quête de cap et de perspectives pour changer durablement les pratiques, s'adapter aux exigences environnementales, diversifier les sources de revenus et garantir la pérennité et la transmission des entreprises agricoles.

Avec l'agrivoltaïsme, le CAVT36 trouve le moyen de mettre en œuvre sa transformation pour continuer à travailler, cultiver, élever, vivre, tout en devenant un acteur décisif des transitions alimentaire, énergétique et écologique espérées par les citoyens.





d. Les objectifs du projet



Diversification des activités

En diversifiant leurs productions, les agriculteurs peuvent maintenir la viabilité économique de leurs exploitations, assurant ainsi la transmission et la valorisation de leur patrimoine.



Transition écologique

En anticipant les futures contraintes environnementales locales et en réduisant l'usage des produits phytosanitaires, le projet contribue à la protection de l'environnement.



Réponse aux aléas climatiques

L'agrivoltaïsme permet de protéger les cultures des conditions météorologiques extrêmes (sécheresses, gelées tardives, tempêtes de grêle, vent, etc.), réduisant ainsi les risques de pertes de récoltes.



Mutualisation des ressources

Ce projet favorise la mutualisation des activités agricoles, qu'il s'agisse de partager des machines, des rotations de cultures ou des débouchés économiques.



Résilience financière

Face à l'instabilité des marchés et à l'arrêt progressif des intrants chimiques, l'agrivoltaïsme offre un filet de sécurité dans les recettes des exploitations agricoles.



Souveraineté alimentaire

La coactivité des productions agricoles et énergétiques permet de continuer à vivre de l'agriculture tout en garantissant des productions stratégiques, locales et durables pour les générations futures.

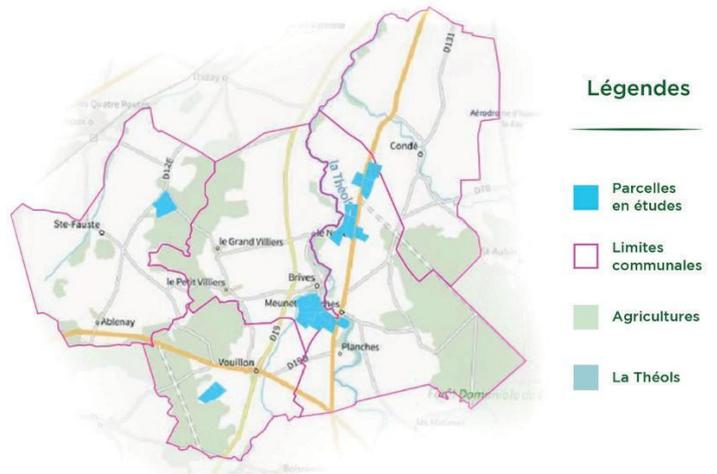




e. La zone d'étude

En 2023, GLHD a engagé les premières études exploratoires sur une zone de 350 hectares. Ces études préalables couvrent des aspects agricoles, environnementaux, paysagers et techniques.

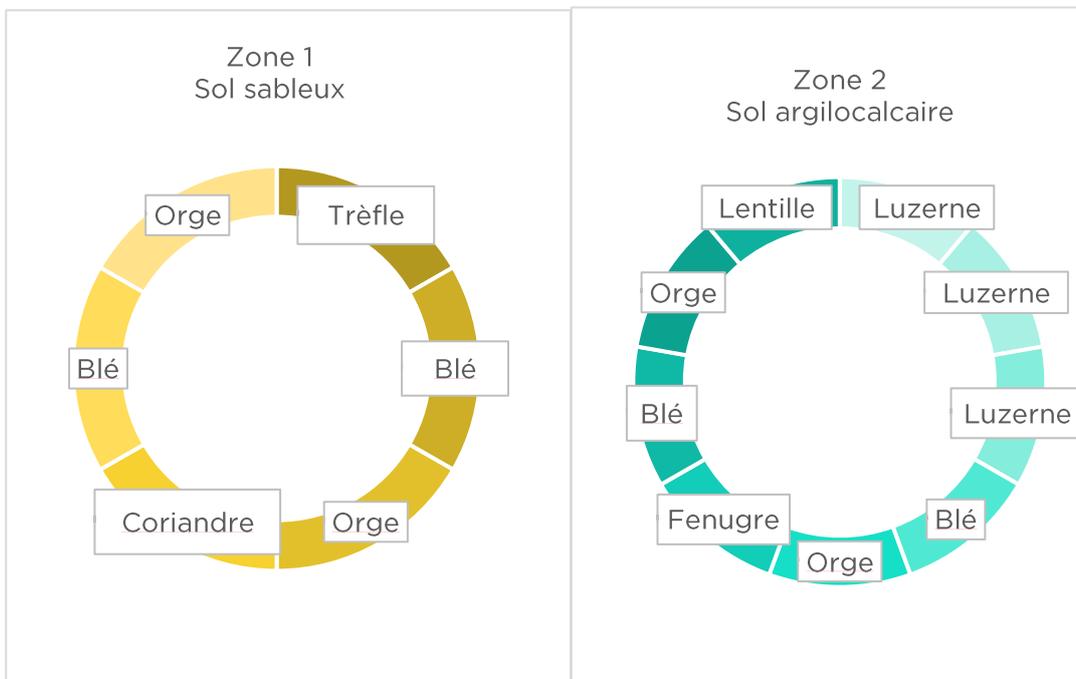
Réalisées de manière rigoureuse par des bureaux d'études indépendants, elles ont déjà permis d'identifier et de réduire l'aire d'étude à 222 hectares, garantissant à la fois le respect des incidences sur la biodiversité locale et la compatibilité avec les futures activités agricoles.

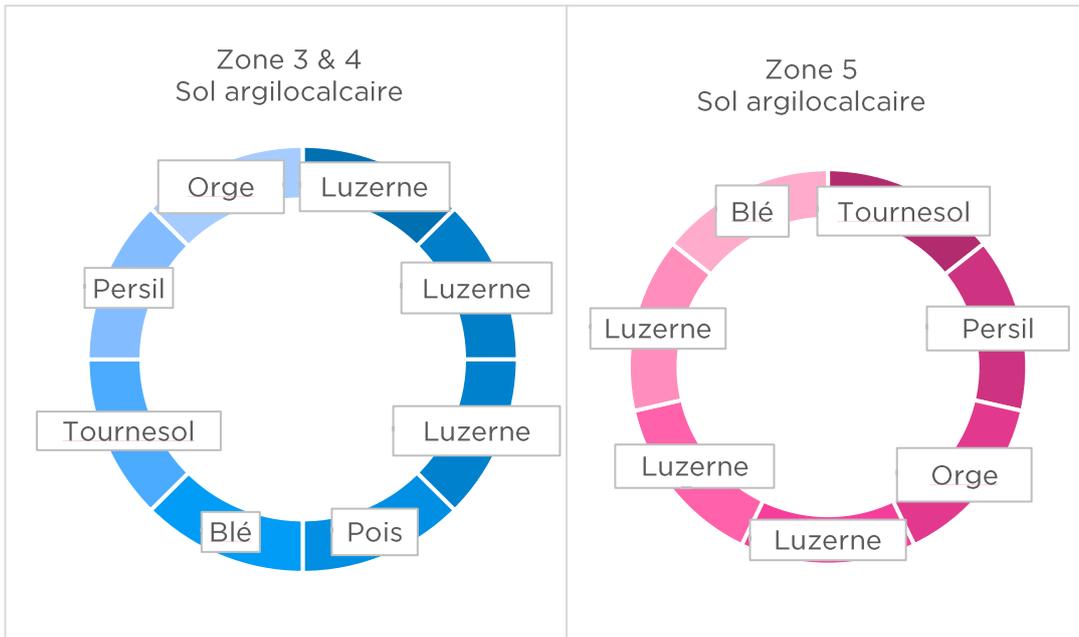


f. Le projet agricole

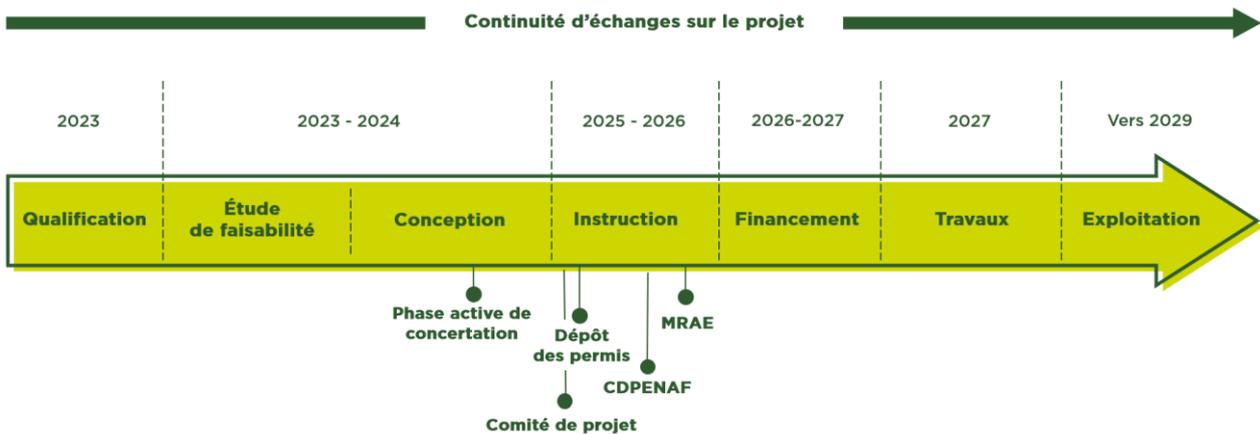
Les agriculteurs réunis au sein de CAVT36 sont conscients de la nécessité d'adapter leurs exploitations aux enjeux de demain. Pour cela, ils ont engagé dans une réflexion visant à refonder leurs pratiques agricoles.

Une nouvelle rotation des cultures est en cours de réflexion en fonction des zones et selon la nature des sols. Ces cultures sont compatibles avec la mise en place d'un projet agrivoltaïque raisonné tenant compte d'un espacement entre les rangées de panneaux et d'espaces de rotation suffisamment large pour les engins actuels.





g. Le calendrier prévisionnel du projet



h. L'accompagnement par GLHD

Pour concrétiser leur projet, et parce qu'en France l'élaboration d'un projet agrivoltaïque est soumise à de nombreuses évaluations dès les phases initiales de réflexion, le CVAT36 a choisi de se faire accompagner par **GLHD Green LightHouse Développement**, spécialiste français des projets agrivoltaïques habitué à développer des dynamiques collectives et territoriales.



GLHD conçoit des projets dans les règles de l'art pour soutenir les agriculteurs. Sa priorité est donc de concilier innovation agricole, transition énergétique, préservation de la biodiversité et attentes citoyennes. Par ailleurs cette approche permet d'éclairer le CVAT36 ainsi que les différentes parties prenantes : élus, services de l'État, associations, habitants du territoire et futurs riverains proches.





2. La volonté d'une large concertation sur le territoire

a. Le souhait d'un dialogue permanent avec le territoire

Les membres du CAVT36 ont souhaité mettre en place en amont des procédures réglementaires et administratives un dialogue permanent avec les habitants du territoire concerné. GLHD attaché à cette démarche itérative d'amélioration continue du projet les a soutenus dans cette volonté.

Aussi, il a été primordial dès le démarrage du projet et la constitution du collectif d'agriculteurs, d'échanger sur le projet avec d'une part les élus du territoire, et d'autre part avec les habitants. La continuité du dialogue s'est ainsi organisée en 3 phases :

- Les rencontres préalables avec les acteurs institutionnels et associatifs du territoire ;
- L'ouverture du dialogue public avec tous les citoyens lors de la concertation volontaire préalable au projet ;
- Le continuum de la concertation au-delà de celle-ci.

b. Les rencontres préalables

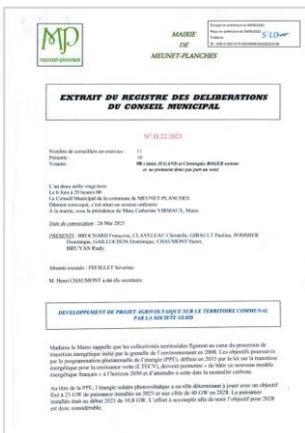
Le projet « Au fil de la Théols » a été initié dès 2021 par une première réunion collective des exploitants intéressés sur les communes de Condé, Meunet-Planches, Brives, Vouillon et Sainte-Fauste. À l'été 2022, une seconde rencontre est organisée avec une dizaine d'exploitants de ces 5 communes qui forment les membres du CAVT36 : le Collectif Agri Voltaïque Théolois 36.

Le dialogue a été rapidement ouvert avec les acteurs institutionnels et les représentants élus des territoires.

En juin 2023, les maires des communes de Vouillon, Sainte-Fauste, Brives, et Meunet-Planches sont informés du projet. Ils ont soumis à leur conseil municipal une proposition de délibération pour la poursuite des études engagées sur le projet agrivoltaïque.

Les décisions sont prises :

- > 6 juin 2023 Délibération favorable de la commune de Meunet-Planches
- > 22 juin 2023 Délibération favorable de la commune de Sainte-Fauste





Ces délibérations sont en annexe A du présent bilan.

A la suite de quoi des premières études techniques sont menées sur un périmètre de 350 hectares afin de garantir un projet respectueux de l'environnement et adapté aux spécificités locales :

- Volet agricole : Une étude préalable, réalisée par PC Consult en collaboration avec le collectif d'agriculteurs, comprend un état initial des pratiques agricoles et une analyse des incidences du projet sur l'économie agricole locale.
- Études topographiques : Réalisées par Adoris Projet, ces études permettent de comprendre la configuration des terrains et de mieux planifier l'installation des structures agrivoltaïques.
- Étude d'impact sur l'environnement : Conduite par Adev Environnement, cette étude évalue les effets potentiels du projet sur l'écosystème local et propose des mesures pour éviter les incidences.
Une synthèse de cette étude est disponible en annexe B du présent bilan.
- Étude paysagère : Menée par L'atelier Mathilde Martin, cette étude s'intègre dans l'étude d'impact globale et vise à rendre cohérent le projet avec le paysage environnant.

En mars 2024, le projet est présenté au Président de la Communauté de Communes de Champagne Boischauts (CCCB), en présence du Directeur général des Services. La Communauté de Commune confirme son souhait de s'en remettre aux décisions des Maires des communes concernées.

En avril 2024, le projet est présenté au Comité Technique du Pôle Transition Énergétique de la Direction départementale des territoires (DDT) de l'Indre. Les communes ayant délibéré sont invitées à mettre à jour le dossier et le présenter à nouveau à leur conseil municipal. À la suite du Comité Technique, GLHD a présenté le projet mis à jour aux conseils municipaux de Brives, Condé et Vouillon. Les délibérations suivantes ont été adoptées :

> 13 mai 2024	Délibération favorable de la commune de Brives
> 29 août 2024	Délibération favorable de la commune de Condé
> 25 septembre 2024	Délibération favorable de la commune de Vouillon

Ces délibérations sont en annexe B du présent bilan.

En mai 2024, le projet est présenté à Denis BILLARD, président de l'association "La fontaine à la biche" et le Vice-président la société communale de chasse de Thizay.

En juin 2024, le projet est exposé à Monsieur Jouanneau (président) et deux autres membres de l'association Brives-Thizay opposée aux projets éoliens dans le secteur.

En septembre 2023, le projet est présenté au député Nicolas FORISSIER. La rencontre s'est tenue en présence d'un membre du CAVT36, l'objectif a été de présenter le projet agrivoltaïque, les motivations des agriculteurs, d'indiquer ses caractéristiques techniques, ses enjeux, le calendrier des phases du projet, les études à réaliser et le dispositif de la concertation préalable volontaire avec les habitants.





c. Le cadre de la concertation préalable

GLHD et le collectif CAVT36 ont choisi de réaliser une concertation volontaire, selon des modalités qu'ils se fixent librement (articles L121-16 et L121-17 du code de l'environnement).

Celle-ci s'est tenue du 26 septembre 2024 au 31 octobre 2024, soit une période de 36 jours sur un périmètre regroupant les communes de Brives, Condé, Meunet-Planches, Sainte-Fauste et Vouillon.

d. Le périmètre de la concertation

Le périmètre de la concertation regroupe les communes de Brives, Condé, Meunet-Planches, Sainte-Fauste et Vouillon, membres de la Communauté de Communes de Champagne Boischaux et du département de l'Indre. Ces communes rurales sont situées dans le terroir de la Champagne Berrichonne, marqué par un paysage de vastes espaces destinés aux grandes cultures et de boisements plus ponctuels. Ces communes en situation de déprise démographique regroupent 1 118 habitants au total, l'activité y est principalement agricole.



Les dispositifs choisis pour cette concertation préalable ont visé l'ensemble de la population des communes. Toutefois des actions plus ciblées ont été mises en place dans les secteurs situés à moins de 1000 mètre des parcelles étudiées dans le cadre du projet agrivoltaïque, de manière à s'assurer que les riverains les plus proches et les usagers concernés puissent trouver un espace pour s'informer et s'exprimer sur le projet.

e. Un tiers animateur de la concertation volontaire



GLHD a mobilisé les spécialistes de l'agence de concertation TRAITCLAIR afin de mener la concertation volontaire préalable au projet. L'objectif de cet accompagnement était de **mettre en œuvre un dispositif adapté au projet et à son territoire pour en assurer la bonne compréhension et l'enrichissement grâce à la participation locale.**

L'agence TRAITCLAIR, **tiers neutre animateur de la concertation**, a été responsable des échanges et du recueil des contributions du public. Elle s'est conformée aux exigences d'une concertation de type réglementaire afin d'en garantir la parfaite traçabilité.

Cette démarche volontaire revêt **un caractère conforme, mais non obligatoire à ce stade du développement du projet**, ce qui témoigne de **l'engagement** de l'ensemble des porteurs de projet à proposer un projet fédérateur et porteur de sens pour le public concerné.

f. Un dispositif de concertation spécifique à ce projet

Un **dispositif dense et diversifié** a été mis en place lors de la phase de concertation volontaire préalable, **avec un niveau comparable à celui d'une concertation réglementaire**. L'agence TRAITCLAIR, en tant que tiers neutre, a animé la concertation et recueilli les contributions. Les habitants et usagers du territoire ont pu **accéder à un**





ensemble d'informations sur le projet, monter en connaissances et en compétences sur ses caractéristiques, tout obtenant des réponses à leurs interrogations légitimes.

Cette phase a permis **d'informer les habitants et usagers, et de recueillir leurs questionnements, leurs remarques et leurs contributions**, notamment sur les thèmes suivants :

- Préservation de l'identité paysagère
- Caractéristiques du projet
- Le projet agricole : actuel et futur
- Retombées locales : opportunités pour le territoire
- Préservation de l'environnement et renforcement de la biodiversité
- Contexte de la transition énergétique
- Propositions d'aménagements complémentaires en lien avec les usages
- La concertation et la communication sur le projet

g. Le porter à connaissance de la concertation préalable volontaire

Une variété d'outils et de formats d'animation ont été proposés dans l'objectif de toucher chaque habitant du territoire en termes d'information, et permettre à ceux qui le souhaitent de contribuer et de poser leurs questions au porteur du projet.

La mobilisation des citoyens a été largement déployée au travers des canaux habituels de communication, par affichage, par voie de presse, en ligne, aussi bien qu'en présentiel.





1. Le site internet

Le **site internet** www.aufildelatheols.fr, dédié au projet agrivoltaïque, est actif depuis le 24 août 2024. Cet espace a pour objectif de faciliter l'accès à l'information et à la participation citoyenne. Il présente la genèse du projet, ses ambitions, les membres du CAVTT36 et les principes fondateurs. Il informe également sur les avancées des études techniques.

Ce site a permis tout au long de la concertation volontaire préalable d'informer sur le projet et de recueillir les contributions.

Une section est dédiée à l'expertise technique du projet, avec :

- La présentation de GLHD, maître d'ouvrage du projet.
- La mention des partenaires techniques
- Les avancées des études
- Le calendrier de l'opération
- Une section est consacrée à la concertation préalable
- Le choix de GLHD de faire appel à l'agence TRAITCLAIR
- La définition des objectifs de la concertation
- Le périmètre de la concertation
- Les documents mis à disposition, accessibles en ligne (lien PDF)
- Le calendrier des temps de la concertation



A la fin de chaque page se trouve un rappel de l'ensemble des moyens de communication mis en place pour permettre aux habitants et usagers du territoire de s'exprimer :

- Un formulaire pour les remarques, questions ou contributions
- Une adresse mail pour échanger avec les membres du CAVT36 : cavt36@aufildelatheols.fr
- Une adresse mail dédié au projet aufildelatheols@glhd.fr
- Une adresse postale





Les chiffres clés pour la consultation du site internet

3 contributions ont été reçues à la date du 5 novembre 2024 depuis le site internet du projet www.aufildelatheols.fr.

- > 2 messages de la même personne, relative à la localisation d'une parcelle,
- > 1 message de la commune de Sainte-Fauste, accompagné d'une délibération actée par le conseil municipal de la commune de Sainte-Fauste, relatif au souhait de mettre en retrait le poste source prévue sur la parcelle afin de garder la visibilité depuis le stop et garantir une meilleure intégration paysagère du transformateur.

Les 170 visites sur le site internet témoignent de l'efficacité du dispositif qui a retenu les internautes pendant presque 6 minutes, ce qui confirme qu'ils ont pris le temps de consulter les contenus.



TITRE DE LA PAGE ET CLASSE DE L'ÉCR...	VUES
Le CAVT36 et son projet agrivoltaïque - Au ...	170
La concertation préalable - Au Fil de la Theo...	66
L'expertise technique - Au Fil de la Theols	59
Mot d'accueil - Au Fil de la Theols	38
La participation citoyenne - Au Fil de la The...	26
Page non trouvée - Au Fil de la Theols	1

2. L'affichage sur l'espace public



L'avis de concertation et l'affiche des rendez-vous de la concertation ont été apposés le 16 septembre 2024 sur les panneaux d'affichage des mairies de Meunet-Planches, Condé, Sainte-Fauste et Brives, et de la Communauté de Communes de Champagne Boischaux ; le 28 septembre 2024 à la mairie de Vouillon. Ces affichages ont permis d'annoncer la période de concertation préalable volontaire et de toucher les citoyens ayant pour habitude de consulter les panneaux d'information publique.

L'avis de concertation et l'affiche du projet (en annexe D)



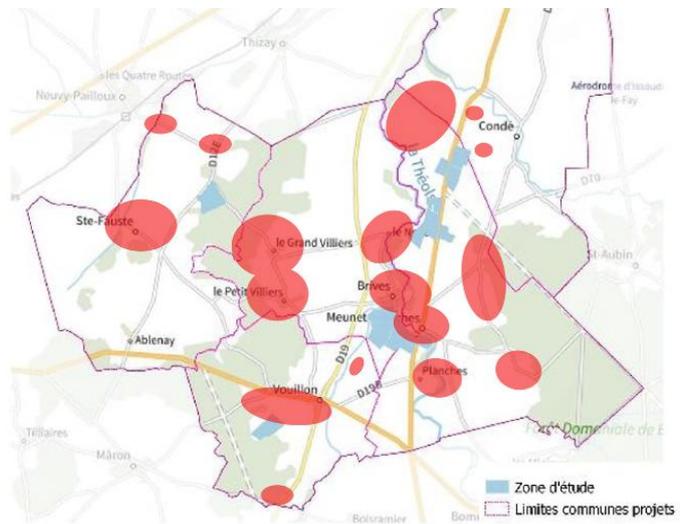


3. La lettre d'information

Une première lettre d'information, sous la forme d'une plaquette de 4 pages a été éditée puis distribuée entre le 17 et le 28 septembre 2024 dans les boîtes aux lettres des habitations des communes de Brives, Condé, Meunet-Planches et Sainte-Fauste, ainsi que les habitations de la commune de Vouillon situées au sud de la route départementale RD925.

Cette lettre d'information a souvent constitué le premier temps d'information pour les citoyens qui ont pu prendre note de l'existence du projet. La distribution a été réalisé par les équipes de GLHD, mais aussi de certains élus communaux.

Lettre d'information, édition de septembre 2024 (disponible en annexe E du présent bilan)



Plan indiquant les secteurs des habitations concernées par le boîitage des éléments de communication du projet

4. La presse régionale

Un **communiqué de presse** a été rédigé par TRAITCLAIR et diffusé par GLHD auprès des acteurs de la presse régionale. Ce communiqué décrivait le projet agrivoltaire, ses objectifs et annonçait les temps de la concertation préalable à venir.

Ce communiqué est disponible en annexe E du présent bilan.

Une brève est parue dans La **Nouvelle République, édition d'Issoudun, en date du 27 septembre 2024**, annonçant l'ouverture de la concertation préalable volontaire et spécifiant la tenue de la réunion publique du 30 septembre 2024. Ce journal diffusé à 120 000 exemplaires est le journal régional de référence pour ce secteur de l'Indre.





Extrait de l'édition du 27 septembre 2024 (disponible en annexe G du présent bilan)

Indre > Brives

Champagne berrichonne : un projet agrivoltaire porté par dix agriculteurs

ABONNÉS Cet article est réservé aux abonnés numériques.



Joffrey Augay et Christophe Roger, deux des membres du collectif, devant l'une des parcelles où devraient être installés des panneaux solaires.
© Photo NR

Par JEAN MARC DESLOGES
Publié le 03/10/2024 à 16:52, mis à jour le 04/10/2024 à 11:57

Un collectif d'agriculteurs ayant leurs exploitations sur cinq communes travaille sur un projet agrivoltaire. Une concertation est en cours.

Concilier pratiques agricoles et production d'énergie solaire, c'est le principe de l'agrivoltaïsme. Dix agriculteurs dont les neuf exploitations se trouvent sur cinq communes proches de la Théols (Sainte-Fauste, Brives, Condé, Meunet-Planches et Vouillon) se sont lancés dans un projet en 2022. Pour cela, ils ont créé le Collectif agrivoltaïque théolois 36.

agenda

massay

> **Sortie**, Mercredi 2 octobre, sortie à La Charité-sur-Loire, organisée par Massay patrimoine et avenir. Visite gratuite du prieuré, joyau de l'architecture romane. Déjeuner au restaurant et visite du petit musée Jouets et trésors du patrimoine. Voyage gratuit en car si plus de 40 participants. Coût de 27 €, à régler par chèque à l'ordre de Massay patrimoine avenir et à déposer en mairie de Massay ou envoi à Philippe Guillemet, 41, avenue Edouard-Vaillant, 18.100 Vierzon. Réservations au 06.33.00.97.46 ou 06.20.22.33.20. Courriel : massay.patrimoine.avenir@gmail.com. Départ de l'église de Massay à 8h15. Retour à 19h.

meunet-planches

> **Randonnée semi-nocturne**. Du comité des fêtes de Meunet-Planches samedi 28 septembre 2024. Marche brame du cerf avec départ groupé à 18h30 au lieu-dit le grand Villechaud. Inscription 17h30. Au retour, apéritif et boudin chaud. 4 € par personne et 1,50 € jusqu'à 12 ans. Contacts : 06.70.76.30.77 ; 06.78.45.80.39.

> **Projet agrivoltaïque**. Une concertation préalable volontaire du projet agrivoltaïque Au fil de la Théols, porté par un collectif de dix agriculteurs champenois aura lieu sous forme de réunion publique lundi 30 septembre, à 18h30, à la salle de réunion de la mairie. Face aux nombreux défis auxquels ces agriculteurs sont confrontés – des sols caillouteux et argilo-calcaires aux aléas climatiques de plus en plus fréquents, en passant par des réglementations strictes qui menacent la viabilité de leurs exploitations – le collectif CAVT 36 (Collectif Agri Voltaïque Théolois) a choisi l'innovation en se tournant vers l'agrivoltaïsme. Dans le cadre de l'élaboration de ce projet, une concertation préalable citoyenne volontaire s'ouvre du 26 septembre au 31 octobre 2024. L'objectif de cette concertation est de recueillir les contributions des habitants et usagers pour enrichir la conception du projet.

pruniers

> **Association du tennis de table**. Dîner dansant samedi 12 octobre à 20h30 salle des fêtes et animé par Jean-Luc Vivanis et son orchestre. Tarif : 22 € par personne ; 10 € de 8 à 14 ans et gratuit pour les moins de 8 ans. Réservations jusqu'au 4 octobre prochain au 06.06.43.73.99 ou 06.70.82.55.57.

valençay

> **Tradition**. La Guérouée de Gâtines vous invite à sa Veillée arts et traditions à l'occasion de ses 45 ans d'existence le samedi 28 septembre à 21h à la salle des fêtes. Elle accueillera l'ensemble du Limousin Lou Gerbassou d'Ambazac. Tarif adulte : 13 €, tarif enfant : gratuit moins de 12 ans.

Un article est paru dans la **Nouvelle République**, édition d'Issoudun du 3 octobre 2024, annonçant les ateliers et réunions, et présentant le projet agricole dans les détails.

L'article donne un visage humain au projet en citant nommément les agriculteurs et les membres de GLHD. Les intentions des porteurs du projet, les communes concernées ainsi que le complément de revenu attendu pour les agriculteurs y sont décrits. Les dates du dispositif de la concertation volontaire préalable sont également indiquées.

5. Intramuros, l'espace internet des communes

L'espace internet IntraMuros de la Communauté de Communes de Champagne Boischauts a également diffusé l'ensemble du calendrier de la concertation, ainsi que les moyens de s'informer et de s'exprimer sur le projet (site internet, registres mis à disposition dans les mairies et la CCCB).

Extrait d'une page du site IntraMuros de la CCCB



CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE DU PROJET AGRIVOLTAÏQUE 'AU FIL DE LA THÉOLS'

Adopté le 26 septembre 2024 - Document final

Participer à la concertation préalable volontaire du projet agrivoltaïque 'Au Fil de la Théols' ?

Calendrier des événements :

- Réunion d'information et de participation du 26 septembre 2024 à 18h30 - Mairie de Meunet-Planches
- Réunion d'information du 28 septembre 2024 à 18h30 - Mairie de Vouillon
- Réunion de concertation du 30 septembre 2024 à 18h30 - Mairie de Sainte-Fauste
- Réunion de concertation du 01 octobre 2024 à 18h30 - Mairie de Brives
- Réunion de concertation du 02 octobre 2024 à 18h30 - Mairie de Condé
- Réunion de concertation du 03 octobre 2024 à 18h30 - Mairie de Meunet-Planches
- Réunion de concertation du 04 octobre 2024 à 18h30 - Mairie de Vouillon
- Réunion de concertation du 05 octobre 2024 à 18h30 - Mairie de Sainte-Fauste
- Réunion de concertation du 06 octobre 2024 à 18h30 - Mairie de Brives
- Réunion de concertation du 07 octobre 2024 à 18h30 - Mairie de Condé
- Réunion de concertation du 08 octobre 2024 à 18h30 - Mairie de Meunet-Planches
- Réunion de concertation du 09 octobre 2024 à 18h30 - Mairie de Vouillon
- Réunion de concertation du 10 octobre 2024 à 18h30 - Mairie de Sainte-Fauste
- Réunion de concertation du 11 octobre 2024 à 18h30 - Mairie de Brives
- Réunion de concertation du 12 octobre 2024 à 18h30 - Mairie de Condé
- Réunion de concertation du 13 octobre 2024 à 18h30 - Mairie de Meunet-Planches
- Réunion de concertation du 14 octobre 2024 à 18h30 - Mairie de Vouillon
- Réunion de concertation du 15 octobre 2024 à 18h30 - Mairie de Sainte-Fauste
- Réunion de concertation du 16 octobre 2024 à 18h30 - Mairie de Brives
- Réunion de concertation du 17 octobre 2024 à 18h30 - Mairie de Condé
- Réunion de concertation du 18 octobre 2024 à 18h30 - Mairie de Meunet-Planches
- Réunion de concertation du 19 octobre 2024 à 18h30 - Mairie de Vouillon
- Réunion de concertation du 20 octobre 2024 à 18h30 - Mairie de Sainte-Fauste
- Réunion de concertation du 21 octobre 2024 à 18h30 - Mairie de Brives
- Réunion de concertation du 22 octobre 2024 à 18h30 - Mairie de Condé
- Réunion de concertation du 23 octobre 2024 à 18h30 - Mairie de Meunet-Planches
- Réunion de concertation du 24 octobre 2024 à 18h30 - Mairie de Vouillon
- Réunion de concertation du 25 octobre 2024 à 18h30 - Mairie de Sainte-Fauste
- Réunion de concertation du 26 octobre 2024 à 18h30 - Mairie de Brives
- Réunion de concertation du 27 octobre 2024 à 18h30 - Mairie de Condé
- Réunion de concertation du 28 octobre 2024 à 18h30 - Mairie de Meunet-Planches
- Réunion de concertation du 29 octobre 2024 à 18h30 - Mairie de Vouillon
- Réunion de concertation du 30 octobre 2024 à 18h30 - Mairie de Sainte-Fauste
- Réunion de concertation du 31 octobre 2024 à 18h30 - Mairie de Brives





6. Le dossier de présentation



Un dossier de présentation synthétique, de 10 pages, a été mis à disposition du public dans chaque mairie du périmètre de la concertation et au siège de la Communauté de Communes de Champagne Boischaux, à partir du 22 octobre 2024.

Ce dossier permettait aux citoyens intéressés de s'informer sur le projet en mairie avant d'éventuellement y compléter le registre.

Dossier de présentation
(disponible en [annexe H](#) du présent bilan)

7. Les SMS

Des **envois de SMS** ont adressés tout au long de la phase de concertation aux citoyens ayant souhaités être convié par ce moyen aux différentes instances de concertation. Leurs coordonnées ont été collectés lors du porte-à-porte et des autres rencontres de la concertation préalable volontaire :

- 19 SMS ont été envoyés avant les ateliers-visite
- 31 SMS ont été envoyés avant la réunion de restitution

8. Les flyers au plus près des habitants



Des **flyers** A5 ont été boîtés sous forme de rappel dans les habitations des périmètres concerné avant les ateliers-visite des 15 et 22 octobre 2024.

L'objectif était de mobiliser le plus largement possible lors de ces rencontres sur site.

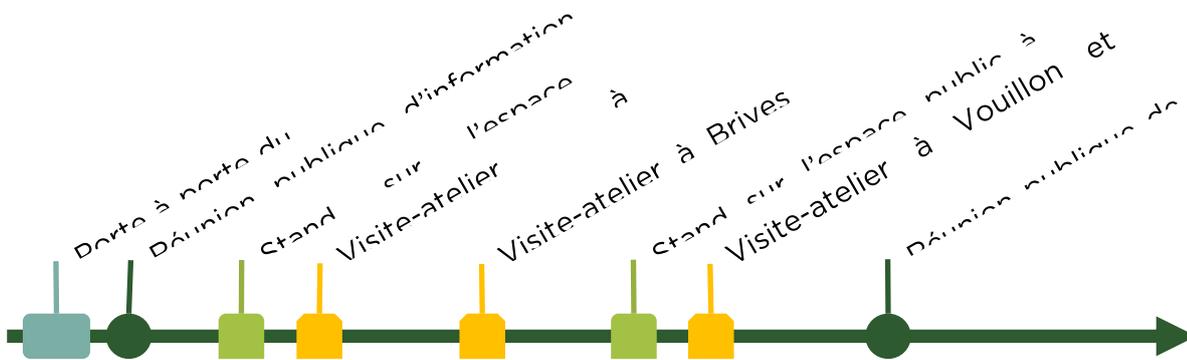
Flyer d'invitation aux ateliers-visite
(disponible en [annexe I](#) du présent bilan)





3. Le dispositif déployé lors de la concertation préalable volontaire

Une phase plus active de la concertation s'est engagée à partir du 26 septembre, jusqu'au 22 octobre 2024. Ces temps de rencontre organisés selon un calendrier rythmé ont permis aux habitants et usagers du territoire de s'exprimer sur le projet.



- Un **porte-à-porte** a été organisé les 26, 27 et 28 septembre 2024. Il a permis d'informer, de recueillir les premiers avis et premières remarques sur le projet.

Compte rendu disponible en [annexe J](#) du présent bilan.

- Un **porte-à-porte paysager**, organisé par Mathilde MARTIN paysagiste, a été réalisé sur 2 dates : les 7 et 19 octobre 2024. Il a visé plus particulièrement les habitations situées à proximité des parcelles étudiées dans le cadre du projet agrivoltaïque pour accueillir des panneaux photovoltaïques. Ce porte-à-porte avait pour objectif d'informer les habitants sur l'évolution du paysage, répondre à leurs questions, et convenir avec eux d'éventuels aménagements et plantations visant à masquer ou pas l'installation. Il a été complété par une troisième journée le 5 novembre, afin de répondre aux demandes de rendez-vous exprimés par les habitants.

Compte rendu disponible en [annexe K](#) du présent bilan.

- Une **réunion publique d'information et de participation** a été organisée le 30 septembre 2024, en mairie de Meunet-Planches, afin de présenter le projet agrivoltaïque, les membres du CAVT36, le dispositif de la concertation préalable volontaire, et recueillir les premières remarques.

Compte rendu disponible en [annexe L](#) du présent bilan.

- **2 stands d'information et de participation** se sont tenus à Brives devant la mairie le 5 octobre 2024, et à l'entrée de la commune de Meunet-Planches le 19 octobre 2024, afin d'informer et recueillir les remarques et contributions des usagers du territoire et des habitants.

Compte rendu disponible en [annexe M](#) du présent bilan.





- **3 visites-ateliers** ont été organisées dans 3 secteurs de la zone d'étude :
 - Le 8 octobre 2024 au nord de Meunet-Planches, vers Condé
 - Le 15 octobre 2024, au sud de Brives, à l'ouest de Meunet-Planches
 - Le 22 octobre 2024, sur les communes de Vouillon et Sainte-Fauste

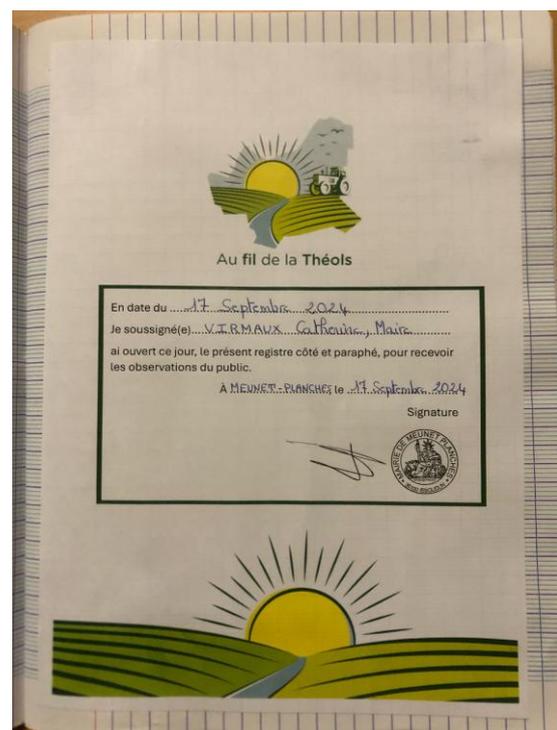
Compte rendu disponible en annexe N du présent bilan.

- Une **réunion de restitution** le 5 novembre 2024 est venue clôturer la phase de concertation préalable volontaire, en présentant le bilan de l'ensemble de la concertation, rappelant les moyens mis en place pour continuer le dialogue permanent avec les habitants.

Compte rendu disponible en annexe O du présent bilan.

a. Le registre de concertation

Un **registre de concertation** a été déposé dans chaque commune du périmètre de la concertation et à la Communauté de Communes de Champagne Boischaux. Ils ont été accessibles aux heures d'ouverture des administrations, à l'accueil, entre le 16 septembre et le 31 octobre pour la CCCB et les communes de Meunet-Planches, Condé, Sainte-Fauste et Brives, et entre le 28 septembre et le 31 octobre pour la commune de Vouillon.



- Seul le **registre de Meunet-Planches** a été complété : 6 personnes se sont exprimées longuement sur les différents enjeux et interrogations que le projet soulève.
- > Dans l'ensemble, les remarques, questions et contributions relevées dans ce registre se rapprochent des éléments recueillis lors des différents temps de rencontre, auxquels certaines personnes dépositaires ont participé.





> Aussi, ces contributions riches et diversifiées viennent conforter les thématiques abordées dans l'ensemble de la concertation préalable volontaire.

> Une remarque non évoquée lors des temps de rencontre questionne la légitimité des membres du CAVT36 à prendre part aux temps de rencontre, étant concernés directement et donc volontaires et investis dans ce projet. Le collectif a fait le choix d'être présent afin d'apporter l'ensemble des réponses aux différents enjeux soulevés. Leur présence a par ailleurs été remarquée et appréciée, ils ont su démontrer leur intérêt à être présents et actifs dans ce dispositif.

Les registres mis à disposition dans les communes de Vouillon, Brives, Condé, Sainte-Fauste, et au siège de la Communauté de Communes de Champagne-Boischaux n'ont pas recueilli d'observations.

L'ensemble des scans des registres mis à disposition sont en annexe P du présent bilan.

b. Le porte-à-porte des 26, 27 et 28 septembre 2024

Un porte-à-porte a été organisé en préambule de la concertation préalable volontaire. La tournée a duré **3 jours**, durant lesquels 2 équipes constituées d'un représentant du collectif CAVT36, d'un représentant de GLHD, et d'un représentant de l'agence TRAITCLAIR se sont mobilisées pour approcher les habitations du périmètre de la concertation.



Le porte-à-porte a ciblé les habitations de l'ensemble des communes de Brives, Meunet-Planches et Sainte-Fauste. Seules les habitations de la commune de Vouillon situées au sud de la route départementale ont été approchées, en raison de leur proximité avec la zone d'étude ; les habitations étant situées de l'autre côté de la route départementale RD925 n'ayant pas de vue directe sur les parcelles. A condé seules 2 habitations situées au hameau des Genets ont été approchées ; les autres n'ayant pas de vue sur les parcelles du projet.





Objectif

L'objectif était à la fois **d'informer les habitants** du projet d'agrivoltaïsme à l'étude sur leur commune, de s'assurer qu'ils aient pu consulter la lettre d'information distribuée au préalable, et de **recueillir leurs premiers avis**, par un questionnaire.

Déroulé

Les porte-à-porte se sont déroulés sur une amplitude horaire de 10h00 à 18h00 environ, avec une pause méridienne. Les intervenants ont travaillé en binômes composés des agriculteurs du CAVT36, de représentants de GLHD et d'intervenants de TRAITCLAIR. Lors de chaque entretien, les intervenants se sont présentés puis ont exposé le projet agrivoltaïque de façon synthétique. Les habitants étaient ensuite questionnés sur la base d'un questionnaire préétabli afin d'évaluer leur niveau de connaissance du projet et du dispositif de concertation mis en place.



Tout au long de la rencontre, ils étaient invités à poser librement des questions et à émettre des remarques spontanées. Au terme de l'entretien, les intervenants rappelaient les modalités de la concertation, et notamment la date de la première réunion publique d'information et de participation du 30/09.

En cas d'absence, un avis de passage était systématiquement boîté, invitant les habitants à recontacter l'équipe par l'intermédiaire d'un numéro de téléphone pour une nouvelle visite. Certains exemplaires de la lettre d'information ont été également distribués lors des rencontres.

Les contacts ont été sympathiques et intéressés.

Les membres du collectif CAVT36 ayant participé au porte-à-porte : Alain JUGAND, Christophe ROGER et Pierre CHAMIGNON.

Le compte-rendu détaillé du porte-à-porte est disponible en annexe J, le formulaire du questionnaire en [annexe Q](#), la lettre d'information en [annexe E](#) et l'avis de passage en [annexe R](#).





287 habitations ont été approchées. Plus de 70 personnes étaient présentes et nous ont ouvert leur porte. 68 personnes ont accepté de répondre au questionnaire mis en place (voir annexe J).

219 avis de passage (voir en annexe R), mentionnant un numéro de téléphone à rappeler pour solliciter un nouveau passage, ont été boîtés.



Cartographie des habitations approchées dans le cadre du porte-à-porte du 26 au 28/09. Un outil de géolocalisation a été utilisé pour produire cette cartographie.





Les enseignements du porte-à-porte

Après une brève présentation du projet agrivoltaïque par un représentant de GLHD, un questionnaire était proposé à l'habitant. 68 personnes ont accepté d'y répondre. Les chiffres ci-après et la synthèse des remarques reprennent la qualité des échanges.

Sur 68 personnes interrogées :

67% ont bien reçu et consulté la lettre d'information

- > 46 personnes mentionnent la lettre d'information, boîtée quelques jours plus tôt.
- > Quelques personnes mentionnent en avoir entendu parler par d'autres personnes.

30% connaissent un agriculteur porteur du projet

> 21 personnes connaissent déjà au moins un agriculteur membre du collectif CAVT36, mais n'avaient pas toujours connaissance qu'il était à l'origine du projet agrivoltaïque spécifiquement.



49% connaissent déjà le principe de l'agrivoltaïsme. À travers ce porte-à-porte, la notion d'agrivoltaïsme a été évoquée, et environ la moitié des personnes interrogées avait déjà entendu parler de ce type de projet. L'autre moitié ne connaissait pas le principe de l'agrivoltaïsme, et confondait avec les projets de type ferme solaire dite « au sol ». Ces premiers entretiens avec les habitants du territoire ont permis d'expliquer en vulgarisant le projet et la co-activité

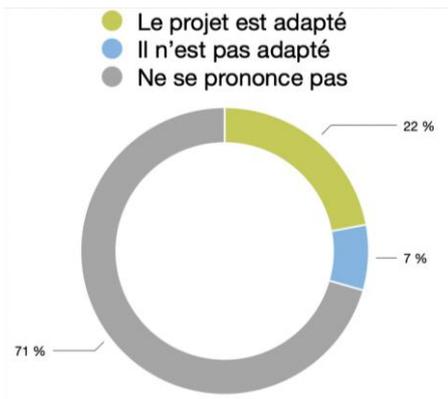
qu'il induit.



Un projet agrivoltaïque bien perçu sur le territoire. La grande majorité n'a pas eu à ce stade de la concertation d'avis tranché sur le sujet (56%). Le reste est plutôt favorable au projet (38%). Quelques personnes se sont exprimées en sa défaveur.

- « C'est un meilleur projet que l'éolien. »
- « On ne m'a pas demandé mon avis sur les éoliennes et cela ne m'a pas plu. »
- « Je ne le trouve pas très beau, mais c'est bien s'il y a une possibilité de cultiver. »
- « C'est un projet qui a du sens. »





Un projet qui gagne à être connu pour être considéré comme adapté au territoire

La grande majorité ne s'est pas prononcée, seuls 22% des personnes interrogées ont indiqué que le projet leur paraissait a priori adapté au territoire.

« C'est adapté au territoire si le projet est fait proprement. »

« Le projet est adapté, car ce sont de grandes parcelles qui sont mises à contribution. »

« Je préfère les panneaux sur les bâtiments. »

À la question : « Selon vous, comment la commune dans son ensemble pourrait-elle bénéficier de ce projet ? »

9 personnes évoquent un intérêt pour des retombées pour le territoire qui seraient économiques, en suggérant une diminution des impôts locaux, et le souhait d'une retombée directe de la production d'électricité au profit des habitants, en réduisant le coût de l'énergie.

130 remarques ont été recensées lors du porte-à-porte.

Des thématiques importantes pour les habitants dans ce projet ont émergé : il s'agit essentiellement de préserver l'identité du paysage, de maintenir une activité agricole active sur le territoire. De nombreuses personnes comprennent l'intérêt du projet dans la participation à la transition énergétique du territoire, et le besoin des agriculteurs de diversifier leurs revenus. Les autres sujets, relatifs à l'environnement, au changement climatique, au développement économique du territoire sont également pointés, dans une moindre mesure.

L'ensemble des remarques est recensé dans un tableau situé en annexe S du présent bilan.

Les tendances extraites des 130 remarques :

Les remarques les plus fréquemment exprimées sont retranscrites et classées ici selon les thématiques abordées lors de l'administration du questionnaire :

Identité paysagère

« C'est un meilleur projet qu'un projet éolien. »

« On a une crainte en matière d'insertion paysagère »

« Les co-visibilités c'est très important pour les riverains »

Préserver l'agriculture

« On craint le gaspillage de terres agricoles »

« Le territoire possède des terres exploitables »

« Ce projet a de l'intérêt s'il y a retour sur investissement pour les agriculteurs et les habitants de la commune »





La transition énergétique du territoire

- « On a l'habitude des panneaux sur les bâtiments »
- « Ce projet ne crée pas de pollution contrairement aux centrales nucléaires »
- « Cette technologie est plus efficace que les éoliennes »

Diversifier les revenus des agriculteurs

- « On a besoin des agriculteurs »
- « Les panneaux ont du sens dans les secteurs où les sols ne sont pas adaptés à la culture »
- « Le type de culture est assez réduit dans la région par rapport à la nature et la qualité des sols »

Lutter contre les aléas climatiques

- « On comprend le besoin de s'adapter face au changement climatique »
- « Le plus important c'est la terre et l'eau »
- « C'est un projet adapté face au changement climatique »

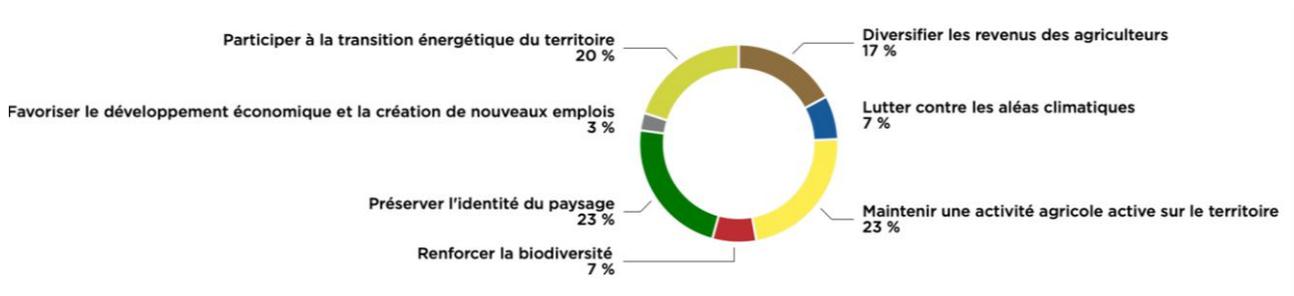
Renforcer la biodiversité

- « Il faut penser aux passages des animaux, car les clôtures modifient leurs déplacements »
- « En Belgique ils plantent des arbres ou un talus qui reste vert »
- « On doit laisser les abords sauvages pour préserver la biodiversité »

En outre, 27 personnes ont accepté de laisser leurs coordonnées afin de pouvoir être informées du projet, des prochaines instances de la concertation.

Conclusion du porte-à-porte

- Les habitants réservent un bon accueil à ce projet agrivoltaïque, qui intervient après de nombreux projets éoliens, et reste producteur d'énergie verte, au niveau local.
- La nécessité d'expliquer le principe d'agrivoltaïsme a émergé et guidera l'ensemble des temps de rencontre.
- Les personnes interrogées expriment la nécessité d'une bonne d'insertion paysagère du projet, l'aménagement de nouvelles haies végétales intégrera les thématiques portées à concertation.



- Le format de concertation proposé est apprécié, il permet aux personnes de s'exprimer, et de s'informer. Certaines personnes rencontrées en porte-à-porte ne se seraient pas rendues à un autre temps de rencontre.
- La grande majorité des habitants a reçu dans leurs boîtes aux lettres la lettre d'information distribuée en amont.





c. Réunion publique d'information et de participation du 30 septembre 2024

Organisée de 18h30 à 20h00, dans la salle de réunion de la mairie de Meunet-Planches, la réunion intervient en ouverture de la concertation préalable.

Ouverte au public, aux habitants et usagers du territoire, elle avait pour **objectifs** d'expliquer le projet agrivoltaïque en détail, répondre aux questions et prendre note des premières remarques et faire connaître les temps de concertation prévus.

Les chiffres clés :

- > nombre de participants : 12
- > nombre de contributions : 14

Déroulé :

La réunion s'est tenue en présence de Monsieur Christian LAFOND, maire de la commune de Condé, et de Madame Catherine VIRMAUX, maire de la commune de Meunet-Planches. Des membres du collectif CAVT36 étaient présents pour présenter les enjeux du projet agrivoltaïque : Benoît JUGAND, Alain JUGAND, Christophe ROGER, Laurent THOMAS, Nadine JOURDAIN, Pierre CHAMIGNON.

- > **La présentation des acteurs du projet** : Les représentants du collectif d'agriculteurs CAVT36, les représentants de la maîtrise d'ouvrage GLHD et les animateurs de la concertation de l'agence TRAITCLAIR se sont présentés à tour de rôle.
- > **Les membres du collectif CAVT36** se sont exprimés sur l'historique du projet, en rappelant les contraintes qui incombent aujourd'hui leurs activités agricoles sur le territoire, et l'intérêt de leur engagement dans une transition agricole grâce à l'innovation agrivoltaïque.
- > **Le chef de projet GLHD, Christopher COSMUS**, a ensuite présenté le projet dans ses aspects techniques et réglementaires, ainsi que la méthodologie de développement prônée par GLHD et le calendrier de mise en œuvre.
- > **L'agence TRAITCLAIR** a présenté le dispositif de concertation préalable volontaire



coconstruit avec les collectivités locales, avant d'encadrer le dialogue et les échanges sous la forme de questions/remarques et réponses des porteurs du projet.





> La réunion s'est terminée par un pot convivial.

Les enseignements de la réunion publique

Cette première réunion a permis pour les participants de **découvrir et appréhender le projet agrivoltaïque « Au fil de la Théols » comme un véritable projet agricole**, contemporain de la lutte contre les aléas climatiques et de la nécessité pour les agriculteurs de diversifier leurs pratiques ainsi que leurs sources de recette.

Les opportunités du projet :

Les échanges ont permis d'identifier les **enjeux locaux du projet au regard de son insertion dans le grand paysage, déjà marqué par l'éolien**. Cette thématique sera ainsi au cœur des temps à suivre de la concertation.

- Le projet agrivoltaïque « Au fil de la Théols » est soutenu par les habitants qui reconnaissent l'importance de maintenir l'activité agricole dans le territoire, tant sur le plan économique que paysager et environnemental. Ils soutiennent les agriculteurs et sont conscients des enjeux tant sur le plan économique, que paysager et environnemental. Les réponses qui ont été apportées sur la sécurisation juridique des contrats avec les agriculteurs afin de préserver leurs intérêts fiscaux et financiers ont rassuré les participants. Il s'agit bien d'un projet agricole nécessitant une modification des pratiques, face aux aléas climatiques.
- Il représente une opportunité d'innovation agricole durable, permettant de garantir l'avenir des exploitations agricoles tout en contribuant à la transition écologique du territoire.

Les enseignements tirés de la participation du public lors de la réunion :

- Les habitants sont préoccupés par la préservation de l'identité paysagère. Il est essentiel d'inclure des études paysagères approfondies pour atténuer l'impact visuel des panneaux solaires. **Une attention particulière doit être portée s'agissant de la préservation de l'identité du paysage** : le sujet des co-visibilités est omniprésent. L'étude paysagère des parcelles est indispensable et va permettre de positionner des haies végétales pour masquer le dispositif depuis certains points de vue identifiés comme sensibles, le positionnement des panneaux dans les parcelles sera particulièrement étudié, les types de haies végétales feront l'objet de points spécifiques lors des ateliers-visites de parcelles.
- D'après les participants, le projet « Au fil de la Théols » doit être perçu comme **un modèle d'intégration harmonieuse entre agriculture et énergie renouvelable**, en respectant l'identité paysagère, en garantissant la qualité de vie des habitants, et en favorisant un développement économique durable et solidaire. La co-construction du projet avec les habitants et les agriculteurs est essentielle pour son succès.
- **La communication, ouverte et transparente** avec toutes les parties prenantes (propriétaires, locataires, exploitants), est essentielle. En parallèle des actions mis en œuvre pour informer et concerter sur le territoire, **la consultation continue des acteurs locaux** garantit le respect des attentes locales.

Cette réunion, qui se s'est déroulée dans une atmosphère sereine et constructive, aura permis d'informer de manière précise les participants sur le projet agrivoltaïque, de connaître les





membres du CAVT36 et les représentants de GLHD et de TRAITCLAIR, de recueillir les premières questions et remarques. Les participants se sont montrés curieux et enthousiastes quant à l'ouverture de cette phase de concertation préalable.

Un compte-rendu détaillé est annexé à ce bilan (annexe L), ainsi qu'une synthèse des études environnementales et paysagères, rédigée par GLHD (annexe B).

d. Stand d'information et de participation du 5 octobre 2024

Ce stand d'information s'est tenu à la suite de la réunion publique du 30 septembre 2024. Organisé de 10h à 13h sur le parking de la mairie de Brives, cette rencontre a pu proposer à la fois une présentation du projet agrivoltaïque et un échange avec un membre du collectif d'agriculteurs et un représentant de GLHD. Toutes les remarques et préconisations indiquées par les visiteurs ont été précieusement notées et compilées par les représentants de l'agence TRAITCLAIR.

L'objectif, pour ce stand qui s'est déroulé un samedi, était de **permettre à un large public ne pouvant se déplacer les soirs de semaine pour les ateliers et les réunions publiques, d'accéder aux informations sur le projet.** Un café et des douceurs étaient proposés pour accompagner ce moment d'échange.



Les chiffres clés :

- > nombre de participants : 5
- > nombre de contributions : 11

Déroulé

Le stand s'est ouvert avec la présence de Madame Annie BARREAU, maire de Brives.

Commune	<input type="checkbox"/> Brives	<input type="checkbox"/> Condat	<input type="checkbox"/> Meunet-Planches	<input type="checkbox"/> Sainte Fauste	<input type="checkbox"/> Vouillon	<input type="checkbox"/> Autre :
Localisation	<input type="checkbox"/> Adresse, lieu dit :					
	<input type="checkbox"/> Gomette n°:					
Lien avec le projet	<input type="checkbox"/> Riverain					
	<input type="checkbox"/> Habitant de la commune					
	<input type="checkbox"/> Agriculteur					
	<input type="checkbox"/> Autre :					
Thème	<input type="checkbox"/> Paysage					
	<input type="checkbox"/> Biodiversité					
	<input type="checkbox"/> Projet agricole					
	<input type="checkbox"/> Dialogue riverains					
Contribution, question ou remarque					
					
					
					





Les participants étaient invités à poser des questions et formuler des remarques écrites s'ils le souhaitaient à l'aide d'une fiche de contribution de format A5 (disponible en [annexe T](#)). Les contributions étaient ensuite exposées sur le stand au fur et à mesure de la matinée, de manière à être lisibles pour l'ensemble des participants et alimenter les discussions. Les représentants de GLHD et le membre du collectif CAVT36 étaient en charge d'apporter les réponses aux questions, en appui de panneaux d'information réalisés à cet effet.

Une cartographie couleur du territoire mentionnant les zones d'études permettait aux participants de localiser leurs contributions (disponible en [annexe U](#)). Une synthèse des caractéristiques techniques du projet ainsi que le calendrier de la concertation préalable était affichés. Ces informations pouvaient éventuellement être rappelées par TRAITCLAIR. Les supports d'information et d'animation utilisés sont disponibles en [annexe V](#) du présent bilan.



Les enseignements du stand du 5 octobre 2024 :

- Quelques questions ont porté sur la compatibilité du projet avec l'existence d'un **périmètre de protection des monuments historiques** autour du bénitier de l'église de Brives. Les habitants semblent sensibles à l'insertion du projet dans l'environnement.
- Des propositions de **masquage par des haies végétales** ont été faites et localisées sur la photo aérienne à disposition. Elles concernent une boucle de promenade que les habitants ont l'habitude de pratiquer. Ils souhaitent masquer le dispositif par la plantation de haies végétales. La reconstitution de haies est bien accueillie, car les habitants se souviennent de la disparition des haies au moment du remembrement agricole.
- Des questions ont porté sur **l'empreinte environnementale du projet** agrivoltaïque. Le public présent était averti sur les questions écologiques, mais non opposé au projet, car conscient de la nécessité d'une transition écologique.
- Quelques échanges ont porté sur **le projet agricole**, sur le traitement en phytobiologies des parcelles, et des choix de cultures. Le représentant a apporté des réponses aux questions. Le fait que ce soit un projet agricole est encouragé par les habitants.

Un compte-rendu détaillé est annexé à ce bilan ([annexe M](#)).

e. Visite-atelier du 8 octobre 2024

Cette visite-atelier est la première des visites de parcelles de la zone d'étude organisées. Elle s'est déroulée en 2 temps : un temps sur site, à proximité d'une parcelle étudiée pour l'implantation de l'installation agrivoltaïque ; un temps en salle, en mairie de Meunet-Planches, pour poursuivre les échanges autour d'un atelier participatif et accéder à des informations précises sur le projet.

La visite s'est déroulée en présence de Madame Catherine VIRMAUX, maire de la commune de Meunet-Planches. Les membres du CAVT36, Benoît JUGAND et Laurent





THOMAS, étaient également présents pour présenter leurs contraintes agricoles et leurs motivations.

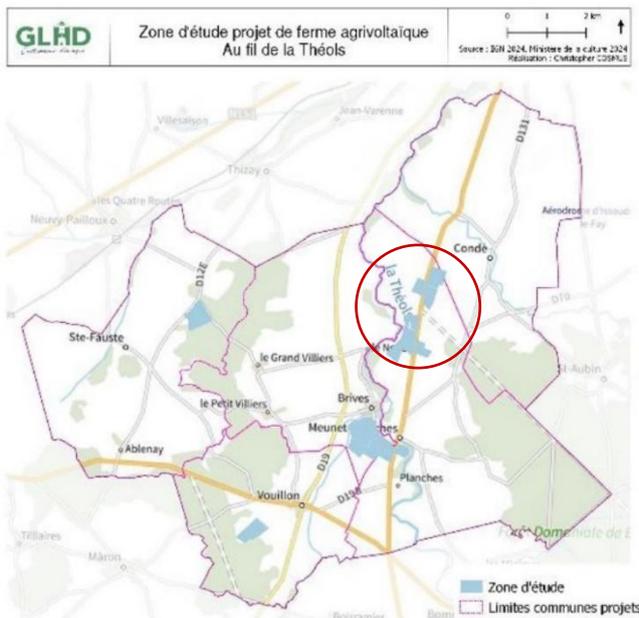
Objectif

Cette visite-atelier avait pour objectif de faire découvrir les parcelles concernées, présenter les caractéristiques du projet agrivoltaïque, se projeter sur l'emplacement et les dimensions du projet, avant identifier les enjeux paysagers, environnementaux ou agricoles et d'imaginer collectivement les aménagements à créer.

Les chiffres clés :

- > nombre de participants : 2
- > nombre de contributions : 23

Déroulé



Un rendez-vous a été fixé à 17h en mairie de Meunet-Planches, puis un transport collectif organisé pour se rendre sur les parcelles concernées en bordure de la route départementale (RD918) au nord de Meunet-Planches.

Des supports spécifiques ont été imaginés pour cette visite sur site : une maquette d'une table de panneaux photovoltaïques, reconstituée dans ses proportions réelles à l'aide de rubans et piquets, ainsi qu'une simulation du projet en imagerie 3D par l'intermédiaire d'application disponible sur une tablette. Les participants ont été particulièrement intéressés par ces représentations, qui ont permis de se rendre compte des proportions des installations agrivoltaïques dans les parcelles de la zone d'étude.





Suite à ce temps sur site, le retour dans la salle municipale de Meunet-Planches a permis de diffuser un support de présentation sur le projet, de rappeler les modalités de la concertation, et d'identifier les principaux usages du site. **Les participants ont pu ainsi contribuer sur 2 thématiques majeures du projet : l'insertion paysagère**, avec la localisation et la caractérisation de haies paysagères à positionner le long de la RD918, l'indication des passages réguliers d'animaux, et **l'identification d'un abri vétuste à démolir**. Il a été suggéré d'aménager **une aire pédagogique autour du projet**, à proximité de la RD918, en bordure des parcelles de la zone d'étude.

Le soleil était au rendez-vous pour cette visite-atelier, qui s'est passée dans une ambiance calme et sereine. Les participantes se sont montrées intéressées par de multiples facettes du projet.

Lors de l'échange en salle qui s'en est suivi, les contributions ont été reportées sur une carte du secteur concerné afin de les localiser.



-  Planter des haies végétales opaques entre les parcelles et les habitations
-  Planter une haie semi-opaque autour de certaines parcelles visibles de plus
-  Aménager une aire pédagogique sur une parcelle accessible depuis la RD918 et des haies semi-opaques le long de la
-  Supprimer l'arrêt de car

Les enseignements tirés de cette première visite-atelier du 08/10

- La **préservation de l'identité paysagère** : le sujet des co-visibilitys depuis certains points de vue est majeur. L'étude paysagère sera indispensable pour positionner finement des haies végétales le long de la RD918. Ces haies doivent être semi-transparentes. Le long des chemins ruraux au nord de Meunet-Planches, l'implantation des haies n'est pas nécessaire selon les participants. **Une vigilance accrue doit être apportée à proximité des habitations.**
- **Le projet agricole : la question de la limitation des intrants est sensible** pour les participants. Les membres du CAVT36 ont pu apporter de premiers éléments de réponse. Le maintien de l'agriculture reste une préoccupation majeure pour le territoire. Les habitants sont par ailleurs conscients des contraintes liées à la faible qualité des sols et aux choix d'exploitation auxquels sont confrontés les agriculteurs.
- Déjà de **premières propositions d'implantation de haies** ont été faites à l'occasion de cette visite-atelier. Des haies opaques dans les secteurs de co-visibility des habitations et des haies semi-transparentes le long de la RD918.



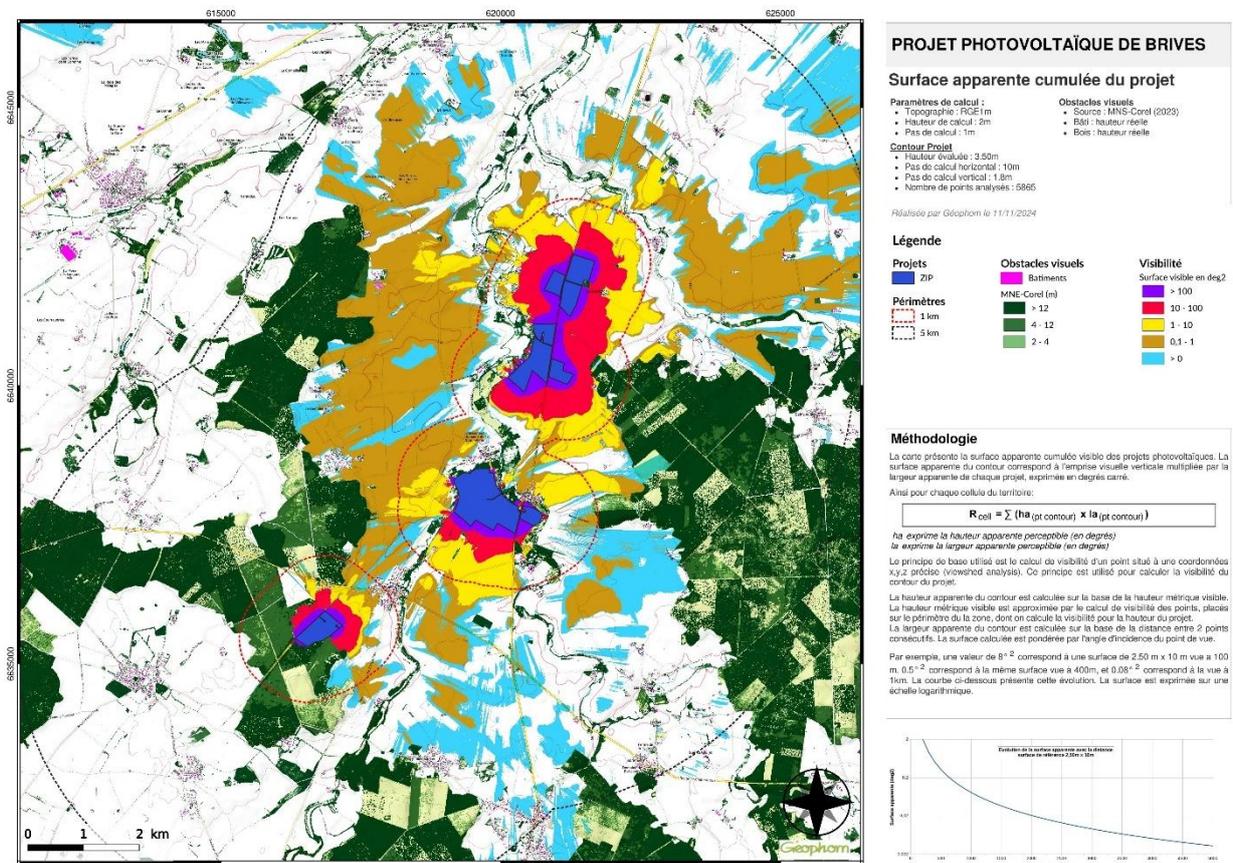


- Quelques remarques sur les possibles **retombées locales** attendues par les habitants ont été émises, notamment l'aménagement d'une aire pédagogique et la suppression d'un abri en bord de route propice aux dépôts sauvages.

La visite-atelier a donné lieu à un compte-rendu détaillé disponible en annexe N du présent bilan.

f. Le porte-à-porte paysager du 7 octobre 2024

Avant le porte-à-porte paysager, les secteurs les plus sensibles ont été localisés grâce à une carte de prégnance visuelle. Cette carte montre en tout point du territoire les zones vierges de visibilité (zones non colorées) et ensuite par graduation de couleurs, les zones plus ou moins sensibles. Les zones colorées en violet sont les plus sensibles puis rouge et ensuite jaune. Le marron et le bleu clair indiquent un impact très faible.



La carte de prégnance visuelle en lien avec le projet

Les habitations les plus sensibles ont été identifiées dans les zones les plus sensibles de manière à pouvoir rencontrer individuellement les propriétaires lors des porte-à-porte paysagers. Ces rencontres ont été menées par un représentant de GLHD et la paysagiste Mathilde MARTIN. Le porte-à-porte du 19 octobre a permis de compléter celui du 7 octobre certains riverains n'étant pas disponibles à la première date. Les éléments de restitution ont été regroupés plus haut.





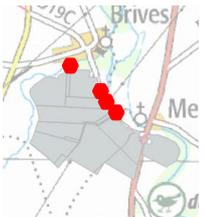
Sur le hameau de SAINT LEGER, deux habitations sont situées dans la zone sensible de co-visibilité. Un propriétaire n'a pas pu être rencontré malgré de multiples passages et le second a exprimé de vives réticences vis-à-vis du projet. Une prochaine rencontre est à replanifier avec des simulations et des rapports d'échelles fin que la propriétaire évalue les impacts depuis chez elle.



Au hameau des GENETS, deux habitations sont également situées dans la zone sensible de co-visibilité. Le propriétaire de la maison la plus au nord-est a été rencontré. Il n'est pas contre le projet, ne se sent pas potentiellement impacté car ses espaces extérieurs de vie (parking et terrasses) ne font pas face au projet. Les voisins bien que présents mais n'ont pas souhaité rencontrer les porteurs de projet.



Au sud du bourg de MEUNET, les habitations situés rue de Villechaud sont situées dans la zone sensible de co-visibilité. Les peupliers abattus en bords de la Théols laissent potentiellement plus de vues vers la zone de d'implantation du projet ZIP. Néanmoins les riverains se sont montrés à l'écoute, tolérants et peu inquiets du projet.



Au sud du bourg de BRIVES, les habitants rencontrés ont été rassurés par la prise en compte d'un périmètre de recul autour du monument historique. Les habitations situées le long de la route n'ont pas pu être rencontrés, certains d'entre eux n'ont pas de vue sur le projet puisque leurs terrains sont bordés de haies. Pour une habitation ayant des vues directes, il est envisagé la plantation d'une haie en bordure de route.



Au sud de Vouillon, les propriétaires du hameau de LOGES ont été rencontrés à plusieurs reprises. Ils ont pu se rendre compte du rapport d'échelle entre le projet et le paysage existant et bien localiser la ZIP par rapport à leur maison respective. Tous restent dans l'attente de la plantation d'une haie qui fermerait la totalité de l'angle nord de la zone. Ils ne veulent aucune vue depuis le hameau.

Dans un premier temps, nous nous sommes engagés à :

- Reculer au sud le projet de plus de 200 mètres des éoliennes,
- Créer des reculs d'au moins 20 mètres des bords de la zone
- Etudier activement la plantation d'une haie haute (voir de faire un merlon d'environ 1m sous la haie).

Le compte rendu des porte-à-porte paysager est disponible en [annexe K](#) du présent bilan.





g. Stand d'information et de participation du 19 octobre 2024

Ce temps d'échange a eu lieu le **samedi 19 octobre 2024**, entre **10h et 13h**, sur le **parking situé à l'entrée de Meunet-Planches**, le long de la RD918. La météo a été relativement maussade avec quelques averses passagères.

Les modalités d'animation du stand précédent ont été reconduites. Ce stand visait à offrir un accès à l'information à celles et ceux qui ne pouvaient se rendre disponibles en semaine, tout en favorisant un dialogue direct avec les acteurs du projet.



Les chiffres clés :

> nombre de participants : 6

> nombre de contributions : 9

Déroulé

L'événement s'est déroulé en présence de Madame Catherine VIRMAUX, Maire de Meunet-Planches, et de Monsieur Christian LAFOND, Maire de Condé.

Le stand a également réuni Alain JUGAND, membre du collectif d'agriculteurs CAVT36, Christopher COSMUS et Rachel GRIGGS, représentants de GLHD, maître d'ouvrage du projet, Romain MOREAU et Coline de VALENCE, de TRAITCLAIR, tiers neutre animateur de la concertation.



Emplacement du stand du 19 octobre 2024

Les participants ont pu poser des questions et formuler des remarques écrites à l'aide des fiches de contribution de format A5 (disponible en [annexe T](#)) qui ont ensuite été exposées sur le stand. Les représentants de GLHD et le membre du collectif CAVT36 ont apporté les réponses aux questions, en appui de panneaux d'information réalisés à cet effet.

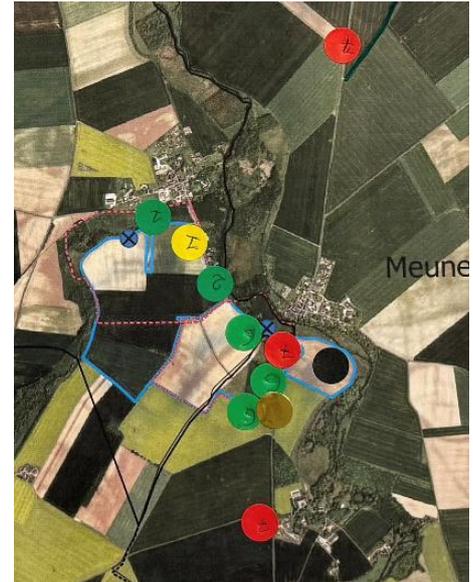




La cartographie couleur du territoire mentionnant les zones d'études permettait aux participants de localiser leurs contributions (disponible en [annexe U](#)). Les outils d'information disponibles en [annexe V](#) ont été à nouveau utilisés lors de cette rencontre

Les enseignements du stand du 19 octobre 2024 :

- Les participants ont posé des questions précises sur **le coût du projet, les revenus perçus par les exploitants et les retombées économiques** pour le territoire. Une préoccupation récurrente a été soulevée concernant la précarité énergétique de certains ménages du territoire.
- Les habitants ont insisté sur l'importance d'une **intégration paysagère soignée**, notamment en limitant les co-visibilités avec les habitations. Les participants ont exprimé leur soutien au projet agrivoltaïque, conscients des difficultés croissantes pour les agriculteurs face au changement climatique et du besoin de diversifier leurs revenus.



Un compte-rendu détaillé est annexé à ce bilan ([annexe M](#)).

h. La visite-atelier du 15 octobre 2024

Cette deuxième visite-atelier s'est déroulée cette fois sur la commune de Brives. Toujours en 2 temps : un temps sur site pour projeter les participants ; puis un temps d'atelier en salle, en mairie de Brives, pour recueillir de nouvelles contributions et répondre avec précisions aux questions des participants.

La visite s'est déroulée en présence de Madame Catherine VIRMAUX, maire de la commune de Meunet-Planches, Monsieur Bruno MALOU, 1er Adjoint de la mairie de Brives et Président du Syndicat Mixte pour l'aménagement du bassin de la Théols, Nadine JOURDAIN, agricultrice du CAVT36, présente pour expliquer les contraintes agricoles de la zone et les motivations associées au projet agrivoltaïque.

Objectif

Cette visite-atelier avait pour objectif de faire découvrir les parcelles concernées, présenter les caractéristiques et dimensions du projet agrivoltaïque, exposer les études techniques. Après avoir identifié les enjeux de la zone, les participants étaient invités à imaginer des aménagements cohérents avec les besoins locaux.



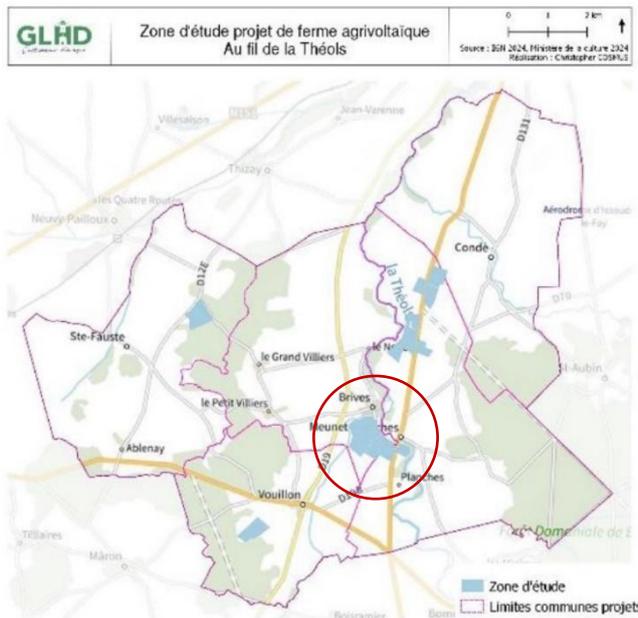


Les chiffres clés :

> nombre de participants : 11

> nombre de contributions : 33

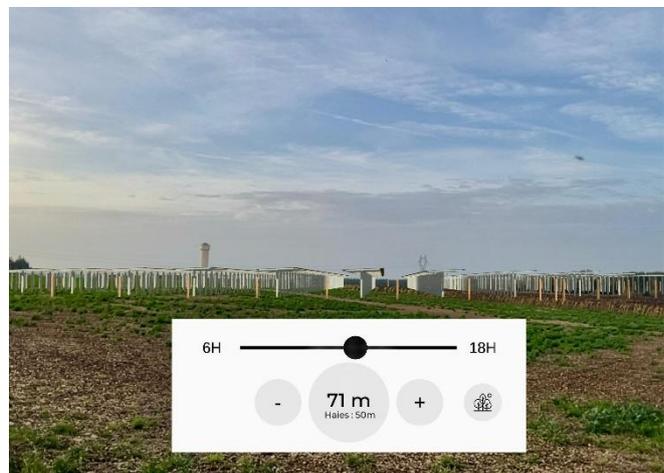
Déroulé



Deux sites ont été observés lors de cette visite : l'un au pied du château d'eau de Brives, l'autre au niveau de l'aire de repos sur les bords de la route départementale RD918.

Sur le premier site, les mêmes supports spécifiques imaginés pour visite-atelier du 08/10/24 ont été réutilisés : une maquette d'une table de panneaux photovoltaïque, reconstituée dans ses proportions réelles à l'aide de rubans et piquets, ainsi qu'une simulation du projet en imagerie 3D par l'intermédiaire d'une tablette.

Les participants ont été très intéressés par ces représentations, qui ont permis de se rendre compte des proportions des panneaux photovoltaïques dans les parcelles de la zone d'étude, et des incidences en termes de co-visibilités.



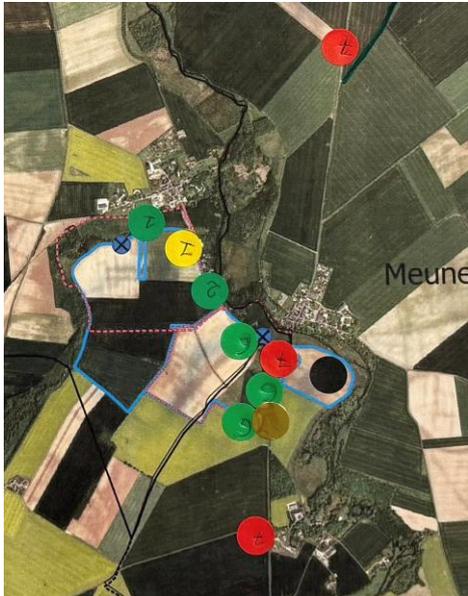
Le soleil était également au rendez-vous pour cette visite, et les participants nombreux. Les échanges ont été nourris, et des débats se sont ouverts sur les sujets les plus sensibles.

Le premier site observé a présenté des enjeux plus importants que le deuxième, en raison de sa proximité avec les habitations de Brives, et des co-visibilités que le projet génère. Sur le deuxième site, les questions de visibilité depuis la route départementale ont été abordées, ainsi que celui des passages d'animaux, et des reculs d'implantation des éléments techniques du projet (clôtures, haies, pistes d'accès et de sécurité).





Suite à ce temps sur site, le retour dans la salle municipale de Brives a permis de diffuser un support de présentation du projet, de rappeler les modalités de la concertation, d'aborder spécifiquement les questions d'insertion paysagère, les enjeux tirés des études techniques et d'identifier les principaux usages du site pour déterminer les aménagements adéquats à leur maintien.



-  Planter des haies végétales le long de la route de Brives et du cheminement de promenade
-  Planter des grands arbres et des haies matures pour éviter les vues depuis les habitations de Brives
-  Implanter des panneaux pédagogiques au niveau de l'aire de jeux de la route de Brives
-  Supprimer la parcelle du périmètre d'étude (co-visibilité depuis le secteur Meune)
-  Prendre en compte les traversées de grands animaux et les risques de collisions sur les axes routiers

Les enseignements tirés de cette seconde visite-atelier du 15/10

- Sur la **préservation du paysage**, qui constitue toujours le sujet le plus sensible du projet, les inquiétudes étaient nombreuses quant à l'impact du projet en termes de co-visibilités depuis les habitations. En atelier, les propositions ont été nombreuses et ont permis de compléter de manière détaillée le secteur de la zone d'étude observé lors de cette séance. Des haies opaques, matures et relativement hautes sont souhaitées à proximité des habitations, des haies semi-transparentes le long de la route et des chemins. Des essences locales telles que l'érable champêtre, l'érable pourpre, le tilleul et le noyer sont à privilégier. Des fruitiers sont également évoqués par certains participants (pommiers, poiriers, néfliers) afin de pouvoir en cueillir les fruits. De manière générale, tous attendent une plantation diversifiée d'essences végétales tiennent compte du climat.
- Les **questions sur les caractéristiques techniques du projet** ont été nombreuses et GLHD a pu y répondre de manière détaillée. L'implantation des clôtures, le système de pieux battus constituant la structure porteuse des panneaux, le nettoyage des panneaux ont notamment été abordés.
- La question du projet agricole est revenue également à plusieurs reprises dans les échanges. **Les habitants souhaitent maintenir une activité agricole, et sont favorables à ce projet qui permet à la fois à l'agriculteur de diversifier ses revenus, de remettre en culture ses parcelles, et de faire évoluer ses pratiques.** Les échanges ont permis d'aborder la question de la limitation des intrants et de ses conséquences, notamment avec la potentielles apparitions d'adventices.

La visite-atelier a donné lieu à un compte-rendu détaillé accessible en en annexe N.





i. Le porte-à-porte paysager du 19 octobre 2024

Le porte-à-porte du 19 octobre a permis de compléter celui du 7 octobre certains riverains n'étant pas disponibles à la première date. Les éléments de restitution ont été regroupés plus haut.

Le compte rendu des porte-à-porte paysager est disponible en annexe K du présent bilan.

j. La visite-atelier du 22 octobre 2024

Cette troisième et dernière visite-atelier s'est déroulée sur les communes de Vouillon et de Sainte-Fauste. Toujours en 2 temps : un premier temps sur site ; suivi d'un temps en salle, en mairie de Vouillon, pour favoriser l'intelligence collective et capitaliser sur les idées ayant émergées sur le terrain.

La visite s'est déroulée en présence de Monsieur Yves PREVOT, maire de la commune de Vouillon, et de Monsieur Jean-Marc BRUNAUD, Maire de la commune de Sainte-Fauste.

Le CAVT36 n'a pas pu être représenté lors de cette visite-atelier en raison des obligations liées à l'activité agricole, la météo peu favorable ayant enfin permis la récolte des tournesols.

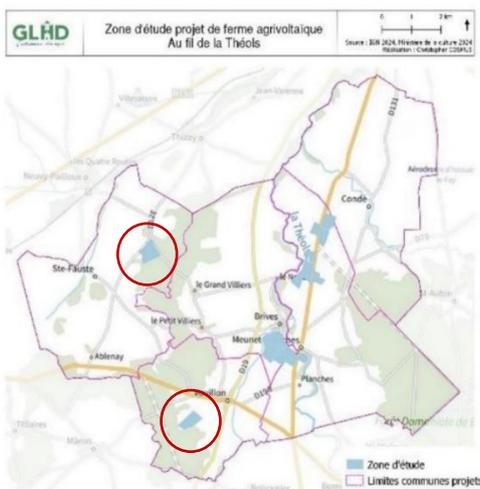
Objectif

Cette visite-atelier avait pour objectif de faire découvrir les parcelles concernées, se projeter dans le dimensionnement du projet et les enjeux de l'environnement local. Le temps d'atelier permettait de recueillir les contributions des participants grâce à une animation collective.



Les chiffres clés :

- > nombre de participants : 8
- > nombre de contributions : 50



Déroulé

Deux sites ont été observés lors de cette visite : l'un situé sur la commune de Vouillon proche du hameau « Les Loges », l'autre sur la commune de Sainte-Fauste.

A Vouillon, les supports utilisés ont été les mêmes que lors des visites-atelier précédentes : une maquette d'une table de panneaux photovoltaïque, reconstituée dans ses proportions réelles à l'aide de rubans et piquets, ainsi qu'une simulation du projet en imagerie 3D par l'intermédiaire d'une tablette. Là encore, les participants se sont montrés intéressés par ces représentations qui rendent compte des proportions des panneaux photovoltaïques dans les parcelles et des incidences en termes de co-visibilités.





Le site de Vouillon présente une sensibilité particulière sur les questions d'intégration paysagère en raison de sa proximité avec les habitations du hameau des Loges. De plus des éoliennes sont également présentes sur la parcelle.

A Sainte-Fauste, la parcelle recevra le transformateur appelé poste source permettant de relier le projet à la ligne à haute tension située de l'autre côté de la route. Des rangs de panneaux compatibles avec l'activité agricole sont également envisagés autour du poste source. Les visibilitées depuis la route longeant la parcelle ont été abordées comme la question de l'insertion paysagère du poste source.



À la suite de ce temps sur site, un temps dans la salle polyvalente de Vouillon comme pour les précédentes visites-ateliers a permis de diffuser un support de présentation du projet, de rappeler les modalités de la concertation, d'aborder spécifiquement les questions d'insertion paysagère, et d'identifier les principaux usages du site et aménagements complémentaires à suggérer

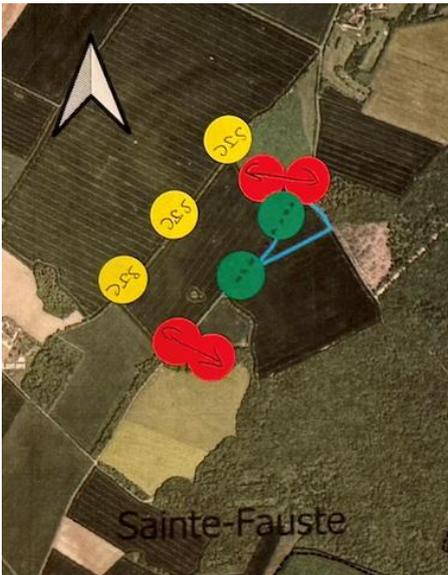


Planter des haies végétales sur les 3 côtés entourant la parcelle, pour éviter les vues depuis le hameau des Loges (pas de co-...)



Aménager des merlons autour de la parcelle pour rehausser la haie qui devra être plantée avant la mise en place des panneaux.





Planter une haie végétale semi-opaque pour limiter les vues depuis la route



Assurer une bonne visibilité depuis le stop pour l'insertion des véhicules



Tenir compte des passages des grands animaux



Implanter des panneaux pédagogiques d'information depuis le chemin de Saint-Jacques de Compostelle



Implanter le transformateur en retrait de la route pour qu'il se fonde mieux dans la lisière du bois

Les enseignements issus de cette troisième visite-atelier du 22/10

- Pour cette troisième visite-atelier, les échanges ont été nombreux et les participants toujours attachés à **la bonne intégration paysagère du projet**. Cette thématique a été l'objet de la majorité des remarques.

Sur le site de Vouillon, **les enjeux de co-visibilités sont particulièrement importants**. Les habitants présents ont demandé la mise en place d'un masque opaque sur trois côtés du site de projet et le long des chemins de randonnée vers les bois. Des merlons ont été évoqués pour rehausser les haies. Les participants sont inquiets de l'entretien des haies, l'enjeu est d'assurer leur préservation dans le temps.

Sur le site de Sainte-Fauste, **la question de l'intégration paysagère est moins sensible**. GLHD a indiqué étudier l'installation d'un hectare de panneaux photovoltaïques autour du poste source. Une haie, semi-transparente, a été imaginée pour éviter les vues depuis la route départementale RD12E. Le positionnement précis du poste source a également été discuté au regard de son impact visuel compte tenu du massif forestier tout proche.

- **La préservation de la biodiversité** a été un sujet abordé, notamment quant à la composition des haies, qui doivent pouvoir nourrir la petite faune, et la nature des clôtures, à travailler pour laisser passer les petits animaux. Les traversées d'animaux ont été localisées pour le site de Saint Fauste étant donné sa proximité avec les massifs forestier.
- **Des questions techniques** ont porté sur l'exploitation, la maintenance en cas de panne et sur la manière dont vont être raccordés les différents sites du projet.
- Des aménagements sont imaginés, plutôt à Sainte-Fauste le long du chemin de Saint-Jacques de Compostelle, pour l'implantation de **panneaux pédagogiques**





pour les randonneurs passant à proximité de la zone d'implantation du projet agrivoltaïque.

- Le **projet agricole** est questionné, notamment sur le sujet de la qualité des terres, et le rendement des parcelles, ainsi que sur la nécessité de faire évoluer les pratiques des agriculteurs. Le projet agricole est aussi interrogé dans la compatibilité avec un projet énergétique.



La visite-atelier a donné lieu à un compte-rendu disponible en [annexe N](#).

k. Les rencontres du 5 novembre 2024, dans la continuité des porte-à-porte paysagers

Deux rendez-vous ont été programmés sur les communes de Brives et de Meunet-Planches (hameau de Saint-Léger), des riverains ayant répondu aux sollicitations de l'équipe de GLHD. L'objectif de ces rencontres a été de **recueillir les attentes et sensibilités des quatre personnes rencontrées**.

Lors de ce rendez-vous les habitants de Brives ont été informés du retrait des panneaux solaires sur les 2/3 de la parcelle la plus proche de leur habitation. Des suggestions ont pu être faites et les points d'attention indiqués. **Les possibilités de synergies avec les usages locaux ont été explorées**.

Les sujets abordés ont été les suivants :

- Les mesures paysagères à adopter ;
- La sensibilité à la ressource en eau ;
- La préservation du patrimoine local ;
- Le cadre réglementaire ;
- Les caractéristiques du projet et du modèle économique adopté ;
- Les enjeux globaux du projet.



l. La réunion de restitution de la concertation du 5 novembre 2024

La réunion de restitution a constitué le dernier élément du dispositif actif de la concertation préalable volontaire.

La réunion s'est déroulée en mairie de Meunet-Planches, en présence de Madame Catherine VIRMAUX, maire de la commune de Meunet-Planches, Madame Annie BARREAU, maire de la commune de Brives et Monsieur Christian LAFOND, maire de la commune de Condé.





Les membres fondateurs du CAVT36 étaient également présents en nombre : Laurent THOMAS, Alain JUGAND, Stéphane PLISSON, Nadine JOURDAIN, Véronique BERGER-MANÇOIS, Joffrey AUGAY, Christophe ROGER et Pierre CHAMIGNON.

Cette réunion plénière a présenté **un premier bilan de la phase de concertation préalable, en rappelant les échanges qui ont eu lieu tout au long de celle-ci**. La nature, la qualité, le nombre de contributions émises pendant cette période et surtout les premiers enseignements tirés de la participation du public ont été exposés.

La poursuite d'un dialogue permanent avec les acteurs et usagers du territoire a été rappelé, ainsi que les modalités et moyens de communication mis en place pour le continuum d'information et de participation proposé au territoire par les porteurs de projet.

Objectif

Cette réunion de restitution avait pour objectif de clore la phase de concertation préalable volontaire. Les participants ont pu découvrir la teneur des contributions exprimées lors de ces d'échange avec les citoyens. Les agriculteurs porteurs du projet ont aussi exprimé le souhait de maintenir un dialogue continu avec les habitants et acteurs du territoire. Les moyens de contact ont été précisés.

GLHD a indiqué les prochaines étapes envisagées pour l'avancement du projet agrivoltaïque.



Les chiffres clés :

- > nombre de participants : 16
- > nombre de contributions : 20

Déroulé

> **La présentation des acteurs du projet** : Les représentants du collectif d'agriculteurs CAVT36, les représentants de GLHD et les animateurs de l'agence TRAITCLAIR se sont présentés à tour de rôle en indiquant leurs responsabilités respectives. Les participants ont été chaleureusement remerciés de leur présence.

> **L'agence TRAITCLAIR** a précisé le déroulé de la réunion et précisé que les contributions étaient encore les bienvenues avant la clôture de la concertation préalable volontaire.

> **Les membres du collectif CAVT36** se sont ensuite exprimés individuellement sur l'historique du projet. Ils ont rappelé les contraintes qui pèsent sur les exploitations agricoles du territoire aujourd'hui, et l'intérêt de leur engagement dans une transition grâce à l'innovation agrivoltaïque permise par ce projet.

> **Le chef de projet GLHD, Christopher COSMUS**, a ensuite présenté le projet dans ses aspects techniques et réglementaires. Il a ensuite exposé la méthodologie de développement suivie par GLHD et le calendrier de mise en œuvre envisagé.

> L'agence TRAITCLAIR a ensuite présenté **le bilan synthétique du dispositif de concertation préalable volontaire**, en détaillant les modalités, la qualité de la participation et les enseignements tirés de chaque dispositif.





> Au terme de la réunion, **un temps d'échange** avec la salle a été proposé, et les questions posées ont conforté les sujets déjà abordés dans les nombreux temps de rencontre précédents.

> Des fiches d'**évaluation de la concertation** ont été complétées par les participants, elles sont analysées dans la section suivante du bilan.

> La séance s'est achevée par **un temps convivial** avec les participants autour d'une collation.



Les enseignements issus de la réunion de restitution du 5/11

- Les participants se sont interrogés sur les **zones de reculs** annoncés en bordure des parcelles et la capacité des agriculteurs à les exploiter.
- Les participants ont été rassurés à propos des **nuisances sonores, de rayonnement** ou de perturbations des ondes électromagnétiques, en effet certains hangars sont déjà largement couverts de panneaux sans que cela ait d'impact.
- Les participants ont été attentifs aux **retombées pour les finances des collectivités locales**. Ils se sont également montrés intéressés par la possibilité de bénéficier d'une électricité locale et moins chère, bien que les conditions de mise en place d'une telle offre ne soient pas réunies à ce jour.
- La question du **démantèlement de l'installation** a été abordée que ce soit d'un point de vue pratique concernant la suppression des supports des panneaux, des haies et des clôtures ; ou d'un point de vue financier. GLHD a précisé qu'une provision obligatoire est réalisée à la réalisation du projet.

La réunion de restitution a donné lieu à un compte-rendu détaillé (en [annexe O](#))

m. La rencontre avec les riverains du hameau « les loges », le 27 novembre 2024

A la suite des échanges précédents, au-delà de la période de concertation volontaire préalable, une rencontre a été organisée avec les habitants du hameau « les loges » situé à Vouillon pour traiter en particulier du sujet des co-visibilités et de l'insertion paysagère.

Cette rencontre fait l'objet d'un compte rendu spécifique en [annexe X](#) du présent bilan.





4. Les grands enseignements de la concertation

a. Les grands chiffres de la participation

35 jours de concertation préalable volontaire du 26 septembre au 31 octobre 2024

3 journées de porte-à-porte auprès des habitants du territoire

2 réunions d'information et de participation en plénière

2 stands sur l'espace public

3 visites-ateliers

2 journées de porte-à-porte paysager

415 lettres d'information distribuées sur le périmètre de la concertation

126 participants (en nombre cumulé) sur l'ensemble des temps de la concertation

6 registres mis à disposition et 6 dossiers de présentation, dans les communes du périmètre et à la Communauté de Communes de Champagne Boischauts.

> 1 registre complété de 6 contributions détaillées.

317 remarques et contributions cumulées dans tous les temps organisés, et espaces dédiés à la participation du public (registre, site internet, mail)

8 grandes thématiques abordées dans les contributions et remarques :

> Préservation de l'identité paysagère : 78

> Caractéristiques du projet : 71

> Le projet agricole : actuel et futur : 58

> Retombées locales : opportunités pour le territoire : 29

> Préservation de l'environnement et renforcement de la biodiversité : 22

> Contexte de la transition énergétique : 20

> Propositions d'aménagements complémentaires en lien avec les usages : 7

> La concertation et la communication sur le projet : 7

100% des habitants du périmètre de la concertation ont été informés par des moyens très diversifiés.

b. L'évaluation de la concertation

Lors de la réunion de restitution du 5 novembre, des fiches portant sur l'évaluation de la concertation ont été distribuées aux participants.

19 fiches ont ainsi été complétées au terme de la réunion.

Il est indiqué que 3 de ces fiches ont été complétées par des agriculteurs du CAVT36, eux-mêmes citoyens du territoire.

Les porteurs du projet agrivoltaire ont ainsi souhaité être attentifs à l'évolution du niveau de connaissance des habitants et usagers du territoire. C'est un processus de mesure de la montée en compétence et en connaissance qui a été élaboré tout au long de cette concertation préalable volontaire.





Fiche de l'évaluation de la concertation complétée par un participant (Toutes les fiches complétées et anonymisées sont en annexe W du présent bilan) :

Evaluation de la concertation

1. Après cette concertation êtes-vous plus à l'aise avec le concept d'agrivoltaïsme ? Oui Non

2. Comment jugez-vous votre niveau de connaissance du projet « Au fil de la Théols » après cette réunion ?

Qualité de l'information (pertinence et fiabilité) 1 2 3 4 5

Quantité d'information (diversité et accessibilité) 1 2 3 4 5

3. Connaissez-vous les caractéristiques agricoles des parcelles concernées ? Oui Non

4. Considérant les enjeux le projet vous paraît-il adapté à votre territoire ? Oui Non

Pourquoi ?

5. Avez-vous de nouvelles remarques ou question à nous partager ?

6. Souhaitez-vous être recontacté par l'équipe projet ? Oui Non

Par quel moyen ?
 indiquez votre email
 ou téléphone

Les résultats de cette évaluation soumis aux participants à la réunion de restitution du 5 novembre sont les suivants (sur 19 exprimés) :

Les questions se sont d'abord portées sur l'évolution de leur niveau de connaissance du concept d'agrivoltaïsme :



84% des participants indiquent être plus à l'aise avec le concept d'agrivoltaïsme.

> Une grande majorité des participants considère être désormais à l'aise avec le sujet de l'agrivoltaïsme après cette phase de concertation préalable volontaire. Ce chiffre peut être rapproché de l'indication recensée au début de la phase de concertation, lors du porte-à-porte, qui se rapprochait de 50%.

Ensuite, les questions ont porté sur l'évaluation de leur niveau d'appréciation de la quantité et de la qualité des informations qui ont pu leur être mises à disposition.

> S'agissant du niveau de connaissance du projet atteint après la réunion du 5 novembre, les participants sont invités à se positionner sur une échelle de 1 (le plus faible) à 5 (le plus élevé) sur les sujets précis.



89% des participants apprécient tant la qualité que la quantité de l'information qui leur a été mise à disposition (notes 4/5 et 5/5)

Dans le détail, les participants étaient invités à se positionner sur les items suivants :

La qualité de l'information (pertinence et accessibilité)

52% indiquent se situer sur une échelle de 4/5

37% indiquent se situer sur une échelle de 5/5

La quantité d'informations (diversité et accessibilité)

52% indiquent se situer sur une échelle de 4/5

37% indiquent se situer sur une échelle de 5/5





Le questionnaire vient également mesurer le niveau de connaissance des participants sur le projet agricole :



84% des participants considèrent connaître les caractéristiques agricoles des parcelles concernées après cette concertation préalable volontaire.

> L'ensemble des temps d'échange et d'informations proposés, ainsi que les moyens d'information mis à disposition (dossier de présentation, site internet) ont effectivement abordé la question agricole de manière régulière. Le projet agricole a été présenté de manière détaillée par les membres du CAVT36, et également soutenu par GLHD, accompagnateur du projet en tant que maître d'ouvrage.

> Les habitants connaissent bien les conditions d'exploitation des agriculteurs, l'activité agricole est très visible dans le secteur, et les enjeux sont identifiés par les habitants.

Ensuite, les participants sont interrogés sur l'adaptation du projet agrivoltaïque Au fil de la Théols au territoire, et sur les motivations de leur réponse :



73% des participants considèrent que le projet est adapté au territoire

« Maintien de l'agriculture, création d'énergie », « en considérant les problématiques agricoles », « permet de conserver l'environnementalisme et de conserver l'agriculture », « Le bœnitier !! », « Captage proche »

15% restent sur un avis partagé, le projet ne leur paraît pas adapté au territoire

« Présence d'éoliennes, les paysages pour lesquels nous sommes venus à la campagne sont dénaturés »

« Les parcelles ont des rendements corrects, et pour celles concernées par les nappes phréatiques l'agroforesterie est plus adaptée. »

Enfin, un espace de questions/remarques/contributions leur est proposé. Les remarques et questions posées reprennent les sujets déjà abordés dans les temps de rencontre. GLHD s'est engagé à y répondre.

c. La participation des habitants

Les éléments qui suivent tiennent compte des indications chiffrées et de la qualité des contributions, remarques et questions, recueillies dans le cadre de l'ensemble de la période de la concertation préalable volontaire.

L'accueil des habitants a globalement été positif, riche et constructif ; les échanges, les débats ont permis de mesurer les enjeux du projet sur le territoire.





317 contributions, remarques et avis ont été recensées sur toute la période de la concertation préalable volontaire.

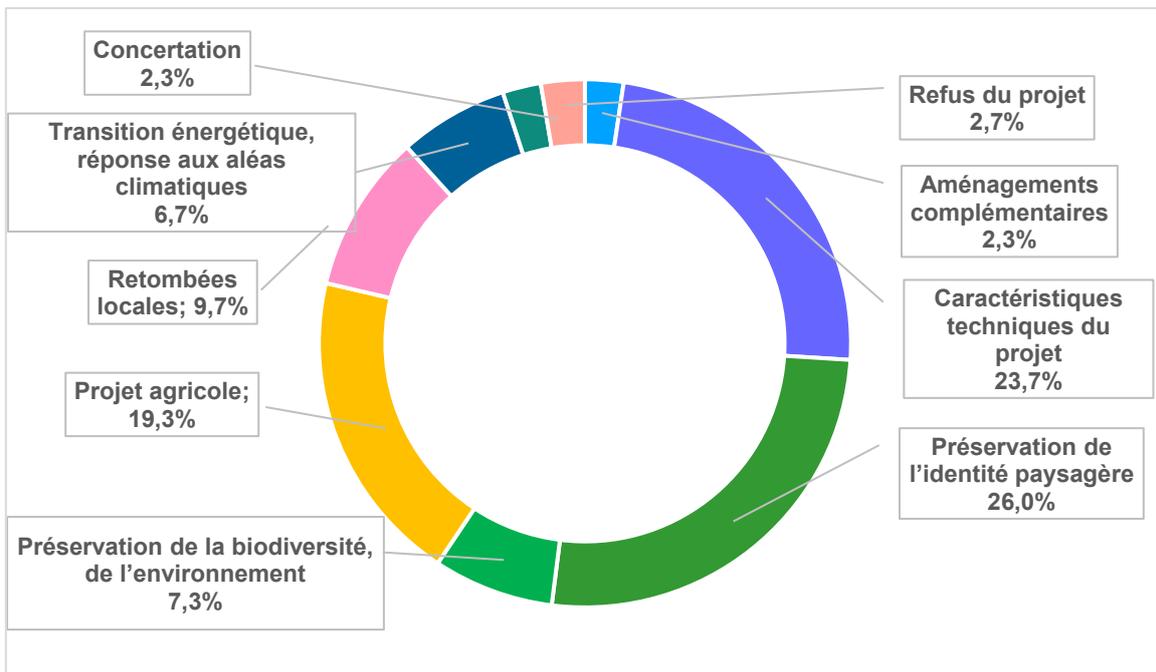
> Ce chiffre contient les éléments recueillis sur lors du porte-à-porte, les temps de rencontre organisés, les fiches de l'évaluation de la concertation, les registres mis à disposition, les livrets de participation, les formulaires de contribution complétés lors des stands des 5/10 et 19/10.

> Il témoigne des échanges nombreux et des moyens importants mis à disposition pour recueillir ces éléments mais aussi de l'intérêt que le territoire porte à ce projet d'ampleur, qui fait sens.

8 grandes thématiques sont revenues régulièrement tout au long de la concertation préalable.

Dans l'ordre d'importance des sujets traités, en nombre :

1. La préservation de l'identité paysagère
2. Les caractéristiques techniques du projet
3. Le projet agricole
4. Les retombées locales pour le territoire
5. La préservation de l'environnement et le renforcement de la biodiversité
6. La transition énergétique du territoire
7. Les aménagements complémentaires au projet agrivoltaïque
8. Les modalités de la concertation



Le graphique ci-dessus représente l'ensemble des thématiques abordées





> Les **3 thématiques majoritaires** ont été les questions et remarques des **incidences dans le paysage**, en premier lieu, pour 27% d'entre elles, suivies de nombreux échanges sur les **caractéristiques techniques du projet agrivoltaïque** (24%) et son planning, ensuite des sujets relatifs au **projet agricole** et à l'évolution des pratiques agricoles (20%).

Par thématique, les participants ont été très curieux et actifs dans les échanges pendant les multiples temps de rencontres organisés pendant cette concertation préalable volontaire.

Toutes les contributions sont disponibles en annexe S du présent bilan.

Thème par thème, le présent bilan reprend de manière synthétique, en rappelant des extraits des verbatims des participants, les affirmations suivantes :

1. La préservation de l'identité paysagère

> **Une sensibilité accrue sur les questions paysagères qui appelle des principes d'aménagement qui répond aux besoins des usagers (biodiversité, masquage des installations, une végétation cohérente avec le territoire) :**

« C'est une priorité que la vue soit masquée pour les habitations les plus proches. »

« Au bord de la route départementale, c'est moins gênant. »

« Les gens viennent pour un bien-être en milieu rural. »

« Il faut respecter le paysage. »

« Moins d'impact visuel que les éoliennes. »

« C'est un beau projet. »

« Je voudrais savoir si mon secteur est touché par le projet. Je trouve ça dommage pour le paysage. »

« Ce que j'avais vu ailleurs me paraissait plus impressionnant. »

Les habitants sont particulièrement attentifs à l'insertion du projet dans le grand paysage, et aux co-visibilités que pourraient créer l'implantation du système agrivoltaïque. Ils sont néanmoins tous unanimes sur le fait que le projet présente bien moins d'incidences visuelles que les éoliennes, déjà nombreuses dans le paysage local.

L'enjeu est palpable sur la question de l'intégration paysagère, dès que la question des vues est abordée. Les habitants souhaitent que les panneaux soient cachés de la vue depuis les principales habitations situées à proximité, et aussi depuis les routes départementales, sans gêner la circulation automobile. Pour citer le maire de Sainte-Fauste : « Il ne faut pas que ça gêne la visibilité du stop. »

Une grande attention est portée sur le type de masque à implanter. L'implantation de haies végétales, diversifiées, opaques ou semi-opaques selon la localisation est la solution retenue. De nombreux échanges ont ainsi permis d'affiner la future composition des haies, également nourricière pour la biodiversité : choix des essences végétales, taille, hauteur, localisation, entretien. « Il va falloir arroser les plantes pour garantir leur pérennité. » « Ces haies doivent être plantées tôt. »

« On a un périmètre de protection des Monuments Historiques, il est nécessaire de rencontrer l'ABF. »





« Y a-t-il des distances de prévues par rapport aux habitations ? »

Les reculs vis-à-vis des habitations et des routes principales également ont été le sujet de nombreux échanges et d'un travail lors des ateliers pour préserver les vues. Les clôtures, les transformateurs, les éléments techniques ont pu être abordés également sous l'angle de leur insertion paysagère, souhaitée par les participants. Les participants souhaitent une intégration paysagère importante depuis les espaces de vie et de passage du quotidien.

2. Les caractéristiques techniques du projet

> Les caractéristiques techniques d'un projet sur mesure, une opportunité pour la transition agricole locale et plus de résilience :

« Le vent a-t-il un impact en termes de nuisances sonores ? »

« Quelle est la hauteur des panneaux ? »

« Cela ne crée pas de lumière la nuit ? »

« Comment va se passer le raccordement à Vouillon ? »

« Est-ce la même société qui provisionnera le démantèlement ? »

« Je voudrais savoir si le panneau ça tourne. »

« Quelle est la distance des panneaux depuis la route ? »

Les habitants se sont montrés curieux quant aux caractéristiques techniques du dispositif, ils ont démontré un intérêt croissant sur le fonctionnement de cet outil technologique (maintenance, entretien, démantèlement) et aussi pour les différentes nuisances éventuelles de l'installation dans leur environnement, et notamment son impact environnemental : « Quel est le bilan carbone ? », « Si les panneaux viennent de Chine, la pollution n'est pas chez nous, mais il y a pollution quand même. »

3. Le projet agricole

> Un territoire attentif à ce que le projet rende service aux agriculteurs qui le portent :

« C'est un beau projet. Je suis étonnée que les agriculteurs se lancent dans le projet. »

« Je ne le trouve pas très beau, mais c'est bien s'il y a une possibilité de cultiver sous les panneaux. »

« Il faut éviter que ça empêche l'activité agricole. »

« Le projet est adapté, car ce sont de grandes parcelles qui sont mises à contribution. »

Les habitants soutiennent les agriculteurs qui se sont lancés dans le projet. Ils sont soucieux de maintenir l'activité agricole sur leur territoire, qui façonne le paysage local et participe ainsi à l'identité territoriale. L'activité agricole est prégnante et les habitants sont conscients des besoins de diversification de revenus des exploitants.

« Est-ce que les agriculteurs peuvent faire ce type d'installation sur des terres qu'il a en ferme ? »

« Et pour ceux qui ont un bail rural à long terme ? »





« Dans 40 ans, s'il veut vendre sa parcelle, quelle sera sa valeur avec l'installation dessus ? »

Les questions portant sur la co-activité avec les agriculteurs ont été nombreuses, les habitants ont le souci de ne pas pénaliser les agriculteurs dans leur travail, et qu'ils puissent concevoir un projet qui facilite la remise en culture des parcelles à la fin du projet, assurer les transmissions avec les jeunes repreneurs, garantir un revenu régulier lié à l'occupation de leur parcelle par les équipements agrivoltaïques : *« des jeunes cherchent à acheter sans accéder aux parcelles »*. Les habitants sont également soucieux du montage juridique du projet.

Les habitants souhaitent être tenus informés de l'avancement du projet agrivoltaïque et de ses évolutions, par exemple : *« Si les panneaux évoluent, comment sera la communication avec les habitants, les communes, les agriculteurs ? » « C'est pour quand le projet ? »*.

« Au niveau des périmètres de captage d'eau potable, comme il y a obligation de cultiver, comment vont faire les agriculteurs qui ont une interdiction de traiter ? »

« Quels seront les types de cultures qui seront faites par les agriculteurs sur ces parcelles ? »

« On a de la législation sur certaines plantes invasives comme les chardons : qui va s'occuper des chardons Marie ? »

Par ailleurs, ils sont conscients de la réglementation qui se durcit en matière d'intrants sur les parcelles, et sont attentifs aux types de cultures qui seront choisis par les exploitants. Le projet est une opportunité d'aller vers une agriculture plus durable : protéger les sols et les captages d'eaux, limiter l'évapotranspiration, rassurer sur les solutions apportées aux agriculteurs. Il doit également faciliter la remise en culture des parcelles délaissées, qui participent ainsi à la diversification des revenus des agriculteurs, et les accompagner dans l'évolution de leurs pratiques. Les obligations imposées par l'État sur les remises en culture créent des interrogations au regard de la limitation des intrants et de la qualité moyenne des terres. *« Des personnes ont des parcelles en jachère, vont-elles devoir les cultiver ? »*

Le projet est enfin une opportunité pour faire évoluer les cultures, en utilisant les zones cultivables situées entre et sous les rangées de panneaux. Cela a été le sujet de questions de la part des habitants : *« les éleveurs constatent que cela crée un abri »* (pour les ovins). *« Les panneaux changent leur manière de travailler. Mais que faire en dessous des panneaux ? »*

4. Les retombées locales

> Une opportunité de projet fédérateur grâce à des retombées locales pour les agriculteurs et le territoire :

« On veut que ça rapporte aux riverains. »

« L'idée de faire bénéficier les habitants d'une électricité moins chère est une bonne idée. La commune pourrait s'en occuper ? »

« Baisser le prix de l'électricité avec toutes les difficultés que cela représente est finalement moins intéressant que baisser les taux d'imposition. »





Les habitants sont intéressés par le fait de pouvoir bénéficier des retombées locales du projet, notamment financières. Ils constatent que le coût de l'énergie est un poids pour les ménages et souhaiteraient pouvoir bénéficier directement d'une l'électricité locale et pas chère. Cela supposerait de créer une régie locale, un projet au long court. Les conditions n'étant pas réunies à ce jour, ils incitent les communes bénéficiant de nouvelles ressources grâce au projet à orienter à la baisse leurs impôts locaux.

5. La préservation de l'environnement et le renforcement de la biodiversité

> Une opportunité de renforcer la biodiversité par des aménagements spécifiques, afin de protéger la nature et l'environnement

« Pour la clôture il faudra envisager des passages pour la petite faune. »

« Les parcelles vont être closes. Est-ce que les agriculteurs vont avoir plus de dégâts à cause du gibier ? »

« Il faut respecter les animaux et la nature. »

« C'est important de garder le côté nature. »

L'enjeu de protection de l'environnement et de la nature est prégnant également dans les échanges.

Les participants ont été nombreux à mentionner par exemple les passages d'animaux sauvages (gibier), et sont soucieux de maintenir leurs itinéraires de circulation sur le territoire dans le cadre du projet, tout en veillant par ailleurs aux questions de sécurité routière le long des grands axes. Un travail sur les clôtures a été mené et ils ont insisté sur l'opportunité de maintenir un passage pour les animaux. Ils sont conscients que la cohabitation avec l'activité agricole n'est pas toujours facile.

Le travail sur la composition des haies végétales autour du dispositif a été aussi l'occasion de proposer des aménagements pour la faune : *« il faut plutôt de la haie pour nourrir les oiseaux. »* Certains évoquent les haies végétales qui existaient avant le remembrement agricole : *« il faut reproduire en matière de haie l'existant. »* *« il faut reconstituer les haies comme avant. »*

6. La transition énergétique du territoire

> Une opportunité de diversification d'énergie renouvelable pour sortir du tout éolien :

« C'est bien de participer à la transition énergétique du territoire, mais je ne veux pas d'éoliennes. »

« La technologie est plus efficace que les éoliennes. »

« Il faut penser aux générations futures et trouver une alternative aux éoliennes. »

Le principe de l'agrivoltaïsme a été compris et apprécié par les participants interrogés et informés sur le projet. Le projet intéresse les habitants du territoire, qui vient après de nombreux projets éoliens qui ont vu le jour dans leur environnement immédiat et que les habitants perçoivent désormais comme dégradant pour les paysages.





Les participants comprennent majoritairement l'intérêt de ce type de projet dans la production d'une énergie verte pour répondre aux besoins du territoire. Quelques participants restent toutefois opposés à ce type de projet, et questionnent les arbitrages induits par les différentes politiques de transition énergétique qui accompagnent les territoires : « On végétalise les toits et on met des panneaux dans les champs : aucune logique. »

7. Les aménagements complémentaires

> **Des attentes de synergies entre le projet et les aménagements du territoire qui se font au service des loisirs et du tourisme :**

« On pourrait créer une aire pédagogique accessible depuis la route départementale, et visible, avec des panneaux de rabattement. »

« En haut de Saint-Léger il y a un abri bus désaffecté. Il pourrait être démoli dans le cadre du projet. »

Des propositions d'aménagements complémentaires ont été faites lors des temps de participation de la concertation. Les participants ont alors porté leur attention sur la création de panneaux pédagogiques afin d'informer et communiquer largement sur l'agrivoltaïsme. Quelques réaménagements de cheminements, d'accès ont été également évoqués. Les objectifs à poursuivre sont bien de veiller à l'intégration paysagère du projet, pour assurer un cadre de vie agréable des habitants du territoire, assurer la pédagogie autour du projet. Les participants sont restés sensibles aux invitations actives de GLHD à proposer des idées en marge de l'implantation du projet agrivoltaïque.

8. Les modalités de la concertation

> **Une concertation diversifiée, qui a porté ses fruits pour tenir informé l'ensemble des habitants du territoire concerné :**

« C'est bien de faire du porte-à-porte. J'aurais jeté le papier. »

« C'est intéressant. Je vous remercie d'être passé. »

Globalement, les habitants ont été très agréablement surpris par le déploiement massif d'un dispositif riche et diversifié. Les temps de rencontre ont été suffisamment diversifiés, dans le format, les créneaux horaires et journaliers. Les moyens de diffusion de l'information, et les moyens de communication ont été multiples et actifs tout au long de la concertation.

Les habitants font la différence avec les projets éoliens pour lesquels une concertation préalable n'a pas ou peu été développée. « On ne m'a pas demandé mon avis sur les projets éoliens. »





5. La conclusion

> Le projet a été très majoritairement bien accueilli par les habitants et usagers du territoire.

> Les habitants et usagers du territoire se sont montrés bienveillants et les échanges se sont tous déroulés dans un climat apaisé, et constructif.

> Les représentants de GLHD, ainsi que les agriculteurs, membres du CAVT36, ont fait part de leur grande disponibilité pour la participation aux temps de rencontre, et ont répondu à toutes les questions posées, avec le plus de précision possible, et en essayant de vulgariser afin de rendre leurs propos accessibles à tous. La présence des membres du CAVT36 a été saluée par les participants.

> Le dispositif de concertation et d'information, large et diversifié, aura permis aux habitants et usagers de s'informer, et de se projeter dans la co-conception du projet agrivoltaïque Au fil de la Théols. Il aura ainsi permis d'enrichir et de confirmer l'opportunité d'un projet agrivoltaïque perçu par les habitants comme adapté au territoire, en répondant aux enjeux locaux et à la transition énergétique.

> Le recueil des besoins et usages locaux a permis d'imaginer des aménagements publics cohérents avec le projet mais aussi utile au territoire par la création de haies, d'aires pédagogiques, de cheminements plus agréables.

Toutes les contributions recueillies viennent enrichir les études en cours et certaines font déjà l'objet d'engagements de la part des porteurs de projet :

- Implantation de haies végétales autour des zones de projet à la demande des riverains
- Suppression d'une parcelle de la zone d'étude à Meunet-Planches
- Changement de l'emplacement du poste source du projet sur la commune de Sainte-Fauste, à la demande de la commune.





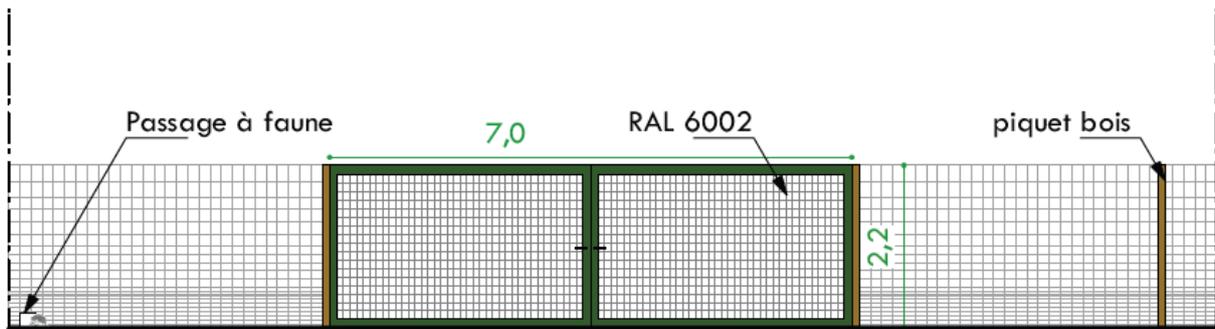
6. Les apports concrets de la concertation faisant l'objet d'engagements

Tout au long de la concertation préalable volontaire, de nombreuses remarques, questions et propositions ont été formulées par les riverains, les élus et les acteurs locaux. Ces échanges ont permis aux porteurs du projet d'ajuster concrètement la conception des îlots agrivoltaïques, afin qu'il s'intègre mieux au territoire et réponde aux attentes exprimées.

Les 5 grandes évolutions déjà engagées :

1. Des clôtures plus discrètes et plus respectueuses du paysage

Pour limiter l'incidence visuelle des clôtures autour des installations, le projet prévoit désormais des clôtures de 2 mètres en acier torsadé vert, associées à des poteaux en bois. Ces clôtures sont conçues avec des mailles dégressives pour permettre le passage de la petite faune, conformément aux préconisations écologiques. Un choix directement issu des remarques sur l'esthétique des aménagements.

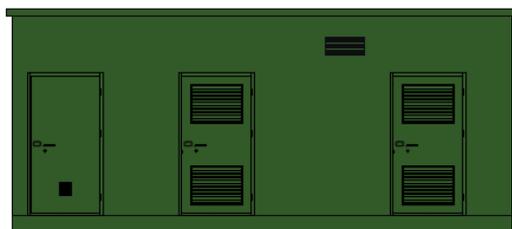


Un aperçu de l'esthétique retenue pour les clôtures et les portails

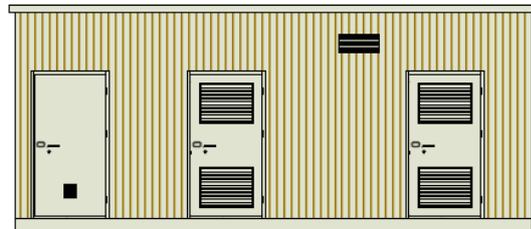
2. Des postes de transformation intégrés selon leur visibilité

Les postes de transformation (PTR), indispensables au bon fonctionnement du site, seront traités différemment en fonction de leur visibilité :

- S'ils sont dissimulés ou peu visibles, ils seront peints en vert pour s'harmoniser avec le paysage.
- S'ils sont visibles depuis une route ou un lieu fréquenté, ils seront habillés d'un bardage bois, comme le souhaitaient plusieurs riverains.



terrain naturel



terrain naturel

Les deux types d'habillages de postes de transformation





3. Plus de 10 km de haies végétales pour renforcer l'intégration paysagère

Afin de mieux intégrer les installations dans leur environnement et masquer les covisibilités, plus de 10 kilomètres de haies végétales seront plantés autour du site. Ces haies mêleront arbustes et arbres d'essences locales (merisiers, érables champêtres, chênes, hêtres...) pour garantir un masquage naturel, durable et cohérent avec le paysage.



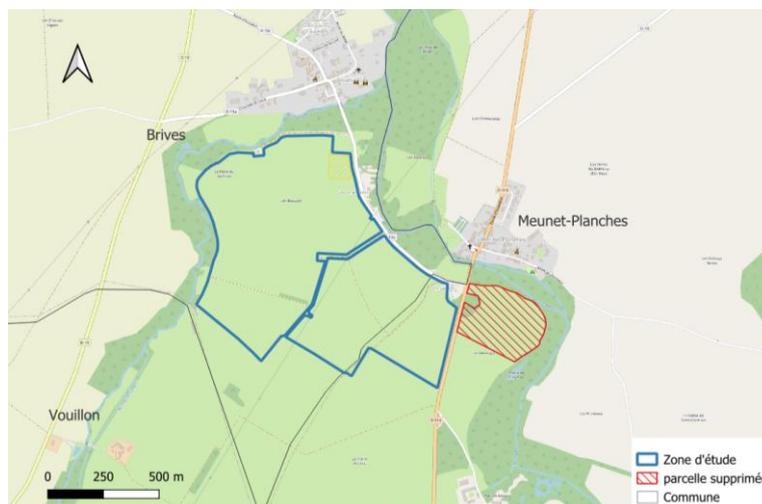
Un photomontage d'un îlot agrivoltaïque sans aménagement paysager à l'ouest de la RD918, à la sortie du hameau de Planches



Un photomontage d'un îlot agrivoltaïque avec les aménagements paysagers à l'ouest de la RD918, à la sortie du hameau de Planches

4. Suppression d'une parcelle visible depuis le hameau de Planches

À la suite des retours formulés par les habitants de Meunet-Planches, une parcelle de 9,22 hectares située à l'est de la RD918 a été retirée du périmètre du projet. Cette zone présentait un enjeu fort de covisibilité depuis plusieurs habitations et l'aire de pique-nique municipale.



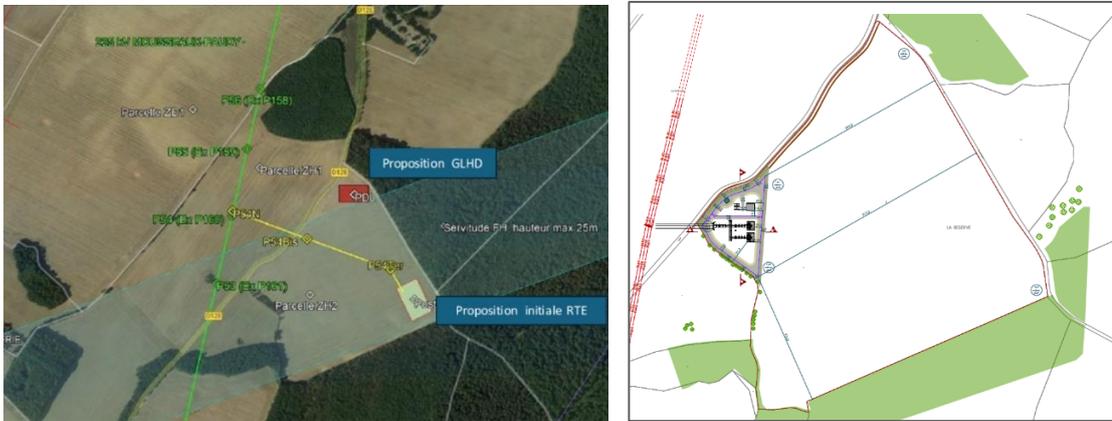
La carte de la parcelle supprimée à l'est de la RD918





5. Un poste source mieux intégré et reculé à Sainte-Fauste

Enfin, sur la commune de Sainte-Fauste, l'implantation du poste source a été modifiée pour répondre aux enjeux de sécurité routière et d'intégration paysagère. À la demande de la mairie, le poste a été reculé vers la lisière boisée, à l'ouest de la parcelle, afin de mieux s'insérer dans son environnement immédiat.



La carte de l'emplacement initial du poste HTB, et celle de son nouvel emplacement





7. Le continuum d'information et de concertation

GLHD, les membres du CAVT36, et l'agence TRAITCLAIR souhaitent remercier l'ensemble des habitants et usagers du périmètre de la concertation pour leur participation active à cette phase de concertation préalable volontaire qui s'est achevée par la réunion de restitution du 5 novembre 2024.

Le présent bilan est mis à la disposition du public sur le site internet du projet www.aufildelatheols.fr et dans les mairies du périmètre de la concertation.

La grande disponibilité des porteurs de projet a été soulignée lors de la concertation préalable volontaire. C'est dans esprit d'ouverture et de dialogue avec tous les habitants du territoire que le projet agrivoltaïque Au fil de la Théols continue et s'ancre dans son territoire. Les habitants et usagers concernés continueront à être informés de son avancement, et pourront échanger avec les porteurs de projet.

Les moyens de d'information et de participation restent donc disponibles pour contacter les porteurs du projet :

- Le site internet www.aufildelatheols.fr dont le formulaire de participation reste ouvert.
- Les adresses électroniques restent actives :
 - CAVT36 : CAVT36@aufildelatheols.fr
 - GLHD : aufildelatheols@glhd.fr
- L'adresse postale est disponible également :

Green Lighthouse Développement (GLHD)
12 rue du Pont de l'Arche
37550 Saint-Avertin





8. Les annexes

A - DELIBERATIONS DES COMMUNES



MAIRIE
DE
MEUNET-PLANCHES

Envoyé en préfecture le 09/06/2023
Reçu en préfecture le 09/06/2023
Publié le
ID : 036-213601214-20230606-D2220223-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D.22.2023

Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 08 (Alain JUGAND et Christophe ROGER sortent
et ne prennent donc pas part au vote)

L'an deux mille vingt trois
Le 6 Juin à 20 heures 00
Le Conseil Municipal de la commune de MEUNET-PLANCHES
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
A la mairie, sous la présidence de Mme Catherine VIRMAUX, Maire.

Date de convocation : 26 Mai 2023

PRESENTS : BROCHARD Françoise, CLAVELEAU Christelle, GIBAUT Pauline, POMMIER
Dominique, GAILLOCHON Dominique, CHAUMONT Henri,
BRUYAS Rudy.

Absents excusés : FEUILLET Séverine.

M. Henri CHAUMONT a été élu secrétaire.

DEVELOPPEMENT DE PROJET AGRIVOLTAIQUE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL PAR LA SOCIETE GLHD

Madame le Maire rappelle que les collectivités territoriales figurent au cœur du processus de transition énergétique initié par le Grenelle de l'environnement en 2008. Les objectifs poursuivis par la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), définie en 2015 par la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), doivent permettre « de bâtir un nouveau modèle énergétique français » à l'horizon 2050 et d'atteindre à cette date la neutralité carbone.

Au titre de la PPE, l'énergie solaire photovoltaïque a un rôle déterminant à jouer avec un objectif fixé à 23 GW de puissance installée en 2023 et une cible de 40 GW en 2028. La puissance installée était au début 2021 de 10,8 GW. L'effort à accomplir afin de tenir l'objectif pour 2028 est donc considérable.





Envoyé en préfecture le 09/06/2023
Reçu en préfecture le 09/06/2023
Publié le
ID : 036-213601214-20230606-D2220223-DE



Il reposera sur le déploiement de panneaux solaires en toitures et de centrales solaires sur des terrains dégradés et de conversion. Il devra nécessairement viser certaines terres agricoles également.

L'accès aux terres agricoles doit reposer sur une dualité d'usage à partir d'une même emprise foncière, maintenant l'objectif prioritaire de production agricole et y ajoutant un objectif de production d'électricité d'origine solaire. Cet accès ne saurait conduire à l'artificialisation des terres concernées. La vocation agricole de ces terres et sa traduction en droit de l'urbanisme doivent être préservées. La location de ces terres doit offrir un revenu complémentaire aux propriétaires et exploitant agricoles.

VU la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 18 août 2015,

VU le décret n°2020-456 du 21 avril 2020 relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie,

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

VU la zone d'étude proposée par la société GREEN LIGHTHOUSE DEVELOPPEMENT (GLHD),

CONSIDERANT la volonté du propriétaire et exploitant de la commune située dans la zone d'étude concernée d'envisager le développement d'un projet de centrale solaire dit « AGRIVOLTAIQUE » avec des productions agricoles innovantes et d'en confier la responsabilité à la Société GLHD,

CONSIDERANT que les choix techniques liés au projet ne constituent pas une artificialisation des sols et maintiennent le statut agricole des terres conformément aux exigences réglementaires et à la volonté de la profession agricole,

CONSIDERANT que le propriétaire et exploitant et la société GLHD s'engagent à pratiquer une concertation étroite avec l'ensemble des parties concernées afin de proposer un projet en adéquation avec les contraintes territoriales, les attentes du Conseil Municipal, les recommandations des services techniques de la Chambre d'Agriculture de l'Indre, l'intégration du projet dans le paysage et, autant que possible, la commercialisation locale des productions agricoles,

CONSIDERANT que le projet doit constituer un projet de territoire, fédérateur pour la commune et ses habitants,

CONSIDERANT que les parcelles équipées dans le cadre du projet généreront des recettes annuelles pour les collectivités territoriales liées, en particulier, à la taxe sur l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER),

CONSIDERANT que le projet devra être soumis à enquête publique auprès de la population locale, devra impérativement être accepté par le Conseil Municipal avant d'être soumis à différentes autorisations instruites par les services de l'Etat.





Envoyé en préfecture le 09/06/2023
Reçu en préfecture le 09/06/2023
Publié le
ID : 036-213601214-20230606-D2220223-DE



Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal par 8 voix POUR décident :

- DE DONNER un avis favorable sur la poursuite de l'étude du projet sur le territoire de la commune,
- DEMANDE à la Société GLHD de tenir informer la commune de l'évolution du dossier et de s'engager à pratiquer une concertation étroite avec la municipalité.
- DEMANDE la réversibilité totale des installations de ce projet, par une remise en état des terrains après démantèlement et recyclage des matériaux.

Le Conseil Municipal insiste sur le fait, que la présente délibération concerne juste l'acceptation de la poursuite des études et ne vaut aucunement acceptation dudit projet. « agrivoltaïque » sur le territoire communal.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 8 Juin 2023

Pour copie conforme :

Meunet-Planches, le 8 Juin 2023

Le Secrétaire de séance,
H. CHAUMONT

Le Maire,
C. VIRMAUX,



Certifié exécutoire.

Reçu en Sous-Préfecture le : 09/06/2023

Publié ou notifié le : 09/06/2023

Le Maire,



Mairie de MEUNET-PLANCHES – 7 route de Villechaud – 36100 MEUNET-PLANCHES

Tél : 02.54.49.02.05 - e-mail : mairie.meunet.planches@orange.fr





COMMUNE DE
SAINTE-FAUSTE

**Nombre de membres en
exercice:** 10

Présents : 9

Votants : 20

DE_2023_032

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux juin à 19 heures 00,
le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Fauste régulièrement
convoqué le 15 juin 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous
la présidence de BRUNAUD Jean-Marc, Maire.

Sont présents: BRUNAUD Jean-Marc, EURIN Sylvie, GERBIER
Donatien, IMBERT Christelle, LAFAYE Christian, MOUYSSSET Jorane,
NUNES-LOUREIRO Sarah, PERESSINI Alain, TIBAUT Laurent

Représentés: TUMSON Edward

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: PERESSINI Alain

PROJET AGRI-PHOTOLVOLTAÏQUE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée avoir reçu le 16 février 2023 à la salle des fêtes de Sainte-Fauste 3 chefs de projets de l'entreprise GLHD, Benjamin Courdier, Malika Girouard et Christopher Cosmus ainsi que M. Stéphane Plisson, agriculteur et membre d'un collectif d'agriculteurs souhaitant porter un projet agrivoltaïque sur les communes de Meunet-Planches, Brives, Sainte-Fauste et Vouillon, et M. Yves PREVOT, Maire de Vouillon.

Les zones identifiées par les agriculteurs pour mener des études d'implantation d'îlots agrivoltaïques et leur raccordement au réseau public de transport de l'électricité ont été exposées.

La commune de Sainte-Fauste est concernée uniquement par le point de raccordement au réseau électrique (piquage sur la ligne 225 kV Mousseaux - Marmagne) sur la parcelle ZH 2 "La Réserve".

Un rendez-vous similaire a eu lieu le 23 février avec les élus de Meunet-Planches et Brives.

Depuis les études environnementales ont été lancées à la fin du mois d'avril. La présentation du projet aux conseils municipaux de Meunet-Planches et Brives ont eu lieu respectivement les 18 avril et 15 mai 2023.

Le projet étant définit, le Conseil Municipal est amené à émettre un avis et à les autoriser à poursuivre les études sur le territoire communal.

Considérant que le propriétaire et exploitant et la société GLHD s'engagent à pratiquer une concertation étroite avec l'ensemble des parties concernées afin de proposer un projet en adéquation avec les contraintes territoriales, les attentes du conseil municipal, les recommandations des services techniques de la Chambre départementale d'agriculture de l'Indre et de la société RTE, l'intégration du projet dans le paysage,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Emet un avis favorable sur la poursuite de l'étude du projet sur le territoire de la commune, sous réserve d'un positionnement du poste HTB en retrait du carrefour, soit le long du bois (proposition RTE),
- Demande à la société GLHD de tenir informé la commune de l'évolution du dossier.

Fait et délibéré



Le Maire
Jean-Marc BRUNAUD

Le Secrétaire de séance





Envoyé en préfecture le 16/05/2024
Reçu en préfecture le 16/05/2024
Publié le <i>SLOW</i>
ID : 036-213600273-20240513-132024-DE

MAIRIE de

délibération N° 13/2024

36100 BRIVES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 MAI 2024

Nombre de Conseillers :	En exercice : 10	Présents : 8	Votant : 8
-------------------------	------------------	--------------	------------

L'an deux mil vingt-quatre, le 13 mai, à 20 h 00, Le Conseil Municipal de la commune de BRIVES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Mme Annie BARREAU, Maire

Date de Convocation du Conseil Municipal : 24 Avril 2024

Présents : - MMES. BARREAU Annie, FOUQUET Anita, LOTH Christelle, PINOTEAU Patricia,

MM. MALOU Bruno, NADAUD Francis, PERISSINI Jean-Baptiste, VIENOT Thomas

Secrétaire de séance : PINOTEAU Patricia

Absents : Néant

Excusées : FONTAINE Olivier, PLISSON Stéphane

Pouvoir : PLISSON Stéphane à PERISSINI Jean-Baptiste

DELIB 13/2024 : DEVELOPPEMENT DE PROJET AGRIVOLTAIQUE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL PAR LA SOCIETE GLHD

Madame Le Maire rappelle que les collectivités territoriales figurent au cœur du processus de transition énergétique initié par le Grenelle de l'environnement 2008. Les objectifs poursuivis par la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), définie en 2015 par la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), doivent permettre « de bâtir un nouveau modèle énergétique français » à l'horizon 2050 et d'atteindre à cette date la neutralité carbone.

Au titre de la PPE, l'énergie solaire photovoltaïque a un rôle déterminant à jouer avec un objectif fixé à 23 GW de puissance installée en 2023 et une cible de 40 GW en 2028. La puissance installée était au début 2021 de 10,8 GW. L'effort à accomplir afin de tenir l'objectif pour 2028 est donc considérable.

Il reposera sur le déploiement de panneaux solaires en toitures et de centrales solaires sur des terrains dégradés et de conversion. Il devra nécessairement viser certaines terres agricoles également.

L'accès aux terres agricoles doit reposer sur une dualité d'usage à partir d'une même emprise foncière, maintenant l'objectif prioritaire de production agricole et y ajoutant un objectif de production d'électricité d'origine solaire. Cet accès ne saurait conduire à l'artificialisation des terres concernées. La vocation agricole de ces terres et sa traduction en droit de l'urbanisme doivent être préservées. La location de ces terres doit offrir un revenu complémentaire aux propriétaires et exploitants agricoles.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 16 mai 2024 et publication ou notification le 16 mai 2024

 *Barreau*





Envoyé en préfecture le 16/05/2024
Reçu en préfecture le 16/05/2024
Publié le *SLOW*
ID : 036-213600273-20240513-132024-DE

VU la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 18 août 2015,

VU le décret n° 2020 – 456 du 21 avril 2020 relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie,

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

VU la zone d'étude proposée par la société GREEN-LIGHTHOUSE DEVELOPPEMENT (GLHD),

CONSIDERANT la volonté du propriétaire et exploitant de la commune située dans la zone d'étude concernée d'envisager le développement d'un projet de centrale solaire dit « AGRIVOLTAIQUE » avec des productions agricoles innovantes et d'en confier la responsabilité à la Société GLHD,

CONSIDERANT que les choix techniques liés au projet ne constituent pas une artificialisation des sols et maintiennent le statut agricole des terres conformément aux exigences réglementaires et à la volonté de la profession agricole,

CONSIDERANT que le propriétaire et exploitant et la société GLHD s'engagent à pratiquer une concertation étroite avec l'ensemble des parties concernées afin de proposer un projet en adéquation avec les contraintes territoriales, les attentes du Conseil Municipal, les recommandations des services techniques de la Chambre d'Agriculture de l'Indre, l'intégration du projet dans le paysage et, autant que possible, la commercialisation locale des productions agricoles,

CONSIDERANT que le projet doit constituer un projet de territoire, fédérateur pour la commune et ses habitants,

CONSIDERANT que les parcelles équipées dans le cadre du projet généreront des recettes pour les collectivités territoriales liées, en particulier, à la taxe sur l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER),

CONSIDERANT que le projet devra être soumis à enquête publique auprès de la population locale, devra impérativement être accepté par le Conseil Municipal avant d'être soumis à différentes autorisations instruites par les services de l'Etat.

Après avoir assisté à la présentation par la Société GLHD du projet d'implantation de panneaux agrivoltaïques sur la Commune de BRIVES, Madame Le Maire propose à l'assemblée de délibérer sur les points suivants :

- Donner un avis favorable ou défavorable à la poursuite de l'étude dudit projet sur notre territoire,

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 16 mai 2024
et publication ou notification le 16 mai 2024*



Bauer





Envoyé en préfecture le 16/05/2024
Reçu en préfecture le 16/05/2024
Publié le
ID : 036-213600273-20240513-132024-DE

- Demander à la Société GLHD de tenir informée la Commune sur l'évolution du dossier et :
 - o de pratiquer une concertation étroite avec le Conseil Municipal et ensuite une fois le projet défini avec les administrés,
 - o de demander la réversibilité totale des installations de ce projet, par une remise en état des terrains après démantèlement et recyclage des matériaux.

Mr Jean-Baptiste PERESSINI n'a pas pris part au vote pour le compte de Mr Stéphane PLISSON, Mr Stéphane PLISSON étant partie prenante dans ce projet.

Après un tour de table, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité soit HUIT VOIX pour, aucune abstention, aucune CONTRE et décide de :

- donner un avis favorable à la poursuite du projet comme indiqué dans les points sus-visés,
- autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette décision s'il y a lieu.

Le Conseil Municipal insiste sur le fait que la présente délibération concerne juste l'acceptation de la poursuite des études et ne vaut aucunement acceptation dudit projet « agrivoltaïque » sur le territoire communal.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,
Patricia PINOTEAU

Le Maire
Annie BARREAU

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 16 Mai 2024
et publication ou notification du 16 Mai 2024





Envoyé en préfecture le 16/05/2024
Reçu en préfecture le 16/05/2024
Publié le <i>SLOW</i>
ID : 036-213600273-20240513-132024-DE

MAIRIE de

délibération N° 13/2024

36100 BRIVES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL			
SEANCE DU 13 MAI 2024			
Nombre de Conseillers :	En exercice : 10	Présents : 8	Votant : 8

L'an deux mil vingt-quatre, le 13 mai, à 20 h 00, Le Conseil Municipal de la commune de BRIVES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Mme Annie BARREAU, Maire

Date de Convocation du Conseil Municipal : 24 Avril 2024

Présents : - MMES. BARREAU Annie, FOUQUET Anita, LOTH Christelle, PINOTEAU Patricia,

MM. MALOU Bruno, NADAUD Francis, PERISSINI Jean-Baptiste, VIENOT Thomas

Secrétaire de séance : PINOTEAU Patricia

Absents : Néant

Excusées : FONTAINE Olivier, PLISSON Stéphane

Pouvoir : PLISSON Stéphane à PERISSINI Jean-Baptiste

DELIB 13/2024 : DEVELOPPEMENT DE PROJET AGRIVOLTAIQUE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL PAR LA SOCIETE GLHD

Madame Le Maire rappelle que les collectivités territoriales figurent au cœur du processus de transition énergétique initié par le Grenelle de l'environnement 2008. Les objectifs poursuivis par la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), définie en 2015 par la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), doivent permettre « de bâtir un nouveau modèle énergétique français » à l'horizon 2050 et d'atteindre à cette date la neutralité carbone.

Au titre de la PPE, l'énergie solaire photovoltaïque a un rôle déterminant à jouer avec un objectif fixé à 23 GW de puissance installée en 2023 et une cible de 40 GW en 2028. La puissance installée était au début 2021 de 10,8 GW. L'effort à accomplir afin de tenir l'objectif pour 2028 est donc considérable.

Il reposera sur le déploiement de panneaux solaires en toitures et de centrales solaires sur des terrains dégradés et de conversion. Il devra nécessairement viser certaines terres agricoles également.

L'accès aux terres agricoles doit reposer sur une dualité d'usage à partir d'une même emprise foncière, maintenant l'objectif prioritaire de production agricole et y ajoutant un objectif de production d'électricité d'origine solaire. Cet accès ne saurait conduire à l'artificialisation des terres concernées. La vocation agricole de ces terres et sa traduction en droit de l'urbanisme doivent être préservées. La location de ces terres doit offrir un revenu complémentaire aux propriétaires et exploitants agricoles.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 16 mai 2024 et publication ou notification le 16 mai 2024

 *Barreau*





Envoyé en préfecture le 16/05/2024
Reçu en préfecture le 16/05/2024
Publié le
ID : 036-213600273-20240513-132024-DE

VU la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 18 août 2015,

VU le décret n° 2020 – 456 du 21 avril 2020 relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie,

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

VU la zone d'étude proposée par la société GREEN-LIGHTHOUSE DEVELOPPEMENT (GLHD),

CONSIDERANT la volonté du propriétaire et exploitant de la commune située dans la zone d'étude concernée d'envisager le développement d'un projet de centrale solaire dit « AGRIVOLTAIQUE » avec des productions agricoles innovantes et d'en confier la responsabilité à la Société GLHD,

CONSIDERANT que les choix techniques liés au projet ne constituent pas une artificialisation des sols et maintiennent le statut agricole des terres conformément aux exigences réglementaires et à la volonté de la profession agricole,

CONSIDERANT que le propriétaire et exploitant et la société GLHD s'engagent à pratiquer une concertation étroite avec l'ensemble des parties concernées afin de proposer un projet en adéquation avec les contraintes territoriales, les attentes du Conseil Municipal, les recommandations des services techniques de la Chambre d'Agriculture de l'Indre, l'intégration du projet dans le paysage et, autant que possible, la commercialisation locale des productions agricoles,

CONSIDERANT que le projet doit constituer un projet de territoire, fédérateur pour la commune et ses habitants,

CONSIDERANT que les parcelles équipées dans le cadre du projet généreront des recettes pour les collectivités territoriales liées, en particulier, à la taxe sur l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER),

CONSIDERANT que le projet devra être soumis à enquête publique auprès de la population locale, devra impérativement être accepté par le Conseil Municipal avant d'être soumis à différentes autorisations instruites par les services de l'Etat.

Après avoir assisté à la présentation par la Société GLHD du projet d'implantation de panneaux agrivoltaïques sur la Commune de BRIVES, Madame Le Maire propose à l'assemblée de délibérer sur les points suivants :

- Donner un avis favorable ou défavorable à la poursuite de l'étude dudit projet sur notre territoire,

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 16 mai 2024
et publication ou notification le 16 mai 2024*



Bauer





Envoyé en préfecture le 16/05/2024
Reçu en préfecture le 16/05/2024
Publié le *S'LO*
ID : 036-213600273-20240513-132024-DE

- Demander à la Société GLHD de tenir informée la Commune sur l'évolution du dossier et :
 - o de pratiquer une concertation étroite avec le Conseil Municipal et ensuite une fois le projet défini avec les administrés,
 - o de demander la réversibilité totale des installations de ce projet, par une remise en état des terrains après démantèlement et recyclage des matériaux.

Mr Jean-Baptiste PERESSINI n'a pas pris part au vote pour le compte de Mr Stéphane PLISSON, Mr Stéphane PLISSON étant partie prenante dans ce projet.

Après un tour de table, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité soit HUIT VOIX pour, aucune abstention, aucune CONTRE et décide de :

- **donner** un avis favorable à la poursuite du projet comme indiqué dans les points sus-visés,
- **autoriser** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette décision s'il y a lieu.

Le Conseil Municipal insiste sur le fait que la présente délibération concerne juste l'acceptation de la poursuite des études et ne vaut aucunement acceptation dudit projet « agrivoltaïque » sur le territoire communal.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

**La Secrétaire de séance,
Patricia PINOTEAU**

**Le Maire
Annie BARREAU**



Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le *16 Mai 2024*
et publication ou notification du *16 Mai 2024*





République Française
Département
INDRE

Envoyé en préfecture le 01/10/2024
Reçu en préfecture le 01/10/2024
Publié le
ID : 036-213600596-20240829-20A_2024-DE

Extrait du registre
des délibérations de la commune de CONDE
séance du 29/08/2024

Date de la convocation
22/08/2024

Date d'affichage
23/08/2024

Nombre de membres
Afférents au Conseil municipal : 11

Présents : 9

Votants : 6

L' an 2024 et le 29 Août à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle associative sous la présidence de LAFOND Christian, Maire

Présents : M. LAFOND Christian, Maire, Mmes : BRET Christelle, CHAMORD Nathalie, LECLAIR Alexandra, MM : CAILLAULT Valentin, DENIS Jean-Claude, DISTRIQUIN Sébastien, DUDEFANT Florian, FRADIN Jacky

Absent(s) : Mme SLOWIKOWSKI Martine, M. GAUCHON Jean-Marie

Secrétaire de la séance : Mme LECLAIR Alexandra

Réf : 20A_2024

Objet de la délibération :
Projet de ferme agrivoltaïque " Au fil de la Théols"
Annule et remplace délibération 20_2024
suite erreur matérielle

A la majorité
Pour : 6
Contre : 0
Abstentions : 3

Mention exécutoire :
Non

Monsieur le Maire rappelle que les collectivités territoriales figurent au cœur du processus de transition énergétique initié par le Grenelle de l'environnement en 2008. Les objectifs poursuivis par la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), définie en 2015 par la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), doivent permettre « de bâtir un nouveau modèle énergétique français » à l'horizon 2050 et d'atteindre à cette date la neutralité carbone.

Au titre de la PPE, l'énergie solaire photovoltaïque a un rôle déterminant à jouer avec un objectif fixé à 23 GW de puissance installée en 2023 et une cible de 40 GW en 2028. La puissance installée était au début 2021 de 10,8 GW. L'effort à accomplir afin de tenir l'objectif pour 2028 est donc considérable.

Il reposera sur le déploiement de panneaux solaires en





Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le

ID : 036-213600596-20240829-20A_2024-DE



toitures et de centrales solaires sur des terrains dégradés et de conversion. Il devra nécessairement viser certaines terres agricoles également.

L'accès aux terres agricoles doit reposer sur une dualité d'usage à partir d'une même emprise foncière, maintenant l'objectif prioritaire de production agricole et y ajoutant un objectif de production d'électricité d'origine solaire. Cet accès ne saurait conduire à l'artificialisation des terres concernées. La vocation agricole de ces terres et sa traduction en droit de l'urbanisme doivent être préservées. La location de ces terres doit offrir un revenu complémentaire aux propriétaires et exploitant agricoles.

VU la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 18 août 2015,

VU le décret N° 2020-456 du 21 avril 2020 relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie,

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

VU la zone d'étude proposée par la société GREEN LIGHTHOUSE DEVELOPPEMENT (GLHD),

CONSIDERANT la volonté du propriétaire et exploitant de la commune située dans la zone d'étude concernée d'envisager le développement d'un projet de centrale solaire dit « AGRIVOLTAIQUE » avec des productions agricoles innovantes et d'en confier la responsabilité à la Société GLHD,

CONSIDERANT que les choix techniques liés au projet ne constituent pas une artificialisation des sols et maintiennent le statut agricole des terres conformément aux exigences réglementaires et à la volonté de la profession agricole,

CONSIDERANT que le propriétaire et exploitant et la société GLHD s'engagent à pratiquer une concertation étroite avec l'ensemble des parties concernées afin de proposer un projet en adéquation avec les contraintes territoriales, les attentes





Envoyé en préfecture le 01/10/2024
Reçu en préfecture le 01/10/2024
Publié le 
ID : 036-213600596-20240829-20A_2024-DE

du Conseil Municipal, les recommandations des services techniques de la Chambre d'Agriculture de l'Indre, l'intégration du projet dans le paysage et, autant que possible, la commercialisation locale des productions agricoles,

CONSIDERANT que le projet doit constituer un projet de territoire, fédérateur pour la commune et ses habitants,

CONSIDERANT que les parcelles équipées dans le cadre du projet généreront des recettes annuelles pour les collectivités territoriales liées, en particulier, à la taxe sur l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER),

CONSIDERANT que le projet devra être soumis à enquête publique auprès de la population locale, devra impérativement être accepté par le Conseil Municipal avant d'être soumis à différentes autorisation instruites par les services de l'Etat.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal par 6 voix pour et 3 abstentions décident :

- De donner un avis favorable sur la poursuite de l'étude du projet sur le territoire de la commune,
- Demande à la Société GLHD de tenir informer la commune de l'évolution du dossier et de s'engager à pratiquer une concertation étroite avec la municipalité.
- Demande la réversibilité totale des installations de ce projet, par une remise en état des terrains après.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 01/10/2024

Le Maire
Christian Lafond

Le secrétaire de séance
Alexandra Leclair



Acte rendu exécutoire
après dépôt en
le : 01/10/2024

et publication ou
notification
du :





DEPARTEMENT DE L'INDRE
MAIRIE
DE
36100 VOUILLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°16/2024

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, LE VINGT-CINQ SEPTEMBRE,
LE CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de VOUILLON
dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Yves PREVOT, Maire.

Date de convocation : le 18 septembre 2024

PRÉSENTS : MM. PREVOT Yves-RENAUD Jean-Philippe-ALADENIZE Béatrice-REBILLAT
Thierry-AUJARD Daniel -MERIOT Olivier-PATRIGEON Denis-CHARLOTON
Pierrette-ABRIOUX Sylvette- BORDAT Catherine.

Excusée : Mme RANTY Monique

Secrétaire de séance : Mme ABRIOUX Sylvette

OBJET : DEVELOPPEMENT DE PROJET AGRIVOLTAIQUE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL PAR LA SOCIETE GLHD

Monsieur Le Maire rappelle que les collectivités territoriales figurent au cœur du processus de transition énergétique initié par le Grenelle de l'environnement 2008. Les objectifs poursuivis par la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), définie en 2015 par la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), doivent permettre « de bâtir un nouveau modèle énergétique français » à l'horizon 2050 et d'atteindre à cette date la neutralité carbone.

Au titre de la PPE, l'énergie solaire photovoltaïque a un rôle déterminant à jouer avec un objectif fixé à 23 GW de puissance installée en 2023 et une cible de 40 GW en 2028. La puissance installée était au début 2021 de 10,8 GW. L'effort à accomplir afin de tenir l'objectif pour 2028 est donc considérable.

Il reposera sur le déploiement de panneaux solaires en toitures et de centrales solaires sur des terrains dégradés et de conversion. Il devra nécessairement viser certaines terres agricoles également.

L'accès aux terres agricoles doit reposer sur une dualité d'usage à partir d'une même emprise foncière, maintenant l'objectif prioritaire de production agricole et y ajoutant un objectif de production d'électricité d'origine solaire. Cet accès ne saurait conduire à l'artificialisation des terres concernées. La vocation agricole de ces terres et sa traduction en droit de l'urbanisme doivent être préservées. La location de ces terres doit offrir un revenu complémentaire aux propriétaires et exploitants agricoles.

VU la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 18 août 2015,

VU le décret n° 2020 – 456 du 21 avril 2020 relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie,

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

VU la zone d'étude proposée par la société GREEN-LIGHTHOUSE DEVELOPPEMENT (GLHD),

CONSIDERANT la volonté du propriétaire et exploitant de la commune située dans la zone d'étude concernée d'envisager le développement d'un projet de centrale solaire dit « AGRIVOLTAIQUE » avec des productions agricoles innovantes et d'en confier la responsabilité à la Société GLHD,

CONSIDERANT que les choix techniques liés au projet ne constituent pas une artificialisation des sols et maintiennent le statut agricole des terres conformément aux exigences réglementaires et à la volonté de la profession agricole,





CONSIDERANT que le propriétaire et exploitant et la société GLHD s'engagent à pratiquer une concertation étroite avec l'ensemble des parties concernées afin de proposer un projet en adéquation avec les contraintes territoriales, les attentes du Conseil Municipal, les recommandations des services techniques de la Chambre d'Agriculture de l'Indre, l'intégration du projet dans le paysage et, autant que possible, la commercialisation locale des productions agricoles,

CONSIDERANT que le projet doit constituer un projet de territoire, fédérateur pour la commune et ses habitants,

CONSIDERANT que les parcelles équipées dans le cadre du projet généreront des recettes pour les collectivités territoriales liées, en particulier, à la taxe sur l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER),

CONSIDERANT que le projet devra être soumis à enquête publique auprès de la population locale, devra impérativement être accepté par le Conseil Municipal avant d'être soumis à différentes autorisations instruites par les services de l'Etat.

Après avoir assisté à la présentation par la Société GLHD du projet d'implantation de panneaux agrivoltaïques sur la Commune de Vouillon, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de délibérer sur les points suivants :

- Donner un avis favorable ou défavorable à la poursuite de l'étude dudit projet sur notre territoire,
- Demander à la Société GLHD de tenir informée la Commune sur l'évolution du dossier et :
 - o de pratiquer une concertation étroite avec le Conseil Municipal et ensuite une fois le projet défini avec les administrés,
 - o de demander la réversibilité totale des installations de ce projet, par une remise en état des terrains après démantèlement et recyclage des matériaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **sept voix pour, une abstention, 2 voix contre** **DÉCIDE** de :

- **DONNER** un avis favorable à la poursuite du projet comme indiqué dans les points sus-visés,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision s'il y a lieu.

Le Conseil Municipal insiste sur le fait que la présente délibération concerne juste l'acceptation de la poursuite des études et ne vaut aucunement acceptation dudit projet « agrivoltaïque » sur le territoire communal.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,

Yves PREVOT



La Secrétaire de séance,
ABRIOUX Sylvette

Certifié exécutoire
Transmis à la sous-préfecture le
Publié, Affiché ou Notifié le
LE MAIRE,





SYNTHÈSE DES ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES

Les études environnementales sur le projet *Au fil de la Théols* ont été menées par le bureau d'étude ADEV Environnement, un acteur technique indépendant. Les prospections naturalistes se sont déroulées en 12 sessions sur la zone d'étude entre avril 2023 et mars 2024.

Avant le début des inventaires sur le terrain, des données bibliographiques des zonages écologiques comme l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) ont été consultées. Ce premier temps d'étude permet de savoir si des sensibilités particulières ont déjà été identifiées sur la zone d'étude ou à proximité immédiate.

Grâce à l'identification de la présence d'espèces patrimoniales, des inventaires plus spécifiques et approfondis sont réalisés sur le terrain.

La méthode d'évaluation des enjeux se décompose en 5 étapes :

- Évaluation des enjeux liés aux habitats (enjeux phytoécologiques) ;
- Évaluation des enjeux liés aux zones humides ;
- Évaluation des enjeux floristiques (enjeux spécifiques par espèce et des habitats d'espèces correspondant au cortège floristique stationnel) ;
- Évaluation des enjeux faunistiques (enjeux spécifiques et des habitats d'espèces) ;
- Évaluation globale des enjeux par habitat ou complexes d'habitats (tableau de synthèse).

6 niveaux d'enjeux sont définis : très fort, fort, assez fort, modéré, faible et nul.

LES HABITATS

La zone d'étude est majoritairement composée de grandes monocultures intensives, entrecoupées localement par des habitats de haies, de petits boisements ou encore de reliquats de prairies.

À proximité de la **zone 1 (La Croix)**, la présence de boisements non rivaux à *Betula*, *Populus tremula* ou *Sorbus aucuparia* a été observée en dehors de la parcelle à l'étude. Il s'agit d'un habitat boisé humide comportant des fortes potentialités hydrologiques, biogéochimiques et écologiques, justifiant son enjeu assez fort. Cet habitat sera préservé dans la mise en œuvre du projet. L'enjeu sur la zone d'étude est, quant à lui, caractérisé de faible.



*Boisements non rivaux à *Betula*, *Populus tremula* ou *Sorbus aucuparia**

Sur les pointes sud de la parcelle ZH2 de la **zone 5 (La Réserve)**, on retrouve des bois, avec une canopée typiquement mélangée, sur sol riche ou modérément riche. Cette unité comprend les bois dominés par *Acer*, *Carpinus*, *Fraxinus*, *Quercus* (surtout *Quercus petraea* et *Quercus robur*), *Tilia* et *Ulmus*. Cet habitat sera évité dans la conception du projet.





Boisements mésotrophes à *Quercus*, *Carpinus*, *Fraxinus*, *Acer*, *Tilia*, *Ulmus* et boisements associés

Les enjeux écologiques relatifs à la nature des habitats présents sur l'ensemble des parcelles d'étude sont considérés comme nuls à assez forts





LA FLORE

Les inventaires floristiques sur la zone d'étude ont permis de recenser :

- 64 espèces de prairies mésiques non gérées dont la Blackstonie perfoliée - 1 espèce déterminante de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et la Renoncule rampante - 1 espèce indicatrice de zone humide ;
- 8 espèces de Fourrée à Prunellier et de Ronces ;
- 22 espèces indigènes riches / pauvres en espèces de haies ;
- 18 espèces indigènes pauvres en espèces de haies, dont l'Aulne glutineux et la Scrofulaire aquatique - 2 espèces indicatrices de zones humides , et le Sureau à grappes - 1 espèce déterminante de ZNIEFF ;
- 19 espèces de boisements non riverains à Betula, Populus tremula ou Sorbus aucuparia ;
- 8 espèces de boisements mésotrophes et eutrophes à Quercus, Fraximus, Acer, Tilia, Ulmus et boisements associés ;
- 11 espèces d'alignements d'arbres ;
- 25 espèces de petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés dont 1 espèce exotique envahissante l'Ailanthe glanduleux ;
- 22 espèces végétales de grandes monocultures intensives (>25ha).



Ornithogale des Pyrénées



Vestra cracca



Onoserche graciliflora



Fusain d'Europe



Plantain moyen



Érable plane



Valériane officinale



Érable de Tartarie

Illustration de la flore commune recensée sur la zone d'étude

Aucune espèce protégée n'a été identifiée sur la zone d'étude. Toutefois deux espèces protégées en région Centre ont été identifiées à proximité de la zone 3 « Château d'eau » : l'Orchis homme pendu et l'Orchis pyramidal.





Orchis homme pendu



Orchis pyramidal

Les espèces listées à la suite de l'analyse bibliographique ont été spécifiquement recherchées sans être retrouvées.

L'enjeu concernant la flore présente sur la zone d'étude est considéré comme nul à faible.





LES ZONES HUMIDES

La délimitation des zones humides repose sur deux critères cumulatifs encadrés par des textes réglementaires : le critère pédologique et le critère floristique.

- **Critère pédologique** : Les prospections pédologiques ont montré un sol limoneux à argilo-limoneux, avec généralement une proportion d'argile croissante en profondeur. Celui-ci est marqué par la présence de très nombreux éléments grossiers calcaires, retrouvés en abondance en surface, mais également sur toute l'épaisseur des sondages, engendrant quelquefois des refus à faible profondeur (10 à 30 cm).

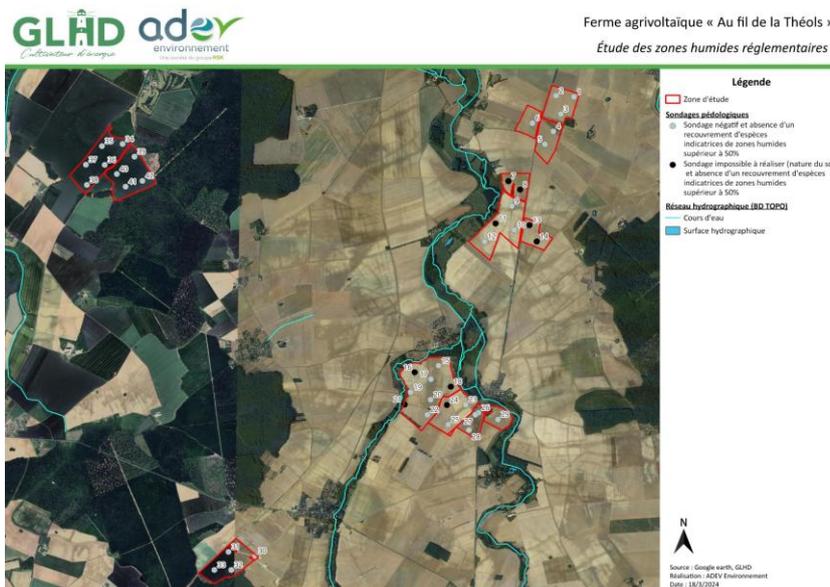
Au total, 42 sondages pédologiques ont été réalisés sur la zone d'étude. Bien que certains comportaient des traces d'oxydation, celle-ci apparait liée aux éléments grossiers et ne permet pas de conclure en la présence de traces d'hydromorphie caractéristiques des zones humides. Aucun sondage positif n'a donc été identifié sur la zone d'étude.

Selon le bureau d'étude ADEV Environnement : « la nature des sols de la zone d'étude n'est pas favorable au développement de zones humides. L'étude du sol n'a pas permis de délimiter de zones humides pédologiques. »

- **Critère floristique** : Aucun habitat caractéristique des zones humides au sens de l'Arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement n'a été identifié.

3 espèces indicatrices de zones humides ont été relevées sur la zone d'étude, toutefois, leur présence ne permet pas toujours de définir des habitats caractéristiques. En effet, certaines espèces sont relativement tolérantes, capables de se développer sur des habitats frais à humides, notamment grâce à la présence d'une strate arbustive ou arborée à proximité. C'est par exemple le cas de la **Renoncule rampante**.

D'autres espèces sont capables de se développer sur des zones où l'eau stagne et où le sol est peu épais, c'est le cas de la **Scrofulaire aquatique**. La présence des espèces indicatrices des zones humides étant inférieure à 50% sur la zone d'étude, aucune zone humide n'a été identifiée.

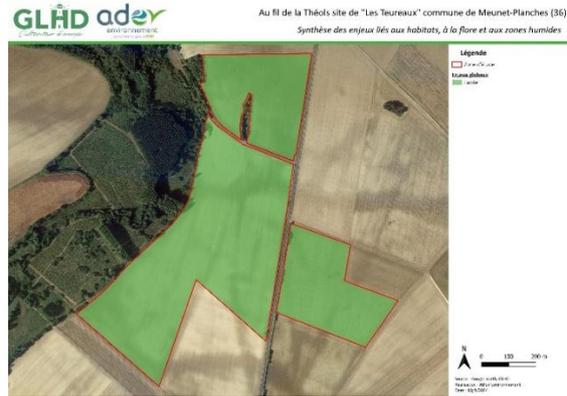


Localisation des sondages pédologiques et du réseau hydrologique identifié sur la zone d'étude

Synthèse des enjeux globaux liés aux habitats, la flore et les zones humides

- Aucun habitat à enjeu n'a été identifié au sein de la zone d'étude ;
- Aucune espèce floristique à enjeu n'a été recensée au sein de la zone d'étude ;
- Aucune zone humide réglementaire (pédologique et/ou floristique) n'a été identifiée au sein de la zone d'étude.





LA FAUNE

Concernant la faune, la majorité des enjeux sont associés aux groupes des oiseaux et des chiroptères. La diversité est assez importante pour ces groupes. Les inventaires sur les oiseaux se sont déroulés entre **avril 2023 et mars 2024**. Ce qui permet de couvrir l'ensemble du cycle biologique des espèces. Les inventaires ont permis l'observation de **91 espèces sur la zone d'étude**. Parmi ces espèces, **69 sont protégées au niveau national**.

Les haies, les bois, les lisières et les fourrés des zones d'étude présentent un enjeu de conservation important pour la faune dans un contexte de culture. Il en va de même pour les milieux herbacés qui sont très peu présents. Ces milieux constituent des zones refuges pour la faune et seront systématiquement évités dans la conception du projet.

Les zones de cultures possèdent un enjeu de conservation moins important en raison d'une diversité plus faible. D'une manière générale, ces milieux sont peu attractifs pour la faune, mais il abrite des espèces patrimoniales comme l'Oedicnème criard et le Busard Saint-Martin.

Par ailleurs il convient d'être vigilant vis-à-vis de la vallée de la Théols et du Liennet qui se trouve en limite de certaines zones d'études. Ces vallées constituent des enjeux de conservation majeurs pour la biodiversité des milieux humides.



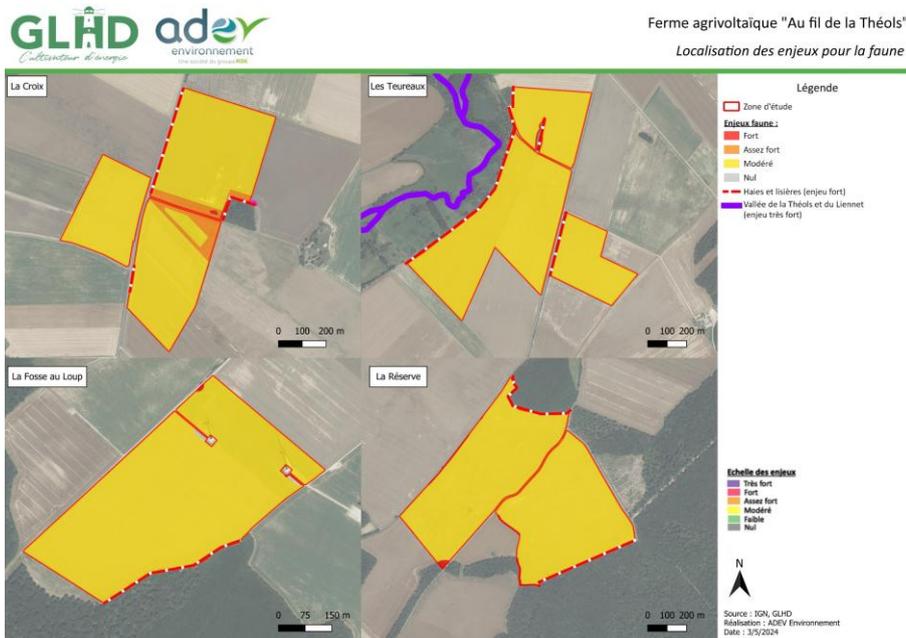


Conclusion de GLHD sur l'enjeu lié à la faune

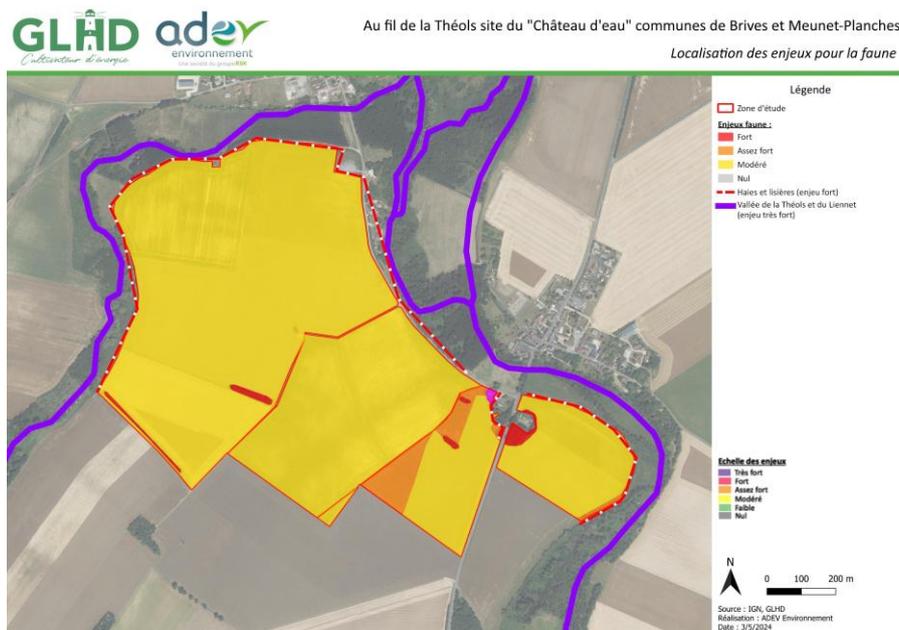
La zone d'étude est majoritairement composée de grande monoculture intensive. Ces milieux sont peu favorables à une biodiversité aviaire riche. De plus, la structure des installations agrivoltaïques, caractérisée par des panneaux surélevés et espacés, ne constitue ni un obstacle au déplacement des oiseaux ni une source de danger direct, comme pourraient l'être des infrastructures telles que des éoliennes.

Toutefois, il convient d'être vigilant sur l'incidence potentielle sur la faune pendant la phase travaux et démantèlement de ces installations. Les périodes des travaux et de démantèlement doivent être arbitrer dans le respect des périodes de reproduction des espèces sur site.

En complément, le projet agrivoltaïque Au fil de la Théols offre la possibilité de créer des co-bénéfices environnementaux grâce à des aménagements favorisant la biodiversité (haies, bandes enherbées, zones refuges, etc.), tout en limitant les impacts négatifs liés à l'agriculture intensive.

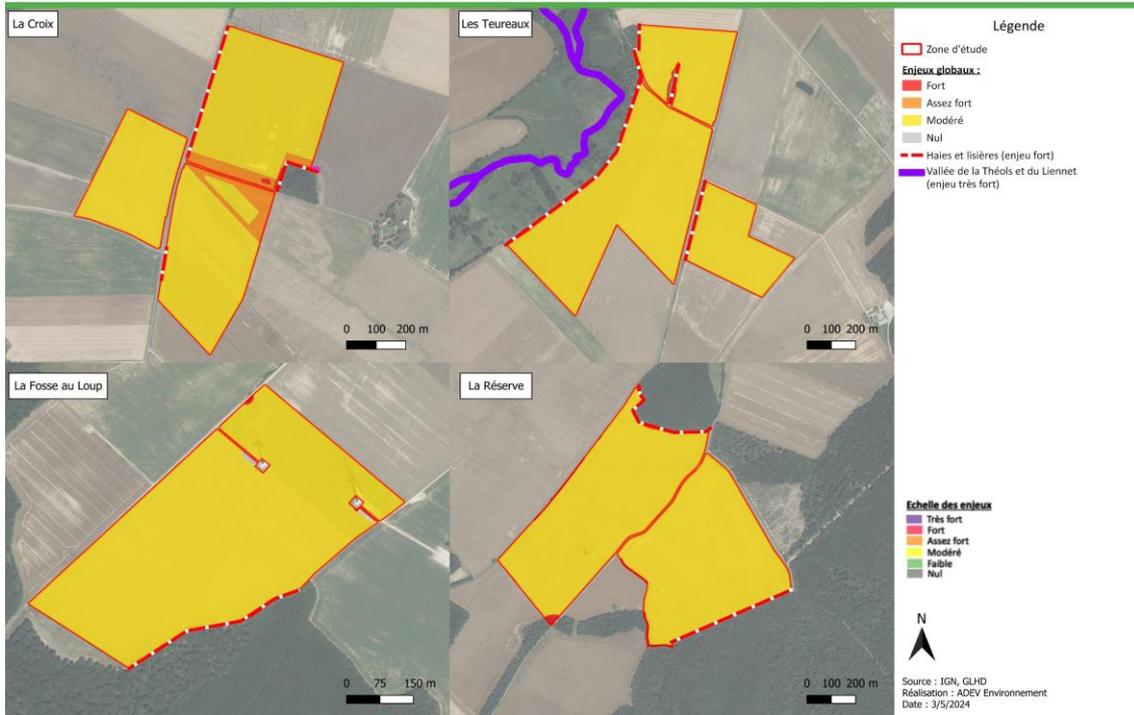


Enjeux pour la faune

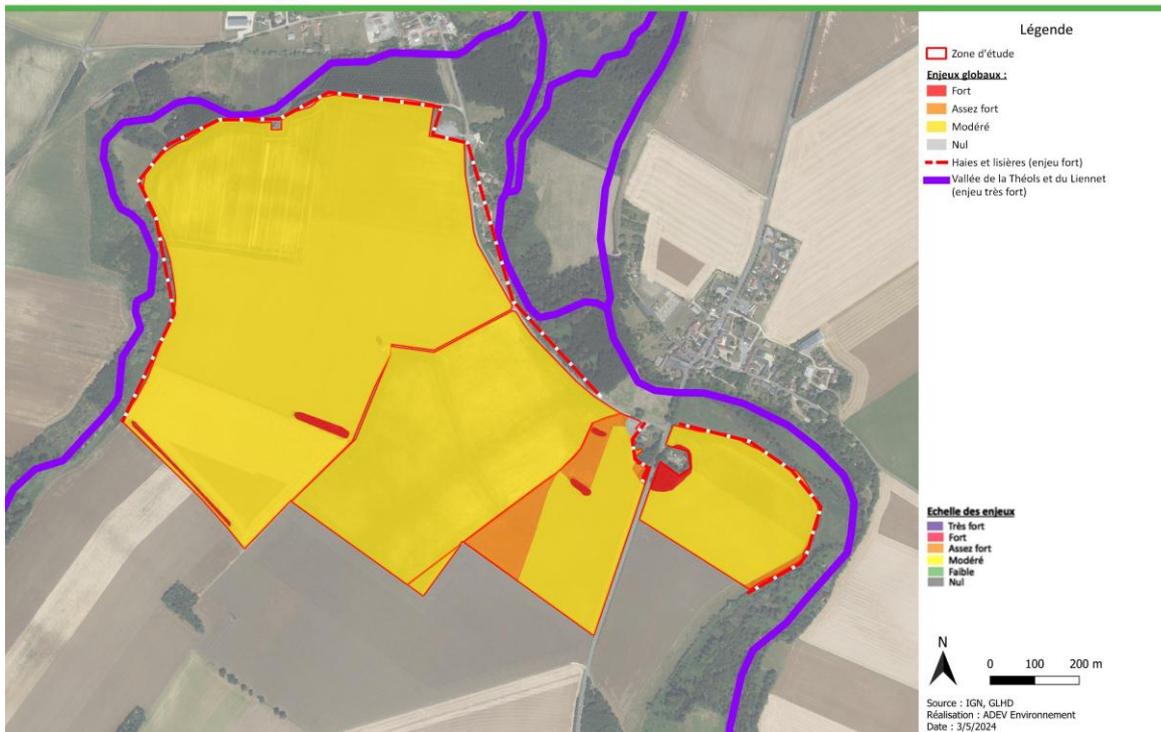


Enjeux pour la faune





Cartes des enjeux globaux



Carte des enjeux globaux





C - COMPTE RENDU DES RENCONTRES EN AMONT DE LA PHASE ACTIVE DE CONCERTATION

Rencontre de l'Association Brives-Thizay

Date : 03/06/2024

Contenu :

Présentation du projet "Au fil de la Théols" à l'association Brives-Thizay.

L'association nous a indiqué qu'elle n'est pas opposée à nos projets agrivoltaïques. Elle a été créée pour lutter contre les projets éoliens sur leur territoire.

Participants : M. Jouanneau (président de l'association) et deux autres membres.

Rencontre des Chasseurs

Date : 16/05/2024

Contenu :

Présentation du projet aux chasseurs du périmètre d'étude des projets. Les chasseurs ne chassent pas à proximité des zones d'étude et qualifient l'enjeu chasse de faible à très faible.

Pas de remarques particulières. Il est nécessaire de travailler avec la fédération des chasseurs, les sociétés communales de chasse et les chasseurs privés afin d'identifier les clôtures adaptées pour le passage de la petite faune et les essences locales pouvant favoriser le développement de la biodiversité.

Participants : Denis BILLARD (président de l'asso « La fontaine à la biche ») et le Vice-président la société communale de chasse de Thizay.

Pôle ENR DDT36

Date : 18/04/2024

Contenu :

Présentation du projet au COTECH (Comité Technique) du Pôle Transition Énergétique. Les points d'alerte identifiés :

- Le raccordement privé (enjeu fort) : serait-il visible si une DT est réalisée ?
- Clarifier clairement les enjeux environnementaux.
- Les chartes départementales : elles ne constituent pas une réglementation en soi.
- Matérialiser la zone des espèces protégées.
- PPRi de la Théols sur Brives, Condé et Meunet-Planches - Périmètre MH à Brives.
- Lignes électriques : nécessité de rendre les sites accessibles.

Pas de visibilité sur la mise en route des comités de projet. EPA à adosser au dossier de permis de construire.

Rencontre de la CC de Champagne Boischauts

Date : 27/03/2024

Contenu :

Présentation du projet de Berrichon au président et au DGS de la CC de Champagne Boischauts. De bons moments d'échange et pas d'opposition particulière. La CCCB reste neutre sur la poursuite des projets et laisse la compétence aux communes concernées de s'exprimer.

Rencontre du député Nicolas FORISSIER

Date : 18/09/2023

Contenu :

Le député s'est très vite montré accueillant, curieux et ouvert à l'agrivoltaïsme. Il a indiqué que cette solution devait être privilégiée à l'éolien, qui a atteint son seuil d'acceptabilité dans le département de l'Indre.

Il nous a affirmé son soutien et a proposé ses services pour nous aider dans les prochaines étapes des différents projets de GLHD dans l'Indre.

Autres participants :

Blanche FEIGNON (assistante du député); Philippe JOURDAIN (président de la Communauté de communes Chabris - pays de Bazelle)





AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024 AU JEUDI 31 OCTOBRE 2024 (AU TITRE DES ARTICLES L121-15-1, L121-16 ET L121-17 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

MAÎTRE D'OUVRAGE : GREEN LIGHTHOUSE DEVELOPPEMENT

LE PROJET EN QUELQUES LIGNES

Le Collectif Agrivoltaïque Théolois (CAVT36) formé par 10 agriculteurs locaux se mobilise afin de répondre aux enjeux de transition qui touchent les exploitations. Les terres caillouteuses et argilo-calcaires, les aléas climatiques récurrents, les réglementations rigoureuses deviennent de plus en plus impactants.

La mise en place progressive de zones spéciales de protection de la ressource en eau pèse désormais sur la viabilité des activités agricoles. Ces contraintes sont d'autant plus marquées pour les cultivateurs de céréales qui observent des baisses régulières de rendements.

Afin de répondre à ces enjeux et de renforcer la pérennité des exploitations, le CAVT36 envisage la mise en place de panneaux photovoltaïques compatibles avec l'exploitation agricole. Pour cela il est accompagné par les experts de Green Lighthouse Development (GLHD), un développeur français reconnu pour son expertise dans ce domaine.

PARTICIPATION DU PUBLIC AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

La concertation préalable est conduite au titre de l'article L121-15-1 du Code de l'Environnement. Elle concerne un projet assujéti à une évaluation environnementale en application de l'article L. 122-1. Bien que soumis à évaluation environnementale, le projet ne doit pas faire l'objet d'une déclaration d'intention préalable.

En conséquence et dans le cadre de l'article L121-17, le maître d'ouvrage du projet, GLHD, prend l'initiative d'organiser une concertation préalable volontaire selon des modalités qu'il fixe librement et dans le respect des conditions fixées à l'article L. 121-16. Cette concertation sera conduite par le cabinet Trait Clair, spécialisé dans l'animation de concertation afin de garantir l'impartialité des échanges.

Pour associer le public à l'élaboration du projet « Au Fil de la Théols », la durée de la concertation préalable volontaire est de 1 mois. Elle débute le 26 septembre 2024 et prend fin le 31 octobre 2024.

MODALITÉS DE LA PHASE DE CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE

Une lettre d'information est distribuée aux riverains du projet et rendue disponible à tous les habitants en mairie à partir du 16 septembre 2024. Un dispositif de porte-à-porte est organisé le 26, 27 et 28 septembre 2024 auprès des habitants du territoire.

Une réunion d'information et de participation est également prévue à la mairie de Meunet-Planches le 30 septembre 2024 à 18h30. Ce premier rendez-vous de la concertation vise à présenter tous les aspects du projet et répondre aux premiers questionnements de toutes les parties prenantes.

1/2





Des registres de participation du public sont mis à disposition dans les mairies de Brives, Condé, Meunet-Planches, Sainte-Fauste et Vouillon ainsi qu'au siège de la Communauté de communes de Champagne Boischauts, permettant de contribuer de manière écrite.

Les avis peuvent aussi être directement transmis au représentant de la maîtrise d'ouvrage, par courriel et/ou courrier en écrivant aux adresses suivantes :

GLHD - 12 rue du Pont de l'Arche - 37 550 SAINT-AVERTIN
aufildelatheols@glhd.fr

2 STANDS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION SONT ORGANISÉS SUR LE TERRITOIRE :

- Le 5 octobre de 10h à 13h sur la place de la mairie de Brives,
- Le 19 octobre de 10h à 13h en mairie de Meunet-Planches.

3 ATELIERS-VISITES SONT PROPOSÉS AU PUBLIC SELON LE SÉQUENÇAGE SUIVANT :

- Le 08/10 à partir de 17h00 jusqu'à 20h, concernant les parcelles au nord de Meunet-Planches et au sud de Condé (RDV à la mairie de Meunet-Planches);
- Le 15/10 à partir de 17h00 jusqu'à 20h00, concernant les parcelles au sud de Brives et à l'est de Meunet-Planches (RDV au pied du château d'eau de Brives);
- Le 22/10 à partir de 17h00 jusqu'à 20h00, concernant les parcelles de Sainte-Fauste et Vouillon (RDV à la mairie de Vouillon).

En complément, deux journées de porte-à-porte sur le thème de l'insertion paysagère du projet sont menées, par la paysagiste, chez les habitants les plus proches des parcelles concernées. Cette démarche permettra de recueillir au cas par cas les sensibilités paysagères locales et formaliser des préconisations personnalisées.

Enfin, une réunion de restitution se tiendra le 5 novembre à 18h30 à la mairie de Meunet-Planches, afin de rendre compte des enseignements recueillis durant cette période d'échanges, avant d'être étudiés et transformés en apports pour le projet.

Les modalités de la démarche de concertation, objet de ce présent avis de concertation préalable volontaire, sont affichées aux sièges des 5 mairies concernées par le projet ainsi qu'au siège de la Communauté de communes de Champagne Boischauts.

À l'issue de la concertation, conformément aux dispositions de l'article R.121-21 du Code de l'Environnement, un bilan de celle-ci sera réalisé ainsi qu'un résumé de la façon dont elle s'est déroulée. Le bilan et le résumé seront rendus publics. GLHD en tant que représentant de la maîtrise d'ouvrage, indiquera alors les mesures qu'il juge opportun de mettre en place pour répondre aux enseignements tirés de la concertation.

ENQUÊTE PUBLIQUE

Le projet fera l'objet d'une enquête publique durant l'instruction des demandes d'autorisations administratives, dans les 9 à 12 prochains mois. Celle-ci sera mise en œuvre selon les dispositions des articles L. 123-1 à L. 123-16 et R. 123-1 à R. 123-46 du code de l'Environnement.

Green Lighthouse Développement (GLHD)
12 rue du Pont de l'Arche - 37 550 SAINT-AVERTIN
aufildelatheols@glhd.fr





LES RENDEZ-VOUS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE DU PROJET AGRIVOLTAÏQUE

« Au Fil de la Théols »



1 RÉUNION D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION

Le 30 septembre 2024 à 18H30
Mairie de Meunet-Planches

2 STANDS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION

- Le 5 octobre de 10h à 13h sur la place de la mairie de Brives
- Le 19 octobre de 10h à 13h en mairie de Meunet-Planches

3 ATELIERS-VISITES*

- Le 08/10 à partir de 17h00, départ de la mairie de Meunet-Planches
- Le 15/10 à partir de 17h00, départ du château d'eau de Brives
- Le 22/10 à partir de 17h00, départ de la mairie de Vouillon

1 RÉUNION DE RESTITUTION DES ENSEIGNEMENTS

Le 5 novembre à 18h30
à la mairie de Meunet-Planches



* Les parcelles concernées par les ateliers-visites sont détaillées dans l'avis de concertation et la lettre d'information n°1

Les agriculteurs du Collectif Agri Voltaïque Théolois vous attendent nombreux pour enrichir le projet selon vos sensibilités.

Saisissez-vous de ces rencontres en transmettant toutes vos idées !





Au fil de la Théols

Lettre d'information
septembre 2024

www.aufildelatheols.fr



L'édito du CAVT36

Chères voisines, chers voisins,

Nous, agriculteurs théolois, avons à cœur de vous présenter notre projet agrivoltaïque « Au fil de la Théols ». Née d'une volonté collective de préserver notre patrimoine naturel et agricole, cette initiative est aussi le reflet d'un engagement au respect de nos traditions agricoles et d'une motivation à porter une innovation écologique locale.

Cette détermination à adapter nos pratiques culturales face aux aléas climatiques, nous a rassemblés au sein du **Collectif Agri Voltaïque Théolois (CAVT36)**. L'élément déclencheur a été la volonté de maintenir la production agricole, en préservant la ressource eau de notre territoire et en s'adaptant à nos contraintes agricoles.

Pour que ce projet soit porteur de sens pour nous tous, nous avons besoin de vous. Le partage de votre expertise d'usage, de vos connaissances du territoire et de vos propositions d'enrichissement du projet est essentiel pour l'adapter à notre environnement.

C'est pourquoi nous vous invitons chaleureusement à participer à la concertation préalable volontaire organisée en septembre et octobre 2024. Lors de chaque temps de rencontre proposé, nous serons ravis de vous présenter les caractéristiques de notre projet, répondre à vos questions, et surtout recueillir vos suggestions pour co-construire un projet qui nous ressemble.

Nous comptons sur votre participation.



Le Collectif
Agri Voltaïque
Théolois

La genèse du projet

Sur les 5 communes de Brives, Condé, Meunet-Planches, Sainte-Fauste et Vouillon, 10 agriculteurs se sont réunis afin de répondre à une série de défis pour leur exploitation.

Les terres caillouteuses et argilo-calcaires, les aléas climatiques récurrents, et les réglementations rigoureuses sont de plus en plus impactant pour la viabilité des activités agricoles. Pour les cultivateurs de céréales, ces contraintes sont plus marquées, car ils observent actuellement des baisses régulières de rendements.

Certaines parcelles de la zone d'étude du projet se situent au cœur de deux périmètres rapprochés de captages en eau potable de Brives. La baisse en qualité de l'eau naturelle de ces deux forages entraîne la mise en place progressive de zones spéciales de protection. L'Agence Régionale de la Santé étudie activement la mise en œuvre de mesures significatives pour les activités agricoles dans ces zones.

Cette démarche ajoute une pression supplémentaire aux agriculteurs. Afin d'engager des actions de prévention de la pollution de l'eau, le **CAVT36** a décidé de trouver une solution pérenne à la fois agricole, écologique et énergétique.

Considérant ces enjeux, 9 exploitations ont pris la décision de se tourner vers l'agrivoltaïsme. L'ambition est de garantir la viabilité de leurs exploitations en diversifiant leurs activités agricoles sur une superficie d'environ 222 hectares.

Pour mener à bien ce projet, le collectif agricole a choisi **GLHD**, un développeur français reconnu pour son expertise dans le développement de projet agricole en système agrivoltaïque. **GLHD** a fait ses preuves dans des projets similaires, apportant ainsi de nouvelles synergies locales et une véritable valeur ajoutée au territoire.

Des études techniques préalables sont en cours, menées par des experts indépendants pour évaluer les enjeux environnementaux, agricoles, paysagers et patrimoniaux. L'objectif est de bâtir un projet porteur de sens et respectueux du territoire.

Dans cet esprit, une concertation préalable, volontaire et ouverte à toutes et tous est mise en place. Dès septembre 2024, chacun est invité à apporter son expertise et ses idées pour que le projet « Au fil de la Théols » concilie innovation agricole, transition énergétique, préservation de la biodiversité et exigences sociétales.





L'AGRIVOLTAÏSME : une solution de nouvelle génération

Sans déforestation ni artificialisation, cette innovation prend tout son sens au regard d'une profession en quête de cap et de perspectives pour changer durablement ses pratiques, s'adapter aux exigences environnementales, diversifier ses sources de revenu et garantir la pérennité et la transmission des entreprises.

Avec l'agrivoltaïsme, le monde agricole trouve le moyen de mettre en œuvre sa transformation pour continuer à travailler, cultiver, élever, vivre, tout en devenant un acteur décisif des transitions alimentaire, énergétique et écologique espérées par les citoyens.

Les atouts du projet



Réponse aux aléas climatiques

L'agrivoltaïsme permet de protéger les cultures des conditions météorologiques extrêmes (sécheresses, gelées tardives, tempêtes de grêle, etc.), réduisant ainsi les risques de pertes de récoltes.



Transition écologique

En anticipant les futures contraintes environnementales locales et en réduisant l'usage des produits phytosanitaires, le projet contribue à la protection de l'environnement.



Diversification des activités

En diversifiant leurs productions, les agriculteurs peuvent maintenir la viabilité économique de leurs exploitations, assurant ainsi la transmission et la valorisation de leur patrimoine.



Mutualisation des ressources

Ce projet favorise la mutualisation des activités agricoles, qu'il s'agisse de partager des machines, des rotations de cultures ou des débouchés économiques.



Résilience financière

Face à l'instabilité des marchés et à l'arrêt progressif des intrants chimiques, l'agrivoltaïsme offre un filet de sécurité dans les recettes des exploitations agricoles.



Souveraineté alimentaire

La co-activité des productions agricoles et énergétiques permet de continuer à vivre de l'agriculture tout en garantissant des productions stratégiques, locales et durables pour les générations futures.

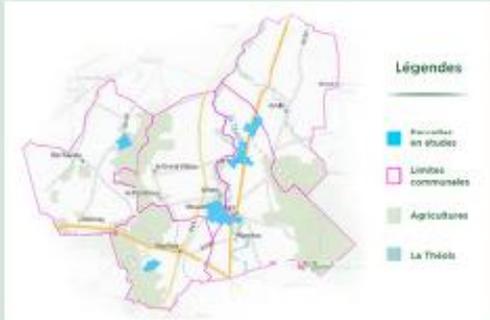
Un projet au nom évocateur

« Au fil de la Théols » n'a pas été choisi au hasard. Il incarne le caractère local et l'attachement des agriculteurs à leur territoire. La Théols, ce cours d'eau qui traverse leurs terres, est le fil conducteur du projet agrivoltaïque. Il symbolise non seulement la géographie locale, mais aussi le lien fidèle entre les agriculteurs et leur environnement.





L'accompagnement de GLHD



Le projet se situe au cœur de la Champagne Berrichonne, sur les communes de Brives, Condé, Meunet-Planches, Sainte-Fauste et Vouillon. **Green Lighthouse Développement (GLHD)** est un spécialiste français des projets agrivoltaïques. Il conçoit des projets dans les règles de l'art pour soutenir les agriculteurs.

Grâce à l'accompagnement de GLHD, **les agriculteurs bénéficient d'un soutien technique pour développer un projet agrivoltaïque cohérent avec leur environnement et les attentes des habitants du territoire.** Cette approche permet d'éclairer le CAVT36 ainsi que les différentes parties prenantes : élus, services de l'État, associations, habitants du territoire et futurs riverains proches.



L'implication des partenaires techniques

De l'étude faune-flore au diagnostic paysager, en passant par les approfondissements de l'état agricole, toutes ces démarches sont réalisées par des tiers indépendants pour **concevoir un projet sur mesure.**

L'implication de partenaires techniques garantit une **approche rigoureuse et respectueuse** des spécificités locales, en permettant aux agriculteurs de développer un projet agrivoltaïque, harmonieux et durable.



Les avancées des études techniques

L'objectif de GLHD est d'identifier très tôt les enjeux du projet agrivoltaïque et d'imaginer les meilleures solutions pour les éviter. GLHD pense également que ce processus, qui dure en moyenne cinq ans, doit s'inscrire dans une mise en place exemplaire des principes d'information et de participation de tous les publics concernés.

Cette démarche vise à assurer que le projet soit non seulement techniquement solide et économiquement viable, mais aussi compris et soutenu par les habitants et les usagers. En impliquant les citoyens dès le début, **GLHD s'engage à co-construire un projet bénéfique pour toutes et tous.**





La concertation préalable



Afin d'enrichir le projet et de l'ancrer dans son contexte local, le CAVT36 a choisi de mettre en place une concertation préalable et volontaire qui donne l'occasion à tous les publics de s'exprimer sur le projet afin d'alimenter la conception du projet.

Cette animation territoriale est menée par un tiers indépendant qui garantit l'impartialité des échanges et l'exhaustivité du recueil des contributions. Trait clair est le cabinet spécialisé dans l'animation de concertation qui conduit tous les rendez-vous du dispositif participatif et garantit l'impartialité des échanges.

Informez, expliquez, débattre et réfléchir local !

La concertation permet d'informer les citoyens sur ce qu'est l'agri-voltaïsme et sur les **spécificités du projet « Au fil de la Théols »**. Lors des échanges, les participants sont invités à poser leurs questions, à débattre, à émettre des avis ou à faire part de leurs recommandations afin d'orienter la conception du projet.

Les enseignements de cette période d'échanges seront recueillis, avant d'être étudiés et transformés en apports pour le projet. Enfin une restitution sera proposée afin de vous tenir informés des suites données à vos contributions.

Les modalités de la concertation



La **concertation préalable volontaire** s'ouvre en septembre 2024 sur le périmètre des 5 communes de **Brives, Condé, Meunet-Planches, Sainte-Fauste et Vouillon**.

Soigner l'insertion paysagère, créer des synergies & ouvrir de nouvelles voies

Participez aux rencontres !

Porte-à-porte « Introduction au projet »		Du 26 au 28/09	En journée
Réunion d'information et de participation	Mairie de Meunet-Planches	Le 30/09	18h30 à 20h
Stand d'information et de participation	Mairie de Brives	Le 5/10	10h à 13h
Porte-à-porte des paysagistes « visite des riverains »		Le 7/10 et le 19/10	En journée
Visite-atelier de terrain n°1 (Parcelles au nord de Meunet-Planches et au sud de Condé)	Mairie de Meunet-Planches	Le 8/10	À partir de 17h jusqu'à 20h
Visite-Atelier de terrain n°2 (Parcelles au sud de Brives et à l'est de Meunet-Planches)	Au pied du Château d'eau de Brives	Le 15/10	À partir de 17h jusqu'à 20h
Stand d'information et de participation	Mairie de Meunet-Planches	Le 19/10	10h à 13h
Visite-Atelier de terrain n°3 (Parcelles de Sainte-Fauste et Vouillon)	Mairie de Vouillon	Le 22/10	À partir de 17h jusqu'à 20h
Réunion de restitution des enseignements	Mairie de Meunet-Planches	Le 5/11	18h30 à 20h

Les membres du « Collectif Agri Voltaïsme Théolois » vous attendent nombreux pour enrichir le projet selon vos sensibilités, toutes générations confondues. **Saisissez-vous de ces rencontres en transmettant toutes vos idées !**

Contribuez à distance !

En déposant une contribution sur le site internet du projet : www.aufidelatheols.fr
 Par courriel aux porteurs de projet : CAVT36@aufidelatheols.fr
 Par voies électronique ou postale à la maîtrise d'ouvrage :
aufidelatheols@glhd.fr
 GLHD - 12 Rue du Pont de l'Arche, 37550 Saint-Avertin

Tous les documents de la concertation sont accessibles sur le site internet du projet : www.aufidelatheols.fr





COMMUNIQUE DE PRESSE
Le 20 septembre 2024

Au fil de la Théols, ouverture de la concertation préalable



Le projet agrivoltaïque porté par les agriculteurs du CAVT36 entre dans une nouvelle phase. Après les études préalables, une concertation volontaire est ouverte aux citoyens de septembre à novembre 2024 afin de permettre à chacun d'enrichir la conception du projet.

Un projet agricole tourné vers l'avenir

Le Collectif Agri Voltaïque Théolois (CAVT36) formé par 10 agriculteurs locaux se mobilise afin de répondre aux enjeux de transition qui touchent les exploitations. Les terres caillouteuses et argilo-calcaires, les aléas climatiques récurrents, les réglementations rigoureuses deviennent de plus en plus impactants. La mise en place progressive de zones spéciales de protection de la ressource en eau pèse désormais sur la viabilité des activités agricoles. Ces contraintes sont d'autant plus marquées pour les cultivateurs de céréales qui observent des baisses régulières de rendements.

Afin de répondre à ces enjeux et de renforcer la pérennité des exploitations, le CAVT36 envisage la mise en place de panneaux photovoltaïques compatibles avec l'exploitation agricole. Pour cela il est accompagné par les experts de Green Lighthouse Développement (GLHD), un développeur français reconnu pour son expertise dans ce domaine.

La Théols, fil conducteur du projet

La Théols, rivière qui borde les exploitations est le lien qui unit le CAVT36. Elle façonne la volonté des agriculteurs de concilier innovation agricole, transition énergétique, préservation de la biodiversité et exigences sociétales. Les études préalables ont permis d'identifier une superficie exploitable de 222 ha sur les communes de Brives, Condé, Meunet-Planches, Sainte Fauste et Vouillon. Des études techniques poussées vont maintenant préciser les emplacements propices à l'installation de panneaux sur les 9 exploitations.

Ouverture de la concertation préalable

Ancrés dans leur terroir, les agriculteurs ont à cœur de réaliser ce projet en dialoguant avec toutes les parties prenantes. C'est pourquoi le CAVT36 ouvre aujourd'hui une concertation préalable permettant de recueillir les avis et contributions. De nombreux rendez-vous sont prévus pour présenter le projet, permettre à chacun de donner son avis et d'améliorer la conception du projet :

- 26, 27 et 28 septembre : Porte-à-porte « Introduction au projet »
- 30 septembre à 18h30 : Réunion d'information à la mairie de Meunet-Planches
- 5 octobre de 10h à 13h : Stand sur la place de la mairie de Brives
- 8 octobre : Visite des parcelles suivies d'ateliers en salle à la mairie de Meunet-Planches
- 15 octobre : Visite des parcelles suivies d'ateliers en salle à la mairie de Brives
- 19 octobre de 10h à 13h : Stand sur la place de la mairie de Meunet-Planches
- 22 octobre : Visite des parcelles suivies d'ateliers en salle à la mairie de Vouillon
- 24 octobre : Porte-à-porte des paysagistes « visite auprès des riverains »
- 5 novembre à 18h30 : Réunion de restitution à la mairie de Meunet-Planches

Les membres du CAVT36 portent avec conviction les valeurs d'engagement pour l'avenir de leur territoire, c'est pourquoi ils espèrent une participation importante lors de ces rencontres.

Cordialement,

Les agriculteurs
du CAVT36



www.aufildelatheols.fr

Contact presse : aufildelatheols@glhd.fr - GLHD - 12 Rue du Pont de l'Arche, 37550 Saint-Avertin





anniversaire

La Guérouée de Gâtines a 45 ans

Issue de la section Arts, sports et loisirs de Luçay, alors présidée par André Chesnes, la Guérouée de Gâtines fondée à Valençay en 1979 propose diverses actions mettant en valeur le patrimoine ethnologique. Par ses spectacles, ses concerts et animations à travers le Berry et la France, par ses tournées en Europe (de la Hollande à la Pologne ou la Hongrie), le groupe valencéen valorise la culture traditionnelle du Berry.



Des spectacles organisés à travers l'Europe. (Photo archives NR)

Un premier prix d'arts et traditions populaires

Sa participation aux festivals nationaux (Saint-Chartier, Confolens, Saint-Jean-de-Monts, Pontivy...), ses échanges en Vendée et à Tarbes, sont l'occasion de présenter dans des spectacles à thème, les moments forts de la vie rurale à travers la danse, le chant et la musique populaires. En 1997, lors du festival de folklore d'Étapes, pour son travail de recherche, d'expression et de valorisation de la culture populaire, la Guérouée de Gâtines a obtenu le Hareng d'Or, premier

prix national d'Arts et Traditions populaires.

Né en 1962 pour maintenir les traditions du haut Limousin plus particulièrement de la région d'Ambazac par la danse, la musique, le chant et la pratique de langue limousine, Lou Gerbassou porte le costume traditionnel et les somptueux barbi-chets.

Depuis cette date, le groupe est l'ambassadeur d'Ambazac et du Limousin lors de ses nombreuses prestations et festivals en France mais aussi en Europe et

dans le monde (Chine). Depuis 1985, la Guérouée de Gâtines de Valençay a réalisé de nombreuses expositions contribuant à diffuser son travail de recherches et de collectage sur des thèmes variés (costumes traditionnels, traditions rurales, patrimoine local...). La Guérouée de Gâtines présente son exposition Le loup, mythes et réalité à Déols.

Veillée, à la salle des fêtes de Valençay le 28 septembre à 21h. Entrée: 13€.

en bref

LOISIRS

Au bonheur de s'asseoir au musée de l'hospice Saint-Roch

Jusqu'au dimanche 29 décembre, l'exposition présente des assises et des sièges des designers Robert Mallet-Stevens, Martin Szekely, Odile Mir et Francis Jourdain. Un dispositif particulier proposé par l'artiste Nicolas Hérubel qui rend hommage à Robert Mallet-Stevens autour d'une chaise. Les œuvres présentées sont issues des collections du musée, notamment du fonds du critique d'art Léon Werth pour la collection de Francis Jourdain, mais aussi du Centre Pompidou, de la société Socométub et de Nicolas Hérubel. Rencontre avec Martin Szekely, Léonie Mason (petite fille d'Odile Mir) et Nicolas Hérubel, samedi 26 octobre à 15h. Visible aux horaires d'ouverture.

Spectacle « Partout le feu » au centre Albert-Camus

Mardi 1^{er} octobre, à 20h30, le centre culturel Albert-Camus présente, Partout le feu, d'Hélène Laurain mis en scène par Patrice Douchet de la

Compagnie la tête noire. Ce spectacle dresse le portrait d'une jeune femme, Laëtitia, née trente-sept minutes avant l'explosion de Tchernobyl, vivant en Lorraine où l'état a décidé d'enfourner tous les déchets radioactifs de France. Militante au sein d'un groupe d'activistes décidés à mettre fin à la destruction capitaliste de l'écosystème et à la catastrophe climatique en cours, elle mène avec sa bande une première action spectaculaire, préambule à l'embrasement final. C'est précisément ce questionnement sur la radicalité de l'engagement et l'immersion au cœur des activismes contemporains, que Patrice Douchet a souhaité mettre en scène, « témoignage d'une époque où il faut essayer de se frayer un passage vers l'avenir en empruntant les fissures que le monde ultracapitaliste fabrique lui-même au fur et à mesure qu'il a élevé des murs contre la liberté... Nous allons dans le mur... En ayant pris soin d'allumer les phares ».

Centre culturel Albert-Camus, mardi 1^{er} octobre, à 20h30. Tout public. Durée 1h40. À partir de 12 ans. Réservation au 02.54.21.66.13. Tarifs: 20€; 18€; 15€; 10€; 5€.

reuilly

Les parents d'élèves très impliqués

L'association des parents d'élèves Les Chtis drôles, s'est réunie le 19 septembre pour son assemblée générale. Le président Charles-Henry Pelé a rappelé le but de l'association: « notre objectif est de contribuer à l'amélioration de leur expérience scolaire et de leur vie sociale à l'école. Nous collaborons étroitement avec les enseignants. »

Une des plus grosses brocantes de la région

L'association organise sept manifestations dans l'année. La plus importante est la brocante, qui se déroulera le dimanche 13 octobre. Ce sera sa 13^e édition et devrait à accueillir près de quatre cent exposants. Elle permet de récolter des fonds pour financer les sorties de fin d'année, hors CM2 financés par la municipalité. « Nous avons investi 4.881€ dans ces voyages cette année et nous serons en capaci-



Le bureau avec le président Charles-Henry Pelé (Photo NR)

té financière de faire de même en 2025 », se réjouit le président. Les bénéficiaires permettent également de donner les calendriers de l'avent et de financer le carnaval. La bourse aux jouets, les fêtes de Pâques, la randonnée du Bourdonnat et la kermesse seront toutes reconduites cette saison.

Après dix-sept années passées au service de l'association, Sandrine Pain a annoncé son retrait du poste de trésorière. « Il

faut savoir passer la main aux plus jeunes. Je resterai adhérent et serai là en cas de besoin. » Le nouveau bureau: président, Charles-Henry Pelé. Vice-présidente, Betty Dondaine-Gillet. Secrétaire, Aurélie Crocis. Adjoint, Anthony Slimali. Trésorière, Rachel Martin. Adjointe Charlotte Henault.

Contact. Charles-Henry Pelé: 07.86.21.42.08. leschtisdrolesdereuilly@gmail.com

agenda

massay

> Sortie. Mercredi 2 octobre, sortie à La Charité-sur-Loire, organisée par Massay patrimoine et avenir. Visite gratuite du prieuré, joyau de l'architecture romane. Déjeuner au restaurant et visite du petit musée Jouets et trésors du patrimoine. Voyage gratuit en car si plus de 40 participants. Coût de 27€, à régler par chèque à l'ordre de Massay patrimoine avenir et à déposer en mairie de Massay ou envoi à Philippe Guillemet, 41, avenue Edouard-Vaillant, 18.100 Vierzon. Réservations au 06.33.00.97.46 ou 06.20.22.33.20. Courriel: massay.patrimoine.avenir@gmail.com. Départ de l'église de Massay à 8h15. Retour à 19h.

meunet-planches

> Randonnée semi-nocturne. Du comité des fêtes de Meunet-Planches samedi 28 septembre 2024. Marche brome du cerf avec départ groupé à 18h30 au lieudit le grand Villechaud. Inscription 17h30. Au retour, apéritif et boudin chaud. 4€ par personne et 1,50€ jusqu'à 12 ans. Contacts: 06.70.76.30.77; 06.78.45.80.39. > Projet agrivoltaïque. Une concertation préalable volontaire du projet agrivoltaïque Au fil de la Théols, porté par un collectif de dix agriculteurs champenois aura lieu sous forme de réunion publique lundi 30 septembre, à 18h30, à la salle de réunion de la mairie. Face aux nombreux

défis auxquels ces agriculteurs sont confrontés - des sols caillouteux et argilo-calcaires aux aléas climatiques de plus en plus fréquents, en passant par des réglementations strictes qui menacent la viabilité de leurs exploitations- le collectif CAVT 36 (Collectif Agri Voltaïque Théolois) a choisi l'innovation en se tournant vers l'agrivoltaïsme. Dans le cadre de l'élaboration de ce projet, une concertation préalable citoyenne volontaire s'ouvre du 26 septembre au 31 octobre 2024. L'objectif de cette concertation est de recueillir les contributions des habitants et usagers pour enrichir la conception du projet.

pruniers

> Association du tennis de table. Dîner dansant samedi 12 octobre à 20h30 salle des fêtes et animé par Jean-Luc Vivianis et son orchestre. Tarif: 22€ par personne; 10€ de 8 à 14 ans et gratuit pour les moins de 8 ans. Réservations jusqu'au 4 octobre prochain au 06.06.43.73.99 ou 06.70.82.55.57.

valençay

> Tradition. La Guérouée de Gâtines vous invite à sa Veillée arts et traditions à l'occasion de ses 45 ans d'existence le samedi 28 septembre à 21h à la salle des fêtes. Elle accueillera l'ensemble du Limousin Lou Gerbassou d'Ambazac. Tarif adulte: 13€, tarif enfant: gratuit moins de 12 ans.

sainte-lizaigne

Du jus de raisin après les vendanges

Mardi 24 septembre, quatre des six classes du groupe scolaire des Tournesols voisin, ont vendangé, à l'ancien Clos aux prêtes, les mille pieds de Genouillet noir, un ancien cépage local qui avait disparu.

Une vigne communale qui a été plantée par les écoliers et les bénévoles de l'association des Jardiniers de Sainte-Lizaigne, au printemps 2015. Au regard du faible volume de



La malgre vendange donnera du jus de raisin (Photo NR)

raisin qui a pu être cueilli, celui-ci, après un pressage effectué aussitôt sur place, sera pas-

teurisé pour en faire du jus de raisin, qui sera dégusté par ces vendangeurs en herbe.





Indre > Brives

Champagne berrichonne : un projet agrivoltaïque porté par dix agriculteurs

ABONNÉS Cet article est réservé aux abonnés numériques.



Joffrey Augay et Christophe Roger, deux des membres du collectif, devant l'une des parcelles où devraient être installés des panneaux solaires.

© Photo NR

Par JEAN MARC DESLOGES

Publié le 03/10/2024 à 16:52, mis à jour le 04/10/2024 à 11:57

Un collectif d'agriculteurs ayant leurs exploitations sur cinq communes travaille sur un projet agrivoltaïque. Une concertation est en cours.

Concilier pratiques agricoles et production d'énergie solaire, c'est le principe de l'agrivoltaïsme. Dix agriculteurs dont les neuf exploitations se trouvent sur cinq communes proches de la Théols (Sainte-Fauste, Brives, Condé, Meunet-Planches et Vouillon) se sont lancés dans un projet en 2022. Pour cela, ils ont créé le Collectif agrivoltaïque théolois 36.

> À LIRE AUSSI. Dans l'Indre, les agriculteurs de plus en plus tentés par l'agrivoltaïsme

Ils sont accompagnés par Green Lighthouse Développement (GLHD), une société française spécialisée dans l'aménagement de projets photovoltaïques dont le siège social est à Martillac (Gironde). Des rencontres avec des élus et des représentants de la Direction départementale des territoires ont eu lieu en 2023.

Une zone d'études d'une superficie globale de 200 ha répartie en cinq « îlots » a été définie afin de définir l'emplacement des futurs panneaux solaires, en tenant compte de la mise en place progressive des zones de protection de la ressource en eau.

« L'objectif n'est pas de créer un projet industriel à la campagne », assure Nicolas Khorsi-Darroussat, chargé de projet au sein de GLHD. Une largeur de treize mètres est prévue entre les rangées de panneaux afin de permettre aux agriculteurs de continuer à cultiver leur champ. Membre du collectif installé à Meunet-Planches, Christophe Roger y voit des avantages : « De l'ombre lors des fortes chaleurs et une protection contre les intempéries. »

Un complément en termes de revenus

C'est aussi et surtout la perspective d'un revenu complémentaire qui motive les exploitants sur ce secteur dédié aux grandes cultures : « On subit des variations climatiques importantes qui impactent nos productions. On a toujours une culture qui pêche. On a du coup de grosses différences de revenus d'une année sur l'autre. Ce qu'on en attend, c'est un petit complément qui va nous permettre de gommer cet aspect-là », explique Christophe Roger. Les agriculteurs toucheront un loyer annuel fixe garanti sur quarante ans auquel s'ajoutera une part variable indexée sur le prix de l'énergie.

La parole aux habitants

Une phase de concertation avec les habitants des cinq communes concernées a débuté fin septembre. Les membres du collectif sont allés frapper aux portes pour présenter le projet et une réunion d'information a eu lieu lundi 30 septembre. Des visites des parcelles concernées suivies d'échanges sont programmées à Meunet-Planches le 8 octobre, à Brives le 15 et à Vouillon le 22. Des registres sont également à disposition dans les mairies. Cette phase de concertation se refermera par une réunion de restitution mardi 5 novembre à 18 h 30 à Meunet-Planches. Pour en avoir parlé autour de lui, Joffrey Augay, autre membre du collectif installé, lui, à Brives, constate que « les panneaux solaires sont mieux perçus que les éoliennes ».

À partir des éléments recueillis, des zones définitives d'implantation seront arrêtées. Selon le calendrier prévisionnel, le dépôt des demandes de permis de construire devrait intervenir au premier trimestre 2025. Il sera suivi d'une phase d'instruction d'au moins un an.

Les sujets associés

BRIVES CONDÉ MEUNET-PLANCHES SAINTE-FAUSTE VOUILLON
ÉNERGIES RENOUVELABLES AGRICULTURE A LA UNE LOCAL ÉCONOMIE



JEAN MARC DESLOGES
Journaliste

SUR LE MÊME SUJET

- > [Le projet agrivoltaïque envoyé aux administrations \(25/09/2021\)](#)
- > [ABONNÉS Entre Issoudun et Thizay, dans l'Indre, quatre agriculteurs se lancent dans l'agrivoltaïque \(13/06/2024\)](#)

L'INFO EN CONTINU

Fière catarrhale ovine : quelles sont les aides promises par Michel Barnier aux éleveurs ?

Des coups de feu tirés près d'une école de Sablé-sur-Sarthe, quatre suspects interpellés

Accident du travail : un ouvrier de 41 ans meurt écrasé par une presse hydraulique à Durtal

Guerre au Proche-Orient : l'Iran et ses alliés ne « reculeront pas », affirme le guide suprême

Procès des viols de Mazan : la cour autorise de nouveau la diffusion des vidéos devant le public et la presse

Le journal du
vendredi 4 octobre
2024



Lire le journal

LES PLUS LUS

- 1 **ABONNÉS** Poitiers : une famille en détresse squatte puis rénove une vieille maison innocuée
- 2 Indre : un homme meurt écrasé par une pelleuse sur le site d'Eurocast, au Poinçonnet
- 3 Près de Tours : invité d'un mariage, il quitte le cortège et se lance dans un rodéo urbain
- 4 L'acteur Michel Blanc, emblématique membre des « Bronzés », est mort à 72 ans
- 5 Archéologie : des dizaines de squelettes humains retrouvés sous le parvis de la cathédrale de Chartres

Bilan de la concertation préalable volontaire
95 sur 265





Au fil de la Théols

Dossier de présentation

—
Concertation préalable volontaire
ouverte du 26 septembre au 31 octobre 2024





1 Les porteurs du projet



10 agriculteurs des 5 communes de Brives, Condé, Meunet-Planches, Sainte-Fauste et Vouillon, se sont réunis autour d'une initiative innovante afin de répondre aux enjeux de transition de leurs exploitations.

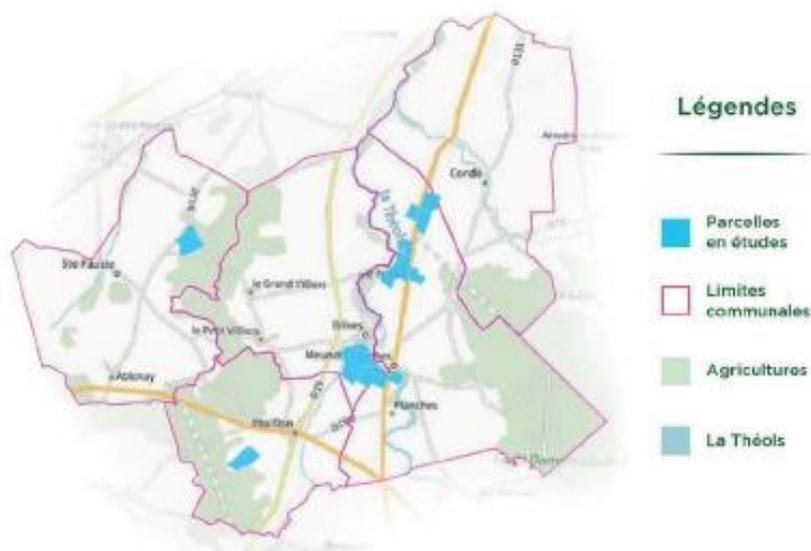
Le Collectif Agri Voltaïque Théolois (CAVT36) qui rassemble ces agriculteurs envisage la mise en place de panneaux photovoltaïques compatibles avec l'exploitation agricole. Pour cela il est accompagné par les experts de Green Lighthouse Développement (GLHD), un développeur français reconnu pour son expertise dans le domaine de l'agrivoltaïsme.

2 Contexte général

Les communes de Brives, Condé, Meunet-Planches, Sainte-Fauste et Vouillon sont situées dans le département de l'Indre entre Châteauroux et Issoudun. Ce sont des communes rurales à habitat dispersé typiques de la « Champagne Berrichonne », région naturelle qui couvre l'est du département.

L'occupation des sols est marquée par l'importance des territoires agricoles autour d'une rivière, la Théols. Depuis le Moyen-âge les sols caillouteux et argilo-calcaires ont été progressivement asséchés afin de permettre leur exploitation. L'agriculture historiquement tournée vers l'élevage s'est progressivement orientée vers la culture des céréales au XX^{ème} siècle.

1130 habitants ont été recensés sur ces cinq communes en 2021, ces communes connaissent une déprise démographique de l'ordre de 3 à 5% depuis 2015.





3 Caractéristiques physiques et techniques du projet

Sans déforestation ni artificialisation, l'agrivoltaïsme prend tout son sens pour des agriculteurs en quête de cap et de perspectives pour changer durablement les pratiques, s'adapter aux exigences environnementales, diversifier les sources de revenu et garantir la pérennité et la transmission des entreprises agricoles.

Avec l'agrivoltaïsme, le CAVT36 trouve le moyen de mettre en œuvre sa transformation pour continuer à travailler, cultiver, vivre, tout en devenant un acteur décisif des transitions alimentaire, énergétique et écologique espérées par les citoyens.

En 2023, GLHD a engagé les premières études exploratoires sur une zone d'étude initiale de 350 hectares. Ces études préalables couvrent des aspects agricoles, environnementaux, paysagers et techniques.

Réalisées de manière rigoureuse par des bureaux d'études indépendants, elles ont déjà permis d'identifier et d'éviter les enjeux environnementaux. Grâce à ces premières analyses, l'aire d'étude a été réduite à 222 hectares. La puissance installée prévue pour ce projet est de 160 MWc soit 200 GWh/an de production.

Des modules de 720Wc sont positionnés en portrait deux à deux sur une structure mobile sur pieux fixes. Les panneaux suivent la course du soleil d'est en ouest avec une inter distance de 13 m de pieux à pieux soit 8,23 m de bord module à bord module et un point bas situé à 1,20 m du sol.

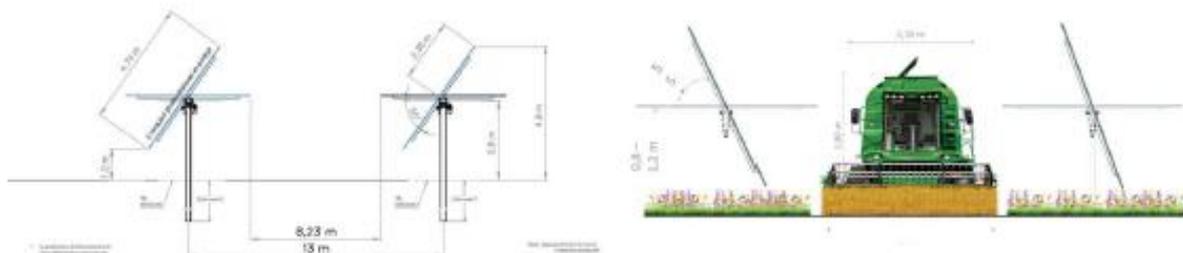


Figure 70. Vue de face arrière d'une table 2V28





4 Objectifs du projet



Diversification des activités

En diversifiant leurs productions, les agriculteurs peuvent maintenir la viabilité économique de leurs exploitations, assurant ainsi la transmission et la valorisation de leur patrimoine.



Transition écologique

En anticipant les futures contraintes environnementales locales et en réduisant l'usage des produits phytosanitaires, le projet contribue à la protection de l'environnement.



Réponse aux aléas climatiques

L'agrivoltaïsme permet de protéger les cultures des conditions météorologiques extrêmes (sécheresses, gelées tardives, tempêtes de grêle, etc.), réduisant ainsi les risques de pertes de récoltes.



Mutualisation des ressources

Ce projet favorise la mutualisation des activités agricoles, qu'il s'agisse de partager des machines, des rotations de cultures ou des débouchés économiques.



Résilience financière

Face à l'instabilité des marchés et à l'arrêt progressif des intrants chimiques, l'agrivoltaïsme offre un filet de sécurité dans les recettes des exploitations agricoles.



Souveraineté alimentaire

La coactivité des productions agricoles et énergétiques permet de continuer à vivre de l'agriculture tout en garantissant des productions stratégiques, locales et durables pour les générations futures.





5

Incidences prévisibles

Le projet « Au fil de la Théols » prévoit des impacts limités à la zone d'implantation géographique et fonctionnelle du projet. C'est à dire sur les communes concernées.

Aménagement du territoire

La question des covisibilités est étudiée finement dans ce projet, ainsi en concertation avec le territoire il est proposé d'implanter des haies permettant de masquer les installations. Les préconisations sont étudiées par une paysagiste aux abords des habitations notamment.

Le rayonnement réfléchi par les panneaux solaires est relativement faible puisque la majeure partie des rayonnements du soleil est piégée à l'intérieur des capteurs avec un haut niveau d'absorption. Un traitement anti-reflet des cellules solaires peut être réalisé par le fabriquant et la couleur des capteurs diminue également la réverbération.

Environnement

Les panneaux photovoltaïques sont montés sur des pieux battus en acier, il y a donc une réversibilité totale au démontage de la structure. Les panneaux eux-mêmes sont constitués de métal, d'aluminium, de verre et de silice : des matières inertes, recyclables et non-polluantes qui ne génèrent pas de transmission dans les sols. Les usines de recyclages françaises permettent un traitement par délamination des composants, sans aucun traitement chimique pour 95% du panneau.

Les haies qui seront plantées constituent un refuge supplémentaire pour la biodiversité. De plus le projet envisage la création de corridors afin de permettre le passage des grands mammifères. Ce travail est mené en dialogue avec la fédération de chasse de l'Indre.

Enjeux sociaux-économiques

Assurer la résilience et la viabilité des exploitations, c'est permettre le maintien et le développement d'emplois locaux. C'est aussi favoriser la transmission des exploitations agricoles aux générations futures.

Les communes de Brives, Condé, Meunet-Planches, Sainte-Fauste et Vouillon étant en déprise démographique, il est particulièrement crucial d'assurer la pérennité des exploitations en les accompagnant dans leurs transitions.





6 Solutions alternatives

Absence de mise en œuvre du projet

Le Collectif Agrivoltaïque Théolois (CAVT36) formé par 10 agriculteurs locaux se mobilise afin de répondre aux enjeux de transition qui touchent les exploitations. Les terres caillouteuses et argilo-calcaires, les aléas climatiques récurrents, les réglementations rigoureuses deviennent de plus en plus impactants. La mise en place progressive de zones spéciales de protection de la ressource en eau pèse désormais sur la viabilité des activités agricoles. Ces contraintes sont d'autant plus marquées pour les cultivateurs de céréales qui observent des baisses régulières de rendements conduisant à création de friches dans les secteurs les plus exposés et les moins productifs. En l'absence de projet, et avec l'application des mesures de protection des zones de captage d'eau potable, ces secteurs perdront leur vocation agricole et les parcelles seront probablement mises en friche.

Solutions alternatives

La mise en place du projet agrivoltaïque est une solution particulièrement efficace qui traite à la fois la diversification des activités, améliore la résilience des exploitations et peut s'insérer dans les paysages. Contrairement aux centrales photovoltaïques dont les panneaux sont resserrés et qui ne permettent pas l'exploitation des parcelles sur



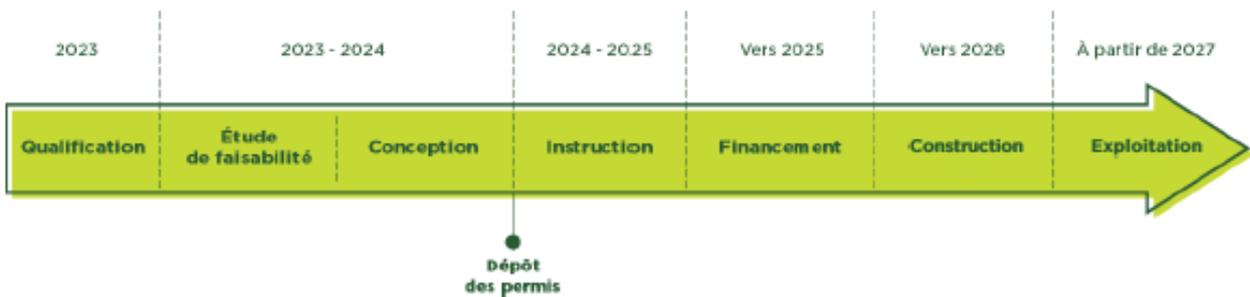


lesquelles elles s'implantent, ce projet engage le maintien de l'activité agricole tout au long de sa durée de vie.

Le projet agrivoltaïque permet également aux agriculteurs de continuer à travailler leur projet agricole en toute indépendance contrairement à la méthanisation qui impose un certain type de culture et réduit les possibilités de diversification des recettes.

Le paysage local est déjà fortement marqué par la présence de nombreuses éoliennes. De ce point de vue, le projet ne nécessite pas d'éclairages de nuit et n'impose pas l'implantation de structures lourdes difficilement démontables.

7 Etat d'avancement et calendrier prévisionnel



En 2023, le CAVT36 a fait réaliser les premières études exploratoires sur une zone d'étude initiale de 350 hectares. Ces études préalables coordonnées par GLHD couvrent des aspects agricoles, environnementaux, paysagers et techniques.

En 2024, le CAVT36 souhaite approfondir les études techniques et mener une concertation avec les acteurs du territoire afin d'affiner le projet et de confirmer son intention de le réaliser.

En 2025, le CAVT36 souhaite déposer les demandes de permis de construire au second trimestre.

8 Coût global estimatif et sources de financement

Face aux enjeux environnementaux et territoriaux, GLHD, sous l'impulsion de ses deux fondateurs, experts reconnus dans le domaine des énergies renouvelables en France, a développé un modèle économique innovant, sans subventions publiques, visant à produire une énergie vertueuse et accessible à tous.

Le coût global du projet est estimé à 1 million d'euros par MW, incluant les coûts de développement, de raccordement électrique et de construction complète de l'installation.

Pour financer ces projets, GLHD bénéficie du plein soutien de ses deux actionnaires principaux : CERO GENERATION, acteur majeur de l'énergie solaire en Europe, et EDF Renouvelables, filiale à 100 % du groupe EDF et leader mondial dans la production d'électricité renouvelable.





9 Niveau de connaissance publique du projet et démarches de concertation déjà engagées

Délibérations municipales

A ce jour, le projet « Au fil de la Théols » a fait l'objet de délibérations pour la poursuite des études aux conseils municipaux des communes concernées. Les dates de délibérations sont les suivantes :

6 juin 2023	Délibération favorable de la commune de Meunet-Planches
13 mai 2023	Délibération favorable de la commune de Brives
22 juin 2023	Délibération favorable de la commune de Sainte-Fauste
29 août 2024	Délibération favorable de la commune de Condé
25 septembre 2024	Délibération favorable de la commune de Vouillon

Avis de concertation et affichage des temps de concertation

Des avis de concertation et des affiches annonçant la concertation et ses modalités ont été placardées dans les cinq communes le 16 septembre 2024. Ces événements ont également été relayés via la plateforme numérique de la communauté de commune www.cc-champagne-boischaux.fr

Communiqué de presse

Un communiqué de presse a été diffusé aux journalistes locaux en amont de la concertation, il a donné lieu à un article publié dans la Nouvelle République du Centre le 3 octobre.

Site internet du projet

Le site internet du projet, www.aufildelatheols.fr, a été mis en ligne le 26 août 2024. On y retrouve les rubriques de présentation du projet, de sa concertation et le contact du porteur de projet. Il est également possible d'y déposer des contributions numériques

Il est également possible de transmettre une contribution par mail au porteur du projet (CAVT36@aufildelatheols.fr) et à la maîtrise d'ouvrage (aufildelatheols@glhd.fr) ou par courrier à GLHD, 12 rue du pont de l'arche 37550 Saint-Avertin.

Registres de participation

A partir du 26 septembre 2024, des registres papiers de participation ont également été mis à disposition dans les mairies concernées et au siège de la communauté de communes de Champagne Boischaux.

Des boitages et un porte à porte

Des boitages ont été réalisés sur les cinq communes entre le 17 et le 24 septembre afin de diffuser la lettre d'information relative au projet auprès des riverains et d'annoncer la concertation à venir. Ces boitages sont doublés d'un porte à porte qui s'est tenue du 26 au 28 septembre 2024 sur les communes concernées.





10 **Planning de la concertation préalable**

Du jeudi 26 septembre au jeudi 26 octobre 2024, le CAVT 36 mène une concertation préalable volontaire qui permet à chacun d'exprimer ses points de vue et de contribuer à l'enrichissement du projet.

De nombreuses rencontres sont proposées sur les communes concernées :

26, 27 et 28 septembre	Porte-à-porte auprès des riverains en journée.
30 septembre à 18h30	Réunion d'information à la mairie de Meunet-Planches.
5 octobre de 10h à 13h	Stand sur la place de la mairie de Brives
8 octobre de 17h à 20h	Visite-atelier de terrain à la mairie de Meunet-Planches
7 octobre en journée	Porte à porte des paysagistes « visites des riverains »
14 octobre de 17h à 20h	Visite-atelier de terrain au pied du château d'eau de Brives
19 octobre de 10h à 13h	Stand sur la place de la mairie de Meunet-Planches
22 octobre de 17h à 20h	Visite-atelier de terrain à la mairie de Vouillon
5 novembre à 18h30	Réunion de restitution à la mairie de Meunet-Planches.

A l'issue de ces rencontres il sera tiré un bilan de la concertation préalable qui a vocation à rendre compte de l'intégralité de la démarche de concertation, d'en tirer les enseignements et d'ouvrir un continuum de dialogue avec les parties prenantes du territoire jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.





Retrouvez toutes les informations utiles
sur le projet et sa concertation sur
www.aufildelatheols.fr

Dossier réalisé par Traitclair pour



et le





Au fil de la Théols

RENDEZ-VOUS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE DU PROJET AGRIVOLTAÏQUE

Au fil de la Théols

> 2 dates restantes pour les ateliers-visites...

**VOUS HABITEZ BRIVES OU MEUNET-PLANCHES ?
RDV LE MARDI 15 OCTOBRE !**

- Visite à partir de 17h00 au château d'eau de Brives
- Atelier à partir de 18h30 à la mairie de Brives



**VOUS HABITEZ SAINTE-FAUSTE OU VOUILLON ?
RDV LE MARDI 22 OCTOBRE !**

- Visite à partir de 17h00 (départ de la mairie de Vouillon)
- Atelier à partir de 18h30 à la mairie de Vouillon

Les agriculteurs du Collectif Agri Voltaïque Théolois vous attendent nombreux pour enrichir le projet selon vos sensibilités.

*Usages & aménagements
Insertion paysagère
Biodiversité...*



CAVT36





En résumé

Avant le lancement des différents temps collectifs organisés dans le cadre de la concertation préalable volontaire, une première étape de dialogue de proximité a été engagée sur le terrain : un dispositif de porte-à-porte a été mené du 26 au 28 septembre 2024 sur les communes de Meunet-Planches, Vouillon, Brives, Condé et Sainte-Fauste.

Cette démarche a constitué une entrée en matière essentielle pour établir un premier contact avec les habitants concernés, présenter les contours du projet agrivoltaïque "Au fil de la Théols", et préparer les temps forts à venir de la concertation. Elle s'inscrit dans la volonté des porteurs de projet – le Collectif Agri Voltaïque Théolois (CAVT36) accompagné par GLHD – de proposer une concertation sincère, inclusive et progressive.

Objectifs de cette première phase :

- Informer les habitants sur le projet et les modalités de la concertation ;
- Mobiliser pour les prochaines réunions publiques, ateliers et stands ;
- Recueillir les premières questions, remarques et attentes ;
- Identifier les enjeux locaux de perception et d'usage des terrains (activités agricoles, chasse, promenade...);

Réalisé sur 287 habitations réparties sur les cinq communes concernées, le porte-à-porte a permis d'établir un premier échange avec 68 foyers, soit un taux de contact particulièrement satisfaisant pour un dispositif itinérant en semaine. Les échanges, fluides et souvent chaleureux, ont permis d'esquisser les premières perceptions du territoire vis-à-vis du projet.

Plusieurs constats forts émergent de cette phase de diagnostic à domicile :

- **Une découverte du sujet pour beaucoup** : environ la moitié des habitants rencontrés n'avaient jamais entendu parler d'agrivoltaïsme avant la visite, soulignant l'utilité de cette phase d'information en amont.
- **Un soutien global au projet, mais une vigilance paysagère** : les habitants expriment leur soutien aux agriculteurs et leur compréhension des enjeux de diversification agricole et énergétique. Toutefois, les co-visibilités depuis les habitations et les axes de circulation restent des points de vigilance.
- **Une mémoire collective encore marquée par les projets éoliens récents** : la population perçoit positivement le projet agrivoltaïque, considéré comme une alternative plus harmonieuse et maîtrisée.





- **Une attente forte de dialogue** : la plupart des habitants se montrent intéressés par la suite de la démarche et souhaitent être informés et impliqués dans les prochaines étapes.

LE PORTER À CONNAISSANCE

En amont du dispositif de porte-à-porte réalisé entre le 26 et le 28 septembre 2024, plusieurs actions d'information ont été mises en place pour annoncer la démarche de concertation préalable volontaire et permettre aux habitants des communes concernées de se familiariser avec le projet agrivoltaïque « Au fil de la Théols ».

Un premier effort de diffusion a consisté à afficher, dès le 16 septembre, l'avis de concertation et l'affiche des temps de rencontres à venir sur les panneaux d'information municipale des communes de Meunet-Planches, Condé, Sainte-Fauste et Brives. Pour la commune de Vouillon, cet affichage a été réalisé le 28 septembre, à la veille du lancement des premiers entretiens en porte-à-porte sur son territoire.

En parallèle, une plaquette d'information de 4 pages, conçue pour présenter les grandes lignes du projet, les porteurs, les objectifs de la concertation et les différentes modalités de participation, a été distribuée dans toutes les boîtes aux lettres des foyers situés sur le périmètre des cinq communes concernées. Ce boîitage a eu lieu progressivement entre le 17 et le 28 septembre, dans un souci de couverture complète du territoire.

Dès le 26 août 2024, le site internet du projet a été mis en ligne à l'adresse suivante : www.aufildelatheols.fr. Ce site permet de retrouver l'ensemble des documents diffusés, de s'informer en continu sur l'avancement du projet, mais également de poser des questions et d'envoyer ses premières contributions via une messagerie dédiée. Il constitue l'un des piliers du porter à connaissance en version numérique.

Enfin, la presse locale s'est également fait le relais de l'information : une brève a été publiée dans La Nouvelle République, édition d'Issoudun, en date du 27 septembre, annonçant notamment la réunion publique du 30 septembre. Cette annonce a permis de renforcer la visibilité du projet et d'élargir le public touché par la concertation.

Grâce à ce premier ensemble de supports de diffusion, le territoire a pu être largement sensibilisé à l'ouverture de la concertation, dans un esprit d'écoute, de pédagogie et de transparence.



Des aperçus d'information territoire (de g. à d. : La plaquette d'information, l'avis de concertation et l'affiche des RDV participatifs)

de moyens déployés sur le

LE DÉROULÉ ET L'ANIMATION

Organisé sur trois journées consécutives, du 26 au 28 septembre 2024, entre 10h et 18h, le dispositif de porte-à-porte a mobilisé plusieurs équipes sillonnant les cinq communes concernées par la concertation : Brives, Condé, Meunet-Planches, Sainte-Fauste et Vouillon. Ce temps de proximité, au plus près des habitants, s'inscrit dans le cadre du lancement de la concertation préalable volontaire autour du projet agrivoltaïque « Au fil de la Théols ».

Une organisation tripartite

Trois types d'interlocuteurs composaient chaque trinôme engagé dans ces visites :





- Un représentant du **Collectif Agri Voltaïque Théolois (CAVT36)**, collectif de dix agriculteurs porteurs du projet ;
- Un représentant de **GLHD**, développeur du projet ;
- Un représentant de l'agence **TraitClair**, tiers garant indépendant de la concertation.

Cette diversité d'acteurs a permis d'apporter à chaque foyer une information claire, pédagogique et complète, tout en valorisant les rôles et engagements de chacun dans la démarche.

Des outils pensés pour la proximité

Afin de favoriser une animation efficace et adaptée à chaque rencontre, les équipes disposaient d'un ensemble d'outils imprimés et numériques, pour appuyer leurs échanges :

- Un **guide d'animation** pour harmoniser les approches entre trinômes,
- Un **avis de passage (flyer A5)**, remis ou boîté en cas d'absence,
- Un **questionnaire**, disponible en format papier et digital (sur tablette),
- Une **présentation synthétique du projet** (PPT),
- Des **supports visuels** : photomontages, carte de la zone d'étude, cartographie des cultures actuelles et futures,
- Une **lettre d'accréditation**, attestant du cadre officiel de la démarche.

Un déroulé type, en quatre temps, pour un échange d'environ 15 minutes

Chaque visite a suivi un schéma simple et structuré :

1. **Présentation des interlocuteurs** : chaque trinôme a débuté l'échange en se présentant et en explicitant son rôle dans la démarche.
2. **Vérification de la réception de la lettre d'information** distribuée quelques jours plus tôt. En cas de non-réception, une remise en main propre était effectuée.
3. **Présentation du projet** : les représentants de GLHD et du CAVT36 expliquaient les grandes lignes du projet, les enjeux agricoles et paysagers, les motivations locales. En cas d'intérêt manifeste, le questionnaire était proposé.
4. **Invitation à la suite du processus** : les habitants étaient invités aux prochaines rencontres collectives (réunion publique, ateliers, stands). Un renvoi vers le site internet du projet (www.aufildelatheols.fr) et une proposition d'inscription pour recevoir les actualités complétaient la visite.

En cas d'absence, un flyer était systématiquement boîté pour proposer un second rendez-vous.

Ce dispositif a permis non seulement d'assurer un premier contact humain et direct avec les riverains, mais aussi de vérifier la bonne diffusion de l'information dans les foyers du territoire. Il a également posé les bases d'un dialogue constructif pour la suite de la concertation, tout en valorisant les valeurs de transparence, d'écoute et de co-construction portées par les porteurs du projet.

L'ANALYSE CHIFFRÉE DES QUESTIONNAIRES

68 questionnaires ont été recueillis sur un total de 287 habitations rencontrées. Ces premiers retours chiffrés constituent une base précieuse pour mesurer l'impact des premiers échanges, apprécier la perception du projet et identifier les thématiques prioritaires pour les habitants.

Une première prise de contact révélatrice

L'analyse des réponses révèle un équilibre intéressant entre découverte du projet et confirmation d'un intérêt spontané.





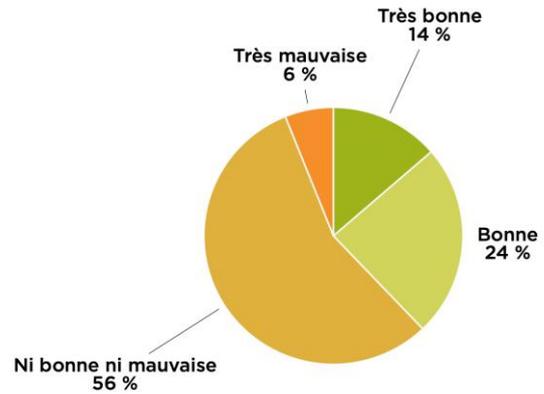
- **48 % des répondants** (33 personnes) connaissent déjà le concept d'agrivoltaïsme. Néanmoins, ce terme reste encore peu clair pour certains, souvent confondu avec les dispositifs de type « ferme solaire ». La lettre d'information boîtée peu avant ces échanges a été identifiée comme la source principale d'information.
- **67 % des personnes interrogées** (46 répondants) confirment avoir reçu et lu la lettre d'information.
- **30 % des répondants** (21 personnes) déclarent connaître un ou plusieurs agriculteurs membres du collectif CAVT36. Toutefois, très peu savaient qu'ils portaient ce projet agrivoltaïque en particulier.

Une perception globalement favorable du projet

Sur les 68 questionnaires remplis, les retours se répartissent comme suit :

- **36 % des répondants** (25 personnes) ont une perception positive, voire très positive du projet.
- **54 %** (37 personnes) émettent un avis neutre ou partagé, sans position arrêtée.
- **6 % seulement** (4 personnes) se disent très défavorables au projet.

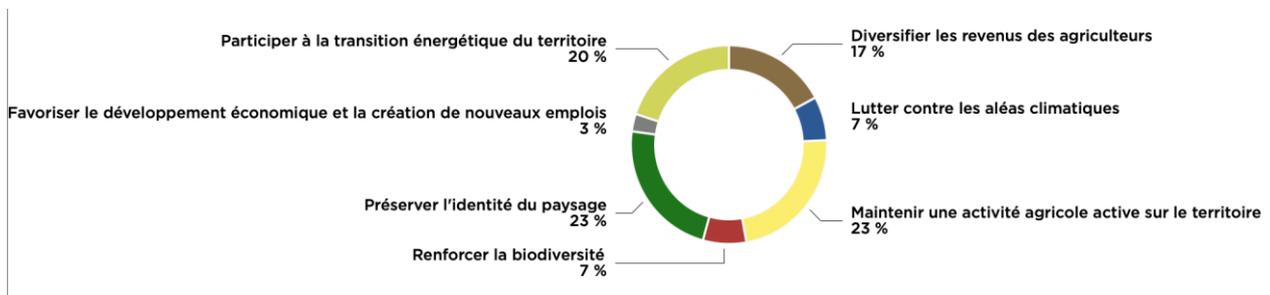
Ces chiffres démontrent une **attitude majoritairement ouverte**, et traduisent surtout un **besoin d'information** et d'accompagnement à la compréhension du projet.



Ce que les habitants attendent du projet

À la question sur les bénéfices perçus ou attendus, les répondants ont pu choisir plusieurs items. Les résultats permettent de dégager des priorités nettes :

- **23 %** mettent en avant la nécessité de maintenir une activité agricole active sur le territoire.
- **23 %** expriment un attachement fort à la préservation de l'identité paysagère.
- **20 %** estiment que le projet peut participer à la transition énergétique locale.
- **17 %** considèrent qu'il s'agit d'un levier pour diversifier les revenus des agriculteurs.
- Les autres réponses concernent :
 - **Lutter contre les aléas climatiques** (7 %)
 - **Renforcer la biodiversité** (7 %)
 - **Favoriser le développement économique** (3 %)



Ces résultats révèlent un **équilibre entre les enjeux agricoles et paysagers**, perçus comme indissociables du cadre de vie. La transition énergétique est comprise comme un objectif, mais elle n'est jugée acceptable que si elle est cohérente avec l'identité du territoire.





Des sensibilités paysagères exprimées

Si l'accueil est positif, des préoccupations émergent :

- « Il ne faut pas que ça se voie depuis chez moi. »
- « Il faudra des haies pour cacher les panneaux. »

Ces remarques, fréquentes dans les entretiens informels, ont été notées par les enquêteurs. Elles renforcent l'intérêt de mobiliser les habitants lors des ateliers de co-construction prévus en octobre, en particulier pour définir les principes de masquage végétal, de choix d'essences locales et d'entretien.

Une attente mesurée en termes de retombées locales

Le questionnaire montre que **seulement 9 personnes** ont évoqué spontanément les retombées économiques pour le territoire. Parmi les propositions :

- Réduction des impôts locaux
- Redistribution locale d'une partie de la production énergétique
- Tarification sociale de l'électricité

Ces réponses illustrent un **intérêt latent**, mais qui mérite d'être activé via des communications ciblées et une pédagogie sur les circuits de redistribution des recettes du projet.

Un projet encore à découvrir pour certains

22 % des personnes interrogées estiment que le projet semble adapté au territoire. La majorité des répondants ne se prononce pas à ce stade. Ce chiffre confirme que le **projet reste en phase de découverte** pour de nombreux habitants.

Enfin, **27 personnes** ont laissé leurs coordonnées afin d'être tenues informées des suites de la concertation. Ces données serviront à alimenter une base de contacts pour les prochains temps d'échange (visites-ateliers, réunions publiques, etc.).

LE RECUEIL DES CONTRIBUTIONS FORMULEES PAR LES HABITANTS

Ces contributions spontanées, formulées dans un cadre propice à l'échange individuel et direct, viennent enrichir la connaissance du territoire et affiner la compréhension des attentes locales.

Les raisons d'une perception favorable du projet

Parmi les personnes ayant exprimé une perception positive du projet, plusieurs arguments sont revenus de manière récurrente. Ces avis positifs sont souvent étayés et s'appuient à la fois sur une lecture des enjeux agricoles, énergétiques et paysagers :

- « Le projet a du sens car il permet de maintenir une activité agricole et assure un revenu fixe régulier aux agriculteurs porteurs du projet »
- « Les parcelles choisies sont comprises comme étant celles qui ne présentent pas une bonne qualité du sol, et pour lesquelles d'autres cultures pourront être entreprises. Les habitants évoquent une occasion pour les agriculteurs d'innover dans leurs cultures. »
- « Le dispositif est perçu comme étant silencieux et ne produisant pas de halo lumineux comparativement aux éoliennes. Le secteur est considéré comme étant très calme. »
- « Le projet est compris comme étant un outil innovant dans le cadre du besoin de transition énergétique »
- « Le projet agrivoltaïque est d'autant mieux perçu, favorablement, qu'il intervient dans la chronologie après de nombreux projets éoliens dans le secteur, perçus comme plus impactant dans le paysage. »
- « Quelques questions ont porté sur le mode de recyclage du dispositif. »





Ces retours témoignent d'une attention portée à l'innovation, à la résilience du monde agricole et à l'acceptabilité paysagère, en contraste avec d'autres formes d'énergies renouvelables jugées plus intrusives.

Les réserves exprimées et points d'inquiétude

D'autres habitants ont exprimé des réserves plus ou moins marquées à l'égard du projet. Certaines critiques concernent la logique même du dispositif agrivoltaïque, tandis que d'autres relèvent d'attentes précises en matière d'intégration et de retombées :

- « Il y a une crainte que les jeunes agriculteurs ne puissent pas racheter les terres, et par une forme de gaspillage de la surface exploitable, ne puissent pas accéder à d'autres parcelles, déjà prisées par les anciens. Un habitant évoque le choix de gagner sur les espaces boisés préférentiellement aux surfaces agricoles, pour préserver l'activité agricole. »
- « Sur le plan de la transition énergétique, certains habitants considèrent qu'il y a d'autres outils pour produire de l'énergie renouvelable que celui qui impacte l'activité agricole. Certains évoquent les panneaux photovoltaïques sur les bâtiments agricoles ou les parkings. »
- « Les vues sur le paysage constituent l'enjeu numéro 1 s'agissant de l'impact visuel du dispositif. La plantation de haies n'est pas considérée comme étant une solution en raison des inquiétudes sur les fréquences d'entretien des haies et les conditions de réussite à la plantation (arrosage, choix des essences, débordement des racines sur les parcelles limitant l'exploitation...). Il y a également une inquiétude sur l'effet de masse du dispositif sur chaque parcelle, et également des risques d'ombre portée par la présence des panneaux. »
- « Les habitants réfractaires au projet opposent l'argument de risque de dévaluation de leur bien immobilier, en raison des vues sur le dispositif. Ils se considèrent déjà impactés par la présence des éoliennes dans le secteur. »
- « Quelques craintes sont apparues s'agissant des migrations de la faune, pouvant être impactées par la présence des clôtures encadrant le dispositif. »
- « Les habitants trouvent regrettables de ne pas pouvoir bénéficier d'une réduction directe sur leur facture par le prélèvement de l'électricité produite par les panneaux. »
- « Certains agriculteurs qui ne sont pas dans le collectif ont pu émettre un avis négatif au projet, inquiets que les parcelles ne soient pas cultivées et soient abandonnées alors que c'est une obligation. »

Ces contributions expriment un besoin de garanties : sur la transparence du projet, sur la pérennité de l'activité agricole, et sur l'équité entre exploitants.

Les remarques sur la concertation et le format du porte-à-porte

Au-delà du projet lui-même, plusieurs remarques ont concerné la démarche de concertation, son organisation et sa lisibilité :

- « Le nom du collectif d'agriculteurs CAVT36 n'est pas clair, pas compréhensible »
- « Le nom du projet "Au fil de la Théols" fait référence à un projet préservant l'environnement, ce qui n'est pas pour certains habitants le cas exact »
- « Les habitants rencontrés sont satisfaits du porte-à-porte sans lequel ils n'auraient sans doute pas pris le temps de lire la lettre d'information du projet »

Ces retours confirment que le porte-à-porte est un format pertinent pour aller au contact des habitants et initier un dialogue. Ils soulignent également la nécessité d'un effort de pédagogie pour clarifier la démarche, ses porteurs et ses objectifs.

LES ENSEIGNEMENTS DE LA PARTICIPATION

Le dispositif de porte-à-porte, organisé du 26 au 28 septembre 2024 auprès de 287 foyers répartis sur les cinq communes concernées par le projet, a constitué une première étape de dialogue direct avec les





habitants. Cette rencontre individuelle, à domicile, a permis de poser les bases d'une concertation ouverte, sincère et progressive.

Une première prise de pouls locale précieuse

Le porte-à-porte a permis de :

- **Prendre le pouls du territoire**, en allant directement au contact des habitants, sans filtre ;
- **Mesurer le niveau de connaissance du projet et de l'agrivoltaïsme**, encore faible pour la moitié des foyers rencontrés ;
- **Identifier les premiers enjeux à prendre en compte dans la suite de la concertation** ;
- **Recueillir des ressentis diversifiés**, à chaud, sur les premières perceptions du projet ;
- **Préparer les temps collectifs à venir**, en adaptant les thématiques et la pédagogie aux attentes du territoire.

Ces rencontres ont permis de recueillir 68 contributions effectives, issues de foyers situés dans les zones directement concernées ou riveraines. Le format, fluide et confidentiel, a favorisé un échange franc, souvent bienveillant, parfois critique mais toujours constructif.

Des signaux forts exprimés dès les premiers échanges

Les habitants rencontrés ont globalement fait preuve d'une grande disponibilité, et ont souvent accueilli positivement la démarche :

- **Une bonne perception globale du projet**, dans un contexte local marqué par une forme de saturation visuelle liée aux parcs éoliens : l'agrivoltaïsme est ici perçu comme une alternative plus douce, moins intrusive et potentiellement bénéfique à l'agriculture locale.
- **Un soutien affirmé à la diversification des revenus des agriculteurs**, perçue comme une réponse concrète aux effets du changement climatique et à la pression économique croissante.
- **Une sensibilité forte aux questions paysagères** : les co-visibilités et l'insertion dans le grand paysage apparaissent comme des critères déterminants d'acceptabilité. Les haies végétales sont citées de manière récurrente comme solution à envisager, à condition d'en garantir la qualité, la densité, la localisation et l'entretien.
- **Un besoin de pédagogie sur l'agrivoltaïsme** : une part importante des habitants ne connaît pas encore ce type de projet. Le flou autour du fonctionnement du dispositif, de ses retombées concrètes, de sa compatibilité avec les usages agricoles alimente certaines réserves.

Une base solide pour structurer la suite de la concertation

Le questionnaire utilisé pendant le porte-à-porte a joué un double rôle : outil d'écoute des premières réactions, et support de discussion pédagogique. Il permet dès aujourd'hui de :

- **Identifier les priorités d'aménagement** (co-visibilité, choix des haies, zonage fin, cohabitation avec la faune, etc.) ;
- **Cibler les messages-clés à approfondir lors des prochains temps collectifs** (fonctionnement technique, retombées pour les habitants, garanties agricoles) ;
- **Mesurer l'évolution des perceptions au fil du processus de concertation**, en comparant les retours du porte-à-porte à ceux qui émergeront à l'issue des ateliers, visites et réunions publiques.

Conclusion

Cette première phase de dialogue in situ confirme l'importance d'un travail patient, précis et sincère, pour inscrire le projet « Au fil de la Théols » dans l'histoire du territoire. Elle met en lumière un intérêt réel pour le sujet, une capacité d'écoute mutuelle, mais aussi des attentes élevées : sur la transparence du projet, sur ses garanties de pérennité agricole, et sur son intégration respectueuse du cadre de vie. Autant de conditions à réunir pour faire de ce projet un levier de transition partagée.





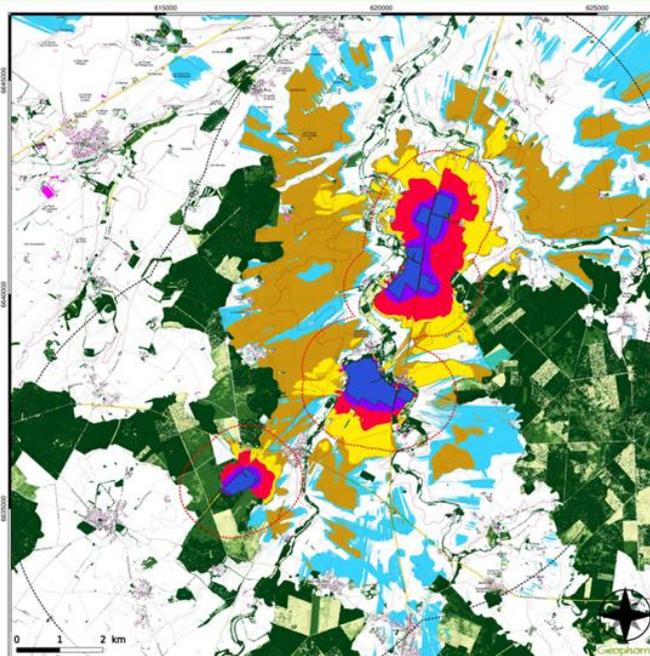
PORTE A PORTE PAYSAGER CONCERTATION

10/10/2024 ; 19/10/2024 ; 26/11/2024

Projet agrivoltaïque 'au fil de la Théols'

HABITATIONS / SENSIBILITES ENVISAGEES

Avant le porte à porte paysager, nous avons évalué les secteurs et habitations les plus sensibles. Cette étude a été réalisée à partir d'une carte de prégnance visuelle. Cette carte montre en tout point du territoire les zones vierges de visibilité (zones non colorées) et ensuite par graduation de couleurs, les zones plus ou moins sensibles (violet étant le plus sensible puis rouge et ensuite jaune. Le marron et le bleu indiquent un impact très très faible.



PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE BRIVES

Surface apparente cumulée du projet

Paramètres de calcul :
 • Topographie : RCG (m)
 • Hauteur de calcul : 2m
 • Pds de calcul : 1m

Obstacles visuels :
 • Bâtiments (MND) (m)
 • Bois : hauteur réelle
 • Bois : hauteur réelle

Contour Projet :
 • Hauteur évaluée : 3.50m
 • Pds de calcul horizontal : 10m
 • Pds de calcul vertical : 1.8m
 • Nombre de points analysés : 5885

Révisé par Géoplanet le 13/11/2024

Légende

Projets	Obstacles visuels	Visibilité
■ ZUP	■ Bâtiments	■ Surface visible en deg2
■ Périmètres	■ MND-Cover (m)	■ > 300
○ 1 km	■ 12	■ 10 - 300
○ 5 km	■ 2 - 12	■ 1 - 10
	■ 2 - 4	■ 0,1 - 1
		■ < 0

Méthodologie

La carte présente la surface apparente cumulée visible des projets photovoltaïques. La surface apparente du contour correspond à l'emprise visuelle verticale multipliée par la largeur apparente de chaque projet, exprimée en degrés carrés.

Formule pour chaque cellule du territoire :

$$R_{cell} = \sum (H_{i,j} \times L_{i,j} \times \alpha_{i,j})$$

où $H_{i,j}$ exprime la hauteur apparente perçue (en degrés) ; $L_{i,j}$ exprime la largeur apparente perçue (en degrés) ; $\alpha_{i,j}$ exprime la surface apparente perçue (en degrés carrés).

Le principe de base utilisé est le calcul de visibilité d'un point situé à une coordonnées (x,y,z) par rapport à un autre point (x',y',z'). Ce principe est utilisé pour calculer la visibilité du contour du projet.

La hauteur apparente du contour est calculée sur la base de la hauteur métrique visible. La hauteur métrique visible est approximée par le calcul de visibilité des points, placés sur le périmètre de la zone, dont on calcule la visibilité pour la hauteur du projet.

La largeur apparente du contour est calculée sur la base de la distance entre 2 points consécutifs. La surface calculée est pondérée par l'angle d'inclinaison du point de vue.

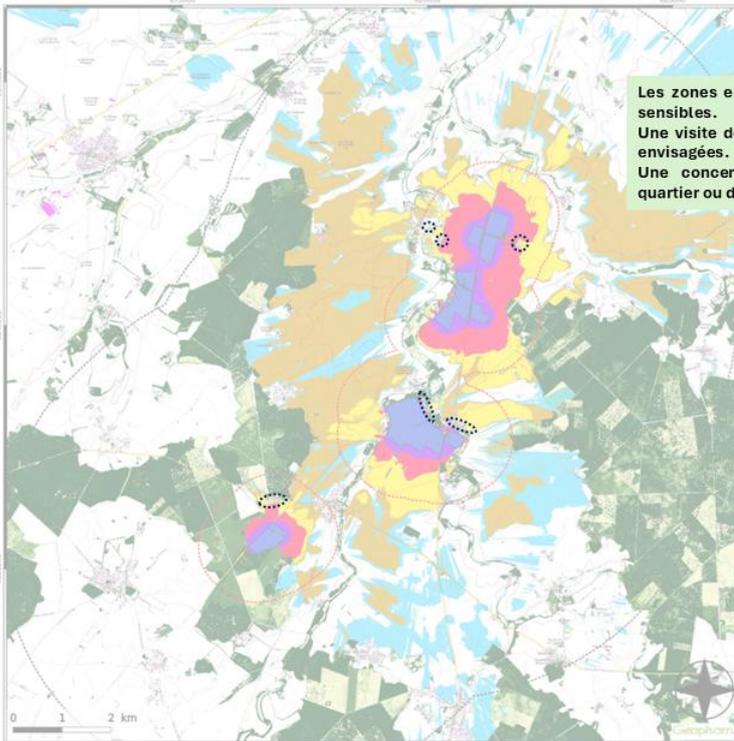
Par exemple, une valeur de $0,1^{\circ}$ correspond à une surface de $2,50 \text{ m} \times 10 \text{ m}$ vue à 100 m . $0,5^{\circ}$ correspond à la même surface vue à 400 m , et $0,001^{\circ}$ correspond à la vue à 1 km . La courbe ci-dessous présente cette évolution. La surface est exprimée sur une échelle logarithmique.

Porte à porte paysager





HABITATIONS / SENSIBILITES ENVISAGEES

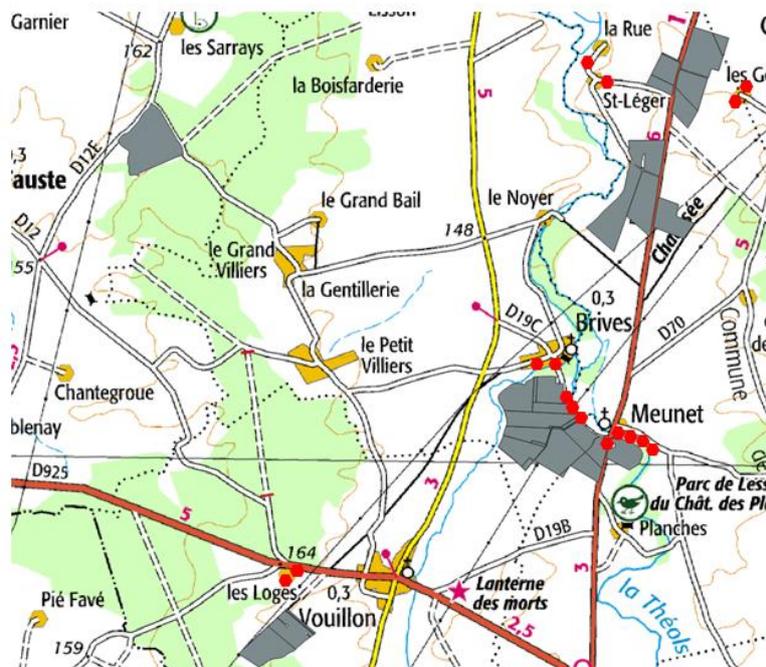


Les zones en pointillé ont été considérées comme plus sensibles.
 Une visite de ces habitations ou de ces rues sont donc envisagées.
 Une concertation plus personnalisée à l'échelle du quartier ou du hameau pourra être organisée.

Porte à porte paysager

HABITATIONS / SENSIBILITES ENVISAGEES

Les points rouges sur la carte positionnent plus précisément les maisons estimées comme plus sensibles.



Porte à porte paysager





HABITATIONS / SENSIBILITES ENVISAGEES- Commune de CONDE



LES GENETS: Les 2 habitations de Genêts sont à environ 300 de l'est de la zone de Condé.

Nous avons rencontré le propriétaire de la maison la plus au nord-est. Il n'est pas contre le projet, ne se sent pas potentiellement impacté. Ces espaces extérieurs de vie (parking et terrasses) ne font pas face au projet. Les voisins étaient présents mais n'ont pas souhaité nous rencontrer. La relation entre les 2 voisins est conflictuelle.

Propriétaire rencontré.
Favorable au projet

Propriétaire non rencontré.
Pas récolté son avis ne semble pas de souhait de concertation

Porte à porte paysager

HABITATIONS / SENSIBILITES ENVISAGEES- Commune de CONDE



Cette personne est favorable au projet, elle ne voit pas d'objection au projet. L'habitant a eu les informations dans sa boîte aux lettres et a pris le mail de GLHD en cas de besoin.

Propriétaire non rencontré. Pas récolté son avis ne semble pas de souhait de concertation

Porte à porte paysager





HABITATIONS / SENSIBILITES ENVISAGEES- Commune de MEUNET



SAINT LÉGER: Sur le hameau, 2 habitations sont plus sensibles. La dernière maison du hameau de St-Léger qui remonte vers la zone ainsi que celle qui est à proximité de 'La rue' (gîte). Nous avons cherché à 2 reprises de rencontrer les propriétaires de la maison la plus à l'est de St-Léger, sans succès. La propriétaire du gîte sur la route de 'La rue' n'est pas favorable au projet. Nous avons eu un rapide échange avec elle montrant des vives réticences. Nous avons convenu d'une visite avec elle le 19 octobre. Elle n'a cependant pas souhaité nous recevoir ce jour-là prétextant que ce soit un samedi midi. Une prochaine rencontre est à replanifier avec des simulations et des rapports d'échelles fin que la propriétaire évalue les impacts depuis chez elle.

Propriétaire rencontré. Pas favorable au projet, une rencontre est replanifiée

720 m

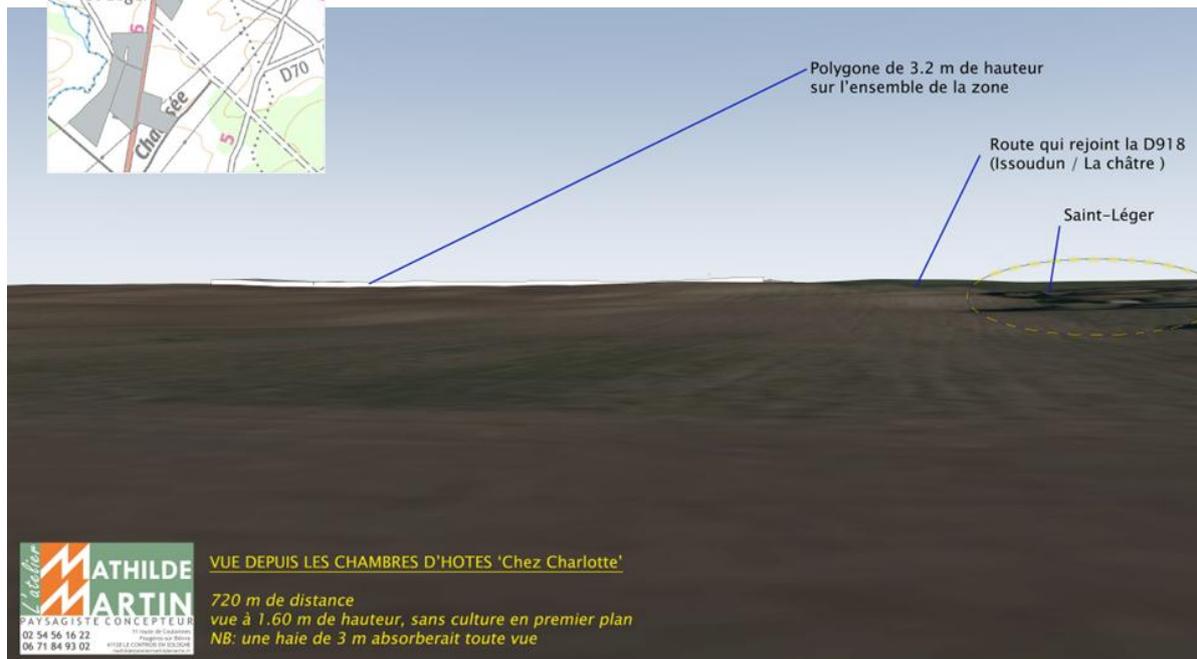
Propriétaire non rencontré. Présent mais n'a pas ouvert sa porte (à 2 reprises)

Porte à porte paysager

HABITATIONS / SENSIBILITES ENVISAGEES



La simulation suivante montre le rapport d'échelle entre un polygone de 3,5 m à 720 m de sa maison et le reste du paysage. L'émergence est très faible du fait de la distance et de la faible hauteur des tables. De plus, il sera précisé que cette vision est sans culture. Les plantes dans les champs réduiront d'autant ce faible impact visuel. Il sera présenté ce document à la riveraine pour lui montrer le rapport d'échelle du potentiel impact.



MATHILDE MARTIN
PAYSAGISTE CONCEPTEUR
02 54 56 16 22
06 71 84 93 02

VUE DEPUIS LES CHAMBRES D'HOTES 'Chez Charlotte'
720 m de distance
vue à 1.60 m de hauteur, sans culture en premier plan
NB: une haie de 3 m absorberait toute vue

Porte à porte paysager



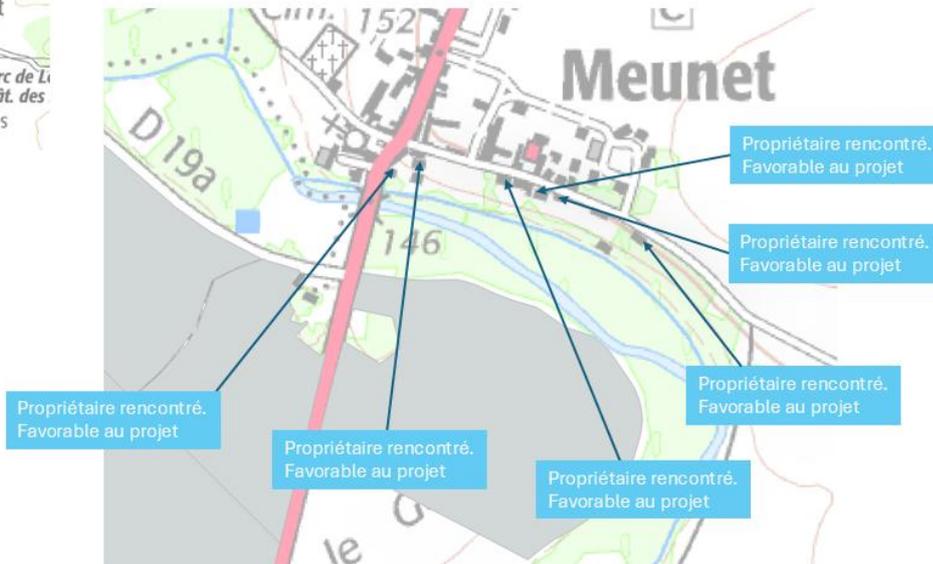


HABITATIONS / SENSIBILITES ENVISAGEES- Commune de **MEUNET**

La rue de Villechaud (rue de la mairie) accueille des habitations qui, de par leur orientation, pourraient potentiellement avoir des vues vers la ZIP.

Nous avons donc cherché à rencontrer les habitants à recueillir leurs avis et à nous rendre compte de la vue potentielle depuis leur domicile.

Les peupliers abattus en bords de la Théols laissent potentiellement plus de vue vers la ZIP, cependant, nous nous sommes retrouvés face à des riverains à l'écoute, tolérants et peu inquiets par le projet. Personne n'a émis de réticences vis-à-vis de cette zone.



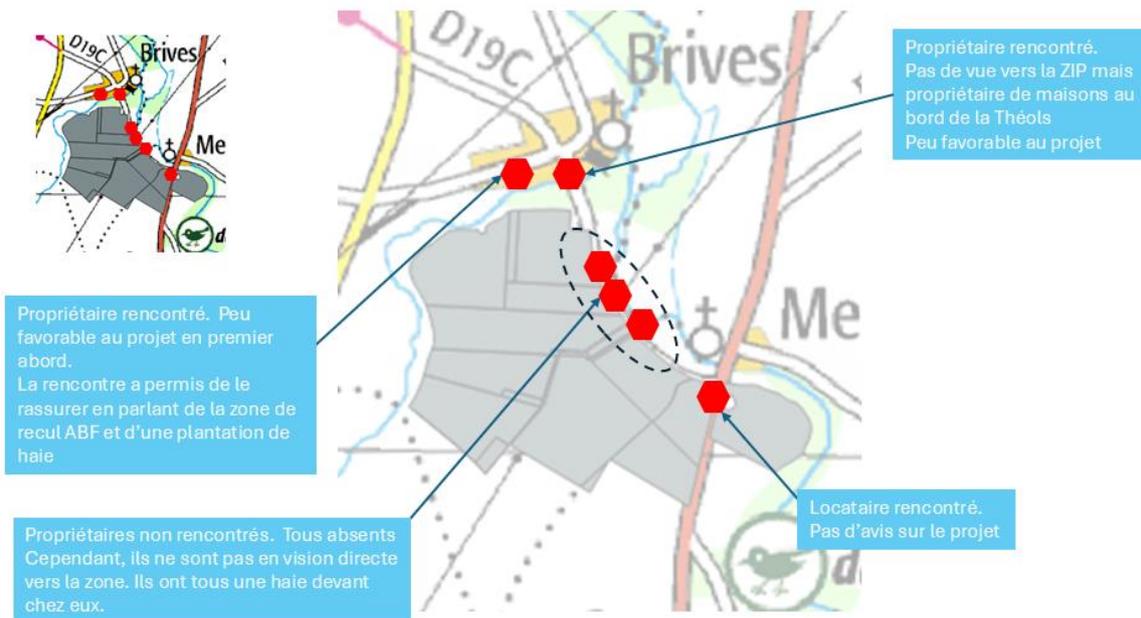
Porte à porte paysager

HABITATIONS / SENSIBILITES ENVISAGEES- Commune de **MEUNET**

La rue de Villechaud (rue de la mairie) accueille des habitations qui pourraient potentiellement avoir des vues vers la ZIP.

Nous avons donc cherché à rencontrer les habitants à recueillir leurs avis et à nous rendre compte de la vue potentielle depuis leur domicile.

Les peupliers abattus en bords de la Théols laissent potentiellement plus de vue vers la ZIP, cependant, nous nous sommes retrouvés face à des riverains à l'écoute, tolérants et peu inquiets par le projet. Personne n'a émis de réticences vis-à-vis de cette zone.



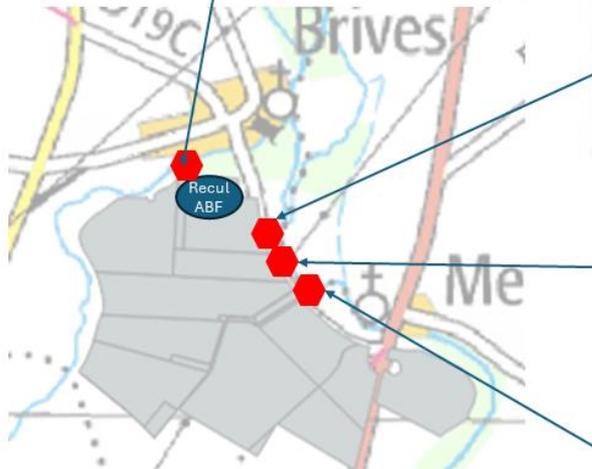
Porte à porte paysager





HABITATIONS / SENSIBILITES ENVISAGEES- Commune de **MEUNET**

Habitant rencontré. Il était contre le projet au début de la rencontre et a changé d'avis au cours de l'échange. Le fait de savoir qu'une partie de la zone faisait l'objet d'une servitude ABF et qu'il n'y aurait pas de panneaux l'a rassuré. Il était plus ouvert à l'écoute du projet.



Végétation filtrante devant l'habitation



Fenêtres de la maison orientées vers la zone de recul ABF. Proposer une haie le long de la route



Végétation filtrante devant l'habitation

Lors du porte à porte paysager, nous n'avons pas eu l'occasion de rencontrer les habitants à l'est de la zone. Un avis de passage a été déposé dans leur boîte aux lettres. Dans le cadre de l'évolution du projet et des contraintes ABF (zone de 500 m de l'église), le projet se recule des dernières habitations de Brives, permettant ainsi de rassurer les riverains en frange sud et de faciliter la concertation.

Porte à porte paysager

HABITATIONS / SENSIBILITES ENVISAGEES- Commune de **Vouillon – hameau de Loges**

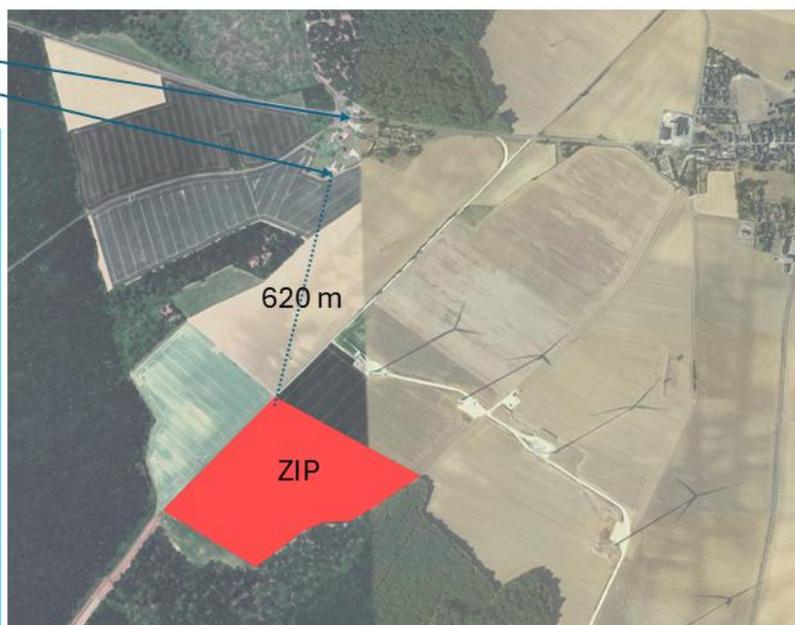


Les propriétaires du hameau de Loges ont été rencontrés à plusieurs reprises. Ils ont pu se rendre compte du rapport d'échelle entre le projet et le paysage existant et bien localiser la ZIP par rapport à leur maison respective.

Tous restent dans l'attente de la plantation d'une haie qui fermerait la totalité de l'angle nord de la zone. Ils ne veulent aucune vue depuis le hameau.

Dans un premier temps, nous nous sommes engagés à :

- reculer au sud le projet de plus de 200 m des éoliennes,
- de créer des reculs d'au moins 20m des bords de la zone
- et d'étudier activement la plantation d'une haie haute (voir de faire un merton d'environ 1m sous la haie).



Porte à porte paysager





SYNTHESE DU PORTE A PORTE PAYSAGER

- ✓ Le porte à porte a permis d'aller au plus près des habitations riveraines et d'écouter les avis des habitants.
- ✓ Nous avons pu échanger avec les personnes ayant des craintes en termes d'intégration paysagère et permis souvent de les rassurer
- ✓ L'environnement des propriétés où nous n'avons pas pu rencontrer ceux qui y vivent, ne laisse pas envisager de sensibilités paysagères particulières.
- ✓ La zone de Meunet (rue de Villechaud) qui offre potentiellement une vue vers la ZIP n' a pas généré de la part des riverains de craintes particulières.
Le projet est soit accepté, soit procure des avis neutres.
- ✓ **Les 2 zones restant les plus sensibles, où le dialogue reste à maintenir en matière d'intégration paysagère sont :**

- **Condé : Depuis le hameau de St Léger au niveau du gîte 'chez Charlotte'. La zone est à plus de 700 m et les premières simulations de rapport d'échelle sont rassurantes.**
- **Le hameau des Loges : plusieurs rencontres ont eu lieu et ont été constructives. Il ressort de la concertation, la demande de plantation d'une haie haute et dense, voir d'un merlon (demande étudiée en cours).**





COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE
D'OUVERTURE DE LA CONCERTATION
Le 30 septembre 2024 de 18h30 à 20h30
À la mairie de Meunet-Planches



En résumé

Organisée le **30 septembre 2024 de 18h30 à 20h30** à la mairie de Meunet-Planches, la réunion publique d'ouverture de la concertation volontaire sur le projet agrivoltaïque "**Au fil de la Théols**" a réuni **10 participants**. Ce premier rendez-vous a offert un espace d'échange essentiel pour informer les habitants et usagers du territoire sur les enjeux, les objectifs et les contours du projet, tout en recueillant leurs premières réactions et interrogations.

Cette réunion a marqué le lancement officiel de la concertation préalable volontaire, témoignant de la volonté des porteurs de projet d'impliquer activement le public dès les premières étapes de réflexion. Elle s'est articulée autour de deux grandes séquences :

1. **Une présentation détaillée** du projet et des études techniques en cours, permettant d'éclairer les participants sur les principes de l'agrivoltaïsme, les bénéfices agricoles et énergétiques attendus, ainsi que les premières orientations du projet sur les communes de Meunet-Planches, Vouillon, Brives, Condé et Sainte-Fauste.
2. **Un échange avec le public**, donnant lieu à **11 questions et 3 remarques**, qui ont permis d'identifier les sujets d'intérêt locaux et de recueillir de premières pistes d'amélioration.

Les discussions ont permis de faire émerger une première opportunité vue par le territoire, à savoir **le soutien au maintien de l'activité agricole** en local. Deux attentes clés pour la poursuite de la concertation ont également été mises en exergue : **la préservation de l'identité paysagère & un besoin de transparence et de dialogue continu**.

Cette réunion introductive a permis à chacun de s'exprimer dans un cadre serein et respectueux, apportant un éclairage essentiel sur les enjeux du projet. Elle marque le point de départ d'un cycle de concertation qui se poursuivra tout au long du mois d'octobre 2024, avec des réunions thématiques et des ateliers de terrain permettant d'affiner la réflexion collective.

Les enseignements tirés de cette réunion seront intégrés dans le bilan final de la concertation, garantissant une prise en compte transparente et sincère des contributions exprimées.

LES PARTICIPANTS

La réunion publique d'ouverture de la concertation s'est tenue en présence de **Mme Catherine VIRMAUX**, Maire de la commune de Meunet-Planches, et de **M. Christian LAFOND**, Maire de Condé. Leur engagement





et leur participation active ont été particulièrement appréciés, témoignant de l'attention portée par les élus locaux aux enjeux du projet agrivoltaïque "Au fil de la Théols".

Ce projet est porté par le **Collectif Agri Voltaïque Théolois (CAVT36)**, un regroupement de **10 agriculteurs** représentant **9 exploitations agricoles** du territoire. Le collectif est représenté par **5 membres fondateurs** qui participent activement à la réflexion et à la conception du projet :

- Laurent THOMAS
- Alain JUGAND
- Benoît JUGAND
- Christophe ROGER
- Pierre CHAVIGNON

Dans cette démarche, le collectif bénéficie de l'accompagnement de **GLHD**, développeur du projet, représenté par :

- Christopher COSMUS, chef de projet
- Nicolas KHORSI-DARROUSSAT, référent concertation
- Ludivine DURAN, appui à l'animation de la concertation

Afin de garantir une concertation transparente et ouverte, la réunion a été animée par **TraitClair**, agence indépendante et tiers garant du processus de concertation. **Romain MOREAU** et **Coline de VALENCE**, représentants de TraitClair, ont assuré la neutralité des échanges et veillé à ce que chaque voix puisse être entendue.

L'ensemble des participants, qu'ils soient représentants institutionnels, porteurs du projet ou habitants du territoire, ont contribué à faire de cette réunion un moment d'information et de dialogue constructif, ouvrant ainsi la voie à une concertation active et enrichissante.



LE PORTER À CONNAISSANCE

Afin de garantir une information transparente et accessible à tous, plusieurs actions de communication ont été mises en place en amont de la réunion publique du **30 septembre 2024**. Ces actions ont permis d'assurer une diffusion large et ciblée des modalités de la concertation préalable volontaire.

Dès le **16 septembre 2024**, l'avis de concertation ainsi que l'affiche des rendez-vous de la concertation ont été apposés sur les panneaux d'affichage des mairies de **Meunet-Planches, Condé, Sainte-Fauste et Brives**. La commune de **Vouillon** a rejoint ce dispositif le **28 septembre**, après validation de la délibération de son Conseil Municipal.

En complément, une **plaquette d'information de 4 pages** détaillant les enjeux et objectifs du projet a été distribuée dans les boîtes aux lettres des habitations situées dans le périmètre de la concertation, entre le **17 et le 28 septembre**. La commune de Vouillon a été temporairement exclue de cette distribution, dans l'attente des décisions locales.

Depuis le 24 août 2024, le site internet dédié au projet (www.aufildelatheols.fr) est en ligne. Il permet aux habitants de consulter les informations du projet et de contribuer directement via un formulaire dédié.

Le **27 septembre 2024**, une brève est parue dans **La Nouvelle République**, édition d'Issoudun, annonçant officiellement l'ouverture de la concertation préalable volontaire et précisant la tenue de la réunion publique.

Par ailleurs, la **Communauté de Communes Champagne Boischauts** a relayé l'ensemble des dates et modalités de la concertation sur son site **IntraMuros**, permettant ainsi une diffusion numérique locale de l'information.

Un porte-à-porte de proximité a été mené les 26, 27 et 28 septembre, touchant 287 habitations réparties





sur les communes concernées. Cette démarche a permis d'échanger directement avec les habitants et d'enregistrer les premières contributions de 68 foyers.



Des aperçus de moyens d'information déployés sur le territoire (de g. à d. : La plaquette d'information, l'avis de concertation et l'affiche des RDV participatifs)

agenda

massay

> Sortie. Mercredi 2 octobre, sortie à La Charité-sur-Loire, organisée par Massay patrimoine et avenir. Visite gratuite du prieuré, joyau de l'architecture romane. Déjeuner au restaurant et visite du petit musée Jouets et trésors du patrimoine. Voyage gratuit en car si plus de 40 participants. Coût de 27 €, à régler par chèque à l'ordre de Massay patrimoine avenir et à déposer en mairie de Massay ou envoi à Philippe Guillemet, 41, avenue Edouard-Vaillant, 18.100 Vierzon. Réservations au 06.33.00.97.46 ou 06.20.22.33.20. Courriel: massay.patrimoine.avenir@gmail.com. Départ de l'église de Massay à 8h15. Retour à 19h.

meunet-planches

> Randonnée semi-nocturne. Du comité des fêtes de Meunet-Planches samedi 28 septembre 2024. Marche brame du cerf avec départ groupé à 18h30 au lieu-dit le grand Villechaud. Inscription 17h30. Au retour, apéritif et boudin chaud. 4 € par personne et 1,50 € jusqu'à 12 ans. Contacts: 06.70.76.30.77; 06.78.45.80.39. > Projet agrivoltaïque. Une concertation préalable volontaire du projet agrivoltaïque Au fil de la Théols, porté par un collectif de dix agriculteurs champenois aura lieu sous forme de réunion publique lundi 30 septembre, à 18h30, à la salle de réunion de la mairie. Face aux nombreux

défis auxquels ces agriculteurs sont confrontés – des sols caillouteux et argilo-calcaires aux aléas climatiques de plus en plus fréquents, en passant par des réglementations strictes qui menacent la viabilité de leurs exploitations – le collectif CAVT 36 (Collectif Agri Voltaïque Théolois) a choisi l'innovation en se tournant vers l'agrivoltaïsme. Dans le cadre de l'élaboration de ce projet, une concertation préalable citoyenne volontaire s'ouvre du 26 septembre au 31 octobre 2024. L'objectif de cette concertation est de recueillir les contributions des habitants et usagers pour enrichir la conception du projet.

pruniers

> Association du tennis de table. Dîner dansant samedi 12 octobre à 20h30 salle des fêtes et animé par Jean-Luc Vivanis et son orchestre. Tarif: 22 € par personne; 10 € de 8 à 14 ans et gratuit pour les moins de 8 ans. Réservations jusqu'au 4 octobre prochain au 06.06.43.73.99 ou 06.70.82.55.57.

valençay

> Tradition. La Guérouée de Gâtines vous invite à sa Veillée arts et traditions à l'occasion de ses 45 ans d'existence le samedi 28 septembre à 21h à la salle des fêtes. Elle accueillera l'ensemble du Limousin Lou Gerbassou d'Ambazac. Tarif adulte: 13 €, tarif enfant: gratuit moins de 12 ans.

- Les aperçus des retombées médiatiques :
• La brève parue dans le journal de la Nouvelle République du 27 septembre 2024 (à gauche).
• La publication Intramuros de la Communauté de Communes Champagne Boischauts du 18 septembre 2024 (à droite).





LE DÉROULÉ DE LA RÉUNION

Afin de garantir un accueil convivial et structuré, la réunion publique du **30 septembre 2024** s'est déroulée selon un programme précis, alternant temps d'information et échanges avec les participants.

Dès leur arrivée, les participants ont été **invités à signer la feuille d'émargement**, attestant ainsi de leur présence à cet événement de concertation. Une **lettre d'information** sur le projet agrivoltaïque "**Au fil de la Théols**" leur a également été remise, permettant à chacun d'accéder aux principales données du projet et aux objectifs de la démarche engagée.

Présentation des acteurs du projet

La réunion a débuté par un tour de présentation des différents intervenants :

- **Les représentants du collectif CAVT36**, regroupant **10 agriculteurs** engagés dans le développement du projet et représentant **9 exploitations agricoles du territoire**.
- **Les représentants de la maîtrise d'ouvrage GLHD**, en charge de l'accompagnement technique et réglementaire du projet.
- **Les animateurs de la concertation de l'agence TraitClair**, garants neutres du bon déroulement des échanges et du respect des principes de la concertation.

Dès l'introduction, il a été rappelé que ce projet s'inscrit dans une démarche de **dialogue permanent avec les habitants**, souhaitée dès l'origine par les porteurs de projet et facilitée par la concertation préalable volontaire. La qualité des contributions recueillies jusqu'ici a été soulignée, témoignant de l'intérêt du public pour ce projet innovant.

Présentation du projet et de la concertation

Les membres du collectif **CAVT36** ont pris la parole pour **rappeler l'historique du projet**, en mettant en avant **les défis actuels de l'agriculture locale** et les **contraintes qui pèsent sur leurs exploitations**. Ils ont expliqué leur volonté d'**engager une transition agricole adaptée aux enjeux climatiques et économiques**, grâce aux opportunités offertes par l'agrivoltaïsme.

Puis, **Christopher COSMUS**, chef de projet chez **GLHD**, a présenté les **caractéristiques techniques et réglementaires du projet**, en détaillant la **methodologie de développement** adoptée par **GLHD** et le **calendrier prévisionnel** de mise en œuvre.

L'agence **TraitClair** a ensuite exposé les principes et objectifs de la **concertation préalable volontaire**, précisant que ce dispositif a été **coconstruit avec les collectivités locales** afin de garantir une participation ouverte et transparente. À l'issue de cette présentation, les animateurs de **TraitClair** ont **encadré le dialogue avec les participants**, facilitant les **questions, remarques et échanges** avec les porteurs du projet.

Supports d'animation et matériel mis à disposition

Pour appuyer la présentation, un **support détaillé** a été projeté sur un **grand écran à l'aide d'un vidéoprojecteur**. Ce document, regroupant l'ensemble des informations techniques et contextuelles du projet, est annexé au présent compte-rendu. Cette organisation a permis d'offrir un cadre clair et structuré aux échanges, garantissant une **information complète et accessible** pour tous les participants.

LA PRÉSENTATION DU PROJET « AU FIL DE LA THEOLS »

Un projet agricole avant tout

La genèse du projet est présentée par les représentants du collectif **CAVT36**, tous agriculteurs des communes concernées par le périmètre représentant aujourd'hui **220 ha** de zone d'étude.

Les membres du **CAVT36** présentent l'historique du projet, en soulignant les premiers échanges entre agriculteurs du territoire qui s'interrogeaient sur l'opportunité de l'agrivoltaïsme pour leurs exploitations. **Cette réflexion a émergé à la suite du développement du projet agrivoltaïque « Photocible » à Condé, offrant de nouvelles perspectives pour l'agriculture locale.** Par ailleurs, la présence des deux forages à Brives, protégés par des périmètres spécifiques, interpelle les agriculteurs sur les contraintes futures pour les





activités agricoles dans ces zones. Ces éléments ont encouragé les agriculteurs à envisager une transition collective vers une agriculture plus durable, grâce aux innovations proposées par l'agrivoltaïsme, tout en tenant compte des besoins du territoire et des enjeux environnementaux.

Les porteurs du projet

Les agriculteurs du Collectif Agri Voltaïque Théolois (CAVT36) ont pris la parole, à tour de rôle, pour partager leur vision et leurs motivations derrière le projet agrivoltaïque qu'ils mènent.

Face à un contexte agricole de plus en plus contraint par les aléas climatiques, la qualité moyenne des terres, et l'attention portée à la zone de captage d'eau potable, le collectif voit dans ce projet une opportunité pour la pérennité de leurs exploitations.

Les agriculteurs soulignent les avantages techniques du projet. L'ombre des panneaux solaires permettra de protéger les cultures contre l'évaporation excessive, et de redonner vie à des parcelles actuellement en jachère : « **Les cultures pourront être ombragées, avec une évaporation réduite** ». Grâce au projet, ils partagent aussi « **le souhait de remettre en culture certaines parcelles aujourd'hui délaissées** ». Ils précisent que les rotations des cultures sur les parcelles concernées ont été étudiées dans un objectif de réduction des intrants, pour minimiser l'impact environnemental.

Au-delà des bénéfices environnementaux, ils expliquent aussi que « **les revenus tirés des terres agricoles sont devenus limités** ». Ainsi, l'agrivoltaïsme apparaît comme une réponse à ces difficultés, notamment en apportant « **un complément de revenus par cette indemnité d'occupation de la parcelle** ». Ce projet permettra aussi de stabiliser les revenus des exploitations, particulièrement en période d'incertitude : « **Il y a un vrai intérêt d'avoir un revenu fixe rendu possible par la diversification** ».

Les agriculteurs se montrent réalistes quant aux défis du projet, soulignant que « **le projet ne peut pas se faire tout seul** ». Ils rappellent que sa concrétisation est possible grâce à l'accompagnement et l'intervention de GLHD, qui joue un rôle essentiel en tant que maître d'ouvrage : « **Le territoire est contraint, le projet est possible parce qu'il y a un développeur intéressé par le projet qui nous accompagne, aussi parce que c'est un projet est coûteux.** »

Cette intervention collective montre que, pour les agriculteurs du CAVT36, ce projet agrivoltaïque est une réponse concrète aux nombreux défis auxquels ils sont confrontés, tant sur le plan économique qu'environnemental, tout en assurant la viabilité de leurs terres pour les générations futures.

Les études environnementales et paysagères

En 2023, GLHD a engagé les premières études exploratoires sur une zone d'étude initiale de 350 hectares. **Ces études préalables couvrent des aspects agricoles, environnementaux, paysagers et techniques.**

Réalisées de manière rigoureuse par des bureaux d'études indépendants, elles ont déjà permis d'identifier et d'éviter des enjeux environnementaux. **Grâce à ces premières analyses, l'aire d'étude a été réduite à 222 hectares.**

Une synthèse des études environnementales et paysagères est ensuite présentée par le représentant de GLHD :

- Les études environnementales sur le projet **Au fil de la Théols** ont été menées par le bureau d'étude ADEV Environnement, un acteur technique indépendant. Les prospections naturalistes se sont déroulées en **12 sessions sur la zone d'étude entre avril 2023 et mars 2024.**
- Avant le début des inventaires sur le terrain, des données bibliographiques des zonages écologiques comme l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) ont été consultées. Ce premier temps d'étude permet de savoir si des sensibilités particulières ont déjà été identifiées sur la zone d'étude ou à proximité immédiate.
- Grâce à l'identification de la présence d'espèces patrimoniales, des inventaires plus spécifiques et approfondis sont réalisés sur le terrain.

En conclusion :

- **Aucun habitat à enjeu moyen ou fort n'a été identifié** au sein de la zone d'étude ; quelques zones sensibles sont repérées à proximité de la rivière et en bordure de massif forestier.





- **Aucune espèce floristique protégée n'a été recensée** au sein de la zone d'étude ; 2 espèces d'orchidées ont toutefois été identifiées à proximité, dans le secteur de rives (zone 3).
- **Aucune zone humide réglementaire** (selon les critères pédologique et/ou floristique) n'a été identifiée au sein de la zone d'étude. À noter que 3 espèces indicatrices ont été relevées sur la zone d'étude.

Concernant la faune, le périmètre constitue une zone refuge pour la biodiversité (boisements, haies). Toutefois, les zones de culture représentent un milieu moins sensible. Aussi, la vigilance devra être portée à proximité de la vallée de la Théols et du Liennet, ainsi que pendant les périodes de travaux de mise en œuvre du projet, et de démantèlement.

Le projet crée une opportunité de renforcement de la biodiversité grâce aux aménagements réalisés (haies végétales, bandes enherbées, zones refuges...), tout en limitant les incidences liées à l'agriculture intensive.

Les caractéristiques techniques du projet

La puissance installée envisagée pour l'infrastructure agrivoltaïque serait de 160 MWc soit 200 GWh/an de production. L'installation prévoit des modules de 720Wc qui sont positionnés en portrait deux à deux sur une structure mobile sur monopieux.

Les panneaux suivent la course du soleil d'est en ouest avec une interdistançe de 13 m de pieux à pieux soit 8,23 m de bord à bord des modules. Afin de faciliter la pratique agricole, les panneaux inclinés à la verticale seront à 1,20 m du sol pour le point bas alors que le point le plus haut varie entre 2,5 m et 4,5m environ.

Les objectifs du projet

- Engager une transformation agricole, source de diversification et de résilience pour les exploitations agricoles.
- Anticiper les futures contraintes environnementales locales en réduisant l'usage des produits phytosanitaires, ainsi préserver la qualité de l'eau et renouveler la biodiversité.
- Répondre au besoin constant d'évolution des pratiques culturelles rendu nécessaire par le changement climatique.
- Répondre aux aléas climatiques par les services rendus aux cultures par les structures agrivoltaïques, considérant des conditions météorologiques défavorables.
- Soutenir la transmission et l'installation des jeunes agriculteurs.
- Apporter un filet de sécurité, en percevant une nouvelle recette d'exploitation, pour innover tout en faisant face à la volatilité des prix des marchés agricoles.
- Continuer à faire vivre l'agriculture locale grâce à une activité complémentaire tout en garantissant la souveraineté alimentaire.

Les enjeux du projet

Lors de la réunion d'information et de participation, **plusieurs enjeux ont été soulevés concernant l'installation du projet agrivoltaïque « Au fil de la Théols »**. Entre opportunités et défis du projet, **les aspects paysagers, écologiques, et agricoles ont été les principaux points discutés** :



La préservation des paysages et intégration visuelle

En raison des co-visibilités du projet avec le paysage environnant, des études paysagères sont en cours pour insérer le projet harmonieusement dans son environnement. Cette démarche prévoit la préconisation des haies végétales adaptées, dont les formes et les essences seront discutées avec les habitants. La paysagiste réalisera ses préconisations paysagères selon le cahier des charges citoyen coconstruit lors des 3 prochains ateliers.





Le renforcement de la biodiversité locale



La plantation de haies végétales, en plus de son rôle esthétique, contribue également à la biodiversité. En créant des zones refuges pour les espèces locales, ces haies proposeront de nouvelles zones d'habitat pour la faune, en particulier pour le petit gibier, les insectes et les oiseaux. Elles jouent également un rôle dans les missions de renaturation et de protection des zones de biodiversité, portées par les associations et fédérations de chasse.

Le maintien et transmission de l'activité agricole



Le projet agrivoltaïque permet aux agriculteurs de maintenir une activité agricole sur leurs terres. La coactivité agrivoltaïque, c'est-à-dire l'association de la production agricole avec la production d'énergie renouvelable, assure la viabilité économique des exploitations tout en offrant un nouvel outil agricole durable qui pourra être transmis aux générations futures. Cela répond directement aux préoccupations locales concernant la préservation des terres agricoles et des savoir-faire.

La maîtrise de l'occupation du sol



Afin de respecter les équilibres entre usage agricole et infrastructures agrivoltaïques, le projet « Au fil de la Théols » prévoit que le taux d'occupation des panneaux solaires ne dépassera pas 40% de la surface agricole totale dédiée. De plus, chaque exploitant agricole participant au projet s'engage à ne pas consacrer plus de 15% de la surface exploitable totale de son exploitation à l'agrivoltaïsme. Cela permet de maintenir une majorité de terres dédiées aux cultures traditionnelles, assurant ainsi un juste équilibre, entre innovation énergétique et agriculture.

Quelques éléments à retenir sur le projet

- 9 exploitations/10 agriculteurs à l'origine du projet.
- Un projet agricole collectif porté par des agriculteurs engagés.
- Une solution de coactivité sur une même surface qui maintient la vocation agricole des parcelles tout en participant la production d'énergie renouvelable (énergie solaire).
- Un périmètre d'étude de 220 ha.
- Une puissance électrique envisagée de 160 MWc, représentant 200 GWh/an de production.
- Un taux de couverture maximale de l'espace agricole de 40% (surface projetée)
- Un maximum de 15% de sa surface exploitable dans le projet pour chaque exploitation.
- Un dépôt des demandes de permis de construire envisagé en 2025

ÉCHANGES AVEC LES PARTICIPANTS

Insertion visuelle et paysagère



« Est-ce qu'il y a une distance de prévue de retrait entre le projet et les habitations, pour diminuer la pollution visuelle ? »





Contrairement aux projets éoliens qui sont soumis à des distances minimales définies par la loi, il n'existe pas de réglementation imposant une distance spécifique entre les panneaux solaires agrivoltaïques et les habitations. **GLHD s'engage à dialoguer directement avec les riverains afin d'évaluer les incidences visuelles possibles.** Cela inclut la collecte des sensibilités et des recommandations des habitants les plus proches des sites étudiés. Au-delà des distances physiques, **des solutions d'insertion paysagère sont proposées, comme la plantation de haies végétales ou la formation de talus**, afin de masquer les panneaux depuis les habitations. Ces mesures sont pensées en collaboration avec les riverains, en prenant en compte la topographie locale. Une parcelle sur la commune de Meunet-Planches va être retirée du projet si elle est jugée trop visible pour les habitants. Cela montre que des ajustements peuvent être faits en fonction de la sensibilité locale aux co-visibilités.



« En fonction de l'orientation des panneaux, n'y a-t-il pas un risque d'éblouissement des maisons les plus proches ? »

GLHD explique que les technologies actuelles des panneaux solaires ont évolué. Les problématiques liées à la réflexion de la lumière, qui pouvaient provoquer de l'éblouissement avec les anciens panneaux, ont été largement réduites, voire supprimées. Aujourd'hui un traitement du verre supérieur lui donne un aspect mat. Par ailleurs, l'objectif d'un panneau solaire est bien de capter un maximum de rayons du soleil, pas de les renvoyer. De plus, les panneaux sont installés sur des suiveurs solaires, c'est-à-dire qu'ils changent de position toute la journée, en fonction de la course du soleil. Cela permet également d'anticiper une réduction de leur visibilité à certains moments de la journée.



« C'est une priorité que la vue soit masquée pour les habitations les plus proches. »

GLHD travaille avec chaque riverain pour évaluer les potentielles visibilités et recueillir leurs recommandations particulières. Des solutions paysagères sont proposées avec l'appui de l'atelier paysagiste Mathilde MARTIN, incluant la plantation de haies végétales ou le choix d'essences spécifiques afin de masquer la vue sur l'installation agrivoltaïque.



« Sinon on va habiter en ville, si on veut une vue sur du béton. »

GLHD rappelle que le projet agrivoltaïque est **avant tout un projet agricole et non urbain**. L'objectif est de conserver une activité agricole sur les parcelles concernées tout en accueillant des installations de production d'énergie renouvelable. De plus, **il n'y a pas de béton puisque les structures agrivoltaïques sont fixées sur des pieux battus**, c'est-à-dire sans fondation béton. Ce procédé a pour avantage de faciliter et garantir la réversibilité des installations, grâce au simple arrachage des pieux en fin de vie du projet. Ainsi la parcelle retrouvera son état initial, avant l'installation du projet.

Monsieur le Maire de Condé est intervenu au sujet de méthodologie de développement de GLHD et de la sincérité des mesures d'insertion du projet dans son paysage :

« Pour avoir vécu l'expérience avec GLHD sur la commune de Condé, ils ont toujours été à l'écoute des propositions des riverains, ainsi que des miennes.

Dès le début du projet, j'avais conseillé de retirer certaines parcelles mitoyennes des riverains, et ils nous ont écoutés. Ils ont même retiré un peu plus que ce que j'avais suggéré. Concernant le hameau des Places à Condé, la zone de projet a également été légèrement reculée.

Une concertation a eu lieu avec les riverains proches, qui ont été invités à une réunion pour définir ensemble leurs souhaits concernant les haies destinées à masquer les panneaux. Bien sûr, vu la topographie du site, il n'est pas possible de tout cacher. Depuis les habitations, il est plus facile de masquer la vue, mais en mouvement, avec les pentes du terrain, c'est plus compliqué. Il faudrait des arbres comme des peupliers pour bien dissimuler certains endroits.

Mais en tout cas, les riverains ont été écoutés ! Tout le monde n'était pas d'accord, évidemment, mais cela ne concernait pas beaucoup de personnes. Au hameau des Places, par exemple, il y a 12 maisons, et seulement 4 d'entre elles ont une vue directe sur le projet, dont la mienne. Personnellement, j'ai planté une haie de lauriers pour me protéger du vent, car nous sommes sur un point haut de la commune.





Cela dit, il y a eu une véritable réflexion pour masquer avec des haies. Vous avez d'ailleurs de la chance avec le projet en Champagne Berrichonne : ce sont des panneaux sur trackers, donc à certains moments de la journée, ils seront en position horizontale, ce qui les rendra beaucoup moins visibles. »

Potentielles incidences de chaleur et rayonnement



« Par rapport à la chaleur que produit le soleil, est-ce que ça va générer plus de chaleur aux alentours des panneaux ? »

GLHD explique que la chaleur excessive n'est pas favorable au rendement des panneaux solaires. **Ils sont conçus pour absorber le rayonnement solaire, et non pour le renvoyer, ce qui limite la production de chaleur autour des panneaux.** Le projet utilise des panneaux solaires montés sur des lignes orientables et distancées les unes des autres, ce qui permet un refroidissement naturel grâce à la présence de vents, même faibles. Cette configuration permet **d'éviter une augmentation de la température autour des installations.** Sous les panneaux, l'évapotranspiration (transpiration des plantes et évaporation de l'eau du sol) et la ventilation naturelle contribuent à maintenir des températures plus modérées, rendant aussi les conditions propices aux cultures sous les panneaux.



« En termes de rayonnements, ça n'en dégage pas autour ? »

GLHD précise que les panneaux sont conçus pour absorber le rayonnement solaire, et non pour le renvoyer. Cela signifie qu'ils ne génèrent pas de rayonnements particuliers autour d'eux. De plus, les problèmes liés à la réflexion des panneaux solaires ont été largement réduits grâce aux nouvelles technologies, les rayons du soleil ne sont pas réfléchis sur les panneaux. **L'évolution de leur orientation, puisqu'il s'agit de trackers solaires, réduit une fois de plus les potentiels rayonnements fixes** générés par un système photovoltaïque classique.

Valeur immobilière



« Il y a d'autres projets sur d'autres communes, savez-vous s'il y a eu un impact sur le prix de l'immobilier et la valeur des maisons environnantes ? »

GLHD indique qu'il n'y a pas encore assez de recul pour affirmer s'il y a eu une baisse de la valeur des habitations à proximité des projets agrivoltaïques. Il est précisé que GLHD travaille à **éloigner l'installation des habitations.** Cela fait partie des mesures pour minimiser les incidences visuelles et potentielles sur l'immobilier. Un travail étroit avec les riverains les plus proches est engagé pour réfléchir à des **solutions d'intégration paysagère, comme la plantation de haies ou d'autres formes de masques visuels,** ce qui peut également aider à limiter ou supprimer les covisibilités. Enfin, certains nouveaux habitants intéressés à s'installer à la campagne pourraient **voir dans l'agrivoltaïsme une opportunité, en percevant un nouveau modèle agricole qui pourrait être un atout.**

Cadre réglementaire et juridique



« Est-ce qu'un agriculteur peut faire un projet agrivoltaïque sur des terres qu'il a en fermage ? Ça change la destination du bail ? »

GLHD explique que le projet agrivoltaïque cherche à apporter, en priorité, des solutions à l'exploitant agricole de la parcelle dont il peut jouir en fermage. Un nouveau bail permet à l'agriculteur de conserver ses avantages et les garanties liés à son bail rural classique, tout en ajoutant une troisième partie prenante : l'énergéticien. GLHD s'engage à mettre en place ce bail rural agrivoltaïque qui protège équitablement les intérêts de l'agriculteur, du propriétaire foncier et du producteur d'énergie. Le cadre juridique est en cours de création, et la loi APER, adoptée récemment, pose les bases pour sécuriser les projets agrivoltaïques. Ce bail spécifique permet donc à un agriculteur d'engager un projet agrivoltaïque sur des terres qu'il a en fermage sans changer fondamentalement la destination du bail.





« Est-ce que le propriétaire des terres a son mot à dire ? Sans l'accord du propriétaire, ce n'est pas possible ? »

Le propriétaire des terres a effectivement son mot à dire dans le cadre d'un projet agrivoltaïque. Sans l'accord du propriétaire, le projet n'est pas possible. L'accord du propriétaire est aussi indispensable pour toute modification liée à l'usage des terres, comme la mise en place d'une installation agrivoltaïque.



« Comment ça se passe pour ceux qui ont des baux à long terme ? »

Pour les agriculteurs ayant un bail rural à long terme, un nouveau bail est établi, mais les termes du bail rural ne sont pas modifiés. Seules les clauses agrivoltaïques viennent compléter le bail rural précédemment utilisé.



« Ce sont des baux emphytéotiques que vous faites signer ? »

Le nouveau bail est un bail emphytéotique sur 40 ans, ce qui permet aux agriculteurs de conserver les avantages et garanties associés à leur activité, sans modifier les conditions du bail rural existant. Nous prévoyons d'intégrer toutes les garanties du bail agricole actuel dans le futur bail rural agrivoltaïque. Ce bail sera régularisé devant notaire et offrira toutes les garanties de sécurité aux agriculteurs, conformément aux caractéristiques du bail rural en vigueur.



« Sur un plan légal, le bail à long terme ne tient plus juridiquement. »

GLHD répond que le bail rural n'est pas supprimé, il est remplacé par un modèle de bail rural à clauses agrivoltaïques. Un nouveau bail emphytéotique est mis en place, permettant aux agriculteurs de conserver les droits et avantages. Ce nouveau bail assurera ainsi la sécurité juridique pour les exploitants concernés.

Vente des parcelles avec installations



« Dans les 40 ans avant que les panneaux arrivent à échéance, l'agriculteur, s'il décide de vendre sa parcelle, on sait à combien peut valoir une parcelle avec une telle installation ? »

La parcelle peut être vendue avec l'installation en place, et cela sera clairement indiqué et stipulé dans l'acte de vente. Le bail emphytéotique sera modifié pour s'adapter au nouveau propriétaire. Nous n'avons pas encore assez de recul pour vous mentionner explicitement les évolutions de valeur pour la parcelle, mais la vente est tout à fait possible avec l'installation existante. Les recettes perçues grâce à la production d'énergie renouvelable entreront dans le calcul de la valeur. **Cette indemnité, garantie sur 40 ans, présente également une garantie de solidité financière pour l'exploitation agricole, rendant possibles des investissements pour un jeune repreneur par exemple.**

Gestion du projet en cas de fermeture de GLHD



« Si GLHD ferme et que l'agriculteur continue son activité, il y a une autre société qui prend le relais ? »

Au terme de l'exploitation du système agrivoltaïque, **un démantèlement de l'installation est prévu, avec des fonds déjà provisionnés au moment de sa mise en œuvre. Cette provision est une obligation de l'État, assurant ainsi le financement du démantèlement.** Une société spécifique (SPV) est créée pour gérer le projet. Même si la société initiale (comme GLHD) évolue ou ferme, le budget de démantèlement est fixé et rattaché au projet. Si la société d'exploitation change, le budget pour le démantèlement reste prévu et une autre société peut prendre le relais pour la gestion du projet.





LES OPPORTUNITÉS DU PROJET

Les échanges lors de cette première réunion publique ont permis de faire émerger plusieurs enseignements clés qui alimenteront la concertation du mois d'octobre 2024. Parmi ceux-ci, les opportunités offertes par le projet agrivoltaïque "Au fil de la Théols" ont été particulièrement mises en avant par les participants.

Un projet soutenu pour le maintien de l'activité agricole

L'un des principaux enseignements de cette réunion est le soutien exprimé par les habitants en faveur du maintien et du développement de l'activité agricole sur le territoire. Conscients des défis actuels, notamment liés aux aléas climatiques, les participants ont souligné l'importance d'adapter les pratiques agricoles pour assurer la pérennité des exploitations locales.

Les réponses apportées sur la sécurisation juridique des contrats agricoles ont permis de rassurer les participants quant à la protection des intérêts fiscaux et financiers des agriculteurs impliqués dans le projet. Cette clarification a renforcé la compréhension du projet en tant qu'initiative agricole avant tout, intégrant une nécessaire évolution des pratiques face aux contraintes économiques et environnementales.

Une opportunité d'innovation agricole et de transition énergétique

Le projet "Au fil de la Théols" est également perçu comme une opportunité d'innovation durable, conciliant production agricole et production d'énergie renouvelable sur un même espace. Cette approche agrivoltaïque représente un levier essentiel pour :

- Sécuriser l'avenir des exploitations agricoles, en leur offrant des solutions adaptées aux nouvelles contraintes climatiques.
- Diversifier les sources de revenus des agriculteurs, tout en garantissant le maintien des activités agricoles existantes.
- Contribuer activement à la transition énergétique du territoire, en développant une production locale d'électricité renouvelable.

Ces premiers enseignements témoignent d'un intérêt marqué pour le projet et de l'adhésion du public à ses objectifs agricoles et environnementaux. Ils serviront de base aux prochaines étapes de concertation, afin d'affiner collectivement la conception du projet et d'assurer son intégration harmonieuse au territoire.

LES ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC

Cette réunion publique a été l'occasion de recueillir de premières réactions et contributions des habitants, permettant d'identifier les principaux points d'attention et attentes locales vis-à-vis du projet "Au fil de la Théols".

Une préoccupation majeure : la préservation du paysage

Parmi les sujets les plus abordés, la préservation de l'identité paysagère est apparue comme une préoccupation centrale. Le sujet des co-visibilités a été particulièrement souligné, avec une attente forte de la part des participants pour que le projet s'intègre harmonieusement dans son environnement.

À ce titre, il a été convenu que :

- **Des études paysagères approfondies** seront menées afin d'atténuer l'impact visuel des installations.
- **Le positionnement des panneaux solaires** dans les parcelles sera étudié avec attention pour limiter leur visibilité depuis les points de vue les plus sensibles.
- **Des haies végétales** seront mises en place pour masquer les installations et renforcer la biodiversité locale. Le choix des essences et des dispositifs d'aménagement paysager fera l'objet d'échanges spécifiques lors des ateliers-visites de parcelles prévues dans le cadre de la concertation.

Une attente forte en matière de transparence et de dialogue continu

La communication ouverte et régulière avec l'ensemble des parties prenantes (propriétaires, locataires, exploitants agricoles et riverains) a également été identifiée comme un enjeu fondamental. Il est apparu essentiel de maintenir un dialogue constant tout au long du développement du projet, afin d'assurer une écoute active des attentes locales et de garantir une prise en compte effective des contributions.





Les engagements pris par les porteurs de projet

À l'issue de ces échanges, plusieurs mesures ont été actées afin de structurer la co-construction du projet :

1. Insertion paysagère du projet

- Positionner des haies végétales adaptées pour limiter la visibilité des panneaux depuis les habitations et renforcer la biodiversité.
- Respecter des distances d'implantation adéquates entre les installations et les habitations afin de préserver la qualité de vie des riverains.

2. Bénéfices agricoles

- Mettre en avant les avantages agronomiques des panneaux agrivoltaïques, notamment leur rôle dans la protection des sols et la réduction de l'évaporation de l'eau, pour rassurer les agriculteurs sur leur pertinence.
- Encourager la remise en culture de parcelles délaissées, afin de diversifier les sources de revenus des exploitants agricoles.

3. Dynamisme économique

- Communiquer sur les retours d'expérience positifs d'autres projets similaires, en particulier sur l'évolution de la valeur des parcelles agricoles, les garanties contractuelles mises en place et les retombées économiques locales.
- Mettre en avant le projet comme un levier d'innovation verte pour le territoire, en cohérence avec les enjeux actuels de transition énergétique et agricole.

4. Engagement collaboratif

- Assurer un cadre de vie serein et préservé pour les riverains, en intégrant des mesures paysagères et environnementales adaptées.
- Rassurer les parties prenantes sur la pérennité du projet et les engagements de la maîtrise d'ouvrage, en garantissant un suivi transparent et une écoute continue des préoccupations locales.

CONCLUSIONS

Au cours de la réunion, **4 thématiques majeures** ont été abordées grâce aux interventions des agriculteurs du collectif CAVT36 et aux contributions des participants :

- **Le maintien d'une activité agricole**, en réponse aux enjeux économiques et climatiques du territoire.
- **La diversification des revenus agricoles**, pour assurer la pérennité des exploitations.
- **La lutte contre les aléas climatiques**, en intégrant des solutions innovantes et durables.
- **La préservation de l'identité paysagère**, afin d'assurer une intégration harmonieuse du projet.

L'ensemble des échanges s'est déroulé dans **une atmosphère sereine et constructive**, permettant à chacun **d'exprimer ses interrogations, ses attentes et ses éventuelles réticences** en toute transparence.

Cette première réunion a permis aux participants de **découvrir et d'appréhender le projet "Au fil de la Théols"** comme un véritable **projet agricole**, inscrit dans une dynamique de **résilience face aux aléas climatiques** et de **diversification des pratiques et des revenus agricoles**.

Au fil des discussions, des enjeux spécifiques ont émergé, notamment **l'insertion paysagère du projet** dans un territoire où le paysage est déjà marqué par la présence de parcs éoliens. Ce sujet constituera **un axe central des prochaines étapes de la concertation**, afin d'affiner la conception du projet en intégrant les attentes locales.

Les retours des participants convergent vers une ambition commune : **faire du projet "Au fil de la Théols" un modèle d'intégration cohérente entre agriculture et production d'énergie renouvelable**. Cette réussite repose sur plusieurs engagements clés :

- **Respecter l'identité paysagère du territoire** et veiller à une implantation réfléchie des installations.
- **Garantir la qualité de vie des habitants**, en maintenant un dialogue continu avec les parties prenantes.





- Favoriser un développement économique durable et solidaire, au bénéfice des exploitants agricoles et du territoire.
- S'inscrire dans une démarche de co-construction avec les habitants et les agriculteurs, pour aboutir à un projet partagé et accepté.

En clôture de cette réunion, **un pot convivial** a été proposé aux participants, offrant un moment d'échange informel entre les acteurs du projet et les habitants. L'ensemble des participants est **chaleureusement remercié** pour sa présence et sa contribution à cette première étape de concertation.

Le rappel du calendrier des rendez-vous de la concertation préalable volontaire

Porte-à-porte « Introduction au projet »		Du 26 au 28/09	En journée
Réunion d'information et de participation	Mairie de Meunet-Planches	Le 30/09	18h30 à 20h
Stand d'information et de participation	Mairie de Brives	Le 5/10	10h à 13h
Porte-à-porte des paysagistes « visite des riverains »		Le 7/10 et le 19/10	En journée
Visite-atelier de terrain n°1 (Parcelles au nord de Meunet-Planches et au sud de Condé)	Mairie de Meunet-Planches	Le 8/10	À partir de 17h jusqu'à 20h
Visite-Atelier de terrain n°2 (Parcelles au sud de Brives et à l'est de Meunet-Planches)	Au pied du Château d'eau de Brives	Le 15/10	À partir de 17h jusqu'à 20h
Stand d'information et de participation	Mairie de Meunet-Planches	Le 19/10	10h à 13h
Visite-Atelier de terrain n°3 (Parcelles de Sainte-Fauste et Vouillon)	Mairie de Vouillon	Le 22/10	À partir de 17h jusqu'à 20h
Réunion de restitution des enseignements	Mairie de Meunet-Planches	Le 5/11	18h30 à 20h

Source : Lettre d'information - septembre 2024





STAND d'INFORMATION ET DE PARTICIPATION #1
Le 5 octobre 2024 de 10h00 à 13h00
À la mairie de Brives



En résumé

Dans le prolongement de la réunion publique d'information du 30 septembre 2024, un **stand d'information et de participation** a été organisé le **samedi 5 octobre 2024, de 10h à 13h, sur le parking de la mairie de Brives**. Cette initiative s'inscrit dans la démarche de concertation préalable volontaire mise en place autour du projet agrivoltaïque "Au fil de la Théols", qui concerne les communes de Meunet-Planches, Vouillon, Brives, Condé et Sainte-Fauste.

L'objectif de ce stand était d'aller à la **rencontre des habitants ne pouvant se rendre disponibles en semaine**, de répondre à leurs interrogations sur le projet et de recueillir leurs contributions.

Cet événement a permis aux visiteurs de découvrir et d'échanger librement sur les enjeux du projet, dans un **cadre convivial et accessible**. **Madame Annie BARREAU**, Maire de Brives, était présente et a souligné l'importance de cette démarche participative sur le territoire.

Le stand était animé par :

- **Stéphane PLISSON**, représentant du collectif d'agriculteurs CAVT36, initiateur du projet.
- **Christopher COSMUS**, représentant de GLHD, maître d'ouvrage du projet.
- **Romain MOREAU** et **Coline de VALENCE**, de l'agence Trait Clair, tiers garant neutre de la concertation.

Au fil des échanges, **11 contributions écrites** ont été recueillies, portant sur **quatre grandes thématiques : la préservation du paysage, les caractéristiques techniques du projet, le projet agricole et l'évolution des pratiques, ainsi que les retombées locales**.

Les participants ont salué **cette démarche de concertation proactive**, qui favorise une écoute des habitants et des usagers du territoire. Ils ont également insisté sur l'importance **d'une communication continue et transparente** avec l'ensemble des parties prenantes (propriétaires, exploitants agricoles, locataires), afin d'assurer une prise en compte sincère des attentes locales.

Ce stand d'information marque ainsi **une nouvelle étape clé dans la concertation**, en permettant d'enrichir la réflexion collective autour du projet et **d'alimenter les prochaines étapes du dialogue territorial**.

LE PORTER À CONNAISSANCE

Plusieurs actions de communication ont été mises en place en amont du stand d'information et de participation du 5 octobre 2024.

Diffusion des supports d'information sur le territoire

L'information sur la concertation et ses différentes étapes a été relayée dès le 16 septembre 2024 par l'apposition de **l'avis de concertation et de l'affiche officielle sur les panneaux d'affichage municipaux** des communes concernées (Meunet-Planches, Condé, Sainte-Fauste et Brives), ainsi qu'au siège de la





Communauté de Communes Champagne Boischauts. La commune de Vouillon a rejoint ce dispositif le 28 septembre.

En parallèle, une **plaquette d'information détaillée** (4 pages) a été distribuée entre le 17 septembre et le 8 octobre dans les boîtes aux lettres des habitants des communes de Brives, Condé, Meunet-Planches et Sainte-Fauste, ainsi que pour les habitants de Vouillon situés au sud de la RD925.

Relais numérique et médiatique

Le projet dispose d'un **site internet dédié** (www.aufildelatheols.fr), actif depuis le 24 août 2024, permettant aux habitants d'accéder aux informations et de contribuer en ligne.

La **Communauté de Communes Champagne Boischauts** a relayé les dates et les modalités de la concertation sur son site IntraMuros, offrant ainsi un canal d'information supplémentaire.

Deux articles dans La Nouvelle République ont également permis d'informer largement le public :

- Le 27 septembre, une brève annonçait la réunion publique du 30 septembre.
- Le 3 octobre, un article détaillé présentait le projet agricole et le calendrier des ateliers et réunions à venir.

Actions de proximité et mobilisation du public

Un **porte-à-porte** a été réalisé les 26, 27 et 28 septembre, permettant d'informer directement 287 foyers des communes concernées et de recueillir les premières contributions de 68 habitants.

La **réunion d'information et de participation** du 30 septembre a rappelé le calendrier des temps de concertation, notamment la tenue du stand d'information du 5 octobre.

Enfin, pour faciliter l'accès des visiteurs le jour de l'événement, un **fléchage sur site** a été installé juste avant l'ouverture du stand, garantissant une signalisation visible et efficace.



Une photo de l'affichage déployé depuis l'entrée ouest du bourg de Brives, le long de la Chaussée de César



Des extraits des supports et moyens utilisés pour le porter à connaissance de ce stand

LES MODALITÉS D'ANIMATION

Le dispositif logistique

Le stand d'information et de participation du 5 octobre 2024 a été conçu comme un **espace ouvert et convivial, favorisant l'échange**, la participation et la transparence autour du projet agrivoltaire "Au fil de la





Théols". Son organisation a reposé sur trois dimensions clés : **un dispositif logistique accueillant, des outils d'animation interactifs et une méthodologie participative favorisant l'expression des habitants.**

Pour assurer une présence visible et accessible, un barnum et une table ont été installés sur le parking de la mairie de Brives. Une signalétique légère a été positionnée aux abords des grands axes routiers environnants, attirant ainsi les passants curieux et facilitant l'orientation vers le stand. Un espace de convivialité a été aménagé, avec du café, du thé et des gâteaux, créant un cadre propice aux discussions informelles et aux échanges détendus.

Les outils d'animation

Plusieurs supports ont été mis à disposition des participants afin de faciliter l'information et l'expression des contributions :

- **Deux panneaux d'information (format A1)** ont été installés à la vue de tous :
 1. Le premier détaillant les caractéristiques et enjeux du projet agrivoltaïque.
 2. Le second expliquant le dispositif de concertation préalable volontaire.Ces supports ont permis aux animateurs de la concertation, aux agriculteurs du collectif CAVT36 et aux représentants de GLHD d'illustrer leurs propos et d'apporter des précisions aux visiteurs.
- **Une grande carte aérienne des cinq communes concernées** a été disposée sur la table, permettant aux habitants de localiser les zones d'étude du projet et d'y positionner leurs contributions.
- **Un fil à linge participatif** a été installé, offrant aux visiteurs la possibilité d'afficher leurs contributions au fil des échanges et de partager leurs remarques avec l'ensemble des participants.
- **Un bloc de formulaires** était mis à disposition pour recueillir :
 - Le lieu de résidence et le profil du participant.
 - La thématique de contribution.
 - Un descriptif détaillé de la remarque ou question.
 - Sa localisation sur la carte si pertinent.

Ce format a permis d'assurer une traçabilité des contributions, tout en offrant aux participants la possibilité d'exprimer librement leurs attentes.

Tout au long de l'événement, les membres de GLHD, le représentant du collectif d'agriculteurs CAVT36 et les animateurs de l'agence TraitClair étaient disponibles pour répondre aux questions et recueillir les contributions.

Les principes d'animation

L'accueil et l'accompagnement des visiteurs se sont déroulés en trois grandes étapes :

1. Un premier temps d'échange et de montée en compétence :

Lorsqu'un participant arrivait sur le stand, un temps de discussion était engagé afin d'évaluer son niveau de connaissance du projet.

Selon ses attentes et son niveau d'information, il bénéficiait :

- D'une présentation détaillée du projet.
- D'un échange avec les porteurs du projet ou la maîtrise d'ouvrage pour répondre à ses interrogations.

2. Un espace d'expression structuré et interactif

- Les participants étaient invités à renseigner autant de mini-formulaires qu'ils le souhaitaient pour consigner leurs questions ou contributions.
- L'agence TraitClair animait la dynamique participative, en notant et compilant les échanges oraux, afin d'assurer un suivi exhaustif des contributions écrites et verbales.

3. Une structuration des contributions par thématique et localisation :

Chaque contribution était associée à l'une des thématiques majeures du projet :

- Usages et expertise locale (*pratiques de loisirs, chasse, randonnées, zones sensibles...*).
- Paysage et biodiversité (*haies végétales, masques paysagers, intégration des installations...*).
- Aménagements complémentaires (*zones pédagogiques, continuité de chemins, espaces conviviaux...*).

Une codification par gommettes colorées permettait de visualiser les contributions sur la carte :

- **ROUGE** → Points d'attention / Expertise d'usage.
- **VERT** → Propositions d'aménagements paysagers.
- **JAUNE** → Propositions d'aménagements de loisirs ou complémentaires.

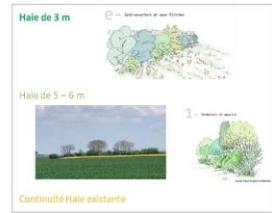




Cette méthodologie a permis une visualisation claire et interactive des propositions des participants.



Ci-contre une photo du stand pendant l'animation



Des aperçus des supports d'animation utilisés sur le stand (de g. à d. : Une carte des zones d'études, une planche récap des caractéristiques du projet, une planche d'inspiration pour les aménagements paysagers et une photo d'un projet agrivoltaire)

LE RECUEIL DE LA PARTICIPATION

Le stand d'information et de participation du 5 octobre 2024 a offert un espace d'échange ouvert et constructif, où les habitants ont pu poser leurs questions, partager leurs préoccupations et formuler des propositions. Les discussions, riches et variées, ont permis d'aborder quatre grandes thématiques du projet agrivoltaire :

- L'insertion du projet dans le paysage
- Les caractéristiques techniques et environnementales du projet
- Les retombées locales possibles
- Le projet agricole et le type de cultures choisies

L'insertion du projet dans le paysage

Les participants ont exprimé une sensibilité particulière à la question des co-visibilités et de l'impact paysager du projet, notamment depuis les itinéraires de promenade et les routes environnantes.

- Les vues et co-visibilités autour du projet
 - La distance des panneaux par rapport aux Monuments Historiques (notamment autour de l'église de Brives) a été soulevée à plusieurs reprises.
 - Des habitants ont proposé la plantation de haies végétales pour masquer le projet depuis la route de Brives et le chemin longeant la rivière, des itinéraires prisés des promeneurs.
 - Des gommettes ont été apposées sur la carte pour identifier les points de vue nécessitant un masquage végétal.

« Il est nécessaire de traiter les vues, en particulier depuis la route de Brives et le chemin le long de la rivière. »

« Il faut reconstituer les haies végétales tout autour du projet, comme avant... »

GLHD a précisé que :

- Les haies existantes seront conservées, et de nouvelles haies seront plantées pour réduire l'impact visuel et renforcer la biodiversité.





- Une concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) sera nécessaire avant le dépôt des permis de construire pour étudier les incidences du périmètre de protection des Monuments Historiques.

*« C'est un beau projet. Il n'y a pas d'impact sonore ou visuel. »
« De l'éolien, on en a beaucoup trop. »*

Ce projet intervient dans un contexte marqué par une réticence locale aux projets éoliens, souvent critiqués pour leur impact paysager et sonore. En comparaison, le projet agrivoltaïque semble mieux accepté par les habitants présents.

Les caractéristiques techniques du projet vis-à-vis des contraintes environnementales

Les échanges ont également porté sur l'empreinte environnementale du projet, avec des interrogations sur son bilan carbone et le recyclage des panneaux photovoltaïques.

« Quel est le bilan carbone du dispositif ? Si les panneaux viennent de Chine, la pollution n'est pas chez nous, mais il y a quand même pollution. Quid du recyclage ? »

GLHD a répondu que :

- La majorité des panneaux photovoltaïques sont actuellement fabriqués en Chine, mais le dispositif est recyclable à 95%, un atout majeur en matière d'économie circulaire.
- Des pièces seront remplacées avant 40 ans, avec un budget déjà provisionné pour assurer leur renouvellement sans perte d'efficacité.

Les participants se sont montrés attentifs, mais non opposés au projet, conscients des enjeux liés à la transition énergétique et de la nécessité de développer des sources d'énergie renouvelable.

Les retombées locales possibles

Un échange a porté sur les bénéfices attendus pour les riverains et les collectivités. Certains habitants ont exprimé leur souhait de pouvoir bénéficier directement de l'électricité produite.

*« Ce qui peut être dérangent, c'est que c'est un projet économique pour les agriculteurs, mais les habitants riverains pourraient aussi bénéficier de l'électricité... »
« Ce qui serait bien, ce serait aussi de profiter de l'électricité. »
« Il y a aussi des retombées financières pour les communes. »*

GLHD a expliqué que :

- Les habitants peuvent se regrouper et formuler une demande collective pour bénéficier d'un accès direct à l'électricité produite, sous réserve d'un engagement suffisant.
- Des retombées financières sont prévues pour les collectivités locales, notamment via les taxes et redevances associées au projet.

Ces précisions ont permis de mieux informer les participants sur les opportunités économiques locales offertes par le projet.

Le projet agricole et le type de cultures choisies

Quelques échanges ont porté sur le choix des cultures et leur impact environnemental, notamment en matière de gestion de l'eau et d'utilisation des traitements phytosanitaires.

*« Quels seront les types de cultures qui seront faites par les agriculteurs sur ces parcelles ? »
« Est-il prévu de cultiver en agriculture biologique ? »
« Quel traitement pour les cultures ? »*

Madame Annie BARREAU, Maire de Brives, a exprimé un enjeu particulier quant à la gestion de l'eau potable, insistant sur l'importance de préserver une ressource de qualité pour les habitants.

« On doit délivrer de l'eau potable de qualité aux habitants et la situation est déjà problématique. »

Stéphane PLISSON, membre du collectif CAVT36, a répondu que :

- Les agriculteurs s'adapteront à la réglementation en vigueur sur l'utilisation des traitements phytosanitaires.
- L'agriculture biologique n'est pas prévue, en raison des défis techniques et économiques qu'elle représente, mais les cultures sélectionnées privilégieront des pratiques durables.





- La luzerne est une culture envisagée, car elle nécessite peu d'intrants et contribue à l'amélioration de la ressource en eau.
- Les machines agricoles devront être adaptées aux parcelles équipées de panneaux photovoltaïques, garantissant ainsi la pérennité de l'activité agricole.

Ces précisions ont permis de confirmer aux participants que le projet agrivoltaïque reste avant tout un projet agricole, garantissant le maintien des exploitations et l'adaptation des pratiques aux réalités du territoire.



Photo du support cartographique ayant servi de support aux contributions



Photo des contributions accrochées sur le stand (préconisations sur le plan à Brives - gommettes vertes 1 et 2 : routes depuis lesquelles le projet doit être masqué par des haies végétales - correspondantes aux itinéraires de promenade)

LES CONCLUSIONS

Tout au long de la matinée, les participants du stand d'information et de participation du 5 octobre 2024 ont pu poser de nombreuses questions, partager leurs attentes et formuler des propositions concrètes. Les échanges ont principalement porté sur l'intégration paysagère, les caractéristiques techniques du projet, le projet agricole et les retombées locales.

Les contributions ont été consignées sous plusieurs formats :

- Des mini-formulaires affichés sur le fil à linge participatif,
- Des gommettes apposées sur la carte aérienne, permettant d'identifier les points d'attention et les propositions d'aménagement,
- Des échanges directs avec les porteurs du projet, les agriculteurs du collectif CAVT36 et les animateurs de la concertation.

Les participants ont été invités aux prochains temps de concertation, afin de poursuivre les discussions et d'affiner collectivement le projet. Grâce à ce stand d'information et de participation, le projet "Au fil de la Théols" s'enrichit des contributions locales, assurant ainsi une conception mieux adaptée aux réalités du territoire et aux préoccupations des habitants.

Les opportunités du projet

Cet événement a permis d'identifier plusieurs opportunités qui renforcent la pertinence et l'acceptabilité du projet :





- **Un projet soutenu pour son ancrage agricole** : les habitants reconnaissent la nécessité de **maintenir l'activité agricole sur le territoire**, tant pour ses **aspects économiques que paysagers et environnementaux**.
- **Un projet en phase avec la transition écologique** : les échanges ont montré une compréhension des enjeux climatiques et **énergétiques**, et une adhésion à l'idée d'**innover pour garantir l'avenir des exploitations agricoles**.
- **Une opportunité d'innovation agricole durable** : l'agrivoltaïsme est perçu comme **une solution d'avenir**, permettant **une adaptation progressive des pratiques agricoles**, tout en contribuant à la **transition énergétique du territoire**.
- **Des bénéfices énergétiques attendus** : le projet suscite une **attente forte** quant à la possibilité pour les habitants et les collectivités de **bénéficier directement d'une partie de l'électricité produite**.

Les enseignements tirés de la participation du public

Les discussions ont permis d'identifier plusieurs **points d'attention majeurs** qui devront être approfondis au fil de la concertation :

La préservation de l'identité paysagère :

- **Les co-visibilités du projet** restent une préoccupation centrale. L'étude paysagère devra **intégrer des solutions adaptées**, notamment par la plantation de **haies végétales** aux endroits stratégiques.
- **Le positionnement des panneaux dans les parcelles** sera particulièrement étudié, et les choix de **types de haies** seront abordés lors des **ateliers-visites de parcelles**.

L'enjeu environnemental des panneaux :

- **Le recyclage et l'impact carbone** des panneaux ont fait l'objet de discussions approfondies.
- Les participants ont apprécié les **réponses précises et techniques** apportées sur ces sujets, qui leur ont permis d'appréhender **les impacts réels du projet** sur l'environnement.

Le devenir des parcelles agricoles :

- L'échange avec les agriculteurs a permis aux habitants de **mieux comprendre les contraintes du milieu agricole**.
- **Le maintien de l'activité agricole et l'adaptation des cultures** sont vus comme des enjeux clés, et les agriculteurs du collectif CAVT36 devront **poursuivre leurs réflexions sur les évolutions de leurs pratiques**.

Les retombées locales :

- L'enjeu d'un **accès direct à l'électricité produite** pour les habitants est revenu à plusieurs reprises.
- **Les bénéfices financiers pour les collectivités locales** sont également attendus, et devront être clarifiés au cours de la concertation.

Les mesures retenues pour co-construire le projet

À l'issue de cette rencontre, plusieurs **engagements concrets** ont été pris par les porteurs du projet afin d'intégrer les attentes exprimées :

1. **Insertion paysagère du projet**
 - **Positionner des haies végétales** le long des **cheminements de promenade et de la route de Brives** afin d'atténuer l'impact visuel du projet.
2. **Bénéfices agricoles**
 - **Mettre en avant les avantages agronomiques** des panneaux photovoltaïques, notamment en termes de **protection des sols et réduction de l'évaporation de l'eau**.
 - **Encourager la remise en culture de parcelles délaissées**, afin de diversifier les revenus des exploitants.
3. **Dynamisme économique**
 - **Communiquer sur les retours d'expérience positifs** d'autres projets similaires, en mettant en avant les **garanties apportées aux exploitants** et les **effets sur l'économie locale**.





- **Valoriser le projet comme un levier d'innovation territoriale**, positionnant la région comme un acteur clé de la **transition énergétique et agricole**.
- 4. **Engagement collaboratif**
 - **Assurer un cadre de vie préservé et apaisé** pour les riverains, en intégrant des **mesures paysagères adaptées**.
 - **Rassurer les parties prenantes sur la pérennité du projet**, en garantissant un **suivi transparent** et une **concertation continue**.

L'appréciation de la concertation

Les participants ont souligné l'intérêt de cette **démarche de concertation préalable volontaire**, qui favorise le **dialogue** et l'**échange direct** avec les **habitants** et **usagers** du territoire.

- **Un espace d'information et d'écoute** où chacun a pu **s'exprimer librement**, poser ses questions et formuler des **préconisations**.
- **Une concertation ouverte et transparente**, essentielle pour garantir **une prise en compte sincère des attentes locales**.
- **Une volonté collective de co-construire un projet adapté au territoire**, en intégrant les préoccupations exprimées tout au long du processus de concertation.

Grâce à cette **dynamique de dialogue continu**, le projet "**Au fil de la Théols**" s'inscrit pleinement dans une logique de **coopération avec les acteurs locaux**, assurant ainsi son **intégration** dans le **paysage** et l'**économie** du territoire.

- **Le rappel du calendrier des rendez-vous de la concertation préalable volontaire**

Porte-à-porte « Introduction au projet »		Du 26 au 28/09	En journée
Réunion d'information et de participation	Mairie de Meunet-Planches	Le 30/09	18h30 à 20h
Stand d'information et de participation	Mairie de Brives	Le 5/10	10h à 13h
Porte-à-porte des paysagistes « visite des riverains »		Le 7/10 et le 19/10	En journée
Visite-atelier de terrain n°1 (Parcelles au nord de Meunet-Planches et au sud de Condé)	Mairie de Meunet-Planches	Le 8/10	À partir de 17h jusqu'à 20h
Visite-Atelier de terrain n°2 (Parcelles au sud de Brives et à l'est de Meunet-Planches)	Au pied du Château d'eau de Brives	Le 15/10	À partir de 17h jusqu'à 20h
Stand d'information et de participation	Mairie de Meunet-Planches	Le 19/10	10h à 13h
Visite-Atelier de terrain n°3 (Parcelles de Sainte-Fauste et Vouillon)	Mairie de Vouillon	Le 22/10	À partir de 17h jusqu'à 20h
Réunion de restitution des enseignements	Mairie de Meunet-Planches	Le 5/11	18h30 à 20h

Source : Lettre d'information - septembre 2024





STAND d'INFORMATION ET DE PARTICIPATION #2
Le 19 octobre 2024 de 10h00 à 13h00
Sur la commune de Meunet-Planches



En résumé

Dans le cadre de la **concertation préalable volontaire** sur le projet agrivoltaïque « *Au fil de la Théols* », un **deuxième stand d'information et de participation** a été organisé afin de rencontrer les habitants, répondre à leurs interrogations et recueillir leurs contributions.

Ce temps d'échange a eu lieu le **samedi 19 octobre 2024**, entre **10h et 13h**, sur le **parking situé à l'entrée de Meunet-Planches**, le long de la **RD918**. Ce stand visait à offrir un accès à l'information à celles et ceux qui ne pouvaient se rendre disponibles en semaine, tout en favorisant un dialogue direct avec les acteurs du projet.

L'événement s'est déroulé en **présence de Madame Catherine VIRMAUX, Maire de Meunet-Planches, et de Monsieur Christian LAFOND, Maire de Condé**, que nous remercions chaleureusement pour leur implication.

Le stand a également réuni :

- **Alain JUGAND**, membre du collectif d'agriculteurs **CAVT36**,
- **Christopher COSMUS** et **Rachel GRIGGS**, représentants de **GLHD**, maître d'ouvrage du projet,
- **Romain MOREAU** et **Coline de VALENCE**, de **TRAITCLAIR**, tiers garant neutre de la concertation.

Afin de faciliter les échanges, un **barnum** et une **table** ont été installés à proximité du **lotissement** et de **l'auberge des Rabouilleux**. Une **signalétique légère** a permis d'orienter les passants vers le stand, tandis qu'un espace convivial avec **café, thé et gâteaux** a favorisé des discussions ouvertes et détendues.

Au total, **6 participants** sont venus échanger avec l'équipe, permettant de **recueillir 9 contributions** sur **5 thématiques différentes**. Les visiteurs ont manifesté un **réel intérêt pour le projet**, posant de nombreuses questions et partageant leurs observations sur son intégration dans le territoire.

Ce stand d'information s'est inscrit dans une **dynamique constructive et sereine**, où chacun a pu exprimer ses attentes et préoccupations. Les contributions recueillies viendront **alimenter la réflexion collective** et nourrir les étapes suivantes de la concertation.

LE PORTER À CONNAISSANCE

Plusieurs actions d'information ont été mises en place afin de garantir une large diffusion des enjeux du projet et d'assurer l'accessibilité des échanges au plus grand nombre. Ces différentes actions de communication et de sensibilisation ont contribué à garantir une participation informée et active des habitants du territoire dans la démarche de concertation.

Un dispositif d'information déployé sur le territoire

Dès le **16 septembre**, l'**avis de concertation** et l'**affiche des rendez-vous de la concertation** ont été apposés sur les panneaux d'affichage des mairies de Meunet-Planches, Condé, Sainte-Fauste et Brives, ainsi qu'au





siège de la Communauté de Communes Champagne Boischauts. La mairie de Vouillon a complété cette diffusion le 28 septembre.

Afin de garantir un accès direct aux informations essentielles, **une plaquette de présentation du projet, sous format papier (4 pages)**, a été distribuée dans les boîtes aux lettres des habitants entre le 17 septembre et le 8 octobre. Cette distribution a couvert l'ensemble des habitations des communes de Brives, Condé, Meunet-Planches et Sainte-Fauste, ainsi que celles situées au sud de la RD925 à Vouillon.

Des canaux de communication variés pour une diffusion élargie

Un **site internet dédié au projet**, accessible depuis le 26 août à l'adresse suivante : www.aufildelatheols.fr, permet d'accéder aux informations actualisées et d'apporter des contributions en ligne.

Par ailleurs, **deux articles de presse** sont venus renforcer la visibilité du projet :

- Une première brève, parue dans *La Nouvelle République* du 27 septembre, a annoncé la tenue de la réunion publique du 30 septembre.
- Un article plus détaillé, publié le 3 octobre dans *La Nouvelle République*, a présenté les ateliers et réunions organisés, tout en mettant en avant les spécificités du projet agricole.

Le site *IntraMuros* de la Communauté de Communes Champagne Boischauts a également relayé les différentes dates et modalités de la concertation préalable.

Une démarche de terrain proactive

Un **porte-à-porte a été réalisé les 26, 27 et 28 septembre**, permettant de rencontrer directement les habitants des communes concernées. Au total, 287 habitations ont été visitées, et 68 foyers ont pu exprimer leurs premières interrogations et contributions.

Le **30 septembre, une réunion d'information et de participation** a permis de présenter le projet en détail et de rappeler le calendrier des différents temps de concertation, dont la tenue du stand du 19 octobre.

Enfin, afin d'assurer une visibilité optimale le jour même de l'événement, **un fléchage a été installé sur site**, dirigeant les passants et les curieux vers le stand.



Une photo de l'affichage positionné sur la RD918 à l'entrée du bourg de Meunet-Planches

> Indre > Brives

Champagne berrichonne : un projet agrivoltaïque porté par dix agriculteurs

ABONNÉS Cet article est réservé aux abonnés numériques.



Joffrey Augay et Christophe Roger, deux des membres du collectif, devant l'une des parcelles où devraient être installés des panneaux solaires.
© Photo NR

Par JEAN MARC DESLOGES
Publié le 03/10/2024 à 16:52, mis à jour le 04/10/2024 à 11:57

Un collectif d'agriculteurs ayant leurs exploitations sur cinq communes travaille sur un projet agrivoltaïque. Une concertation est en cours.

Concilier pratiques agricoles et production d'énergie solaire, c'est le principe de l'agrivoltaïsme. Dix agriculteurs dont les neuf exploitations se trouvent sur cinq communes proches de la Théols (Sainte-Fauste, Brives, Condé, Meunet-Planches et Vouillon) se sont lancés dans un projet en 2022. Pour cela, ils ont créé le Collectif agrivoltaïque théolois 36.

meunet-planches

> **Randonnée semi-nocturne.** Du comité des fêtes de Meunet-Planches samedi 28 septembre 2024. Marche brame du cerf avec départ groupé à 18h30 au lieudit le grand Villechaud. Inscription 17h30. Au retour, apéritif et boudin chaud. 4 € par personne et 1,50 € jusqu'à 12 ans. Contacts : 06.70.76.30.77 ; 06.78.45.80.39.

> **Projet agrivoltaïque.** Une concertation préalable volontaire du projet agrivoltaïque Au fil de la Théols, porté par un collectif de dix agriculteurs champenois aura lieu sous forme de réunion publique lundi 30 septembre, à 18h30, à la salle de réunion de la mairie. Face aux nombreux

Des extraits des supports et moyens utilisés pour le porter à connaissance de ce stand





LES MODALITÉS D'ANIMATION

Un dispositif logistique accueillant et visible

Le stand a été installé sur le parking situé à l'entrée de la commune de Meunet-Planches, à proximité du lotissement et de l'auberge des Rabouilleux.

Une signalétique légère a été mise en place aux abords des axes routiers environnants pour guider les passants et les inciter à rejoindre le stand.

Un barnum et une table ont été disposés afin de créer un espace d'échange confortable et identifiable.

Un moment convivial a été favorisé grâce à la mise à disposition de café, thé et gâteaux, permettant aux visiteurs de prendre le temps d'échanger dans une atmosphère détendue.

Des outils d'animation interactifs et pédagogiques

Différents supports ont été mis à disposition pour informer les participants et encourager leur contribution au projet :

- **Deux panneaux d'information** en format A1 détaillaient :
 1. Les caractéristiques du projet agrivoltaïque.
 2. Le dispositif de concertation préalable volontaire et ses différentes étapes.
- **Une grande carte aérienne** des cinq communes concernées permettait de situer les zones d'étude du projet et d'illustrer les échanges avec les participants.
- **Un fil à linge participatif** accueillait les contributions des visiteurs, affichant également celles recueillies lors du stand du 5 octobre à Brives, afin de favoriser une continuité dans les échanges et la réflexion collective.
- **Un bloc de formulaires** était mis à disposition pour que chaque participant puisse renseigner :
 1. Le lieu de résidence et le profil du participant.
 2. La thématique de contribution.
 3. Un descriptif détaillé de la remarque ou question.
 4. Sa localisation sur la carte si pertinent.

Les représentants de GLHD, du collectif d'agriculteurs CAVT36 et de l'agence TRAITCLAIR étaient présents pour répondre aux questions et accompagner les participants dans leur réflexion.

Un cadre d'animation favorisant l'échange et la participation

L'accueil et l'échange avec les participants se sont déroulés en trois étapes :

1. Évaluer le niveau d'information du participant :

Lors de son arrivée sur le stand, chaque visiteur était interrogé sur sa connaissance du projet. Selon son niveau de familiarité avec le sujet, il pouvait :

- Recevoir une présentation synthétique pour mieux comprendre les enjeux.
- Obtenir des réponses immédiates à ses questions auprès des porteurs de projet.

2. Faciliter la contribution individuelle :

Les participants étaient invités à remplir autant de mini-formulaires que nécessaire pour exprimer leurs observations et suggestions :

- L'équipe TRAITCLAIR veillait à consigner chaque échange de manière exhaustive.



L'emplacement du stand 19 octobre 2024





- Les contributions étaient affichées sur le fil à linge, permettant à chacun de prendre connaissance des avis exprimés.

3. Localiser et organiser les contributions :

Chaque proposition pouvait être positionnée sur la carte grâce à un système de gommettes thématiques :

- **Rouge** : Points d'attention / expertise d'usage (pratiques de loisirs, chasse, randonnée, conflits d'usages...).
- **Vert** : Propositions d'aménagements paysagers (types de haies, masques visuels, biodiversité...).
- **Jaune** : Idées d'aménagements complémentaires (aire pédagogique, parking, continuité des chemins...).

Un **partage collectif** était favorisé grâce à l'affichage des contributions sur le fil à linge, permettant un échange dynamique entre participants. Les visiteurs étaient invités à laisser leurs coordonnées pour être tenus informés de l'évolution du projet et des futures concertations



Ci-contre une photo du stand pendant l'animation



Des aperçus des supports d'animation utilisés sur le stand (de g. à d. : Une carte des zones d'études, une planche récap des caractéristiques du projet, une planche d'inspiration pour les aménagements paysagers et une photo d'un projet agrivoltaire)

LE RECUEIL DE LA PARTICIPATION

Un suivi des contributions et une continuité dans les échanges

- Une approche participative structurée

La cartographie présentée sur le stand était celle déjà utilisée lors du stand du 5 octobre ainsi que des ateliers des 8 et 15 octobre. Elle affichait les contributions précédentes, permettant ainsi aux nouveaux participants de visualiser les propositions déjà émises et d'y réagir.

9 contributions écrites sont venues compléter les 11 contributions du stand du 5 octobre, portant sur cinq thématiques principales :

- La **préservation du paysage** (1 contribution)
- Le **projet agricole** (1 contribution)
- La **transition énergétique** (1 contribution)
- Les **retombées pour le territoire** (4 contributions)
- Les **aspects financiers du projet** (2 contributions)

Les contributions des participants

L'insertion du projet dans le paysage

« On regarde ensemble le plan au niveau des parcelles situées à proximité de Condé, et il est indiqué sur le plan la nécessité de planter des haies vis-à-vis des habitations situées à l'Est des parcelles concernées et le long de la départementale. »





- **Action :** L'emplacement a été identifié et noté sur le plan par l'équipe de GLHD, qui prévoit d'intégrer cette demande dans l'étude paysagère du projet.

Le projet agricole et le type de cultures choisies

« Au niveau du périmètre de captage d'eau potable, comme il y a obligation de cultiver dans le cadre du projet agrivoltaïque, comment vont faire les agriculteurs pour assurer un rendement face à la limitation des traitements ? »

- **Réponse :** Les agriculteurs devront adapter leurs pratiques aux éventuelles restrictions sur l'utilisation des traitements agricoles dans ces zones sensibles. En cas de baisse de rendement, l'indemnité versée aux exploitants dans le cadre de la mise à disposition des parcelles pourra constituer un filet de sécurité. Néanmoins, les agriculteurs cherchent à privilégier des cultures adaptées et économiquement viables.

La transition énergétique pour le territoire

« La question n'est pas de savoir si on a besoin de plus d'énergie, c'est surtout pour nous de savoir comment on va pouvoir la payer. Il y a des ménages sur le territoire qui sont en grande précarité et qui ont par exemple décidé de renoncer à se chauffer face aux prix de l'électricité ou d'autres énergies. »

- **Éclairage apporté par GLHD :** Le besoin en électricité reste important, et la transition énergétique passe par l'augmentation de la part d'électricité dans le mix énergétique. GLHD agit en tant que producteur d'électricité et contribue ainsi à la décarbonation du mix énergétique français. La fixation des prix de l'électricité relève de mécanismes de marché indépendants des producteurs.

Les retombées locales possibles

« Les impôts fonciers des habitations du territoire pourraient être baissés par les communes concernées, d'un montant équivalent au moins à la recette générée par la taxe perçue, liée à l'installation du projet agrivoltaïque sur le territoire. »

- **Précision de TRAITCLAIR :** L'évolution de la taxe foncière relève d'une décision politique des communes. Celles-ci peuvent choisir d'utiliser les recettes fiscales issues du projet pour alléger la fiscalité locale, mais cela dépendra de leurs choix budgétaires.

« Pourquoi le projet n'a-t-il pas été proposé dès le départ, en communication générale, à l'ensemble des propriétaires fonciers, qui pourraient être intéressés par les revenus versés en lien avec la mise à disposition des terres ? »

- **Réponse de GLHD :** Une réunion ouverte à tous les agriculteurs du territoire a été organisée au démarrage du projet, il y a plus de deux ans. Seuls les exploitants ayant manifesté un intérêt ont poursuivi la démarche. Un projet agrivoltaïque repose sur un engagement tripartite entre le propriétaire foncier, l'exploitant agricole et l'exploitant de la ferme agrivoltaïque.

« Pourquoi la commune de Meunet-Planches n'a pas souhaité mettre ses terres, en propriété communale, dans le périmètre d'étude ?

Les revenus auraient ainsi pu revenir aux habitants. »

- **Réponse de GLHD :** Toutes les communes concernées ont été informées dès les premiers échanges sur le projet. La mise à disposition des terres communales relève d'un choix politique propre à chaque municipalité.

« Comment les revenus liés à la vente de l'électricité pourraient profiter aux habitants des communes concernées ? »

- **Éclairage de TRAITCLAIR :** Il existe des mécanismes juridiques permettant aux collectivités de bénéficier directement des revenus liés à la production d'électricité, par exemple via la création d'un syndicat d'énergie si les habitants souhaitent s'impliquer dans une démarche collective.

Les aspects financiers du projet

« Quel est le coût du projet ? Qu'est-ce que cela comprend ? »

« Quel est le coût à l'hectare du projet ? Et à combien s'élèvent les revenus perçus par les agriculteurs, en montant moyen à l'hectare ? »





➤ Réponses de GLHD :

- **Coût global du projet** : Environ **1 million d'euros par hectare**, entièrement financé par GLHD et ses actionnaires, sans apport financier des agriculteurs.
- **Revenus agricoles** : L'enveloppe globale perçue par les agriculteurs et propriétaires représente **environ 5 % du chiffre d'affaires généré par la vente d'électricité**. Ce montant est variable en fonction du prix du marché de l'électricité, mais un seuil de protection est prévu pour sécuriser les revenus des exploitants.

- GLHD ne communique pas publiquement le détail des revenus des agriculteurs, ces derniers étant couverts par des contrats privés. Toutefois, les conditions sont les mêmes pour tous les membres du collectif CAVT36.

Un engagement renforcé des habitants dans la concertation

Lors de ce stand du 19 octobre, les participants ont pu réagir aux contributions précédentes et apporter de nouveaux éléments de réflexion. L'échange a permis d'éclaircir plusieurs points sur les retombées locales, les aspects financiers et les adaptations agricoles nécessaires.

Grâce à cette nouvelle session de participation, le projet agrivoltaïque « **Au fil de la Théols** » continue de s'enrichir des remarques et attentes locales, assurant une prise en compte fine des préoccupations des habitants et des acteurs du territoire.



Une photo de la cartographie ayant servi de support aux contributions



Une photo des contributions accrochées sur le stand





LES CONCLUSIONS

Le stand d'information du 19 octobre 2024 à Meunet-Planches a permis de poursuivre les échanges avec les habitants et usagers du territoire sur le projet agrivoltaïque « Au fil de la Théols ». Dans une ambiance sereine et constructive, les participants ont exprimé leurs questionnements et remarques sur plusieurs aspects du projet, notamment sur son insertion dans le paysage, ses implications agricoles et ses retombées économiques locales.

Les opportunités du projet

Plusieurs opportunités ont émergé au cours des échanges :

- **Évolution des pratiques agricoles** : Le projet incite à repenser les cultures en fonction des besoins en intrants et de la qualité des sols, ce qui pourrait favoriser des pratiques plus résilientes face aux enjeux environnementaux.
- **Production locale d'énergie** : L'électricité produite sera distribuée prioritairement à proximité du site, assurant une meilleure stabilité énergétique et limitant les pertes liées au transport.
- **Maîtrise des coûts de l'énergie** : Le projet pourrait offrir une opportunité de réflexion sur les mécanismes permettant aux habitants de bénéficier d'un cadre juridique adapté pour maîtriser les coûts de l'énergie produite localement. Les discussions ont notamment porté sur les impôts locaux et les structures juridiques nécessaires pour organiser ces retombées.
- **Préservation du paysage** : L'implantation de haies permettra de limiter les co-visibilités depuis les habitations, un point particulièrement sensible pour les riverains. À ce titre, la pertinence du maintien d'une parcelle située au sud du bourg de Meunet-Planches dans la zone d'étude a été questionnée par certains participants.

Les enseignements tirés de la participation du public

Les contributions et remarques recueillies lors de ce stand ont porté sur cinq thématiques principales :

- La préservation du paysage
- Le projet agricole
- La transition énergétique
- Les retombées économiques pour le territoire
- Les aspects financiers du projet

Les participants ont posé des questions précises sur le coût du projet, les revenus perçus par les exploitants et les retombées économiques pour le territoire. Une préoccupation récurrente a été soulevée concernant la précarité énergétique de certains ménages du territoire.

Les habitants ont insisté sur l'importance d'une intégration paysagère soignée, notamment en limitant les co-visibilités avec les habitations. Les participants ont exprimé leur soutien au projet agrivoltaïque, conscients des difficultés croissantes pour les agriculteurs face au changement climatique et du besoin de diversifier leurs revenus.

Les mesures retenues

Au terme des échanges, plusieurs engagements ont été pris par les porteurs du projet pour co-construire une installation adaptée aux attentes locales :

- **Insertion paysagère du projet**
 - Positionner des haies végétales le long de la RD 918 et à l'est des parcelles proches de Condé pour préserver les habitations isolées.
 - Réévaluer le maintien d'une parcelle située au sud du bourg de Meunet-Planches dans la zone d'étude.
- **Bénéfices agricoles**
 - Remettre en culture des parcelles aujourd'hui en jachère, afin de diversifier les sources de revenus des agriculteurs.
 - Faire évoluer les cultures et les pratiques en réduisant l'usage des intrants, pour répondre aux enjeux environnementaux et réglementaires.





- **Dynamisme économique**
 - Envisager des retombées locales possibles, sous condition d'un engagement fort des habitants pour porter une structure juridique permettant d'organiser cette redistribution des bénéfices.

- **Le bénéfice de la concertation**

Cette deuxième rencontre sur l'espace public a confirmé l'intérêt des habitants pour le projet agrivoltaïque et la pertinence d'une concertation ouverte et structurée.

- **Une transparence renforcée**

L'affichage des contributions recueillies lors des précédents stands et ateliers a permis aux visiteurs de mieux comprendre l'évolution du projet et des échanges. Ce souci de transparence a été apprécié et a contribué à installer un dialogue constructif.

- **Une communication efficace et inclusive**

Le dispositif mis en place démontre que l'information large et accessible aux habitants et aux acteurs du territoire favorise une meilleure compréhension des enjeux du projet.

- **Un projet co-construit, en réponse aux attentes locales**

Les échanges ont permis d'identifier des pistes d'amélioration et de mieux répondre aux préoccupations des riverains, notamment en matière d'insertion paysagère et de retombées économiques en local.

- **Un engagement durable dans la concertation**

Les participants ont été invités à poursuivre le dialogue lors des prochains temps de concertation. Les livrets de participation ont été complétés et remis par les habitants, contribuant à enrichir la réflexion collective.

Pour clôturer ce moment d'échange, **un pot convivial** a été proposé aux participants, renforçant la dynamique de proximité et de dialogue autour du projet.

Le rappel du calendrier des rendez-vous de la concertation préalable volontaire

Porte-à-porte « Introduction au projet »		Du 26 au 28/09	En journée
Réunion d'information et de participation	Mairie de Meunet-Planches	Le 30/09	18h30 à 20h
Stand d'information et de participation	Mairie de Brives	Le 5/10	10h à 13h
Porte-à-porte des paysagistes « visite des riverains »		Le 7/10 et le 19/10	En journée
Visite-atelier de terrain n°1 (Parcelles au nord de Meunet-Planches et au sud de Condé)	Mairie de Meunet-Planches	Le 8/10	À partir de 17h jusqu'à 20h
Visite-Atelier de terrain n°2 (Parcelles au sud de Brives et à l'est de Meunet-Planches)	Au pied du Château d'eau de Brives	Le 15/10	À partir de 17h jusqu'à 20h
Stand d'information et de participation	Mairie de Meunet-Planches	Le 19/10	10h à 13h
Visite-Atelier de terrain n°3 (Parcelles de Sainte-Fauste et Vouillon)	Mairie de Vouillon	Le 22/10	À partir de 17h jusqu'à 20h
Réunion de restitution des enseignements	Mairie de Meunet-Planches	Le 5/11	18h30 à 20h

Source : Lettre d'information - septembre 2024





COMPTE-RENDU DE LA VISITE ATELIER N°1
Le 8 octobre 2024 de 17h00 à 20h00
Sur les communes de Meunet-Planches et Condé



En résumé

Le 8 octobre 2024, la première **visite-atelier** du projet "Au fil de la Théols" s'est tenue sur les parcelles concernées par la zone d'étude au nord de Meunet-Planches et au sud de Condé, permettant aux participants de **découvrir le site, d'échanger sur l'insertion paysagère, les enjeux agricoles et environnementaux, et de proposer des aménagements complémentaires.**

Organisée en **deux temps**, cette rencontre a débuté par une **visite de terrain** à 17h, suivie d'un **atelier participatif** en salle de 18h30 à 20h. Elle s'est déroulée en présence de :

- Mme Catherine VIRMAUX - Maire de Meunet-Planches,
- Mme Françoise BROCHARD - Adjointe à la maire de Meunet-Planches,
- Laurent THOMAS et Benoît JUGAND, membres du collectif d'agriculteurs CAVT36,
- Christopher COSMUS et Nicolas KHORSI-DARROUSSAT pour GLHD,
- Coline de VALENCE et Romain MOREAU pour TraitClair, tiers garant de la concertation.

Malgré une participation restreinte (2 participants), la rencontre a été **productive et enrichissante**, avec 23 contributions, remarques et questions portant sur 5 thématiques majeures. 8 emplacements ont été localisés sur le plan, et 2 livrets de participation ont été complétés.

Les discussions ont principalement abordé **l'insertion paysagère du projet, notamment par la plantation de haies végétales, les impacts environnementaux, les aménagements complémentaires et les bénéfices agricoles.** L'outil de modélisation 3D et la maquette grandeur nature ont été particulièrement appréciés pour aider à la visualisation du projet.

Les participants ont souligné **la qualité de l'animation et des informations fournies, ainsi que la transparence du maître d'ouvrage et l'implication des agriculteurs.** À l'issue de la rencontre, ils ont été **invités aux prochains temps de concertation**, et leurs contributions seront analysées pour affiner l'intégration du projet dans son environnement.

LE PORTER À CONNAISSANCE

Afin d'assurer une **information accessible à toutes et tous**, plusieurs actions de communication ont été mises en place pour annoncer et préparer la **visite-atelier du 8 octobre 2024**, inscrite dans la **concertation préalable volontaire** du projet **Au fil de la Théols.**

Diffusion de l'information sur le territoire

Dès le 16 septembre 2024, l'avis de concertation ainsi que l'affiche des rendez-vous de la concertation ont été apposés sur les panneaux d'affichage des mairies de Meunet-Planches, Condé, Sainte-Fauste et





Brives, ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes Champagne-Boischauts. La mairie de Vouillon a rejoint ce dispositif le 28 septembre.

En parallèle, une plaquette d'information de 4 pages présentant les enjeux du projet a été distribuée entre le 17 septembre et le 8 octobre dans les boîtes aux lettres des habitants de Brives, Condé, Meunet-Planches et Sainte-Fauste, ainsi que pour les foyers situés au sud de la RD925 à Vouillon.

- **Relais numérique et médiatique**

Le projet dispose d'un site internet dédié (www.aufildelatheols.fr), en ligne depuis le 24 août 2024, permettant aux habitants d'accéder aux informations du projet et de contribuer en ligne.

Deux articles dans La Nouvelle République ont permis de relayer l'information auprès du public :

- Le 27 septembre, une brève annonçait l'ouverture de la concertation et rappelait la tenue de la réunion publique du 30 septembre.
- Le 3 octobre, un article détaillé présentait les ateliers et réunions à venir, en mettant l'accent sur les aspects agricoles du projet.

De plus, la Communauté de Communes Champagne Boischauts a relayé les dates et modalités de la concertation sur son site IntraMuros, garantissant une diffusion numérique locale de l'information.

- **Mobilisation sur le terrain et interactions avec les habitants**

Un porte-à-porte de proximité a été organisé les 26, 27 et 28 septembre, permettant d'informer directement 287 foyers des communes concernées et de recueillir les premières contributions de 68 habitants.

La réunion publique du 30 septembre a permis de présenter le projet en détail et de rappeler les différentes étapes de la concertation, dont la visite-atelier du 8 octobre.

Un stand d'information et de participation s'est tenu le 5 octobre devant la mairie de Brives, offrant aux habitants un espace d'échange direct, où ils ont pu poser leurs questions et être informés des prochaines rencontres, y compris cette visite-atelier.

Enfin, en amont de l'événement, un envoi de messages SMS a été réalisé auprès des personnes ayant manifesté leur intérêt pour suivre la concertation, afin de leur rappeler la tenue de la visite-atelier et d'encourager leur participation.

Grâce à ces actions de communication variées et complémentaires, cette visite-atelier a pu être portée à la connaissance des habitants du territoire, leur offrant l'opportunité de s'informer et de contribuer activement à la réflexion collective autour du projet.



Des extraits des supports et moyens de communication utilisés pour le porter à connaissance de cette première visite-atelier





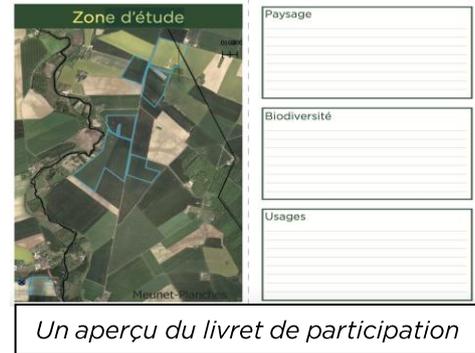
LE DÉROULÉ ET L'ANIMATION

La première **visite-atelier du 8 octobre 2024** s'est articulée autour de **deux temps complémentaires**.

Temps 1 : La visite des parcelles

- Un livret de participation pour structurer les contributions

Dès leur arrivée, les participants ont reçu un **livret de participation individuel**, distribué par l'équipe de **TraitClair**. Ce support leur a permis de **noter leurs remarques et contributions** sur les **thématiques de la concertation**, avant la mise en commun lors de l'atelier en salle.



- Une installation grandeur nature pour visualiser le projet

Afin d'aider les participants à **se projeter dans l'aménagement futur**, un **dispositif de piquets et de rubalises** avait été installé sur une parcelle **représentative du projet**. Cette installation matérialisait les **dimensions réelles** d'une **installation-type** comprenant un **pieu** et des **panneaux photovoltaïques**, permettant ainsi de **se rendre compte des proportions**.

- Une simulation en réalité augmentée pour une immersion visuelle

Pour compléter cette visualisation, GLHD a utilisé une **tablette numérique** afin de présenter aux participants une **simulation d'implantation virtuelle du projet**. Grâce à une **application de réalité augmentée**, chacun a pu **visualiser le projet dans son environnement réel**, facilitant ainsi les **échanges et les propositions d'aménagements**.

Temps 2 : L'atelier en salle

- Un support de présentation

L'atelier s'est déroulé dans une salle équipée d'un **vidéoprojecteur** et d'un **grand écran**, permettant de diffuser un **support de présentation détaillé**, ainsi qu'un **film illustrant le projet et son intégration paysagère**.

- Une cartographie interactive pour organiser les contributions

Une **cartographie au format A1**, intégrant les contributions issues du stand du 5 octobre, a été mise à disposition des participants. Ce support a facilité la **localisation des points d'attention** et la **mise en commun des propositions**, notamment sur les **aménagement paysagers et environnementaux**.

- Un travail collaboratif sur les essences végétales

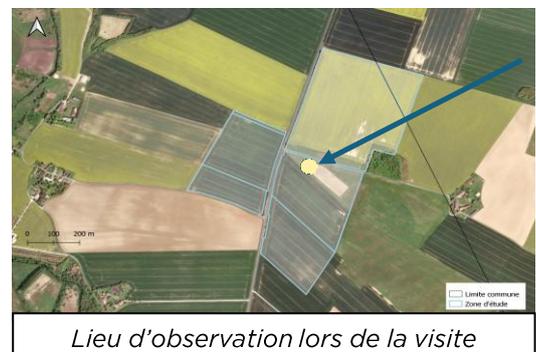
L'atelier a également inclus un travail spécifique sur le **choix des haies végétales** destinées à accompagner l'implantation du projet. Pour cela, une **liste des essences végétales** recommandées par la **paysagiste mandatée par GLHD**, l'Atelier **Mathilde MARTIN**, a été imprimée au format **A5**. Cette liste était accompagnée d'un **livret illustré** reprenant les **photos et caractéristiques des essences sélectionnées**, afin d'aider les participants à **se projeter dans le futur aménagement paysager** du projet.

LA VISITE DES PARCELLES

Le rendez-vous était fixé à **17h en mairie de Meunet-Planches**, où un **transport collectif** avait été organisé pour conduire les participants sur les **parcelles de la zone 1 du périmètre d'étude**, située en bordure de la **route départementale 918**, au nord de Meunet-Planches.

Les caractéristiques de la visite

Sur place, les **représentants du collectif CAVT36**, de **GLHD** et de **TraitClair** ont ouvert la visite en **présentant leurs rôles et responsabilités respectifs** et en **remerciant chaleureusement les participants** pour leur présence.



Le cadre de la **concertation préalable volontaire** a été rappelé, ainsi que l'**objectif de cette visite-atelier** :

- Découvrir les parcelles et comprendre leurs caractéristiques agricoles





- Visualiser les dimensions d'une installation-type du projet
- Échanger sur les enjeux environnementaux et paysagers
- Recueillir les premières impressions et contributions des participants

Les participants ont été invités à **signer la feuille d'émargement** avant de recevoir un **livret de participation**, distribué par **TraitClair**. Ce support individuel leur a permis de **noter leurs observations et suggestions**, qui seront mises en commun lors de l'atelier en salle.

Un projet agricole au cœur des échanges

La genèse du projet a été présentée par les **membres du collectif CAVT36**, agriculteurs engagés dans le projet représentant aujourd'hui **220 hectares de zone d'étude**.

- **Laurent THOMAS**, propriétaire et exploitant d'une parcelle concernée, a expliqué les raisons qui l'ont conduit à rejoindre le projet. Il a insisté sur **les difficultés liées aux aléas climatiques et à la nature sableuse du sol**, qui limitent fortement **les rendements agricoles**. Il a présenté **l'opportunité offerte par l'agrivoltaïsme pour sécuriser un revenu stable tout en maintenant une activité agricole sur ses terres**.
- **Benoît JUGAND**, également membre du collectif, a détaillé les **cultures envisagées sur les parcelles concernées**, notamment des **légumineuses**, adaptées à **une réduction des intrants et à l'optimisation de la ressource en eau**.

Un projet novateur combinant agriculture et production d'énergie verte

- La présentation synthétique du projet agrivoltaïque

Un **représentant de GLHD** a ensuite présenté les **caractéristiques techniques et le cadre réglementaire du projet**, en rappelant les étapes clés :

- **2023** : Lancement des **études exploratoires** sur une zone initiale de **350 hectares**.
- **2024** : Réduction de l'aire d'étude à **222 hectares** après identification et prise en compte des enjeux agricoles et environnementaux.
- **2025** : Dépôt prévu du **permis de construire**.

- **Un secteur aux enjeux environnementaux faibles**

Les études environnementales, menées par **ADEV Environnement**, ont permis d'identifier les **habitats naturels, la flore et la faune** sur les secteurs de **La Croix et Les Terreaux**.

12 sessions d'inventaires ont été réalisées entre **avril 2023 et mars 2024**, et ont conclu à un **faible enjeu écologique sur les zones étudiées**. **Aucune zone humide n'a été identifiée** sur le secteur de **Meunet-Planches (zones 1 et 2)**.

- **Les caractéristiques techniques de la production d'électricité**
 - **Puissance installée prévue** : 160 MWc, soit 200 GWh/an de production.
 - **Modules photovoltaïques** : panneaux de 720 Wc, installés sur structures mobiles sur monopieux.
 - **Technologie de suivi solaire** : les panneaux suivront la course du soleil d'est en ouest.
 - **Distances et hauteur** :
 - **Interdistance entre pieux** : 13 mètres
 - **Bord à bord des modules** : 8,23 mètres
 - **Hauteur des panneaux** : 1,20 m au point bas, jusqu'à 4,5 m au point haut

La concertation actuelle s'inscrit dans une phase préalable au dépôt du permis de construire, prévu à l'horizon 2025.

Visualisation du projet sur site

Pour aider les participants à se **projeter dans l'aménagement futur**, plusieurs outils de simulation ont été utilisés :

- Une implantation grandeur nature





Un dispositif de piquets et de rubalises a été installé sur la parcelle afin de matérialiser les dimensions réelles d'une installation-type (pieu + panneaux photovoltaïques). Cet aménagement a permis aux participants d'apprécier les proportions des équipements et leur intégration dans l'espace.

- Une simulation en réalité augmentée

À l'aide d'une tablette numérique, GLHD a présenté une modélisation 3D du projet. Cette simulation a permis de visualiser en temps réel l'implantation des panneaux dans leur environnement et d'évaluer les impacts visuels du projet sous différents angles de vue.

- Des supports explicatifs

Différents documents ont accompagné la visite, notamment :

- Le livret de participation pour consigner les observations des participants.
- Le schéma des haies illustrant les solutions paysagères prévues.
- Une photo d'une installation agrivoltaïque existante pour comparaison.

Un temps d'échange libre et constructif

Les participants ont été invités à exprimer leurs interrogations et remarques, donnant lieu à des discussions constructives :

- Questions sur l'impact environnemental et paysager
- Interrogations sur la compatibilité du projet avec les pratiques agricoles
- Propositions sur l'implantation des haies végétales et l'intégration paysagère

Ces échanges ont permis d'éclaircir certaines réticences et de répondre aux premières préoccupations, en apportant des éléments techniques et des précisions sur la démarche de concertation.



Des photos de la visite sur site



Les simulations d'implantations grâce à l'application de réalité augmentée (Captures d'écran non contractuelles)





Les remarques et questions par thématiques pendant la visite

L'insertion du projet dans le paysage

Les premiers échanges ont porté sur l'**intégration paysagère du projet**, notamment à travers la plantation de **haies végétales** et les potentielles covisibilités depuis les routes environnantes.

« Ce que j'avais vu ailleurs me paraissait plus impressionnant. »

« Vos haies atteignent quelle hauteur ? »

« Au bord de la route départementale, c'est moins gênant. »

GLHD a précisé la **hauteur des panneaux et des haies prévues**, en s'appuyant sur la **simulation matérialisée sur site à l'aide de rubans et de piquets**. Les participants ont ainsi pu comparer ces dimensions à la **hauteur d'un tracteur présent sur place**, confirmant que la perception du projet est **moins imposante qu'imaginée**.

« Est-ce qu'il y aura des haies le long des petites routes ? Il n'y en a pas besoin, ça ferait un couloir. »

« Il faut planter uniquement le long de la route départementale, avec des haies semi-transparentes. »

Les discussions ont abouti à un consensus :

- Planter des haies semi-transparentes uniquement le long de la route départementale, pour ne pas masquer complètement l'installation.
- Éviter la plantation de haies le long des petites routes, afin de ne pas créer un effet de cloisonnement.

Certaines questions ont également porté sur les **distances d'implantation des panneaux** par rapport aux chemins, à la route départementale et aux parcelles agricoles voisines. GLHD a rappelé les **reculs réglementaires imposés**, ainsi que les **contraintes liées à la défense incendie**.

« Il faut voir avec chaque habitant, attention à ne pas faire des blockhaus de haies partout »

- Les **habitations proches du projet** ont été identifiées, et la **plantation de haies sera étudiée au cas par cas**, en fonction des **souhaits des propriétaires**.

« La parcelle située entre le bourg de Meunet-Planches et Brives est trop visible, il faut la retirer du projet. »

- GLHD a pris en compte cette remarque et prévoit de **contacter les riverains concernés par un risque de co-visibilité** pour évaluer les ajustements possibles.

L'implantation des clôtures et la préservation de la biodiversité

« Et la hauteur de la clôture ? » « Il y a des chevreuils. »

« Pour la clôture, il faudra envisager des passages pour la petite faune, il y a beaucoup de gibier dans le secteur. »

- GLHD a précisé que les **clôtures auront une hauteur de 2 mètres**, conformément aux normes en vigueur.
- Les participants ont souligné le **risque de franchissement des clôtures par les cervidés et les sangliers**, nécessitant la mise en place de **dispositifs de passage pour la petite faune**.

Les caractéristiques techniques du projet agrivoltaïque

« Quelles sont les incidences de la grêle sur les panneaux ? »

- GLHD a expliqué que les **panneaux sont conçus pour résister aux intempéries** et qu'un **système de maintenance préventive** permettra leur remplacement en cas de besoin.
- **Des détecteurs automatiques** surveilleront en temps réel la production des panneaux, et des **caméras orientées vers les parcelles** assureront un suivi régulier.

« Est-ce que les panneaux augmentent par leur présence le risque d'orages ? »

- GLHD a précisé qu'**aucune étude scientifique ne démontre un impact des panneaux photovoltaïques sur la fréquence ou l'intensité des orages**.

« Les panneaux produisent-ils de la chaleur ? »

- GLHD a expliqué que les panneaux **ne génèrent pas de chaleur** et qu'au contraire, ils contribuent à **réduire l'évapotranspiration des sols**, favorisant ainsi la préservation de l'humidité des cultures sous-jacentes.





- L'espacement de 13 mètres entre les structures permet également une **bonne ventilation**, limitant tout effet de surchauffe.

Les aménagements complémentaires

Les participants ont proposé des **aménagements pédagogiques et paysagers** pour accompagner le projet :

« On pourrait créer une aire pédagogique accessible depuis la route départementale. Et visible, avec des panneaux de rabattement. Dans le coin d'une parcelle, avec un accès sécurisé depuis la route départementale. »

- GLHD a proposé l'installation d'un **espace pédagogique avec des panneaux explicatifs** sur le projet.
- Les participants ont validé cette idée, en suggérant un **emplacement visible et sécurisé** le long de la **route départementale**. Cette proposition a été **reportée sur le plan lors de l'atelier en salle**.

*« En haut de Saint-Léger, en bordure de la route départementale, il y a un **abri bus désaffecté**. Il faudrait le **démolir**. »*

- Les participants ont identifié sur le plan un **ancien abri-bus désaffecté**, appartenant à la **commune de Meunet-Planches**, qui pourrait être **retiré dans le cadre du projet**.

Sur l'amélioration des chemins de promenade et de randonnée : Les participants ont estimé que **les chemins existants sont peu utilisés, hormis par les agriculteurs**, et qu'**aucun aménagement spécifique** (bancs, signalétique) n'est nécessaire.

L'ATELIER EN SALLE

Après la visite de terrain, les participants ont été accueillis dans la **salle de réunion de la mairie de Meunet-Planches**, où un **temps d'échange et de travail collectif** avait été préparé en amont. Cet atelier a permis de **poursuivre les réflexions engagées sur site**, en approfondissant les enjeux liés à **l'intégration paysagère, aux essences végétales et aux aménagements complémentaires**.

Présentation du projet et échanges techniques

- **Un rappel des fondamentaux du projet**

L'atelier a débuté par une **présentation du projet agrivoltaïque**, abordant :

- **La genèse du projet** et les motivations des agriculteurs du collectif CAVT36.
- **Une synthèse des études environnementales et paysagères** réalisées.
- **Les caractéristiques techniques du projet**, avec un focus sur l'implantation des panneaux et les aménagements associés.

Un **temps de questions-réponses** a permis à chaque participant de **poser ses questions et d'exprimer ses observations** sur les aspects techniques du projet.

Projection d'un film sur l'importance des haies

- **Un support pédagogique sur la biodiversité**

Un film de **3 minutes 26 secondes** intitulé « **Des haies pour favoriser la biodiversité** » a été projeté. Ce documentaire a été réalisé dans le cadre du programme **DYN'AGROBIO**, financé par l'**Office Français de la Biodiversité** et la **Fédération Nationale des Chasseurs en Région Centre-Val de Loire**.

Le film met en avant :

- **Les bénéfices des haies en bordure de parcelles cultivées**, notamment en matière de **biodiversité, de régulation climatique et de protection des cultures**.
- **Le rôle des haies comme habitat pour la faune locale**, en particulier pour certaines espèces protégées.

- **Travail sur les essences végétales**

À la suite de la projection, une **liste des essences végétales** recommandées pour le projet a été distribuée aux participants. Cette liste, élaborée avec la **Fédération Nationale de la Chasse**, a permis à chacun d'**indiquer ses connaissances et ses préférences** en matière d'essences locales.





Travail collectif sur l'intégration paysagère et les aménagements

À l'aide d'un plan grand format et d'un jeu de gommettes, chaque participant a pu indiquer les zones où il juge pertinent d'implanter des haies.

Les principaux sujets abordés :

- La hauteur des haies et leur rôle de masque paysager ou de zone ouverte selon les perspectives.
- Le choix des strates végétales (haies basses, haies denses, haies semi-transparentes).
- L'équilibre entre transparence et opacité, en fonction de la localisation et de l'usage souhaité.
- L'aspect des clôtures, leur hauteur et la nécessité de prévoir des passages pour la faune sauvage.
- L'habillage des transformateurs, avec des solutions d'intégration paysagère.
- Les aménagements complémentaires identifiés, comme l'éventuelle création d'un espace pédagogique en bordure de la route départementale.



Des extraits du film projeté sur le dispositif DYNAGROBIO CVL pour la Fédération de Chasse de la Région Centre-Val de Loire



Une photo de l'atelier

Les contributions pendant l'atelier

L'atelier a permis aux participants d'échanger sur l'intégration paysagère du projet, les caractéristiques des clôtures et des transformateurs, ainsi que sur les retombées locales. Cet espace collaboratif a facilité l'expression des attentes et des propositions concrètes, consignées sur un plan de travail interactif.

L'insertion du projet dans le paysage

Les participants ont été invités à réagir à une sélection de photos d'essences végétales locales et à identifier celles qu'ils connaissaient et jugeaient pertinentes pour l'aménagement du projet.

« Les aulnes, les saules sont des arbres de milieu humide. Ils ne sont pas à retenir pour la route départementale. »

- Les participants ont recommandé d'éviter certaines espèces, comme :
 - Les végétaux à pousse lente (ex. houx).
 - Ceux qui restent de faible hauteur (ex. rosier des champs).
 - Les aulnes et saules, préférables en zones humides.

Les propositions d'essences complémentaires :

- L'érable champêtre, qui n'était pas dans la liste initiale.
 - Le genêt, historiquement présent dans le secteur (référence au lieu-dit « Les Genêts »).
- « Un maximum d'arbustifs, et pas de grands arbres. Il y a un risque que les branches des arbres, s'ils ne sont pas entretenus, viennent jusque dans les champs et gênent les exploitations. »*
- « Les arbres à 10 mètres n'ont aucun intérêt pour la route départementale. »*
- « Le masque semi-transparent le long de la route départementale, partiel comme le semi-transparent à 5-6 m (voir schéma page précédente). »*





- Un consensus s'est dégagé pour :
 - **Privilégier des massifs arbustifs plutôt que des arbres hauts**, afin d'éviter l'ombrage excessif des cultures.
 - **Planter des haies semi-transparentes ou discontinues** le long de la route départementale, **pour éviter un effet de couloir** et assurer une transition paysagère plus naturelle.
 - **Anticiper certaines plantations en amont de la mise en service du projet**, pour permettre une bonne prise racinaire et un développement optimal du couvert végétal.

La localisation des plantations et aménagements complémentaires

Les participants ont travaillé sur un **plan de la zone 1 (nord de Meunet-Planches)** en apposant des **gommettes de différentes couleurs** pour identifier les aménagements souhaités :

- **Gommettes bleues** → Zones où une **haie semi-opaque** pourrait être plantée.
- **Gommette jaune** → Proposition d'un **espace pédagogique avec panneaux d'information et stationnement**.
- **Gommette rouge** → Localisation d'un **abri désaffecté à démolir** (bordure de la route départementale, hameau de Saint-Léger).
- **Gommette verte** → Suggestion de plantation d'une **haie opaque** en limite des habitations proches du projet.



Plan collaboratif avec les contributions amenées lors de l'atelier du 8 octobre

Les clôtures

Les participants ont échangé sur l'**apparence, les matériaux et la teinte des clôtures** entourant l'installation.

Les attentes exprimées :

- **Une clôture de couleur verte**, plus discrète dans le paysage.
- **Un grillage rigide**, assurant une meilleure résistance.
- **Des poteaux en bois plutôt qu'en métal**, pour éviter le risque de conduction électrique.
- **Des portails en acier galvanisé**, permettant aux exploitants d'accéder aux parcelles.

Les transformateurs

GLHD a précisé que les postes de transformation seraient implantés à l'intérieur des parcelles et masqués par des haies, si nécessaire.





« Si le transformateur n'est pas visible, la couleur verte est préférable. »
« Si le local est visible, l'habillage bois pourrait être envisagé, mais il demande plus d'entretien. »

- Il est convenu que :
- **Les transformateurs non visibles seront peints en vert** pour se fondre dans le paysage.
- **Un habillage bois pourra être envisagé sur les structures visibles**, bien que son entretien soit un point de vigilance.

Les retombées locales

« La taxation de l'installation agrivoltaïque engendre le versement d'un montant réparti entre les communes, le département, l'intercommunalité concernés. Le produit versé aux communes ne semble pas être utilisable directement par chaque collectivité. Qu'en est-il ? »

- GLHD a détaillé le fonctionnement de la taxe IFR (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux) :
- **Répartition des recettes fiscales :**
 - 50% pour la Communauté de Communes Champagne Boischauts.
 - 30% pour le Département.
 - 20% pour la commune d'implantation.
- **Montant progressif :** les retombées financières augmentent après 20 ans d'exploitation.
- **Utilisation des fonds :** la taxe est intégrée au budget des collectivités et peut être affectée à divers projets d'intérêt général.

Les participants ont exprimé leur souhait de voir ces retombées bénéficier directement aux communes et aux habitants.

LES CONCLUSIONS

Cette première visite-atelier aura permis d'informer les participants sur le projet agrivoltaïque, avec un accent mis sur les questions d'intégration paysagère du projet, par l'implantation de haies végétales, et sur les enjeux autour des questions agricoles. Les premières contributions concernant des aménagements complémentaires ont émergé à l'occasion de ce temps participatif. Les participants se sont montrés curieux et investis.

Les opportunités du projet

Plusieurs opportunités auront pu être identifiées dans le cadre de cette visite-atelier :

- **Le projet permet le maintien d'une activité agricole, et l'évolution de leurs pratiques**, notamment par la remise en cultures de parcelles aujourd'hui en jachère (exemple observé dans la visite-atelier de ce jour). Le projet est soutenu par les habitants, qui sont conscients de la nécessité pour les agriculteurs de diversifier leurs revenus face aux aléas climatiques.
- **Le projet présente une technologie adaptée aux aléas climatiques** (grêle, orages, canicules) et des opérations de maintenance sont programmées tout au long de l'exploitation du dispositif.
- **Le projet permet d'y associer des aménagements complémentaires participant au renforcement de la biodiversité :** la question du traitement de la circulation des animaux dans le cadre du projet a donné lieu à de premières contributions, notamment sur l'identification des points de traversée, d'une part, et sur des aménagements dans les clôtures pour le passage de la petite faune, d'autre part.
- **La présence d'habitations à proximité du projet doit être traitée en termes d'insertion paysagère, à l'aide de haies végétales opaques.**





- **Le projet peut dégager de nouvelles possibilités d'investissement au niveau local**, par les collectivités, par les revenus liés au produit des taxes perçues sur le territoire.
- **Le projet peut aussi faire l'objet de visites à but pédagogique** autour de la question de la transition énergétique, et de l'énergie solaire.

Les enseignements tirés de la participation du public

Les contributions et remarques ou questions auront porté sur **5 thématiques : la préservation du paysage, le projet agricole, les caractéristiques techniques, les retombées pour le territoire, le renforcement de la biodiversité.**

- **Les habitants ont apprécié cette visite-atelier**, et ont pu se rendre compte de l'insertion paysagère des panneaux, grâce aux outils d'animation mis en place (maquette, outil de simulation 3D). Les parcelles observées ont permis de constater leur situation vis-à-vis de la topographie : elles sont en contrebas par rapport à la route départementale 918.
- **La question de l'insertion paysagère reste centrale**, et la proximité des habitations doit être particulièrement étudiée pour éviter les co-visibilités. Dans le grand paysage, quand il n'y a pas d'habitations à proximité, il n'est pas paru nécessaire de cacher le projet depuis les chemins ruraux. Seulement depuis la route départementale, et par intermittence.
- **La protection des animaux**, et notamment leur circulation libre au sein du territoire, est également un sujet important pour les participants.
- **Les participants se sont montrés curieux quant au fonctionnement des panneaux**, leur résistance, et sur les questions relatives à la maintenance. Le souci des incidences sur l'environnement reste central.
- **Ils se sont saisis de l'opportunité de répondre aux besoins locaux** en lien avec les usages, en imaginant une aire pédagogique.

Les mesures retenues

Lors de cette visite-atelier, plusieurs mesures suivantes ont été retenues par les porteurs de projet pour co-construire le projet :

1. Insertion paysagère du projet :

- Positionner des haies végétales le long de la RD 918, en haie semi-transparente
- Planter des haies végétales opaques entre les parcelles et les habitations les plus à l'Est
- La parcelle située au sud du bourg de Meunet-Planches est questionnée dans son maintien dans la zone d'étude.

2. Bénéfices agricoles :

- Remettre en culture des parcelles délaissées, aujourd'hui en jachère, diversifiant ainsi les sources de revenus pour les agriculteurs.
- Faire évoluer les cultures et les pratiques, en limitant les intrants.
- Assurer une transmission possible de l'exploitation aux jeunes

3. Engagement collaboratif :

- Assurer un cadre de vie agréable et paisible pour les riverains en intégrant des mesures paysagères idoines.
- Rassurer les parties prenantes sur la pérennité du projet et les engagements de la maîtrise d'ouvrage.





4. Usages locaux renforcés :

- Aménager un espace pédagogique en bordure de la route départementale plutôt que le long des chemins ruraux, les participants ayant exprimé le fait que les randonneurs privilégiaient la forêt pour leurs balades.
- Prendre en compte les traversées d'animaux et adapter les clôtures au passage de la petite faune.

L'appréciation de la concertation

Les participants ont apprécié cette visite-atelier, tant dans le format que dans la qualité de l'animation et des informations fournies par les personnes présentes.

L'outil d'animation choisi pour représenter le projet (en 3D et avec une maquette grandeur nature) a été grandement utile et pertinent. Ils ont pu poser leurs questions à l'oral, contribuer également à l'écrit par l'intermédiaire du livret de participation, et du travail sur les essences végétales, le positionnement des haies et autres aménagements.

Le souci de transparence du maître d'ouvrage, et la présence des membres du CAVT36, ont permis de rassurer les participants sur le projet.

Un moment convivial a clôturé la rencontre, permettant des échanges plus informels entre les participants et les porteurs du projet.

Le rappel du calendrier des rendez-vous de la concertation préalable volontaire

Porte-à-porte « Introduction au projet »		Du 26 au 28/09	En journée
Réunion d'information et de participation	Mairie de Meunet-Planches	Le 30/09	18h30 à 20h
Stand d'information et de participation	Mairie de Brives	Le 5/10	10h à 13h
Porte-à-porte des paysagistes « visite des riverains »		Le 7/10 et le 19/10	En journée
Visite-atelier de terrain n°1 (Parcelles au nord de Meunet-Planches et au sud de Condé)	Mairie de Meunet-Planches	Le 8/10	À partir de 17h jusqu'à 20h
Visite-Atelier de terrain n°2 (Parcelles au sud de Brives et à l'est de Meunet-Planches)	Au pied du Château d'eau de Brives	Le 15/10	À partir de 17h jusqu'à 20h
Stand d'information et de participation	Mairie de Meunet-Planches	Le 19/10	10h à 13h
Visite-Atelier de terrain n°3 (Parcelles de Sainte-Fauste et Vouillon)	Mairie de Vouillon	Le 22/10	À partir de 17h jusqu'à 20h
Réunion de restitution des enseignements	Mairie de Meunet-Planches	Le 5/11	18h30 à 20h

Source : Lettre d'information - septembre 2024





En résumé

Dans le cadre de la concertation préalable volontaire du projet agrivoltaïque « Au fil de la Théols », une **seconde visite-atelier** s'est tenue le 15 octobre 2024. Ce temps d'échange a permis d'**approfondir les discussions engagées lors de la première visite du 8 octobre**, notamment sur l'**intégration paysagère**, les enjeux agricoles et l'**aménagement du projet**.

Cette rencontre s'est déroulée en **deux temps complémentaires** :

- **Une visite de terrain** à partir de 17h, durant laquelle les participants ont pu observer **deux parcelles du secteur** et apprécier la manière dont le projet pourrait s'intégrer au paysage, en tenant compte de la topographie et des risques de co-visibilité.
- **Un atelier en salle**, organisé à partir de 18h30, permettant de **poursuivre la réflexion collective** en localisant des aménagements sur un plan et en discutant des contributions recueillies lors de la première visite-atelier.

Cette seconde visite-atelier a rassemblé **11 participants**, qui ont formulé **33 contributions, remarques et questions**, réparties autour de **5 grandes thématiques**. L'atelier a également permis de **localiser 9 emplacements sur le plan** et d'enrichir les propositions déjà formulées lors de la précédente rencontre.

Parmi les présents, nous remercions particulièrement **Madame Catherine VIRMAUX**, Maire de Meunet-Planches, pour sa participation active aux échanges. **Nadine JOURDAIN**, agricultrice et membre du collectif CAVT36, a également apporté un éclairage précieux sur les réalités agricoles et les motivations du collectif à s'engager dans le projet. Du côté des porteurs de projet, **GLHD** était représenté par **Christopher COSMUS**, **Nicolas KHORSI-DARROUSSAT** et **Rachel GRIGGS**, tandis que l'agence **TraitClair**, tiers garant neutre de la concertation, était représentée par **Romain MOREAU** et **Coline de VALENCE**.

Dès le début de la rencontre, l'intérêt des participants s'est manifesté par des échanges riches et dynamiques. La **visite des deux parcelles** a permis d'illustrer concrètement les **enjeux paysagers et environnementaux** du projet, et d'évaluer les incidences potentielles sur le territoire.

Les discussions ont notamment porté sur : **l'implantation de haies végétales**, **l'intégration du projet dans le grand paysage**, **l'articulation entre production agricole et production énergétique**. L'atelier en salle a ensuite permis de **présenter les contributions recueillies lors de la visite du 8 octobre**, qui ont été **largement complétées par de nouvelles propositions** formulées au cours de cette rencontre.

LE PORTER À CONNAISSANCE

Plusieurs actions de communication ont été mises en place pour informer de la tenue de la **visite-atelier du 15 octobre 2024** et plus largement sur le processus de concertation préalable volontaire du projet « Au fil de la Théols ».





Une information diffusée à l'échelle locale

- Affichage en mairie et communication institutionnelle

L'avis de concertation et l'affiche récapitulative des rendez-vous ont été apposés dès le 16 septembre sur les panneaux d'affichage officiels des mairies de Meunet-Planches, Condé, Sainte-Fauste et Brives, ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes Champagne-Boischauts. La mairie de Vouillon a affiché ces éléments le 28 septembre.

- Diffusion en boîtes aux lettres

Une plaquette d'information de 4 pages détaillant le projet agrivoltaïque a été distribuée entre le 17 septembre et le 8 octobre dans les boîtes aux lettres des habitants des communes de Brives, Condé, Meunet-Planches et Sainte-Fauste, ainsi que des foyers situés au sud de la RD925 à Vouillon.

Un flyer de rappel spécifique aux visites-ateliers des 15 et 22 octobre a été distribué le 14 octobre dans les boîtes aux lettres des riverains proches des parcelles concernées à Brives et sur l'ensemble de la commune de Meunet-Planches.

Communication numérique et presse locale

Le site internet du projet (<https://www.aufildelatheols.fr/>), actif depuis le 24 août, permet à chacun de contribuer en ligne et de retrouver l'ensemble des informations sur la concertation.

Une brève annonçant l'ouverture de la concertation et précisant la tenue de la réunion publique du 30 septembre est parue dans La Nouvelle République, édition d'Issoudun, le 27 septembre.

Un article plus détaillé, publié le 3 octobre, a mis en avant les ateliers de concertation et le projet agricole sous-jacent.

Le site IntraMuros de la Communauté de Communes Champagne-Boischauts a relayé les dates et le cadre de la concertation préalable.

Actions de proximité et mobilisation directe

Un porte-à-porte a été organisé les 26, 27 et 28 septembre auprès de 287 habitations, permettant de présenter le projet et de recueillir les premières contributions de 68 foyers.

La réunion publique du 30 septembre a constitué un moment clé pour présenter le projet, répondre aux premières interrogations et rappeler les dates des prochains temps de concertation.

Un stand d'information a été installé devant la mairie de Brives le 5 octobre, offrant un espace de dialogue avec les habitants et permettant de rappeler les étapes à venir, tout comme la visite-atelier du 15 octobre.

Un nouvel envoi de SMS personnalisés a été effectué en amont de la visite-atelier auprès des personnes ayant exprimé leur intérêt lors des précédents temps d'échange.



Des extraits des supports et moyens de communication utilisés pour le porter à connaissance de cette première visite-atelier





LE DÉROULÉ ET L'ANIMATION

La première **visite-atelier du 8 octobre 2024** s'est articulée autour de **deux temps complémentaires**.

Temps 1 : La visite des parcelles

- Un livret de participation pour structurer les contributions

Dès leur arrivée, les participants ont reçu un **livret de participation individuel**, distribué par l'équipe de **TraitClair**. Ce support leur a permis de **noter leurs remarques et contributions** sur les **thématiques de la concertation**, avant la mise en commun lors de l'atelier en salle.



Un aperçu du livret de participation

- Une installation grandeur nature pour visualiser le projet

Afin d'aider les participants à se **projeter dans l'aménagement futur**, un **dispositif de piquets et de rubalises** avait été installé sur une parcelle **représentative du projet**. Cette installation matérialisait les **dimensions réelles** d'une **installation-type** comprenant un **pieu et des panneaux photovoltaïques**, permettant ainsi de se rendre compte des proportions.

- Une simulation en réalité augmentée pour une immersion visuelle

Pour compléter cette visualisation, GLHD a utilisé une **tablette numérique** afin de présenter aux participants une **simulation d'implantation virtuelle du projet**. Grâce à une **application de réalité augmentée**, chacun a pu **visualiser le projet dans son environnement réel**, facilitant ainsi les échanges et les propositions d'aménagements.

Temps 2 : L'atelier en salle

- Un support de présentation

L'atelier s'est déroulé dans une salle équipée d'un **vidéoprojecteur et d'un grand écran**, permettant de diffuser un **support de présentation détaillé**, ainsi qu'un **film illustrant le projet et son intégration paysagère**.

- Une cartographie interactive pour organiser les contributions

Une **cartographie au format A1**, intégrant les contributions issues du stand du 5 octobre, a été mise à disposition des participants. Ce support a facilité la **localisation des points d'attention** et la **mise en commun des propositions**, notamment sur les **aménagements paysagers et environnementaux**.

- Un travail collaboratif sur les essences végétales

L'atelier a également inclus un travail spécifique sur le **choix des haies végétales** destinées à accompagner l'implantation du projet. Pour cela, une **liste des essences végétales** recommandées par la **paysagiste mandatée par GLHD, l'Atelier Mathilde MARTIN**, a été imprimée au format **A5**. Cette liste était accompagnée d'un **livret illustré** reprenant les **photos et caractéristiques des essences sélectionnées**, afin d'aider les participants à se projeter dans le futur aménagement paysager du projet.

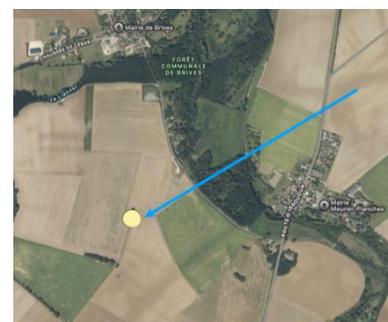
LA VISITE DES PARCELLES

Visite de la parcelle n°1 : Château d'eau de Brives

Le point de rendez-vous était fixé à **17h au pied du château d'eau de Brives**, offrant un panorama privilégié sur la première parcelle étudiée.

Dès l'arrivée, les **représentants du CAVT36, de GLHD et de l'agence TraitClair** se sont présentés, rappelant leur rôle et leurs engagements dans le cadre de la concertation.

Les participants ont ensuite été invités à **signer la feuille d'émargement et à récupérer un livret de participation individuel**, permettant de **noter leurs observations et contributions en vue de l'atelier en salle**.



Lieu de rendez-vous pour la visite de la parcelle n°1

Après un rappel du **cadre et des objectifs de la concertation**, ainsi que du **déroulé de la visite-atelier**, l'échange s'est engagé autour de **trois axes principaux** : les **motivations agricoles du projet**, son **diagnostic environnemental** et ses **caractéristiques techniques**.





Un projet agricole en réponse aux contraintes locales

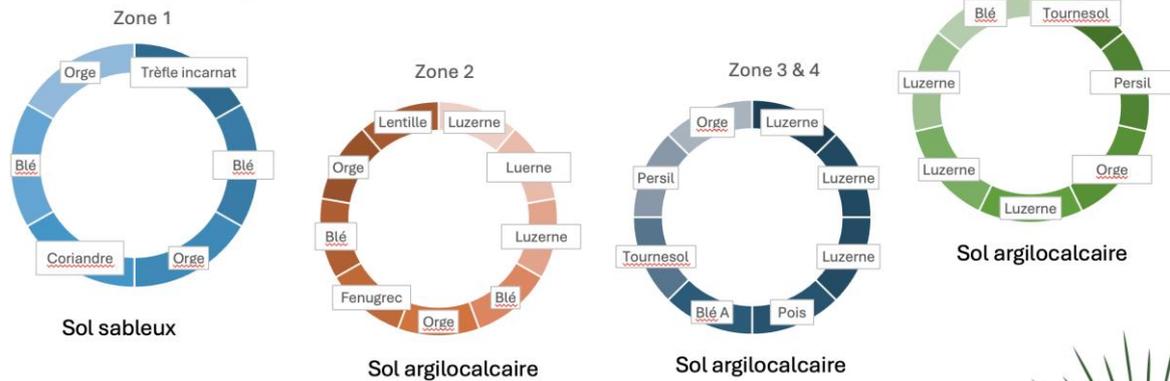
Nadine JOURDAIN, agricultrice et membre du collectif CAVT36, a partagé son expérience et ses motivations à participer au projet agrivoltaïque. Elle a expliqué que certaines de ses parcelles se situent dans le périmètre de protection du captage d'eau potable, où les contraintes réglementaires sur l'utilisation des intrants sont amenées à se renforcer.

« Ce n'est pas faire un cadeau aux jeunes que de garder ces terres non cultivées. »

Face à la baisse de rendement de ses parcelles argilocalcaires, elle et sa sœur, également exploitante, ont fait le choix d'intégrer ces terres au projet afin d'assurer leur viabilité économique et environnementale à long terme.

1 Le CAVT 36

4 projets agricoles en construction



Les rotations de cultures en cours de réflexion dans le cadre du projet de transition agricole

Un projet innovant au service de la transition énergétique

Le représentant de GLHD a présenté les grandes étapes du projet, rappelant que les premières études exploratoires ont débuté en 2023 sur une zone de 350 hectares. Suite à ces analyses, l'aire d'étude a été réduite à 222 hectares afin d'éviter les zones présentant des enjeux environnementaux majeurs.

Les participants ont ainsi pu prendre connaissance :

- Des délibérations des communes ayant autorisé la poursuite des études,
- Des diagnostics réalisés pour les études paysagère, agricole et environnementale,
- Du calendrier prévisionnel, avec un dépôt du permis de construire envisagé pour 2025.

Une zone d'étude à faible enjeu environnemental

Les études menées par ADEV Environnement, un bureau d'étude indépendant, ont permis de cartographier précisément la biodiversité locale.

- 12 sessions d'inventaires naturalistes ont été réalisées entre avril 2023 et mars 2024,
- Absence de zones humides identifiées sur le secteur du château d'eau de Brives,
- Impact écologique faible sur la faune et la flore recensées dans cette zone.

La synthèse de ces études est disponible dans le bilan de la concertation.

Les caractéristiques techniques du projet

Le projet prévoit l'installation de modules photovoltaïques de 720 Wc sur des structures mobiles à monopieux, permettant un suivi de la course du soleil pour optimiser la production d'électricité.





- Puissance installée : 160 MWc, soit une production estimée à 200 GWh/an,
- Interdistance entre pieux : 13 m, soit 8,23 m de bord à bord des panneaux,
- Hauteur des panneaux :
 - 1,20 m du sol en position inclinée,
 - Entre 2,5 et 4,5 m en position haute.

Cette disposition permet de préserver l'activité agricole sous les panneaux, en laissant un espace suffisant pour le passage des engins agricoles.

Les outils d'animation et de projection

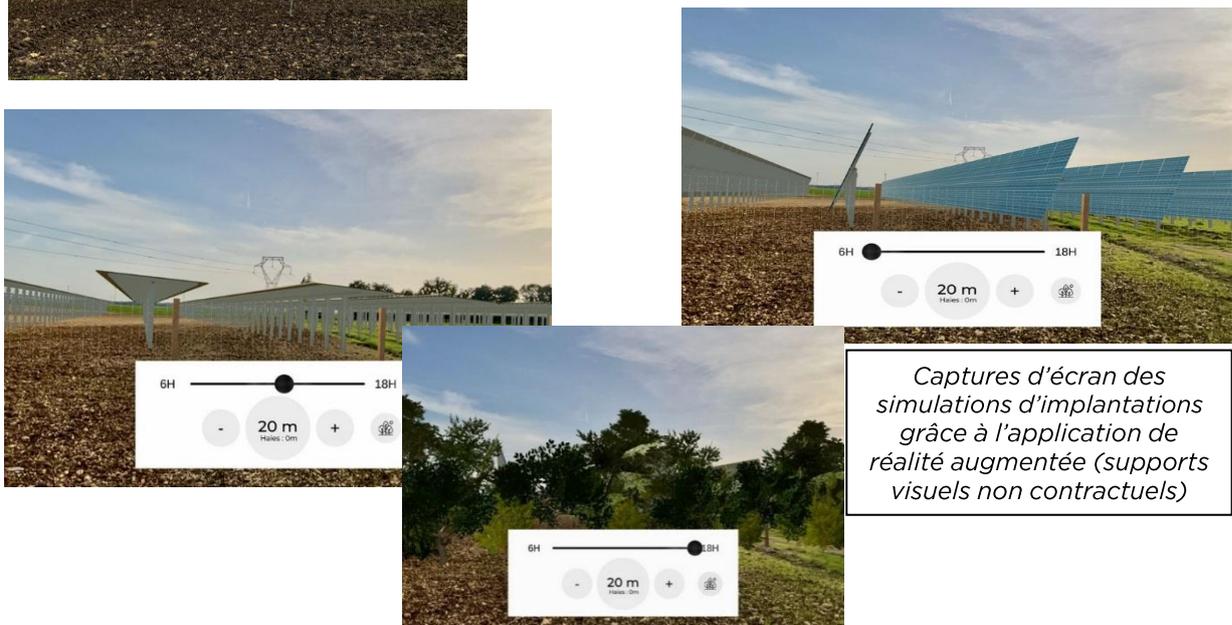
Afin d'aider les participants à se projeter, plusieurs outils ont été utilisés sur site :

- Une maquette grandeur nature, matérialisée par des piquets et rubalises, a permis de visualiser l'implantation du projet.
- Une tablette équipée d'un logiciel de réalité augmentée, utilisée par GLHD, a projeté une simulation en direct de l'installation photovoltaïque.

Les participants ont ainsi pu exprimer leurs remarques et poser leurs questions, en bénéficiant d'une immersion réaliste dans le projet.



Photos de la visite sur la parcelle n°1 et de la maquette réalisée à l'aide de piquets et rubalises





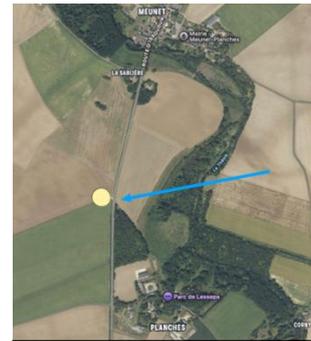
Visite de la parcelle n°2 : Aire de repos de Planches

Après cette première observation, les participants se sont dirigés vers une seconde parcelle, située **au niveau de l'aire de repos de Meunet-Planches**, de l'autre côté de la route départementale.

Ce changement de point de vue a permis d'évaluer l'insertion du projet dans un **paysage légèrement différent**, notamment en ce qui concerne les **co-visibilités avec les axes routiers et les habitations voisines**.

Évaluation paysagère et aménagements à envisager

L'objectif principal de cette seconde visite était d'**analyser l'intégration du projet dans le grand paysage** et d'**identifier les besoins en haies végétales**.



Lieu d'observation de la parcelle n°2

Les discussions ont porté sur :

- Les **distances d'implantation des panneaux par rapport aux habitations**,
- Les **points de vue les plus sensibles**, où un travail d'intégration paysagère serait nécessaire,
- Les **aménagements possibles**, notamment en matière de plantations et de protections visuelles.

Comme pour la première parcelle, les participants ont pu **projeter virtuellement les installations grâce à l'application de réalité augmentée**, facilitant ainsi les échanges et la compréhension des volumes dans le paysage.

Les visites de parcelles ont constitué une **étape essentielle de la concertation**, permettant d'**appréhender concrètement le projet dans son environnement** et de **nourrir les réflexions collectives sur son aménagement**. Les observations réalisées sur site seront approfondies en atelier, pour aboutir à des propositions plus détaillées.



Des photos de la visite sur la parcelle n°2

Captures d'écran des simulations d'implantations grâce à l'application de réalité augmentée (supports visuels non contractuels)



Les remarques et questions par thématiques pendant la visite

L'insertion du projet dans le paysage

La question de l'intégration du projet dans le paysage a suscité de nombreuses réactions.

« La nuit il y a tellement d'éoliennes dans le secteur que je ne peux pas dormir avec tout cet éclairage, ça fait des lumières rouges. »

« C'est moche, il n'y aura pas de vues dégagées sur le paysage avec les haies. Pourquoi polluer ici ? »

« Les gens viennent pour un bien-être en milieu rural. »





Les échanges ont mis en avant la nécessité d'une intégration paysagère soignée, notamment à travers la plantation de haies végétales pour limiter la visibilité des installations. Toutefois, certains regrettent qu'un tel aménagement masque également certaines vues dégagées sur le paysage.

« Les haies peuvent être chères et lourdes d'entretien.

Et les agriculteurs ne les entretiennent pas. »

« C'est rassurant si c'est le développeur qui entretient les haies, pas si c'est l'agriculteur. »

- **GLHD a précisé que l'entretien des haies serait à la charge de l'énergéticien.** Un contrat pourrait être passé avec les agriculteurs pour qu'ils s'en occupent dans le cadre d'une prestation de service. Les participants ont souligné l'importance de **choisir des essences adaptées au climat, persistantes plutôt que caduques.**

Le projet agricole

L'engagement des agriculteurs dans ce projet a surpris certains participants, notamment au regard des évolutions réglementaires concernant l'usage des intrants.

« C'est un beau projet, je suis étonnée que les agriculteurs se lancent dans ce projet. »

« On n'est pas rendu avec la loi de limitation des intrants. »

« On a de la législation sur certaines plantes invasives comme les chardons. On souhaite préparer l'avenir, sans avoir à attendre les contraintes. Si les intrants sont interdits, ça leur fera un petit revenu, mais ça ne fera pas de blé. »

« Quels moyens on a en mairie ? »

Les discussions ont mis en avant une attente forte concernant la prévention de la prolifération d'adventices (plantes non souhaitées) dans les parcelles sous panneaux, ainsi que la capacité des agriculteurs à gérer ces nouvelles contraintes.

- **GLHD et la représentante du CAVT36 ont indiqué qu'un cabinet accompagne actuellement les agriculteurs pour identifier des cultures adaptées,** tenant compte des restrictions futures sur les intrants.

« J'ai une crainte sur les parcelles qui sont déjà en jachère. »

« Les exemples des Landes ne sont pas de vrais exemples, car pas chez nous. Les cultures doivent être adaptées. »

« Les panneaux changent leur manière de travailler, mais que faire en dessous ? »

L'adaptation des pratiques agricoles sous les panneaux a été largement discutée. Une carte des rotations de cultures envisagées a été présentée aux participants afin d'illustrer les solutions en cours d'étude.

Les caractéristiques techniques des panneaux

Les participants ont également soulevé plusieurs questions d'ordre technique, notamment concernant la compatibilité du projet avec les infrastructures existantes.

« Attention aux poteaux téléphoniques qui créent un empêchement dans l'entretien. »

« Attention à ce qu'il n'y ait rien au-dessus des réseaux enterrés. »

- **GLHD a précisé que les réseaux électriques du projet seraient entièrement enterrés,** limitant ainsi l'impact sur les infrastructures existantes. La dégradation des pylônes téléphoniques à proximité des parcelles a aussi été évoquée, ces derniers représentant déjà une gêne pour les agriculteurs dans leur travail quotidien.

Des interrogations ont également émergé concernant la **résistance des panneaux aux intempéries** et leur effet sur l'environnement immédiat.

« Il y a parfois des vents de sable d'Algérie. Comment nettoyer les panneaux dans ce cas ? »

« Et en cas de grêle ? » « Le vent fait-il du bruit dans les panneaux ? »

- **GLHD a précisé que l'entretien et le nettoyage des panneaux étaient assurés par la société exploitante,** et non par les agriculteurs. Un programme de maintenance est prévu pour éviter toute perte d'efficacité due à l'accumulation de poussières ou de sable.





Concernant la **résistance aux intempéries**, il a été expliqué que les panneaux photovoltaïques sont conçus pour supporter la grêle. Des **détecteurs automatiques permettent de surveiller toute baisse de production**, afin de réagir rapidement en cas d'incident.

L'effet du vent sur les panneaux a également été abordé :

« Sur les effets sur les vents dominants du secteur, GLHD indique que les études constatent que l'installation de panneaux photovoltaïques entraîne une réduction des vents : cela coupe les vents. »

Enfin, une comparaison a été faite avec l'impact environnemental des éoliennes.

« Une éolienne c'est foutu pour l'environnement dans le sol à cause du béton. »

- GLHD a précisé que, contrairement aux éoliennes, l'installation agrivoltaïque ne nécessite pas de fondations en béton. Les structures seront installées sur des monopieux battus, un système entièrement réversible, ce qui a rassuré certains participants quant aux risques de pollution du sol après démantèlement.

Un échange constructif autour des enjeux du projet

Cette visite-atelier a permis aux participants d'exprimer un large panel de remarques et d'interrogations, qui ont nourri la réflexion sur l'adaptation du projet aux réalités du territoire.

- L'insertion paysagère reste un enjeu clé, avec un besoin d'accompagnement sur l'entretien des haies et le choix des essences.
- Le volet agricole suscite des interrogations, notamment sur les cultures adaptées et la gestion des adventices.
- Les aspects techniques des panneaux photovoltaïques ont fait l'objet d'un dialogue précis, apportant des clarifications sur leur entretien, leur résistance aux aléas climatiques et leur interaction avec l'environnement immédiat.

Ces retours seront pris en compte dans la poursuite du processus de concertation, afin d'affiner les propositions d'aménagement et d'apporter des réponses adaptées aux préoccupations locales.

L'ATELIER EN SALLE

Après la visite de terrain, les participants ont été accueillis dans la **salle de réunion de la mairie de Brives**, où un **temps de travail participatif** avait été préparé en amont. Cet atelier a permis de **poursuivre les réflexions engagées sur site**, en approfondissant les enjeux liés à l'**intégration paysagère**, aux **essences végétales** et aux **aménagements complémentaires**.

Présentation du projet et échanges techniques

- Un rappel des fondamentaux du projet

L'atelier a débuté par une **présentation du projet agrivoltaïque**, abordant :

- La **genèse du projet** et les motivations des agriculteurs du collectif CAVT36.
- Une **synthèse des études environnementales et paysagères** réalisées.
- Les **caractéristiques techniques du projet**, avec un focus sur l'implantation des panneaux et les aménagements associés.

Un **temps de questions-réponses** a permis à chaque participant de **poser ses questions** et d'**exprimer ses observations** sur les aspects techniques du projet.

Projection d'un film sur l'importance des haies

- Un support pédagogique sur la biodiversité

Un film de **3 minutes 26 secondes** intitulé « **Des haies pour favoriser la biodiversité** » a été projeté. Ce documentaire a été réalisé dans le cadre du programme **DYN'AGROBIO**, financé par l'**Office Français de la Biodiversité** et la **Fédération Nationale des Chasseurs en Région Centre-Val de Loire**.

Le film met en avant :

- Les **bénéfices des haies en bordure de parcelles cultivées**, notamment en matière de **biodiversité**, de **régulation climatique** et de **protection des cultures**.
- Le **rôle des haies comme habitat pour la faune locale**, en particulier pour certaines espèces protégées.





- **Travail sur les essences végétales**

À la suite de la projection, une **liste des essences végétales** recommandées pour le projet a été distribuée aux participants. Cette liste, élaborée avec la **Fédération Nationale de la Chasse**, a permis à chacun d'**indiquer ses connaissances et ses préférences** en matière d'essences locales.

Travail collectif sur l'intégration paysagère et les aménagements

À l'aide d'un **plan grand format** et d'un **jeu de gommettes**, chaque participant a pu **indiquer les zones où il juge pertinent d'implanter des haies**.

Les principaux sujets abordés :

- La **hauteur des haies** et leur rôle de **masque paysager** ou de **zone ouverte** selon les perspectives.
- Le **choix des strates végétales** (haies basses, haies denses, haies semi-transparentes).
- L'**équilibre entre transparence et opacité**, en fonction de la localisation et de l'usage souhaité.
- L'**aspect des clôtures**, leur hauteur et la nécessité de prévoir des **passages pour la faune sauvage**.
- L'**habillage des transformateurs**, avec des solutions d'intégration paysagère.
- Les **aménagements complémentaires identifiés**, comme l'éventuelle **création d'un espace pédagogique** en bordure de la route départementale.



Des extraits du film projeté sur le dispositif DYNAGROBIO CVL pour la Fédération de Chasse de la Région Centre-Val de Loire



Une photo du temps de présentation en salle avant l'atelier participatif

Des exemples d'habillages pour les transformateurs

Les contributions recueillies pendant l'atelier

L'atelier du **15 octobre 2024**, organisé après la visite des parcelles, a permis d'approfondir les échanges et de formuler des contributions précises sur **l'intégration paysagère du projet**, la **biodiversité**, les **aménagements techniques et complémentaires**. Grâce aux supports cartographiques et à l'accompagnement des animateurs, les participants ont pu **localiser leurs préconisations et remarques directement sur le plan de travail**.





Photo du support cartographique complété au terme de l'atelier du 15 octobre

L'insertion du projet dans le paysage

L'échange a débuté par une présentation des **essences végétales locales** à partir de supports illustrés. Les participants ont été invités à partager leurs connaissances et à sélectionner les végétaux les plus adaptés.

- « Les plantations doivent rester vertes. Les essences doivent être choisies de manière à anticiper le changement climatique. »
- « Les haies doivent être persistantes. »

Les contributions confirment les recommandations issues de l'atelier du 8 octobre :

- Éviter les essences à pousse lente, comme le houx, ainsi que l'aulne et le saule, qui ne prospèrent qu'en milieu humide.
- Le noisetier est mentionné, mais nécessite un contrôle rigoureux en raison de sa croissance rapide.
- L'acacia est jugé inadapté.
- Des arbres de grande taille sont suggérés au nord des parcelles de Brives, notamment l'érable champêtre, l'érable pourpre, le tilleul et le noyer.
- Des fruitiers comme le pommier, le poirier et le néflier sont proposés, pour une valorisation des haies sous forme de cueillette locale.
- Les participants attendent une haie opaque, notamment dans les zones proches des habitations.

Les participants soulèvent également des contraintes réglementaires :

- « Il y a les Bâtiments de France aussi. »
- « Quels sont les reculs par rapport à la route ? »

- GLHD rappelle que l'implantation des panneaux doit respecter les **servitudes d'urbanisme**, notamment celles liées au **périmètre de protection des Monuments Historiques** autour du bénitier de l'église de Brives.

La protection de la biodiversité

L'enjeu de la **circulation de la faune** est abordé, notamment en lien avec la clôture des parcelles.

- « Les parcelles vont être closes. Est-ce que l'agriculteur va avoir plus de dégâts à cause du gibier ? »
- « Vos protections seront efficaces aussi pour les lièvres et les chevreuils, sauf si vous faites passer la petite faune. »

Les contributions permettent de localiser sur le plan les zones de passage des animaux. Des signalétiques spécifiques sont proposées aux abords des routes pour avertir de la présence de faune.





- GLHD indique être en concertation avec la Fédération de Chasse pour définir des aménagements favorisant la circulation du gibier, en particulier pour les sangliers et chevreuils.

Les caractéristiques techniques des panneaux et des éléments techniques

« Y a-t-il beaucoup de locaux techniques ? »

Les participants rappellent leur préférence exprimée lors de l'atelier du 8 octobre : La couleur verte est privilégiée pour les transformateurs lorsqu'ils sont cachés derrière des haies.

Les pistes et chemins d'accès

Les échanges ont été nombreux sur la création de nouveaux accès aux parcelles et l'adaptation des chemins existants.

« Y aura-t-il des chemins d'accès nouveaux aux parcelles, pas sur les chemins ruraux existants ? »

« Attention aux conflits d'usages et de fréquentation de la route créée si elle n'est pas large. »

« Prévoir une largeur en plus au niveau de l'accès à une parcelle. »

Plusieurs sujets émergent :

- Certains s'inquiètent d'une perte de surface agricole liée aux pistes d'accès. Des recommandations du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) imposent certaines contraintes.
- Le cadre réglementaire impose une remise en état des parcelles après démantèlement, garantissant un retour à l'activité agricole.
- Un point de vigilance est signalé sur le plan concernant l'accès à une parcelle, où un équipement borde actuellement le chemin d'accès.

Le principe de l'agrivoltaïsme

« Ce serait plus simple de mettre des panneaux sur les toitures. »

« Il y a un flou sur les raccordements avec les éoliennes. Et les lignes avec disjoncteurs dont on ne connaît pas l'origine. »

- GLHD rappelle que le photovoltaïque sur toiture est encouragé en France, mais qu'il ne représente que 1% de la production nationale. Les projets agrivoltaïques permettent de répondre aux besoins énergétiques de manière plus significative.

Concernant les raccordements électriques, GLHD explique que les interconnexions entre les infrastructures de production (éoliennes, photovoltaïque) sont gérées par Enedis, et que des précisions seront apportées lors des prochaines réunions.

Les aménagements complémentaires

Certains participants ont fait des suggestions pour valoriser l'insertion du projet dans le territoire.

« Sur l'aire de repos, attention il y a du trafic. »

« Les gens ont plutôt envie d'aller en forêt, ils ne vont pas sur les chemins agricoles pour se promener. »

- GLHD propose d'aménager un espace pédagogique à l'aide de panneaux explicatifs sur le projet. Les participants suggèrent de l'implanter à proximité de la route départementale (D19A, les Châtelliers), pour le rendre accessible et visible. L'aire de repos de Planches, sur la commune de Meunet-Planches, est identifiée comme l'emplacement idéal pour cet aménagement.

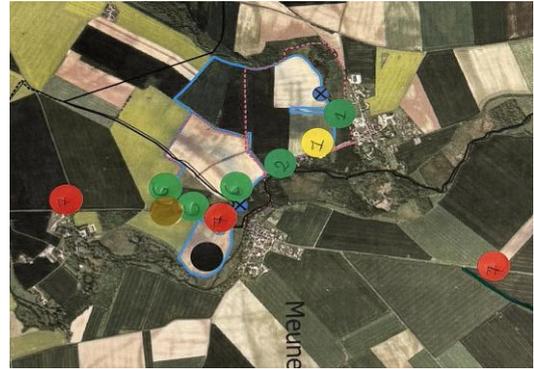




- **Une étape clé dans la concertation**

Support cartographique extrait du travail effectué lors de l'atelier du 15 octobre :

- 3 gommettes vertes n°6 : localisent les propositions de haies complémentaires, venant s'ajouter aux recommandations du 8 octobre.
- 1 gommette dorée : marque l'emplacement suggéré pour un espace pédagogique avec parking et panneaux d'information.
- 3 gommettes rouges n°7 : identifient les points de passage de la faune à sécuriser.
- 1 gommette noire : signale une demande de retrait d'une parcelle de la zone d'étude, située à proximité du bourg de Meunet-Planches.
- 1 gommette jaune n°1 : correspond à une demande de plantation de grands arbres pour améliorer l'intégration paysagère depuis les habitations éloignées.



Cet atelier a permis d'affiner les propositions issues des échanges du 8 octobre et d'apporter de nouvelles contributions sur l'insertion paysagère, les infrastructures techniques et les aménagements complémentaires.

- L'attention portée aux essences végétales se confirme, avec une demande pour des haies persistantes et une plantation diversifiée.
- Les préoccupations sur la circulation de la faune sont renforcées, avec une volonté de créer des passages adaptés.
- Les participants s'interrogent sur l'intégration du projet dans le maillage énergétique local, notamment concernant les raccordements.
- L'aménagement d'un espace pédagogique est validé par les participants, avec une localisation jugée pertinente sur l'aire de repos de Planches.

Toutes ces contributions seront prises en compte dans la suite du travail de conception du projet agrivoltaïque.

LES CONCLUSIONS

Cette deuxième **visite-atelier du 15 octobre 2024** a permis, comme la précédente, d'informer les participants sur le projet agrivoltaïque, en mettant l'accent sur **l'intégration paysagère par l'implantation de haies végétales** et sur les **enjeux agricoles**. Les contributions recueillies lors de l'atelier du 8 octobre ont été présentées et largement complétées par de nouvelles propositions.

Les participants ont été **très actifs**, tant lors de la visite des parcelles que pendant l'atelier en salle. Ils ont pu **se projeter grâce aux outils d'animation** (maquette grandeur nature, simulation 3D) et exprimer des attentes précises sur l'insertion paysagère et la cohabitation avec les usages locaux.

Les opportunités du projet

Plusieurs opportunités ont été identifiées au cours de cette visite-atelier :

- **Un maintien et l'évolution des pratiques agricoles** : le projet permet de **préserver l'activité agricole**, en remettant en culture des parcelles délaissées, tout en **adaptant les pratiques vers une réduction des intrants**.
- **Une intégration paysagère renforcée** : Une attention particulière doit être portée à **l'insertion du projet dans le paysage**, notamment en raison de la proximité des habitations qui ont une vue directe sur les parcelles.
- **Une valorisation pédagogique du projet** : une **aire pédagogique** pourrait être aménagée **en marge du projet**, afin d'expliquer son fonctionnement et ses bénéfices au grand public.





- **Un projet qui interroge les pratiques culturelles** : Le projet pose la question des cultures sans intrants et des risques liés aux adventices, ce qui nécessite un accompagnement technique pour les agriculteurs.
- **Une production d'énergie verte complémentaire** : Le projet représente une alternative aux installations éoliennes déjà présentes sur le territoire, en permettant une production significative d'électricité solaire.
- **Un renforcement de la biodiversité et préservation de la faune** : Les passages d'animaux doivent être préservés et intégrés dans la conception du projet, notamment pour faciliter la circulation de la petite faune à travers les parcelles clôturées.
- **Une remise en question d'une parcelle du projet** : La parcelle située à Meunet-Planches est questionnée dans son maintien au sein de la zone d'étude, en raison de co-visibilités importantes depuis le bourg.

Les enseignements tirés de la participation du public

Les contributions ont principalement porté sur quatre grandes thématiques :

1. **La préservation du paysage** :
 - Les participants ont souligné l'importance de préserver les vues depuis les habitations et les axes routiers.
 - Des propositions de plantation de haies et de massifs boisés ont été faites pour traiter et limiter les enjeux de co-visibilité avec le projet.
2. **La protection de la biodiversité** :
 - La question de la libre circulation de la faune est restée centrale, notamment en lien avec la sécurité routière sur la RD925.
 - L'adaptation des clôtures pour permettre le passage de la petite faune a été suggérée et localisée sur le plan.
3. **Le projet agricole et les évolutions de pratiques** :
 - Les participants ont exprimé leurs inquiétudes quant à la gestion des adventices et aux restrictions croissantes sur les intrants.
 - Des solutions sont en cours d'étude avec des agronomes pour proposer des cultures adaptées sous les panneaux photovoltaïques.
4. **Les caractéristiques techniques du projet** :
 - Les échanges ont porté sur la résistance des panneaux photovoltaïques, notamment face aux intempéries (vent, grêle, poussières sahariennes).
 - Les distances de recul réglementaires par rapport aux axes routiers et aux Monuments Historiques ont été expliquées et matérialisées sur le plan.

Les mesures retenues pour co-construire le projet

1. Insertion paysagère du projet

- Positionner des haies végétales le long de la route de Brives et du cheminement de promenade.
- Planter des arbres de grande taille et des haies matures pour masquer les vues depuis les habitations de Brives.
- Réévaluer la pertinence de la parcelle située à Meunet-Planches en raison des co-visibilités importantes.

2. Bénéfices agricoles

- Remettre en culture les parcelles en jachère pour diversifier les sources de revenus des agriculteurs.
- Adapter les pratiques en limitant les intrants, notamment pour gérer les adventices sous les panneaux.

3. Usages locaux renforcés

- Aménager un espace pédagogique au niveau de l'aire de repos sur la route de Brives, pour informer le public sur l'agrivoltaïsme.





- Prendre en compte les traversées d'animaux et adapter les clôtures pour la circulation de la petite faune.

- **L'appréciation de la concertation**

Ce temps de concertation a démarré de manière très active, avec une participation nombreuse et des échanges constructifs.

Grâce à la visite des deux parcelles et aux outils de simulation, les participants ont pu mieux appréhender l'implantation du projet et proposer des ajustements concrets.

La présence d'un membre du collectif CAVT36 a permis de clarifier les motivations des agriculteurs et de rassurer sur leur engagement dans le projet.

L'atelier a permis de localiser précisément les enjeux sur le plan de travail collaboratif, facilitant ainsi l'intégration des contributions dans la conception du projet.

Le maître d'ouvrage GLHD a réaffirmé son engagement à prendre en compte les retours des habitants et des agriculteurs pour affiner le projet.

Les participants ont été invités aux prochains temps de la concertation et ont tous été remerciés pour leur implication.

Un pot convivial a clôturé la rencontre, permettant de prolonger les échanges dans un cadre détendu.

- **Le rappel du calendrier des rendez-vous de la concertation préalable volontaire**

Porte-à-porte « Introduction au projet »		Du 26 au 28/09	En journée
Réunion d'information et de participation	Mairie de Meunet-Planches	Le 30/09	18h30 à 20h
Stand d'information et de participation	Mairie de Brives	Le 5/10	10h à 13h
Porte-à-porte des paysagistes « visite des riverains »		Le 7/10 et le 19/10	En journée
Visite-atelier de terrain n°1 (Parcelles au nord de Meunet-Planches et au sud de Condé)	Mairie de Meunet-Planches	Le 8/10	À partir de 17h jusqu'à 20h
Visite-Atelier de terrain n°2 (Parcelles au sud de Brives et à l'est de Meunet-Planches)	Au pied du Château d'eau de Brives	Le 15/10	À partir de 17h jusqu'à 20h
Stand d'information et de participation	Mairie de Meunet-Planches	Le 19/10	10h à 13h
Visite-Atelier de terrain n°3 (Parcelles de Sainte-Fauste et Vouillon)	Mairie de Vouillon	Le 22/10	À partir de 17h jusqu'à 20h
Réunion de restitution des enseignements	Mairie de Meunet-Planches	Le 5/11	18h30 à 20h

Source : Lettre d'information – Septembre 2024





En résumé

Organisée le **mardi 22 octobre 2024**, cette troisième et dernière visite-atelier est venue clore le cycle des visites de terrain proposées dans le cadre de la concertation préalable volontaire autour du projet agrivoltaïque « Au fil de la Théols », sur les communes de Meunet-Planches, Vouillon, Brives, Condé et Sainte-Fauste.

Réparti en deux temps, ce rendez-vous a permis aux participants de **découvrir deux nouvelles parcelles situées sur les communes de Vouillon et Sainte-Fauste**, puis de **prendre part à un atelier participatif en salle**, à la mairie de Vouillon. L'objectif était de **faire émerger des propositions concrètes sur les enjeux d'insertion paysagère, les attentes agricoles et environnementales**, ainsi que sur les usages possibles autour du projet.

Malgré l'absence du collectif d'agriculteurs CAVT36 à cette date - en raison d'impératifs dans le calendrier agricole, les échanges ont été particulièrement riches et dynamiques. Cette dernière visite-atelier a rassemblé **8 participants**, habitants ou usagers du territoire, qui ont formulé **près de 50 remarques, questions ou propositions**, regroupées autour de **cinq grandes thématiques** : l'insertion paysagère, la biodiversité, le projet agricole, les aspects techniques et les retombées locales.

À l'issue de l'atelier, **3 livrets de participation ont été complétés**, et **11 localisations précises** ont été identifiées sur la carte collaborative du projet. Ces apports viennent compléter utilement les contributions recueillies lors des précédents ateliers et stands.

La rencontre s'est déroulée en présence de Monsieur Yves PRÉVOT, Maire de Vouillon, et de Monsieur Jean-Marc BRUNAUD, Maire de Sainte-Fauste, chaleureusement remerciés pour leur participation active. Le maître d'ouvrage GLHD était représenté par Christopher COSMUS et Nicolas KHORSI-DARROUSSAT. L'équipe TraitClair, en qualité de tiers garant neutre de la concertation, assurait l'animation de ce temps d'échange, avec Romain MOREAU et Coline de VALENCE.

Ce troisième atelier de terrain a permis de clore ce cycle de visites avec rigueur et ouverture, dans une atmosphère constructive. Les échanges nourris, les suggestions formulées et les points de vigilance partagés enrichiront les prochaines étapes de conception du projet.

LE PORTER À CONNAISSANCE

Dans le cadre de la concertation préalable volontaire autour du projet agrivoltaïque « Au fil de la Théols », un ensemble d'actions d'information a été mis en œuvre afin de garantir à chaque habitant et usager du territoire un égal accès à l'information.

La visite-atelier du 22 octobre, organisée sur les communes de Vouillon et Sainte-Fauste, a bénéficié d'un porter à connaissance diversifié, ciblé et progressif.





Une information diffusée à l'échelle locale

- Affichage en mairie et dans les lieux publics

Dès le 16 septembre 2024, l'avis de concertation ainsi que l'affiche des rendez-vous de la concertation ont été affichés dans les mairies de Meunet-Planches, Condé, Sainte-Fauste et Brives, ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes Champagne Boischauts. La mairie de Vouillon a procédé à cet affichage le 28 septembre.

- Diffusion en boîtes aux lettres

Entre le 17 septembre et le 8 octobre, une plaquette d'information de 4 pages a été distribuée dans toutes les boîtes aux lettres des communes de Brives, Condé, Meunet-Planches, Sainte-Fauste, ainsi qu'aux habitations de Vouillon situées au sud de la RD925.

Un flyer spécifique rappelant la visite-atelier du 22 octobre a également été distribué le 19 octobre sur toute la commune de Sainte-Fauste et dans les secteurs concernés de Vouillon.

- Information de proximité

Une opération de porte-à-porte a été organisée les 26, 27 et 28 septembre auprès de 287 foyers dans l'ensemble des communes concernées. Elle a permis de recueillir 68 contributions et de faire connaître les étapes de la concertation directement auprès des habitants.

Communication numérique et presse locale

- Communication en ligne

Le site internet du projet - www.aufildelatheols.fr - est actif depuis le 24 août. Il centralise les documents de présentation, les dates des rencontres, les comptes rendus de la concertation, et permet à chacun de contribuer en ligne.

Le site IntraMuros de la Communauté de Communes Champagne Boischauts a également relayé les dates et modalités de participation tout au long du processus.

- Relais presse local

Deux publications dans La Nouvelle République - édition d'Issoudun ont soutenu la visibilité du dispositif :

- Une brève parue le 27 septembre annonçait l'ouverture de la concertation et la réunion publique du 30 septembre.
- Un article du 3 octobre détaillait le projet agricole et mentionnait les différents rendez-vous à venir, dont la visite-atelier du 22 octobre.

Actions de proximité et mobilisation directe

- Rappels ciblés par SMS

Un envoi de SMS a été réalisé en amont de cette rencontre auprès des personnes inscrites sur la liste de diffusion créée au fil des temps de concertation précédents. Ce canal a permis un rappel personnalisé et direct aux personnes intéressées.

- Relais sur le terrain

Deux stands d'information ont précédé cette visite : Le 5 octobre à Brives (place de la mairie) et le 19 octobre à Meunet-Planches (entrée du bourg).

Ces stands ont permis de répondre aux questions des habitants et de rappeler le calendrier des prochains ateliers, dont celui du 22 octobre.



Des extraits des supports et moyens de communication utilisés pour le porter à connaissance de cette troisième et dernière visite-atelier





LE DÉROULÉ ET L'ANIMATION

Cette troisième et dernière visite-atelier s'est articulée en deux temps : une séquence de terrain sur deux parcelles de la zone d'étude, suivie d'un atelier participatif en salle.

Temps 1 – Visite des parcelles

Le rendez-vous est donné à **17h à la mairie de Vouillon**. Un transport collectif est mis en place afin d'emmener les participants observer deux secteurs de la zone d'étude : une première parcelle sur la commune de **Vouillon**, à proximité du hameau des **Loges**, et une seconde sur la commune de **Sainte-Fauste**, au niveau du **Golf des Sarrays**.

À leur arrivée, chaque participant reçoit un **livret de participation** individuel, distribué par l'équipe **TraitClair**, leur permettant de noter librement observations, idées et propositions, selon les différentes thématiques de la concertation.

Sur la première parcelle, à **Vouillon**, des **piquets et rubalises** ont été installés pour **matérialiser les dimensions d'un module-type** du projet agrivoltaïque. Ce dispositif grandeur nature donne à voir les proportions réelles des installations (hauteur, orientation, espacement...), facilitant la compréhension concrète du projet.

Une **tablette numérique**, équipée d'une **application de réalité augmentée**, est également mobilisée par **GLHD** afin de proposer une **simulation en 3D** de l'implantation du projet, directement superposée à la parcelle observée. Cet outil visuel permet d'appréhender l'esthétique, l'orientation et le fonctionnement des panneaux solaires en contexte.

Les participants rejoignent ensuite la seconde parcelle, située sur la commune de **Sainte-Fauste**, pour une observation d'un autre site inclus dans la zone d'étude.

Temps 2 – Atelier participatif en salle

À **19h**, les échanges se poursuivent à la **salle polyvalente de la mairie de Vouillon**. Un **espace de travail collectif** a été spécialement aménagé pour accueillir les participants dans des conditions propices à l'échange :

- un **projecteur** et un **écran grand format** sont installés pour la présentation du projet,
- un **film** sur la plantation de haies favorables à la biodiversité est diffusé pour alimenter les discussions,
- une **carte au format A1**, intégrant l'ensemble des **contributions issues des précédents temps de concertation** (stands des 5 et 19 octobre, visites-ateliers des 8 et 15 octobre), est mise à disposition.

Les participants peuvent ainsi visualiser les **propositions déjà formulées**, puis compléter collectivement cette carte avec leurs propres **contributions localisées**, notamment en lien avec :

- l'**insertion paysagère** (haies, végétaux, co-visibilités),
- les **usages futurs du territoire** (aires pédagogiques, cheminements),
- ou les **enjeux environnementaux** (biodiversité, faune locale, haies adaptées au climat).

Des **supports complémentaires** sont également mis à disposition, notamment pour alimenter la réflexion sur :

- le **choix des essences végétales** (avec illustrations),
- les **types de haies**,
- l'**intégration des transformateurs** sur les parcelles (habillage, teintes).

LA VISITE DES PARCELLES

Visite de la parcelle n°1 : Commune de Vouillon – secteur des Loges

Le rendez-vous est donné à 17h en mairie de Vouillon, où un transport collectif est mis à disposition des participants pour rejoindre la première parcelle observée, située à l'ouest du hameau des Loges. Cette organisation permet à chacun d'accéder facilement au site, tout en favorisant une dynamique de groupe conviviale.



Lieu de rendez-vous pour la visite de la parcelle n°1





Dès l'arrivée sur place, les représentants de GLHD et de TraitClair accueillent les participants et se présentent, en rappelant leurs rôles respectifs : la maîtrise d'ouvrage pour GLHD et la garantie de neutralité et de transparence pour TraitClair, animateur de la concertation. Après avoir chaleureusement remercié les participants de leur présence, le cadre de la concertation et le déroulé de la visite-atelier sont rappelés. Les participants signent la feuille d'émergence, et chacun reçoit un livret de participation. Ce support personnel permet de consigner idées, remarques et propositions tout au long de la visite, avant leur mise en commun lors de l'atelier en salle.

Une mise en situation immersive

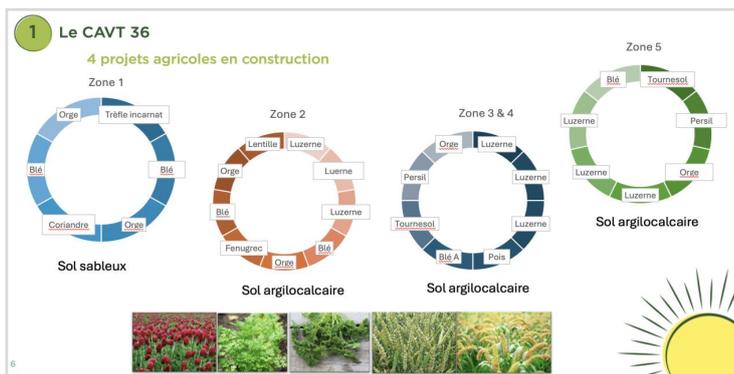
Sur la parcelle, piquets et rubalises ont été préalablement installés pour simuler la dimension d'une structure agrivoltaïque typique. Ce dispositif, représentant un pieu et deux panneaux, permet aux participants de mieux appréhender l'échelle du projet dans le paysage.

GLHD propose également une visualisation du projet en réalité augmentée à l'aide d'une tablette : les participants peuvent ainsi découvrir virtuellement l'implantation future des panneaux sur la parcelle, et se projeter dans l'environnement modifié par l'installation.

Des supports d'information visuels viennent compléter l'expérience :

- une carte des rotations culturales,
- un schéma explicatif de l'organisation des haies,
- et une photo d'un exemple d'installation agrivoltaïque en Allemagne.

Le projet agricole : sens et perspectives



En l'absence de représentant du collectif CAVT36 lors de cette visite, GLHD présente les grandes lignes de l'engagement des agriculteurs du collectif. Sont rappelées les motivations qui ont conduit ces professionnels à rejoindre le projet : préserver et remettre en culture des terres en déprise, adapter leurs pratiques face aux restrictions croissantes d'utilisation des intrants, diversifier leurs sources de revenu, et s'inscrire dans une dynamique de transition énergétique sans renoncer à leur ancrage agricole.

L'installation agrivoltaïque est ici perçue comme un outil de résilience et de transmission, permettant d'envisager une agriculture durable sur le long terme.

Un projet énergétique local et structurant

Le représentant de GLHD revient ensuite sur les fondements du projet : une première phase d'études, engagée dès 2023, a permis de restreindre le périmètre initial de 350 hectares à une zone d'étude de 222 hectares, en tenant compte des enjeux agricoles, environnementaux et paysagers. Ce travail de sélection a été confié à des bureaux d'études indépendants, garantissant l'objectivité de l'analyse.

Sur le plan technique, la puissance envisagée est de 160 MWc, pour une production estimée à 200 GWh/an. Les panneaux à structure mobile sont montés en portrait, deux par deux, sur des monopieux sans fondation en béton. Cette technologie, réversible, permet de préserver la vocation agricole des terrains. Les panneaux suivent la course du soleil, laissant une distance suffisante (13 m entre les pieux, 8,23 m entre les panneaux) pour le passage du matériel agricole. À leur point le plus bas, les panneaux sont positionnés à 1,20 m du sol, et peuvent atteindre jusqu'à 4,50 m au plus haut.





Les enjeux environnementaux et paysagers

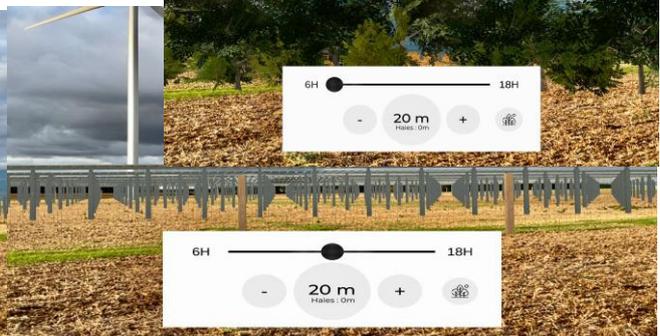
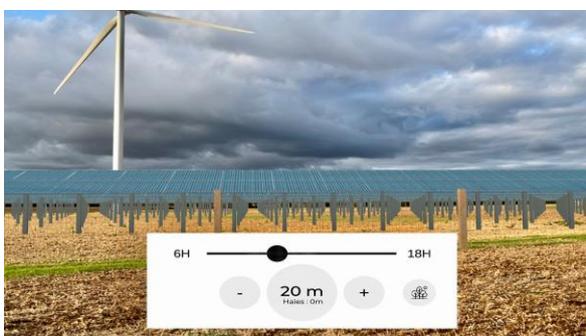
Les résultats des inventaires naturalistes, menés sur les zones 4 et 5 par ADEV Environnement, sont présentés : ils concluent à un enjeu environnemental faible, sans présence de zones humides ni d'espèces végétales protégées. Le hameau des Loges, identifié comme sensible au niveau paysager, fera l'objet d'un traitement spécifique avec l'Atelier Mathilde Martin, pour atténuer toute co-visibilité. Une vigilance particulière est également portée sur les corridors écologiques : les haies, forêts et lisières alentour constituent des habitats importants pour la grande faune.



Les participants saluent la précision des explications et peuvent librement interagir : questions, remarques, suggestions... chacun contribue activement à ce moment de concertation sur le terrain. Le groupe clôture cette première étape avec une meilleure compréhension du projet et des enjeux spécifiques à cette parcelle, avant de se rendre sur la seconde parcelle observée, située à Sainte-Fauste.



Photos de la visite sur la parcelle n°1 et de la maquette réalisée à l'aide de piquets et rubalise



Captures d'écran des simulations d'implantations grâce à l'application de réalité augmentée (supports visuels non contractuels)

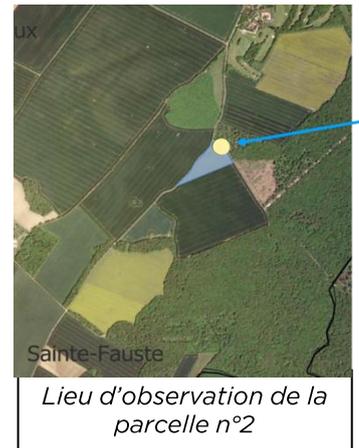




Visite de la parcelle n°2 : Sainte-Fauste

Après l'observation de la première parcelle à Vouillon, les participants ont été invités à poursuivre la visite sur un second site, situé à proximité immédiate du Golf des Sarrays, sur la commune de Sainte-Fauste. Ce déplacement a permis de découvrir la seule parcelle située sur cette commune, incluse dans la zone d'étude du projet *Au fil de la Théols*.

Un nouveau point d'observation a été organisé en bordure de parcelle, où les participants ont pu bénéficier d'une projection en réalité augmentée du futur dispositif agrivoltaïque. À l'aide d'une tablette numérique, l'équipe de GLHD a proposé une immersion visuelle du projet à l'échelle de la parcelle, simulant l'implantation des structures en lien avec le relief local, les axes de vue et la végétation existante.



Lieu d'observation de la parcelle n°2

Cette démarche permet à chacun d'appréhender les dimensions, la disposition et la cohabitation entre le dispositif technique et l'espace agricole, avec les outils d'animation suivants :

- *Plan de localisation du point d'observation de la parcelle n°2 - Sainte-Fauste*
- *Photos de la visite de la parcelle n°2, à Sainte-Fauste*
- *Photos des simulations d'implantation en réalité augmentée (non contractuelles)*

L'insertion du projet dans le paysage

Les participants ont exprimé leur attention particulière à l'insertion du poste source, jugé potentiellement visible depuis la route fréquentée par les automobilistes. La nécessité de plantations paysagères a rapidement été évoquée, afin de préserver l'intégration visuelle du site dans son environnement, et notamment depuis les axes routiers.

Les enjeux environnementaux

L'équipe GLHD rappelle que la zone étudiée ici présente peu d'enjeux environnementaux sensibles. Néanmoins, les échanges ont porté sur la proximité de la rivière et sur la nécessité de préserver les corridors écologiques. Le travail en lien avec les bureaux d'études spécialisés sera poursuivi pour garantir le respect de ces enjeux dans la conception finale.

Les aménagements complémentaires

La présence du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle à proximité du site a été mentionnée. Des usages réguliers par des pèlerins ou des randonneurs ont été identifiés, amenant des propositions sur l'aménagement de l'espace, notamment autour du poste source. La question d'un éventuel point d'observation ou d'un espace pédagogique a émergé au fil des discussions.

Les caractéristiques techniques

Les participants ont posé des questions sur l'emplacement prévu du poste source. Il a été précisé que les plans d'implantation sont encore en cours de finalisation, et qu'ils seront intégrés dans le dossier de demande de permis de construire, à horizon 2025. Des précisions ont été apportées sur la taille des installations techniques et leur visibilité potentielle depuis les habitations les plus proches. Cette seconde visite a permis d'ouvrir le débat sur la présence du projet dans un paysage ouvert, avec un enjeu fort d'insertion paysagère. Les apports techniques fournis par GLHD ont contribué à répondre aux questions des participants, tout en nourrissant leur réflexion sur les aménagements à prévoir pour concilier activité agricole, production énergétique, préservation de la biodiversité et qualité du cadre de vie.



Des photos de la visite sur la parcelle n°2





Captures d'écran des simulations d'implantations grâce à l'application de réalité augmentée (supports visuels non contractuels)

Les remarques et questions par thématiques pendant les visites

Insertion du projet dans le paysage

VOUILLON

- « On dénature les paysages. »
- « Quand on voit le nombre d'éoliennes, la nuit on a une lignée de lumières rouges. »
- « Cela ne crée pas de lumière la nuit ? »

Plusieurs participants ont exprimé leur inquiétude face à une nouvelle transformation du paysage, déjà marqué selon eux par la présence massive d'éoliennes. Certains redoutaient l'apparition de nuisances lumineuses supplémentaires.

- **GLHD a précisé qu'à la différence des éoliennes, les panneaux photovoltaïques ne génèrent ni pollution sonore ni pollution lumineuse. Les panneaux utilisés sont équipés de couches antireflet, limitant fortement tout risque de réverbération.**

- « De la Fosse aux Loups jusqu'à la Chaussée de César, parallèlement aux éoliennes »
- « Quand on amène les gens en randonnée on entre en passant le long de la forêt, par les deux chemins. »
- « Prolonger la haie en L pour la co-visibilité »
- « Au niveau du silo il y a un merlon (exemple). Moi je veux bien. »

La question de la visibilité du projet a suscité de nombreux échanges. Les habitants du hameau des Loges ont pointé les secteurs sensibles à protéger visuellement. Il a été proposé de prolonger la haie existante jusqu'à la Chaussée de César et d'envisager localement l'ajout de merlons pour accompagner les haies.

SAINTE-FAUSTE

- « Il ne faut pas que ça gêne la visibilité à proximité du stop. »
- « Ma sensibilité c'est qu'on peut voir les panneaux. Il n'y a pas besoin de masquer, une petite haie le long de la route pourquoi pas. »
- « La route tourne donc ce serait mieux que ce soit décalé par rapport à l'axe de la route. »
- « L'emplacement du poste source en fond de parcelle semble plus pertinent. Ça modifie le travail de l'agriculteur mais il ne peut pas tout gagner. Il vaut mieux fondre le poste source dans la lisière du bois qu'en bord de route. »

Ici, les remarques se sont concentrées sur l'emplacement du poste source, jugé trop proche de la route. Plusieurs participants ont proposé de le reculer vers le massif forestier situé au sud, afin de préserver les perspectives et d'assurer une meilleure intégration paysagère. Une haie basse, adaptée à la courbe de la route, pourrait venir atténuer la visibilité du projet.

Biodiversité

VOUILLON

- « Il faut clôturer mais permettre aux animaux de passer. »

La question de la circulation de la petite faune a été soulevée.





- GLHD a indiqué que des dispositifs spécifiques (ouvertures dans les clôtures) pourront être intégrés pour permettre le passage des petits mammifères.
 - « Des haies qui accueillent les oiseaux et petits animaux plutôt que de la cueillette. »
 - « On peut prévoir plein de choses, des aménagements, éventuellement des fruitiers. »

Les discussions ont révélé des attentes différentes : si certains participants ont évoqué la plantation de fruitiers à usage humain, la majorité semblait attachée à la vocation écologique des haies. Celles-ci doivent pouvoir offrir gîte et couvert à la faune locale.

- GLHD a confirmé qu'un travail est en cours avec la Fédération de Chasse de la Région Centre-Val de Loire pour garantir la cohérence écologique des haies à planter.

Caractéristiques techniques

VOUILLON

« Je voudrais savoir si le panneau va tourner ? »

- GLHD a précisé que les panneaux sont conçus pour capter la lumière sans la réfléchir. Grâce aux matériaux antireflet utilisés, les effets de brillance sont fortement réduits. Les panneaux sont mobiles et suivent la course du soleil d'est en ouest.

SAINTE-FAUSTE

« Là il y a le poste source uniquement ? »

- GLHD a précisé qu'un hectare de panneaux pourrait être installé autour du poste source, à environ 50 mètres du bois.
 - « Combien de rangées par hectare ? »
- GLHD a indiqué que les plans d'implantation détaillés seront finalisés dans le cadre du dossier de permis de construire, en cours de préparation.

Aménagements complémentaires

SAINTE-FAUSTE

« Il y a le chemin des pèlerins le long de la haie du fond en contrebas. »

Ce cheminement, identifié comme une portion empruntée par les pèlerins de Saint-Jacques-de-Compostelle, pourrait être valorisé.

Une proposition a émergé visant à installer un panneau explicatif discret en bordure du chemin, afin d'informer les promeneurs sur le projet agrivoltaïque et ses objectifs.

Des échanges constructifs autour des enjeux du projet

Cette visite-atelier a permis aux participants d'exprimer un large panel de remarques et d'interrogations, qui ont nourri la réflexion sur l'adaptation du projet aux réalités du territoire.

1. Une attente forte d'intégration paysagère adaptée à chaque contexte local

Les participants ont souligné la nécessité de préserver les vues, d'éviter les co-visibilités depuis les habitations et les axes routiers, tout en proposant des solutions concrètes : haies en L, merlons, recul du poste source dans la lisière boisée... Les remarques varient selon le lieu (Vouillon ou Sainte-Fauste), mais toutes convergent vers une exigence partagée : celle d'une insertion fine et sur-mesure du projet dans le paysage rural.

2. Un équilibre à trouver entre usages agricoles, biodiversité et pratiques locales

Les participants souhaitent des haies utiles à la faune (oiseaux, petits mammifères), tout en exprimant des réserves sur la plantation de fruitiers à vocation humaine. Ils rappellent l'importance des continuités écologiques et demandent à ce que les clôtures soient traversables pour la petite faune. Cela révèle un attachement fort à la biodiversité locale et à un projet respectueux des équilibres naturels.

3. Un besoin de compréhension des choix techniques et de clarté sur les futures implantations

Des interrogations précises ont été soulevées sur le fonctionnement des panneaux, leur mobilité, la réflexion lumineuse, ou encore l'organisation du poste source. Les habitants souhaitent comprendre les choix





techniques et être rassurés quant à l'impact du projet sur leur cadre de vie et leurs pratiques (circulation, randonnées, sécurité routière...).

Ces retours seront pris en compte dans la poursuite du processus de concertation, afin d'affiner les propositions d'aménagement et d'apporter des réponses adaptées aux préoccupations locales.

L'ATELIER EN SALLE

Après la visite de terrain, les participants ont été accueillis dans la salle polyvalente de Vouillon, située en face de la mairie. Certains habitants n'ayant pas pu se joindre à la visite des parcelles ont profité de cette seconde partie de l'atelier pour découvrir le projet et y contribuer.

Une présentation complète du projet

Le temps en salle s'ouvre par une présentation synthétique du projet agrivoltaïque « Au fil de la Théols » : son origine, les principales étapes franchies, les caractéristiques techniques du dispositif envisagé ainsi que les résultats des premières études environnementales et paysagères. Un temps d'échange libre a permis aux participants de poser leurs questions sur l'avancement du projet et les perspectives à venir.

Un film inspirant sur la biodiversité

Un film court d'une durée de 3 minutes et 26 secondes, intitulé « *Des haies pour favoriser la biodiversité* » est ensuite projeté. Réalisé dans le cadre du programme régional DYN'AGROBIO, cofinancé par l'Office Français de la Biodiversité et la Fédération Nationale des Chasseurs, ce film met en lumière le rôle clé des haies dans le maintien de la biodiversité en bordure de cultures. Une manière concrète et illustrée de rappeler l'intérêt d'associer végétalisation et projet agrivoltaïque.

Un travail collaboratif sur les essences végétales

Dans la continuité de la projection, une fiche illustrée présentant différentes essences végétales locales est distribuée aux participants. Chacun est invité à indiquer les trois essences à privilégier selon lui, en tenant compte des enjeux du territoire. Ce support reprend également les essences déjà discutées lors des précédents ateliers des 8 et 15 octobre, notamment celles écartées pour leur inadéquation aux conditions locales (pousse trop lente, besoin en humidité trop élevé, etc.).



Une réflexion sur l'habillage des transformateurs

Un second atelier participatif porte sur l'habillage des futurs transformateurs. En cohérence avec les propositions des ateliers précédents, les participants valident les deux options : une teinte verte pour les transformateurs implantés en cœur de parcelle, et un habillage bois pour ceux visibles depuis les chemins ou la route. Cette démarche vise à fondre au mieux ces équipements techniques dans le paysage rural environnant.

Une carte pour localiser les propositions

Enfin, un travail collectif est engagé autour de la carte A1 des cinq communes de la zone d'étude. Cette carte regroupe déjà les contributions des précédents temps de concertation. Avec l'aide de l'équipe TraitClair, les participants sont invités à y ajouter de nouveaux éléments : propositions de haies (en indiquant leur hauteur et leur densité souhaitée), localisation d'aménagements complémentaires (espaces pédagogiques, signalétique, sentiers...), ou encore zones de passage pour la faune. L'usage de gommettes permet de coder les différentes contributions de manière visuelle et structurée.





Des extraits du film projeté sur le dispositif DYNAGROBIO CVL pour la Fédération de Chasse de la Région Centre-Val de Loire



Des exemples d'habillages pour les transformateurs



Une photo du temps de présentation en salle avant l'atelier participatif

Les contributions recueillies pendant l'atelier



Photo du support cartographique complété au terme de l'atelier du 22 octobre

Le temps d'échange en salle, organisé en seconde partie de cette visite-atelier, a permis aux participants de formuler de nombreuses contributions, structurées autour de cinq grandes thématiques du projet. Chacune des remarques a été recueillie à l'écrit ou à l'oral, parfois directement localisée sur la cartographie prévue à cet effet.





Insertion du projet dans le paysage

L'un des sujets centraux de la discussion en atelier a porté sur l'intégration paysagère de l'installation. Plusieurs essences végétales sont proposées pour constituer les haies à implanter : **Érable champêtre**, **Épine blanche**, **Sureau**, **Genêt**, et une **variété d'orme résistante** sont recommandés par les participants. L'idée d'un **mélange d'essences** est fortement soutenue pour limiter les risques liés aux maladies et garantir une diversité visuelle.

- « Tout ça c'est bien mais en hiver les feuilles tombent. Il y a le talus, il faut quelque chose qui monte. »
- « C'est un problème pour arroser les plantes après la plantation pour garantir leur pérennité. »
- « Ces haies doivent être plantés assez tôt et assez dense pour masquer. »
- « Par exemple il faut une deuxième rangée, même s'il y a des arbres. »
- « Je connais un exemple d'un merlon d'1 mètre vers la déchèterie d'Issoudun. »
- « Il faut reproduire la haie existante pour la prolonger. »

La proposition de créer un **merlon végétalisé** revient plusieurs fois, notamment pour le secteur de Vouillon. Le souhait est exprimé d'**anticiper la plantation des haies** avant l'installation des panneaux, afin qu'elles soient suffisamment développées pour masquer efficacement le projet au moment de sa mise en œuvre.

- GLHD précise que des **contrats de garantie** sont prévus avec les fournisseurs de végétaux, garantissant leur bonne croissance, et que l'**opacité des haies** sera différenciée selon les secteurs : très opaques à Vouillon pour protéger le hameau des Loges, semi-opaques à Sainte-Fauste où une visibilité partielle reste acceptable.

Renforcement de la biodiversité

La prise en compte de la biodiversité locale, notamment en lien avec les haies, a également nourri les échanges :

- « Plutôt de la haie qui peut nourrir les oiseaux. Pour améliorer la biodiversité. Pour protéger le monde animal. »

Les participants privilégient des essences qui **favorisent la faune** locale plutôt que des fruitiers à visée humaine. Des zones de passage du gibier sont identifiées sur la carte, notamment à Sainte-Fauste.

- « Il y a du passage de gibier sur Sainte-Fauste (sangliers, chevreuils...), en raison de la proximité de la rivière »

- GLHD confirme que les **corridors de biodiversité** sont intégrés au travail mené avec la Fédération de Chasse de la Région Centre-Val de Loire.

Caractéristiques techniques du projet

Des questions précises sont posées sur la conception technique de l'installation :

- « Quelle est la hauteur des clôtures ? »
- « Cela se pilote grâce au soleil ? C'est déjà consommer de l'énergie de les piloter. »
- « Au niveau des raccordements ? »
- « Où va l'électricité ensuite ? En Indre on serait saturé avec l'éolien et le voltaïque (dans la production). »

- GLHD répond que :

- Les clôtures feront environ 2 mètres de haut, conformément à la réglementation, mais des ouvertures spécifiques sont prévues pour la petite faune ;
- Les panneaux mobiles fonctionnent avec un moteur électrique de faible consommation, ce qui ne remet pas en question la rentabilité énergétique du dispositif ;
- Le raccordement externe sera aérien sur 300 mètres entre le poste source et un pylône existant, et le raccordement interne sera entièrement enterré en bordure de voiries ;
- L'électricité produite sera injectée dans le réseau local, en accord avec RTE, permettant une consommation de proximité.





Le projet agricole

La dimension agricole du projet suscite plusieurs interrogations, notamment sur la nature des terres et l'adaptation des pratiques :

- « A mon sens le projet est d'abord énergétique puis agricole. »
- « Comment il peut y avoir une transition ? Le sol sera toujours le même. »
- « J'ai entendu que cela doit se faire sur les terres les plus ingrates. »
- « Les études de sol ont été faites ? »

- GLHD insiste : le projet est porté par les agriculteurs eux-mêmes, et les installations photovoltaïques doivent servir la production agricole. L'ombre générée par les panneaux limite l'évapotranspiration, ce qui peut être favorable à certaines cultures. L'objectif est de ne pas excéder 10 % de surface non-exploitable par parcelle.

Des études de sol ont bien été réalisées, et un cabinet d'accompagnement a été mandaté pour conseiller les exploitants dans l'adaptation de leurs pratiques. GLHD rappelle que le maintien du rendement agricole est obligatoire, sous peine de démantèlement anticipé de l'installation par l'État.

Les aménagements complémentaires

Enfin, un point d'attention est formulé sur l'accueil du public et les usages récréatifs :

« A Sainte-Fauste il y a un chemin de Saint-Jacques en bon état »

- GLHD propose l'installation de panneaux pédagogiques le long de ce chemin pour informer randonneurs et visiteurs sur le projet et la démarche agrivoltaïque.
- **Focus sur le travail cartographique collaboratif**

Ce travail collaboratif, guidé par l'équipe de TRAITCLAIR, a mobilisé l'attention des participants autour des questions de visibilité, de biodiversité, de localisation des éléments techniques, et d'usages du territoire.

Chacun a pu s'exprimer à l'aide d'un jeu de gommettes codées par couleur, en complément de son livret de participation. Le croisement entre les remarques formulées à l'oral, les contributions inscrites dans les livrets individuels, et le positionnement des éléments sur la carte, a permis une lecture partagée et synthétique des enjeux du secteur.

Zoom sur la zone 4-5 - Commune de Vouillon

Objectif : garantir l'absence de co-visibilité depuis le hameau des Loges

Les contributions se sont fortement concentrées sur la nécessité d'un **masque paysager dense**, afin d'éviter la visibilité des installations depuis les habitations voisines. Trois secteurs sont identifiés comme prioritaires pour la **plantation de haies opaques**, composées d'essences végétales de taille suffisante pour masquer le projet dès sa mise en service.

- **Gommettes vertes n°1** : signalent ces intentions de haies denses, accompagnées de la suggestion d'**implanter un merlon** dans certains cas, pour compléter l'écran végétal.
- **Gommette jaune** : localise une **haie existante**, que les participants souhaitent voir prolongée avec les **mêmes types d'essences** (dans une logique de continuité paysagère et écologique).



Zoom sur la zone 4-5 - Commune de Sainte-Fauste

Objectif : intégrer le projet dans un contexte routier et environnemental spécifique

Le travail cartographique sur Sainte-Fauste a porté sur plusieurs types d'enjeux, liés à la **visibilité depuis la route**, à la **faune sauvage**, mais aussi aux **usages récréatifs du territoire**.





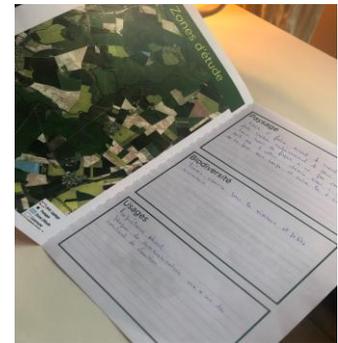
- **Gommettes vertes** : indiquent les propositions de **haies semi-opaques**, destinées à **limiter la visibilité du poste-source** et des panneaux depuis la route, tout en préservant des percées visuelles.
- **Gommettes rouges** : localisent des **points de franchissement de la faune**, identifiés comme sensibles (passages fréquents de sangliers et de chevreuils). Ces zones devront faire l'objet d'aménagements spécifiques dans les clôtures, pour préserver les continuités écologiques.
- **Gommettes jaunes** : marquent les **emplacements potentiels pour des panneaux pédagogiques**, le long d'un **tronçon du chemin de Saint-Jacques de Compostelle**, en contrebas de la haie existante.
- **Carré bleu** : position proposé pour le **poste-source**, le plus proche possible du **massif forestier au sud**, afin de l'intégrer dans le paysage et d'éviter toute gêne à la circulation automobile, notamment au niveau du STOP.

Une démarche collective concrète

Ce travail cartographique illustre la capacité des participants à formuler des **propositions concrètes, localisées et argumentées**, et à intégrer les enjeux techniques, paysagers et environnementaux dans une logique de co-construction.

Les documents produits — plans annotés, livrets remplis, propositions argumentées — viennent enrichir la réflexion globale portée par la concertation. Ils seront remis dans leur intégralité à la maîtrise d'ouvrage pour intégration au bilan de la concertation préalable.

Photo d'un livret complété lors de l'atelier du 22 octobre



LES CONCLUSIONS

Cette troisième et dernière visite-atelier du cycle de concertation « Au fil de la Théols » s'est tenue sur deux sites, à Vouillon et à Sainte-Fauste. Elle aura rassemblé un groupe de participants investis, curieux, et très engagés dans la discussion. Les échanges ont été particulièrement riches, témoignant d'un réel intérêt pour le projet, ses enjeux agricoles, paysagers et environnementaux.

Les contributions formulées lors des précédents ateliers des 8 et 15 octobre ont été largement complétées et enrichies lors de cette dernière séquence, notamment sur les questions sensibles de co-visibilité, de biodiversité et d'intégration paysagère.

Les opportunités du projet

Cette visite-atelier a permis de confirmer plusieurs opportunités majeures identifiées dans le cadre de la concertation :

- **Une production d'énergie verte au service du territoire**, dans un cadre maîtrisé et transparent. L'électricité produite sera consommée localement, et contribuera à la transition énergétique nationale.
- **Une meilleure intégration paysagère** grâce à l'implantation de haies végétales composées d'essences locales, adaptées au climat, pensées comme de véritables dispositifs de masquage.
- **Le maintien et la diversification de l'activité agricole**, à travers la remise en culture de parcelles délaissées, la recherche de pratiques plus résilientes et moins dépendantes des intrants, et l'assurance de revenus complémentaires.
- **Un encadrement réglementaire fort par l'État**, garant de la pérennité de l'activité agricole et du bon déroulement du projet dans le temps.
- **Des perspectives d'aménagements complémentaires**, notamment à visée pédagogique, en lien avec les usages du territoire.
- **Une attention accrue à la biodiversité**, via la préservation des corridors de passage de la faune et une sélection rigoureuse des essences végétales favorables à l'accueil de la petite faune et des oiseaux.





Les enseignements tirés de la participation du public

Les contributions de cette visite-atelier se sont articulées autour de cinq grandes thématiques : **la préservation du paysage, le renforcement de la biodiversité, le projet agricole, les caractéristiques techniques, et les aménagements complémentaires.**

- À **Vouillon**, la question de la co-visibilité reste une **préoccupation majeure**, notamment depuis le hameau des Loges. Les participants ont exprimé des demandes précises sur la densité et la précocité de plantation des haies, en lien avec leur efficacité paysagère immédiate.
- Le **travail sur les essences végétales** s'est poursuivi de manière approfondie, avec une recherche d'équilibre entre diversité, adaptation au climat local et fonctions écologiques (nourrissage, refuge, reproduction).
- Le **lien entre le projet énergétique et le projet agricole** a été interrogé. Certains participants ont exprimé le besoin de mieux comprendre la compatibilité entre les deux vocations. Les échanges ont permis de rappeler que l'agriculture reste centrale dans ce projet.
- De **nombreuses questions techniques** ont été posées et ont reçu des réponses précises de la part de GLHD, notamment sur la hauteur des clôtures, les raccordements, la gestion de l'ombre et le pilotage des panneaux.
- Enfin, les **usages locaux** sont venus enrichir les propositions : à Sainte-Fauste, l'idée d'un **dispositif pédagogique** le long du chemin de Saint-Jacques de Compostelle a été bien accueillie.

Les mesures retenues

À l'issue de cet atelier, plusieurs mesures concrètes ont été actées pour affiner le projet :

Inscription paysagère

- À **Vouillon**, la co-visibilité avec le hameau des Loges nécessite une **plantation de haies végétales opaques sur trois côtés**, avec des essences matures, et la **possibilité d'un merlon** en complément.
- À **Sainte-Fauste**, la visibilité est jugée moins critique. Une **haie semi-transparente** est envisagée, ainsi qu'un **positionnement discret du poste-source**, au plus proche du **massif forestier au sud**, sans gêner la visibilité au niveau du panneau STOP.
- Un **rendez-vous spécifique avec la paysagiste** est demandé pour travailler la haie de Vouillon en lien direct avec les habitants du hameau.

Bénéfices agricoles

- **Remise en culture des parcelles** concernées, avec un accompagnement des pratiques.
- **Adaptation des cultures aux contraintes environnementales**, avec maintien du rendement comme objectif principal.

Usages locaux renforcés

- **Panneaux pédagogiques** à installer sur le **chemin de Saint-Jacques de Compostelle** à Sainte-Fauste.
- **Intégration des passages d'animaux** : prise en compte des corridors écologiques pour la petite faune et adaptation des clôtures.
- **Préserver la visibilité au STOP de Sainte-Fauste**, en évitant tout masquage par les haies.

Le bénéfice de la concertation

Ce dernier atelier vient clore un cycle de visites-atelier mené avec rigueur et transparence. L'approche progressive et itérative aura permis de faire mûrir les propositions, d'**impliquer les participants dans une logique de co-construction**, et de donner corps à un projet mieux ancré dans les réalités locales.

Le **travail sur les essences végétales**, amorcé les 8 et 15 octobre, a trouvé un prolongement concret dans cet atelier du 22 octobre, avec une participation active autour de la carte et des outils pédagogiques proposés.

Les participants ont été **chaleureusement remerciés**, leurs **coordonnées recueillies** pour un suivi continu, et un **pot convivial** est venu clore ce moment riche d'échanges.

Le rappel du calendrier des rendez-vous de la concertation préalable volontaire

Source : Lettre d'information - septembre 2024





COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE
DE RESTITUTION DE LA CONCERTATION
Le 5 novembre 2024 de 18h30 à 20h30
À la mairie de Meunet-Planches



En résumé

Organisée le 5 novembre 2024, de 18h30 à 20h30, dans la salle de réunion de la mairie de Meunet-Planches, la réunion publique de restitution clôture la phase de concertation préalable volontaire engagée autour du projet agrivoltaïque « *Au fil de la Théols* ». Cette rencontre marque une étape importante dans le calendrier du projet, en venant restituer les grands enseignements issus de la mobilisation du territoire.

Menée en présence de 16 participants, cette réunion avait pour objectif de revenir sur les échanges tenus pendant les différentes étapes de la concertation, de présenter la nature, la richesse et la diversité des contributions recueillies, et de partager les suites envisagées pour le projet.

L'accueil du projet par les habitants s'est révélé globalement positif, riche et constructif. La concertation a permis de faire émerger des attentes fortes, notamment sur l'insertion paysagère du dispositif — en particulier via la plantation de haies adaptées — mais aussi un réel intérêt pour ses dimensions techniques, agricoles et environnementales. Le soutien exprimé au projet agricole s'est accompagné d'un attachement fort au maintien d'une activité sur les terres concernées.

Les participants ont par ailleurs manifesté des attentes claires : retombées locales concrètes, propositions d'aménagements pédagogiques ou de valorisation touristique, et soutien affirmé à l'agrivoltaïsme comme alternative aux projets éoliens.

La réunion s'est conclue dans une ambiance conviviale, avec des échanges nourris, une écoute attentive, et une volonté partagée de poursuivre la dynamique de dialogue engagée.

LES PARTICIPANTS

Cette réunion publique de restitution s'est tenue en présence de 16 personnes, réunies dans la salle de réunion de la mairie de Meunet-Planches. Un public varié, composé d'élus, d'agriculteurs et d'habitants du territoire, a contribué aux échanges de manière attentive et constructive.

Trois élus étaient présents et ont tenu à manifester leur intérêt pour la démarche :

- Madame Catherine VIRMAUX, Maire de Meunet-Planches,





- Monsieur Yves PREVOT, Maire de Vouillon,
- Monsieur Christian LAFOND, Maire de Condé.

Leur présence est ici chaleureusement saluée.

Le projet « Au fil de la Théols » est porté par le **Collectif Agri Voltaïque Théolois (CAVT36)**, un collectif local composé de 10 agriculteurs représentant 9 exploitations agricoles.

Six membres fondateurs du collectif étaient présents lors de cette réunion :

- Laurent THOMAS
- Alain JUGAND
- Stéphane PLISSON
- Nadine JOURDAIN
- Joffrey AUGAY
- Christophe ROGER

Le **maître d'ouvrage**, la société **GLHD**, était représenté par :

- Christopher COSMUS
- Nicolas KHORSI-DARROUSSAT
- Rachel GRIGGS

L'animation de la réunion a été confiée à l'**agence TRAITCLAIR**, tiers garant neutre de la concertation, représentée par :

- Romain MOREAU
- Coline de VALENCE

Tous ont contribué à ce moment d'échange final avec le souci d'expliciter les étapes franchies, d'apporter des réponses claires aux interrogations, et de remercier l'ensemble des participants pour leur implication depuis le début de la démarche.



LE PORTER À CONNAISSANCE

Afin de garantir l'information la plus complète et accessible possible, la tenue de la réunion publique de restitution du 5 novembre 2024 a été précédée d'un ensemble diversifié de moyens de communication et de mobilisation sur le territoire. Ces actions ont visé à informer largement les habitants, à rappeler les objectifs de la concertation préalable volontaire, et à inviter chacun à ce dernier temps d'échange.

Affichage municipal et institutionnel

L'avis de concertation préalable ainsi que l'affiche récapitulant les rendez-vous publics ont été apposés dès le 16 septembre 2024 sur les panneaux d'affichage des mairies de Meunet-Planches, Condé, Sainte-Fauste, Brives, ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes Champagne Boischauts. La mairie de Vouillon a été informée le 28 septembre.

Diffusion dans les boîtes aux lettres

Une plaquette d'information de 4 pages, présentant le projet agrivoltaïque, les modalités de la concertation et les rendez-vous programmés, a été distribuée entre le 17 septembre et le 8 octobre dans les boîtes aux lettres de toutes les habitations de Brives, Condé, Meunet-Planches, Sainte-Fauste, ainsi que celles de la commune de Vouillon situées au sud de la RD925.





Communication numérique

Le site internet du projet, accessible depuis le 24 août 2024 à l'adresse www.aufildelatheols.fr, a permis à chacun de s'informer, de consulter les supports de présentation, et de déposer une contribution en ligne.

Par ailleurs, la plateforme IntraMuros de la Communauté de Communes Champagne Boischauts a relayé l'ensemble des dates et le cadre de la concertation volontaire, dont cette réunion de restitution.

Presse locale

Deux publications dans *La Nouvelle République* ont renforcé la visibilité de la démarche : une brève en date du 27 septembre pour annoncer l'ouverture de la concertation et la réunion du 30 septembre, suivie d'un article plus détaillé le 3 octobre, présentant les visites-ateliers et les éléments clés du projet agricole.

Rencontres de proximité et rappels ciblés

Trois stands d'information ont été organisés à Brives (5 octobre), Meunet-Planches (19 octobre) et lors des ateliers participatifs du 8, 15 et 22 octobre sur l'ensemble des communes concernées. Chacun de ces temps a permis de rappeler la date de la réunion publique de restitution.

Plusieurs opérations de porte-à-porte ont été réalisées (les 26, 27 et 28 septembre, puis les 7, 19 octobre et le 5 novembre), couvrant 287 foyers. Ces démarches ont permis de recueillir des contributions, d'informer les habitants directement, et de rappeler systématiquement la tenue de cette réunion conclusive.

Messages directs

Enfin, un SMS d'invitation a été adressé à l'ensemble des contacts recueillis pendant la concertation, assurant un dernier rappel personnalisé et efficace à destination des participants intéressés.

LE DÉROULÉ DE LA RÉUNION

Dès leur arrivée à la mairie de Meunet-Planches, les participants sont accueillis individuellement et invités à signer la feuille d'emargement. Une lettre d'information leur est remise, ainsi qu'un formulaire d'évaluation de la concertation, permettant de recueillir leur ressenti à chaud sur la démarche menée. L'ambiance, conviviale et attentive, est posée d'emblée.

La réunion est introduite par Romain Moreau, représentant de l'agence TRAITCLAIR, tiers garant neutre de la concertation. Après une présentation des membres présents — agriculteurs du collectif CAVT36, représentants de la maîtrise d'ouvrage GLHD, élus locaux — il en détaille le déroulé.

Plusieurs temps structurent la rencontre :

1. **Présentation du projet** : Les membres du collectif CAVT36 prennent la parole pour partager les raisons de leur engagement. GLHD présente ensuite de manière synthétique les caractéristiques du projet agrivoltaïque, son calendrier et ses objectifs, en replaçant cette initiative dans le contexte local.
2. **Restitution de la concertation** : L'agence TRAITCLAIR présente un bilan synthétique de la concertation préalable volontaire. Ce bilan rend compte de la diversité des contributions, de la richesse des échanges et des enseignements majeurs tirés au fil des stands, ateliers, visites de terrain et rencontres de proximité.
3. **Poursuite du dialogue** : GLHD revient sur la suite du projet, les prochaines étapes réglementaires (dont l'enquête publique), et les modalités de poursuite du dialogue avec les habitants.
4. **Temps d'échange** : Une séquence questions/réponses est ouverte. Les remarques sont accueillies avec attention, les réponses sont apportées de manière claire et transparente. L'objectif est de maintenir un haut niveau d'information des habitants et de prolonger le dialogue engagé.

Les outils d'animation mis à disposition

Plusieurs supports visuels et documents sont installés dans la salle :

- Une projection sur grand écran accompagne la présentation orale.





- Une cartographie grand format (A1) reprend les contributions localisées recueillies lors des différents temps de concertation (stands du 5 et 19 octobre, visites-ateliers des 8, 15 et 22 octobre).
- Un « fil à linge » accueille les formulaires de contribution complétés pendant les stands, donnant à voir la diversité des expressions citoyennes.
- Les outils utilisés lors des précédentes rencontres (affiches, visuels pédagogiques, exemples d'essences végétales, vues en réalité augmentée) sont également exposés.

Chaque participant reçoit :

- Une lettre d'information dédiée à la réunion,
- Un formulaire d'émargement,
- Un formulaire de contribution,
- Une fiche d'évaluation de la concertation.



Ce dernier temps de rencontre a ainsi permis de clore de manière ouverte et collective cette phase de concertation préalable, tout en consolidant la relation de confiance engagée depuis plusieurs semaines entre les porteurs de projet et les habitants du territoire.

LA PRÉSENTATION DU PROJET « AU FIL DE LA THEOLS »

Un projet né d'une volonté agricole collective

La réunion publique du 5 novembre 2024 a permis de revenir sur l'origine et la vocation du projet agrivoltaire « Au fil de la Théols ». Ce projet est avant tout le fruit d'une initiative portée par des agriculteurs du territoire, réunis dans le **Collectif Agri Voltaïque Théolois (CAVT36)**. Dix agriculteurs représentant neuf exploitations agricoles se sont regroupés pour penser un modèle conciliant production agricole et production d'énergie renouvelable.

Deux membres du collectif, **Joffrey AUGAY** (exploitant à Brives) et **Christophe ROGER**, ont pris la parole pour témoigner de leur engagement.

Joffrey AUGAY a d'abord partagé son parcours : déjà engagé dans le photovoltaïque via un hangar en toiture, il s'est intéressé à cette nouvelle opportunité en lien avec la présence de **captages d'eau potable** sur certaines de ses parcelles. Conscient des évolutions réglementaires à venir, notamment sur la limitation des intrants, il s'est rapproché du collectif pour construire un projet cohérent avec les attentes environnementales actuelles.

« Après échange avec les services de l'État, un projet est construit en commun. »

L'enjeu climatique est également un facteur déclencheur : face à la **variabilité croissante de la climatologie**, les membres du collectif cherchent à s'adapter, sécuriser leurs revenus et envisager la **transmission de leurs exploitations**.

Christophe ROGER a insisté sur deux aspects clés : la **sécurisation économique des exploitations** et la **pérennité des terres cultivables**.

GLHD, maître d'ouvrage, a ensuite rappelé que le projet repose sur une **matrice agricole pensée par et pour les agriculteurs**, avec un accompagnement spécifique pour définir des rotations de cultures en lien avec la qualité des sols sur les différentes zones du périmètre.

Les bénéficiaires agricoles soulignés sont multiples :

- Pérenniser les exploitations face à l'instabilité économique et climatique,
- Éviter la déprise agricole et la création de friches,
- Maintenir une richesse agricole sur le territoire,
- Réduire les risques de pollution des eaux,
- Offrir des retombées économiques locales (foncier, taxes...),
- Contribuer à la transition énergétique par l'agrivoltaïsme.



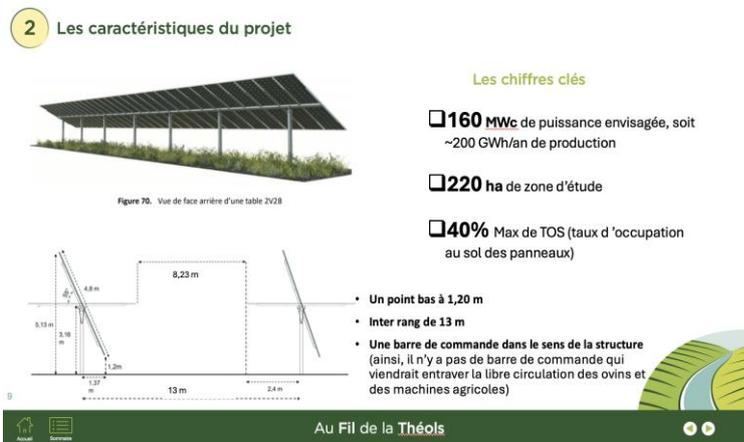


Un projet technique sur mesure et intégré

Le représentant de GLHD est revenu sur le **travail préparatoire du projet**, notamment les **études agricoles, environnementales, paysagères et techniques**, réalisées dès 2023 sur une zone initiale de 350 hectares. Ces études ont permis, à partir d'une analyse fine du territoire, de **réduire le périmètre à 222 hectares**, en excluant toutes les zones à enjeux majeurs, conformément aux recommandations des bureaux d'études spécialisés.

Caractéristiques techniques du projet :

- **Puissance installée envisagée** : 160 MWc, soit une **production annuelle estimée à 200 GWh**, l'équivalent de la consommation de près de 90 000 habitants.
- **Panneaux photovoltaïques** : 720 Wc, montés deux par deux en portrait sur des structures mobiles.
- **Technologie utilisée** : des **structures sur monopieux** sans fondation en béton, réversibles, avec **orientation automatique des panneaux** suivant la course du soleil (est-ouest).
- **Hauteur des installations** : 1,20 m au point bas, jusqu'à 4,5 m au point haut selon l'inclinaison.
- **Espacement entre les rangées** : 13 m entre pieux, 8,23 m de bord à bord entre les modules.



Extrait du support de présentation projeté : les caractéristiques techniques

Ce dispositif laisse **plus de 90 % de la surface cultivable accessible**, seules 10 % étant neutralisées par les pieux et les chemins d'exploitation. L'objectif est de permettre une **compatibilité maximale avec les pratiques agricoles**. Certaines adaptations de matériel pourront être nécessaires, comme l'a souligné Joffrey AUGAY :

« Pas de grand changement au niveau du matériel ; sauf le pulvérisateur qui devra être adapté du fait de la distance entre les panneaux. »

Sur la question d'une **conversion à l'agriculture biologique**, les membres du collectif restent ouverts mais prudents :

« On s'adaptera le moment venu. L'offre en bio est plus importante que la demande. »

Ils affirment surtout leur **volonté d'anticiper les contraintes réglementaires** liées aux périmètres de captage :

« On va tendre à moyen ou à long terme vers la protection des rivières. »
« On se prépare à la transition. »

Un périmètre d'étude encadré par des règles strictes

Le projet est encadré par de nombreuses **servitudes et prescriptions réglementaires**, qui définissent des reculs obligatoires :

- **Lignes à haute tension 400 kV** (pylônes et couloirs de sécurité),
- **Monument historique protégé** : bénitier de l'église de Brives,
- **Voies départementales** : notamment la RD918,





- Préconisations du SDIS pour l'accessibilité pompiers,
- Servitudes de passage faunistique, notamment à Sainte-Fauste.

Ces reculs sont intégrés dans le schéma d'implantation du projet, présenté en cartographie.

2 Les caractéristiques du projet
Le périmètre à l'étude

Environ 220 ha à l'étude (après identification des premières servitudes) :

- Pylônes des lignes 400kV et 225kV
- Croix et bémittier du 15^e siècle
- Préconisations SDIS 36 (pare-feu, etc.)
- Eoliennes : zone libre d'aménagement de 200m autour de circonférence
- D 918
- Canalisations du SIAEP

2 Les caractéristiques du projet
Le périmètre à l'étude

Environ 220 ha à l'étude (après identification des premières servitudes) :

- Pylônes des lignes 400kV et 225kV
- Croix et bémittier du 15^e siècle
- Préconisations SDIS 36 (pare-feu, etc.)
- Eoliennes : zone libre d'aménagement de 200m autour de circonférence
- D 918

Extrait du support de présentation projeté : le périmètre à l'étude et ses reculs

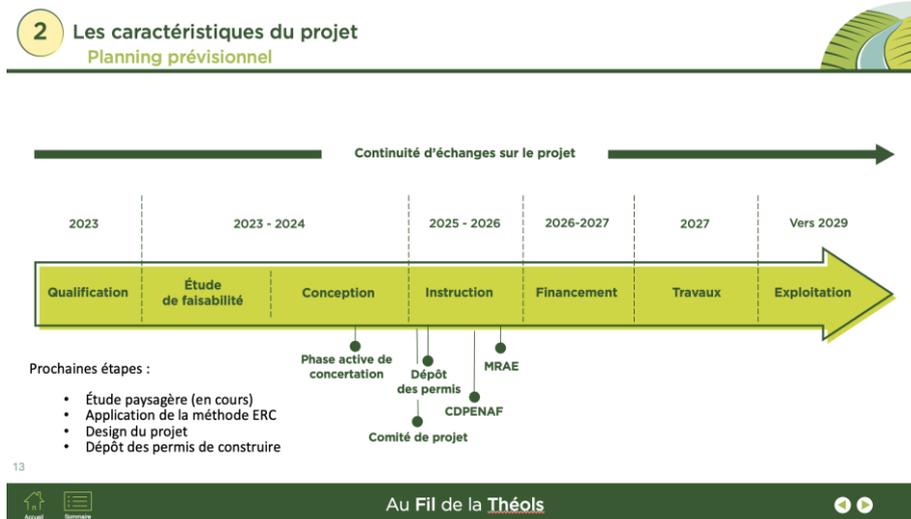
Un calendrier prévisionnel déjà établi

GLHD a ensuite présenté les grandes étapes du calendrier :

- 2023-2024 : études de faisabilité et concertation préalable volontaire.
- 2025 : dépôt du **permis de construire**, après passage en **comité de projet** (communes concernées et voisines, communauté de communes, services de l'État).
- 2026-2027 : instruction réglementaire, incluant l'avis conforme de la CDPENAF.
- 2027-2029 : phase de travaux.
- Mise en service prévue : à l'horizon 2029.

Extrait du support de présentation projeté : le planning prévisionnel du projet

Un projet inspiré d'un site pilote dans les Landes



En complément, GLHD a présenté un **site pilote agrivoltaïque dans les Landes**, à proximité de Mont-de-Marsan, servant de laboratoire grandeur nature. Il teste actuellement **7 cultures en rotation**, sous deux types de panneaux. Les **premiers résultats** sont très encourageants : une **croissance végétale accélérée** a été observée, notamment grâce à une **réduction de l'évapotranspiration** induite par l'ombre partielle des panneaux.





Ce retour d'expérience conforte les porteurs de projet dans leur démarche, tout en permettant d'anticiper l'adaptation des pratiques agricoles locales au nouveau dispositif.



Photo du site pilote situé dans les Landes

Les études environnementales et paysagères

Les études environnementales sur le projet *Au fil de la Théols* ont été menées par le bureau d'étude ADEV Environnement, un acteur technique indépendant. Les prospections naturalistes se sont déroulées en 12 sessions sur la zone d'étude entre avril 2023 et mars 2024.

Avant le début des inventaires sur le terrain, des données bibliographiques des zonages écologiques comme l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) ont été consultées. Ce premier temps d'étude permet de savoir si des sensibilités particulières ont déjà été identifiées sur la zone d'étude ou à proximité immédiate.

Grâce à l'identification de la présence d'espèces patrimoniales, des inventaires plus spécifiques et approfondis sont réalisés sur le terrain.

La méthode d'évaluation des enjeux se décompose en 5 étapes :

- Évaluation des enjeux liés aux habitats (enjeux phytoécologiques) ;
- Évaluation des enjeux liés aux zones humides ;
- Évaluation des enjeux floristiques (enjeux spécifiques par espèce et des habitats d'espèces correspondant au cortège floristique stationnel) ;
- Évaluation des enjeux faunistiques (enjeux spécifiques et des habitats d'espèces) ;
- Évaluation globale des enjeux par habitat ou complexes d'habitats (tableau de synthèse).

La zone d'étude est majoritairement composée de grande monoculture intensive. Ces milieux sont peu favorables à une biodiversité aviaire riche. De plus, la structure des installations agrivoltaïques, caractérisée par des panneaux surélevés et espacés, ne constitue ni un obstacle au déplacement des oiseaux ni une source de danger direct, comme pourraient l'être des infrastructures telles que des éoliennes.

Toutefois, il convient d'être vigilant sur l'incidence potentielle sur la faune pendant la phase travaux et démantèlement de ces installations. Les périodes des travaux et de démantèlement doivent être arbitrées dans le respect des périodes de reproduction des espèces sur site.

En complément, le projet agrivoltaïque *Au fil de la Théols* offre la possibilité de créer des co-bénéfices environnementaux grâce à des aménagements favorisant la biodiversité (haies, bandes enherbées, zones refuges, etc.), tout en limitant les impacts négatifs liés à l'agriculture intensive.

LES ECHANGES AVEC LES PARTICIPANTS

Ce temps d'échange a permis aux participants d'interroger directement les membres du collectif d'agriculteurs, les représentants de GLHD et l'équipe TraitClair, sur des aspects concrets du projet





agrivoltaïque « Au fil de la Théols ». Les réponses ont été apportées de manière transparente et pédagogique, en lien avec les thématiques identifiées lors des précédents temps de concertation.

- **Insertion paysagère et périmètre du projet**

- « Quelle est la distance entre la haie et le premier panneau ? J'habite juste à côté. »
- « Vous avez fixé une zone d'implantation. Est-ce que cette zone peut s'agrandir puisque les permis de construire ne sont pas déposés ? »
- « Qu'est-ce qu'on fait des 75m en tant qu'agriculteur le long de la route départementale ? »

GLHD précise que les reculs réglementaires liés aux servitudes (routes, Monuments Historiques, pylônes) encadrent strictement la conception du projet. L'implantation finale sera précisée dans le dossier de permis de construire. Modifier la zone d'étude entraînerait de nouvelles études et retarderait le projet. Concernant les espaces délaissés (comme les 75 m), des accords pourront être conclus entre les exploitants et la maîtrise d'ouvrage pour les valoriser.

- **Nuisances sonores et rayonnement**

- « Y a-t-il des nuisances sonores à l'activation des panneaux ? »
- « Le vent a-t-il un impact en termes de nuisances sonores ? »
- « Et en termes de rayonnement magnétique ? »

GLHD indique qu'aucune nuisance sonore n'a été constatée sur les projets similaires, notamment sur le site pilote des Landes. L'expérience d'un agriculteur membre du collectif est venue confirmer l'absence de bruit à proximité des installations. Il est aussi rappelé qu'il n'y a pas de nuisances magnétiques pour les riverains ou les cultures.

- **Adaptabilité et communication**

- « Vous avez parlé d'un contrat de maintenance et de fourniture assuré pendant 40 ans. Vu l'évolution de la technologie, est-ce que le projet sera modifié si les progrès le permettent ? »
- « Comment sera la communication auprès des communes ? Des habitants ? »

GLHD répond que les structures prévues sont adaptables pour accueillir les technologies futures. Toutefois, l'accord de raccordement avec RTE fixe une puissance maximale à ne pas dépasser. Une communication continue est prévue avec les communes et les habitants, notamment via des lettres d'information et des échanges lors des phases de développement.

- **Retombées économiques et énergie**

- « L'idée de faire bénéficier les habitants d'une électricité moins chère serait une bonne idée. La commune pourrait s'en occuper. »
- « On peut baisser les taux d'imposition de la population pour compenser, grâce aux recettes générées par les taxes. »
- « Quand on parle de réduction du prix de l'électricité, cela marche vraiment ? »
- « Baisser le prix de l'électricité avec toutes les difficultés est moins intéressant que baisser les taux d'imposition. »

GLHD précise que les retombées économiques peuvent effectivement bénéficier aux communes, via la fiscalité locale. Pour que les habitants bénéficient d'une énergie à coût réduit, une structure juridique telle qu'un syndicat d'énergie doit être constituée, ce qui suppose un engagement collectif fort.

- **Études paysagères**

« Vous n'avez pas montré les études paysagères évoquées. Est-ce qu'une étude a été faite pour le hameau des Genêts ? »

GLHD confirme qu'une étude paysagère spécifique a bien été réalisée pour le hameau des Genêts.

- **Démantèlement et haies**

- « La haie sera-t-elle coupée après le démantèlement de l'installation ? »





GLHD indique que le contrat liant l'exploitant et le développeur prévoit le démantèlement complet de l'installation. Une clause spécifique pourra encadrer la gestion des haies après la fin de vie du projet.

• Phase travaux et clôtures

« Y a-t-il une phase de travaux dans le planning, combien de temps faut-il ? »

« Y a-t-il du béton pour les clôtures ? »

GLHD rappelle que la phase travaux est prévue à l'horizon 2027, pour une mise en exploitation en 2029. Les principales nuisances concernent le battage des pieux, limité dans le temps. Concernant les clôtures, leur pose reste à l'étude, mais leur ancrage pourrait être réalisé sans béton, selon les résultats des études géotechniques.

LES MODALITES DE LA CONCERTATION

La phase de concertation préalable volontaire menée autour du projet agrivoltaïque *Au fil de la Théols* s'est appuyée sur un dispositif complet et progressif, conçu pour associer largement les habitants, les usagers et les acteurs du territoire. Divers dans ses formats, structuré dans le temps, ce dispositif a permis de faire émerger une parole locale constructive, attentive aux spécificités du territoire.

Ce dispositif de concertation a permis de toucher un public varié, sur un temps long et avec des formats adaptés à chaque moment. Les contributions recueillies ont été nombreuses, précises, et utiles pour faire évoluer le projet. La diversité des modalités proposées a renforcé la transparence du processus, tout en ancrant le projet dans les réalités locales.

1. Les rencontres préalables

Avant même l'ouverture de la concertation, les porteurs de projet ont engagé de nombreuses rencontres avec les élus et les acteurs locaux. Dès 2021, un premier cercle d'exploitants agricoles est constitué pour réfléchir à la faisabilité d'un projet agrivoltaïque en cohérence avec leur activité. C'est ainsi que naît le collectif CAVT36.

Entre 2023 et 2024, le projet est présenté aux communes concernées - Meunet-Planches, Vouillon, Sainte-Fauste, Condé, Brives - ainsi qu'à la Communauté de Communes Champagne Boischaux et au député Nicolas FORISSIER.

Chacune des cinq communes a été invitée à délibérer sur la poursuite des études : Meunet-Planches et Sainte-Fauste en 2023, Vouillon, Condé et Brives en 2024. Ces avis favorables ont constitué le socle de lancement de la concertation préalable volontaire. Cette phase préparatoire a permis de poser un cadre clair, transparent et partagé.

2. Le périmètre de la concertation

La concertation a été menée sur les 5 communes de Meunet-Planches, Vouillon, Condé, Brives et Sainte-Fauste. Sur les communes de Vouillon et Condé, seules les habitations situées en proximité immédiate avec la zone ont été intégrées dans les opérations de boitage.



3. Le calendrier de la concertation

La concertation s'est déroulée entre le 16 septembre et le 5 novembre 2024, selon un calendrier articulé autour de neuf temps forts :

calendrier

Porte-à-porte « Introduction au projet »		Du 26 au 28/09	En journée
Réunion d'information et de participation	Mairie de Meunet-Planches	Le 30/09	18h30 à 20h
Stand d'information et de participation	Mairie de Brives	Le 5/10	10h à 13h
Porte-à-porte des paysagistes « visite des riverains »		Le 7/10 et le 19/10	En journée
Visite-atelier de terrain n°1 (Parcelles au nord de Meunet-Planches et au sud de Condé)	Mairie de Meunet-Planches	Le 8/10	À partir de 17h jusqu'à 20h
Visite-Atelier de terrain n°2 (Parcelles au sud de Brives et à l'est de Meunet-Planches)	Au pied du Château d'eau de Brives	Le 15/10	À partir de 17h jusqu'à 20h
Stand d'information et de participation	Mairie de Meunet-Planches	Le 19/10	10h à 13h
Visite-Atelier de terrain n°3 (Parcelles de Sainte-Fauste et Vouillon)	Mairie de Vouillon	Le 22/10	À partir de 17h jusqu'à 20h
Réunion de restitution des enseignements	Mairie de Meunet-Planches	Le 5/11	18h30 à 20h

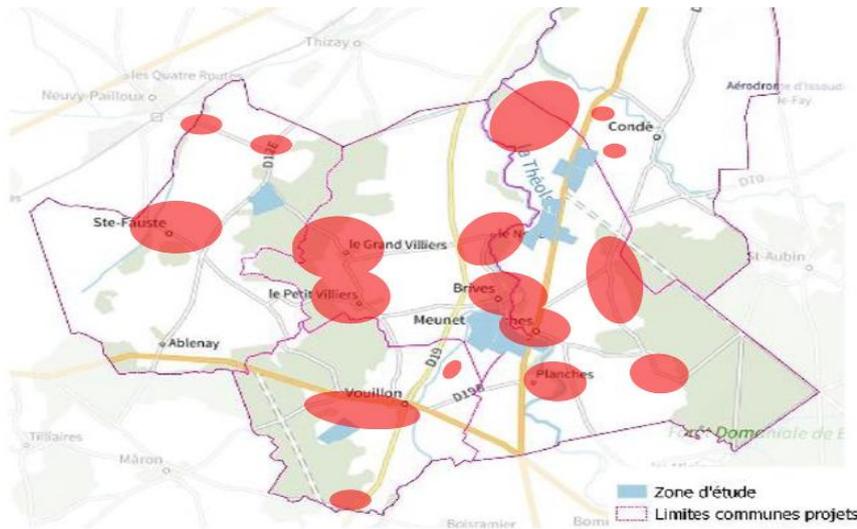




4. Les moyens d'information et de participation

Plusieurs outils ont été mis à disposition du public pour garantir un accès large à l'information et recueillir des avis variés :

- **Avis de concertation et affiches** : apposés dans toutes les mairies et à la communauté de communes
- **Registres papier et dossier de présentation** : disponibles dans chaque mairie du 16 septembre au 31 octobre
- **Lettre d'information** : boîtée dans l'ensemble des foyers concernés
- **Flyers** : distribués avant chaque visite-atelier ou réunion
- **Site internet** : www.aufildelatheols.fr actif depuis le 24 août (33 consultations, 3 contributions reçues)
- **Articles de presse** : publiés dans *La Nouvelle République* (27 septembre et 3 octobre)
- **Diffusion sur IntraMuros** : informations relayées par la communauté de communes
- **Envois de SMS** : 50 messages envoyés pour informer des temps forts



Plan présenté lors de la réunion indiquant les secteurs des habitations concernées par le boitage des éléments de communication du projet

5. Les temps de rencontre

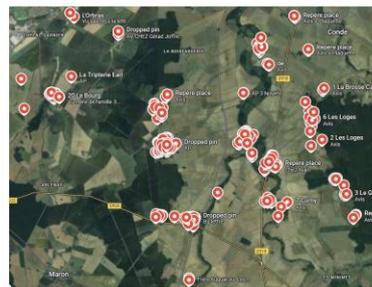
Chaque évènement organisé a permis d'aborder le projet sous un angle spécifique, en fonction du lieu, du format, et du public présent.

Porte-à-porte (26 au 28 septembre)

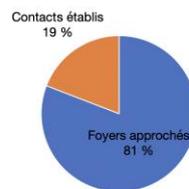
Cette opération d'ouverture a permis de prendre le pouls du territoire : 287 foyers approchés, 68 contributions recueillies. Les habitants se sont montrés intéressés, notamment sur les enjeux paysagers et agricoles. Une majorité découvrait pour la première fois l'agrivoltaïsme.

Le porte-à-porte du 26 au 28/09

Le dispositif



- 287 habitations approchées lors du porte-à-porte
- 68 questionnaires complétés



38





Réunion publique du 30 septembre

Ce premier temps collectif a réuni 10 personnes. Il a permis de poser les bases du projet, de présenter les premiers résultats des études, et d'ouvrir le dialogue sur les préoccupations locales. Les interventions ont principalement porté sur l'impact paysager, la biodiversité, l'eau et le modèle agricole.

La réunion publique d'information de Meunet-Planches le 30/09

18h30-20h30

OBJECTIF : Décrire le projet agrivoltaïque en détail, répondre aux questions et prendre note des remarques, faire connaître les temps de concertation prévus

PRINCIPE D'ANIMATION : Les agriculteurs du CAVT36 ont présenté leur projet, GLHD a décrit la conception envisagée, *Traitclair* a animé la séance de questions-réponses

SUPPORTS UTILISES : Une présentation projetée

10 participants
14 questions ou remarques



Le dispositif

Stands d'information (5 et 19 octobre)

Les deux stands à Brives puis Meunet-Planches ont touché un public souvent indisponible en semaine. Ils ont permis de recueillir 20 contributions écrites, centrées sur les impacts locaux, le coût du projet, et la complémentarité entre activités agricoles et énergétiques.

Le stand à Meunet-Planches le 19/10

10h-13h

OBJECTIF : Rencontrer les habitants peu disponibles en semaine, répondre à leurs questions sur le projet agrivoltaïque et noter leurs contributions

PRINCIPE D'ANIMATION : Autour d'un café ou d'un thé, les agriculteurs du CAVT36 et GLHD ont répondu aux questions des participants. *Traitclair* a noté et affiché les contributions au fur et à mesure

SUPPORTS UTILISES : Un panneau A1 de synthèse du projet, un panneau des temps de concertation, une grande carte des parcelles concernées, des illustrations en A3 de projets similaires et des principes de haies, un affichage des contributions.

6 participants
9 contributions déposées



Le dispositif

Visites-ateliers (8, 15 et 22 octobre)

Ces trois formats immersifs ont donné lieu à des échanges très riches :

- **8 octobre (Meunet-Planches) :** questionnements sur l'insertion, la biodiversité et les aménagements pédagogiques
- **15 octobre (Brives) :** vigilance sur les co-visibilités, protection de la faune et intégration technique du dispositif
- **22 octobre (Vouillon & Sainte-Fauste) :** travail cartographique collaboratif, attention particulière à la haie du hameau des Loges, aménagements autour du chemin de Saint-Jacques

Au total, ces ateliers ont permis de formaliser **près de 120 contributions** détaillées, localisées sur carte.

La visite-atelier du 15/10 à Brives



Les enseignements

- Planter des haies végétales le long de la route de Brives et du chemin de promenade
- Planter des grands arbres et des haies matures pour éviter les vues depuis les habitations de Brives
- Implanter des panneaux pédagogiques au niveau de l'aire de repos de la route de Brives
- Supprimer la parcelle du périmètre d'étude (co-visibilité depuis le secteur Meunet-Planches)
- Prendre en compte les traversées de grands animaux et les risques de collisions sur les axes passants





Réunion publique de restitution (5 novembre)

Ce dernier évènement a permis de présenter le bilan de la concertation et de recueillir l'évaluation du dispositif. 16 personnes étaient présentes. Les retours montrent une appropriation progressive du projet, avec un haut niveau de satisfaction sur la qualité de l'information.

6. Les autres modalités de contribution

Site Internet

Trois contributions ont été déposées en ligne, dont deux d'un même habitant. La dernière émane de la commune de Sainte-Fauste, qui demande un recul du poste-source pour préserver la visibilité depuis le STOP.

Registres papier

À date du 5 novembre, 6 contributions ont été inscrites dans le registre de Meunet-Planches. Les autres registres sont en cours d'analyse.



Porte-à-porte paysager

En parallèle, une démarche spécifique a été conduite avec la paysagiste Mathilde MARTIN. Trois journées de porte-à-porte se sont tenues les 7 octobre, 19 octobre et 5 novembre 2024, visant à rencontrer les riverains potentiellement concernés par une co-visibilité avec le futur projet.

Ces échanges individualisés ont permis d'évaluer les attentes en matière d'insertion paysagère, de rassurer les habitants sur les aménagements proposés, et de co-construire, lorsque cela était nécessaire, des propositions de haies ou de merlons. Des photomontages d'intégration visuelle ont été présentés. Ce travail sera annexé au bilan final.

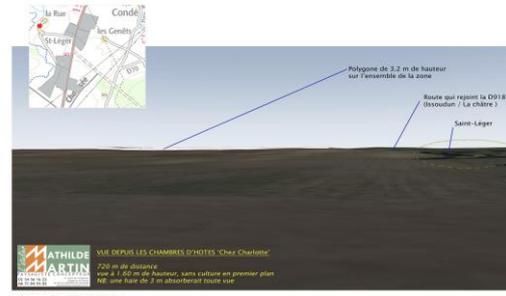
LES GRAND

HABITATIONS / SENSIBILITES ENVISAGEES

Avant le porte à porte, des secteurs / maisons ont été identifiés comme ayant potentiellement une sensibilité au regard du paysage environnant. Il s'agit des points rouges sur cette carte. Nous avons donc tenté de rencontrer chaque propriétaire afin d'évaluer l'environnement des propriétés et le ressenti des habitants par rapport au projet.



HABITATIONS / SENSIBILITES ENVISAGEES



ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION

Les chiffres de la participation

Un premier bilan chiffré de la participation a été présenté en séance, soulignant la qualité et l'ampleur du dispositif mis en œuvre tout au long de la concertation préalable volontaire. L'objectif poursuivi était clair : toucher le plus largement possible les habitants du territoire, faciliter leur information, recueillir leur avis, et enrichir le projet par leur expertise d'usage.

Une mobilisation de terrain forte

Au total, 287 habitations ont été approchées lors du porte-à-porte mené sur les communes de Meunet-Planches, Condé, Brives, Vouillon et Sainte-Fauste. Ce travail d'information au plus près des habitants a permis la complétion de 68 questionnaires individuels, précieux pour évaluer les attentes, les perceptions, et les niveaux de connaissance initiaux autour du projet.

Une participation active aux événements publics

Les différents rendez-vous organisés entre le 30 septembre et le 22 octobre 2024 ont réuni 42 participants au total. Ce chiffre inclut les temps d'échange collectifs (réunions publiques), les dispositifs en déambulation (stands), et les visites-ateliers de terrain. Le détail par événement est le suivant :

- Réunion publique d'information et de participation - 30 septembre : 10 participants





- Stand sur l'espace public à Brives – 5 octobre : 5 participants
- Visite-atelier à Meunet-Planches – 8 octobre : 2 participants
- Visite-atelier à Brives – 15 octobre : 11 participants
- Stand sur l'espace public à Meunet-Planches – 19 octobre : 6 participants
- Visite-atelier à Vouillon et Sainte-Fauste – 22 octobre : 8 participants

Chaque événement a contribué à diversifier les publics touchés, à enrichir les échanges et à multiplier les points de contact entre les porteurs de projet et les habitants du territoire.

Un total de 256 contributions recueillies

La concertation aura permis de récolter **256 contributions, remarques ou questions** formulées par les habitants à travers l'ensemble des dispositifs mis en place.

La répartition de ces contributions est la suivante :

- Porte-à-porte (26-28/09) : 130 contributions
- Visite-atelier du 22/10 : 50 contributions
- Visite-atelier du 15/10 : 33 contributions
- Visite-atelier du 8/10 : 15 contributions
- Stand du 5/10 à Brives : 11 contributions
- Stand du 19/10 à Meunet-Planches : 9 contributions
- Réunion publique du 30/09 : 8 contributions

Ces éléments viennent appuyer la dynamique de proximité instaurée tout au long de la concertation.

Les grandes thématiques abordées

À partir de l'analyse des contributions, **six thématiques majeures** sont revenues de manière récurrente :

- La **préservation de l'identité paysagère** : 51 % des contributions
- Le **projet agricole** : 21 %
- Les **caractéristiques techniques du projet agrivoltaïque** : 18 %
- Les **retombées économiques pour le territoire** : 6 %
- La **transition énergétique** : 2 %
- Les **aménagements complémentaires** : 2 %

Trois sujets principaux ont concentré les échanges :

1. **L'insertion paysagère**, avec des attentes fortes en matière de masquage visuel et de choix d'essences végétales adaptées ;
2. **Le projet agricole**, son maintien, son adaptation au contexte climatique et sa compatibilité avec les installations photovoltaïques ;
3. **Les aspects techniques**, réglementaires et environnementaux du dispositif agrivoltaïque, illustrant une volonté de mieux comprendre le fonctionnement global du projet.

Une cartographie collaborative enrichie

Enfin, la cartographie collaborative, complétée au fil des dispositifs (stands et ateliers-visites), a permis de localiser **24 éléments paysagers, techniques et de biodiversité**.

Localisation des propositions



Le bilan

- Une cartographie précise des haies paysagères à constituer pour limiter ou empêcher les vues sur les parcelles pourvues de panneaux photovoltaïques (12)
- Des propositions localisées d'aménagements complémentaires au projet : point de vue pédagogique, panneaux, accès et chemins facilités (6)
- En rouge, les risques de traversées d'animaux ont été localisés (6)



Elle constitue un outil de visualisation utile pour nourrir le projet, en intégrant les spécificités locales exprimées par les habitants.





Le bilan qualitatif de la participation

« Il s'agit d'une leçon donnée par les faits ou par l'expérience. Ce qui enrichit, à la manière d'une leçon, la pensée ou l'action. »

C'est par cette définition qu'a été introduit, lors de la réunion publique du 5 novembre, le temps consacré au bilan qualitatif de la concertation préalable volontaire autour du projet *Au fil de la Théols*. Riche de nombreux échanges, dense par la diversité des profils rencontrés, ce processus a permis de faire émerger des enseignements structurants, issus de l'expérience directe des habitants et usagers du territoire.

Une concertation fructueuse, des échanges riches et constructifs

L'accueil global réservé au projet agrivoltaïque a été jugé positif. Les rencontres, sous des formats variés (porte-à-porte, stands, ateliers-visites, réunions), ont généré de nombreuses contributions. Elles ont surtout permis de faire remonter les attentes, les inquiétudes, mais aussi les suggestions concrètes des participants, révélant ainsi une volonté partagée d'accompagner le projet pour qu'il réponde aux spécificités locales.

Une sensibilité à l'insertion paysagère

La question de la visibilité des installations a été au cœur des discussions. Les habitants ont exprimé leur souhait que les panneaux photovoltaïques soient masqués depuis les habitations les plus proches et les axes routiers. La plantation de haies végétales adaptées au territoire, à la fois opaques ou semi-opaques selon les lieux, a été identifiée comme une réponse pertinente.

Le choix des essences, leur diversité, leur capacité à nourrir la biodiversité, mais aussi leur entretien dans la durée ont été finement discutés. Les reculs à respecter, la présence de merlons ou encore l'intégration des éléments techniques (clôtures, transformateurs) ont été évoqués sous l'angle de l'esthétique, de la cohérence paysagère, mais aussi de la préservation du cadre de vie.

Une curiosité réelle pour les caractéristiques techniques du projet

Le public s'est montré intéressé par le fonctionnement de l'installation : orientation des panneaux, motorisation, maintenance, démantèlement, raccordements au réseau... Autant de questions qui ont permis d'insister sur la rigueur du travail technique engagé par GLHD et ses partenaires.

Les habitants attendent un projet robuste, résilient face aux aléas climatiques, soucieux de ne pas perturber les pratiques agricoles et anticipant dès à présent la fin de vie du dispositif.

Un territoire attentif au maintien d'une agriculture active

Le projet est soutenu à la condition qu'il rende service aux agriculteurs qui le portent. Les habitants se montrent vigilants quant à la vocation première des terres concernées. Ils souhaitent que les exploitations soient pérennes, transmissibles, et capables de s'adapter aux contraintes réglementaires, notamment en matière d'intrants.

L'agrivoltaïsme, s'il permet la remise en culture de certaines parcelles et la diversification des revenus agricoles, doit être accompagné de manière concrète et crédible. L'enjeu : rassurer sur la compatibilité entre production d'énergie et production agricole.

Une attente de retombées locales tangibles

Plusieurs habitants ont évoqué l'idée de bénéfices économiques directs pour le territoire : réduction des coûts de l'énergie, baisse potentielle des impôts locaux via les recettes fiscales du projet. Ces éléments montrent un intérêt certain pour la logique de circuit court énergétique, mais aussi pour des effets redistributifs concrets. La précarité énergétique, notamment en période hivernale, a été citée à plusieurs reprises comme un facteur de vigilance sociale.

Un projet qui pourrait enrichir les usages du territoire

La concertation a permis de faire émerger des propositions d'aménagements complémentaires : panneaux pédagogiques le long des chemins, amélioration des sentiers, mise en valeur de la dimension touristique (chemin de Saint-Jacques, valorisation du paysage agricole). Ces suggestions viennent renforcer l'image d'un projet intégré, ouvert sur son environnement et porteur de sens pour le territoire.





Une alternative à l'éolien, mieux acceptée localement

Enfin, l'agrivoltaïsme apparaît pour de nombreux habitants comme une solution énergétique plus acceptable que l'éolien, souvent perçu comme intrusif dans le paysage. Moins visible, moins bruyant, plus compatible avec les usages agricoles, le projet *Au fil de la Théols* est vu comme une réponse locale à des enjeux globaux (transition énergétique, lutte contre le changement climatique), sans sacrifier l'identité du territoire.

Les représentants de GLHD et les agriculteurs du collectif CAVT36 ont répondu à l'ensemble des questions avec précision et pédagogie. Leur présence régulière, leur disponibilité, et leur capacité à vulgariser les aspects techniques ont été soulignées comme des facteurs de confiance.

Cette concertation aura permis à chacun de se projeter, d'interroger, de s'exprimer. Elle aura surtout permis d'ancrer le projet dans son territoire, en révélant ses enjeux, ses contraintes, mais aussi son potentiel de transformation au service d'une agriculture vivante, d'une énergie locale, et d'un cadre de vie préservé.

L'ÉVALUATION DE LA CONCERTATION

Lors de la réunion publique de restitution du 5 novembre 2024, des fiches d'évaluation ont été distribuées à l'ensemble des participants. Cet outil, mis en place par les porteurs du projet, visait à mesurer le niveau d'appropriation du sujet par les habitants, l'efficacité des dispositifs d'information, et l'adéquation perçue du projet agrivoltaïque avec les réalités locales. 19 fiches d'évaluation ont été remplies au terme de la réunion.

Un exemple de fiche d'évaluation de la concertation complétée par un participant

Évaluation de la concertation

1. Après cette concertation êtes-vous plus à l'aise avec le concept d'agrivoltaïsme ? Oui Non

2. Comment jugez-vous votre niveau de connaissance du projet « Au fil de la Théols » après cette réunion ?

Qualité de l'information (pertinence et fiabilité) 1 2 3 4 5

Quantité d'information (diversité et accessibilité) 1 2 3 4 5

3. Connaissez-vous les caractéristiques agricoles des parcelles concernées ? Oui Non

4. Considérant les enjeux le projet vous paraît-il adapté à votre territoire ? Oui Non

Pourquoi ?

5. Avez-vous de nouvelles remarques ou question à nous partager ?

6. Souhaitez-vous être recontacté par l'équipe projet ? Oui Non

Par quel moyen ?
Indiquez votre email ou téléphone

1. Niveau de connaissance du concept d'agrivoltaïsme

84% des participants indiquent être plus à l'aise avec le concept d'agrivoltaïsme après avoir suivi le dispositif de concertation.

Ce chiffre marque une progression significative : en début de concertation, lors des porte-à-porte, seuls 50% déclareraient avoir une connaissance suffisante du sujet. Ce résultat témoigne de l'efficacité du dispositif d'information mis en place tout au long de la concertation préalable.

2. Qualité et quantité de l'information reçue

Les participants ont été invités à se positionner sur une échelle de 1 (faible) à 5 (très élevé) sur deux aspects : la **qualité** (pertinence, accessibilité) et la **quantité** (diversité, lisibilité) de l'information.

- **Qualité de l'information**
 - 52 % des répondants ont noté 4/5
 - 37 % ont noté 5/5
- **Quantité d'informations**
 - 52 % ont noté 4/5
 - 37 % ont noté 5/5

89% des participants apprécient tant la qualité que la quantité des informations mises à disposition, démontrant une satisfaction largement partagée.

3. Connaissance du projet agricole

84% des participants estiment désormais mieux connaître les caractéristiques agricoles des parcelles concernées.

Les nombreux échanges pendant la concertation ont permis d'explicitier les objectifs du collectif d'agriculteurs, les modalités de culture sous les panneaux, les enjeux liés à la limitation des intrants, ou encore la compatibilité avec les périmètres de captage d'eau potable.





4. Perception de l'adaptation du projet au territoire

73% des répondants considèrent que le projet est adapté au territoire.

Les justifications sont claires :

- « Maintien de l'agriculture, création d'énergie »
- « En considérant les problématiques agricoles »
- « Permet de conserver l'environnementalisme et l'agriculture »
- « Le bémol !! »
- « Captage proche »

Quelques avis plus réservés (15%) soulignent une **sensibilité à la préservation du paysage** et posent la question de la compatibilité avec d'autres pratiques agricoles :

- « Les paysages pour lesquels nous sommes venus à la campagne sont dénaturés »
- « Les parcelles ont des rendements corrects, et pour celles concernées par les nappes phréatiques l'agroforesterie est plus adaptée. »

5. Remarques ouvertes formulées par les participants

Un espace libre était proposé à chacun pour poser une question ou formuler une remarque. En voici quelques extraits :

- « Il faut respecter les animaux et la nature. »
- « J'ai posé mes questions. »
- « Permettre de conserver l'environnement et conserver l'agriculture. »
- « On végétalise les toits et on met des panneaux dans les champs : aucune logique ! »
- « Surface prise en compte dans le bail ? Si on veut retrouver les champs du départ, que fait-on des clôtures et des haies ? »

Ces remarques rejoignent les principales préoccupations exprimées durant les temps de concertation : lien entre usages agricoles et énergétiques, insertion paysagère, place de la biodiversité, et gestion du foncier.

Conclusion

L'évaluation de la concertation, à travers les 19 fiches recueillies, montre une appropriation significative du projet par les participants.

- Plus de 80 % estiment avoir reçu une information claire, accessible et diversifiée.
- Plus de 70 % considèrent le projet adapté à leur territoire.

Le projet est perçu comme une opportunité pour renforcer la résilience agricole, développer une énergie verte locale, tout en préservant les paysages.

Les réticences exprimées, bien que minoritaires, sont prises en compte dans la suite du projet, notamment en matière d'insertion paysagère et de lisibilité des engagements de long terme.

GLHD et le collectif d'agriculteurs (CAVT36) souhaitent maintenir un dialogue permanent avec les habitants.

Les participants ayant laissé leurs coordonnées recevront une réponse directe aux questions soulevées, notamment sur le bail rural, le devenir des haies, et les mesures pour la faune.

L'ensemble des fiches d'évaluation est annexé au bilan de la concertation, qui sera remis au commissaire-enquêteur dans le cadre de la future enquête publique.

LE CONTINUUM D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION

La réunion publique du 5 novembre 2024, tenue en mairie de Meunet-Planches, marque la clôture officielle de la phase de concertation préalable volontaire autour du projet agrivoltaïque *Au fil de la Théols*. Néanmoins, la dynamique d'écoute et de dialogue engagée tout au long de cette période ne s'interrompt pas pour autant.

GLHD et les membres du Collectif Agri Voltaïque Théolois (CAVT36) rappellent leur volonté d'assurer un suivi attentif des attentes exprimées et de maintenir des canaux de dialogue ouverts avec l'ensemble des habitants et usagers du territoire.

Les supports d'information et les outils de participation restent actifs au-delà de cette phase :





- Le site internet du projet www.aufildelatheols.fr continue de proposer des contenus à jour et un formulaire de contact pour toute nouvelle question ou remarque.
- La lettre d'information sur le projet est toujours disponible en version papier et numérique.
- Une adresse mail dédiée permet aux habitants de poursuivre leurs échanges avec les porteurs du projet.

Un bilan détaillé de la concertation, élaboré par l'agence TRAITCLAIR en tant que tiers garant neutre, est en cours de finalisation. Il viendra documenter l'ensemble des contributions et enseignements issus de cette phase participative. Ce document sera annexé au dossier de demande de permis de construire, et remis au commissaire-enquêteur lors de l'enquête publique prévue dans le cadre de la procédure d'instruction du projet.

Tous les participants à cette réunion ont été chaleureusement remerciés pour leur présence et leur implication tout au long de la concertation. Un moment convivial autour d'un pot a permis de clôturer cette séquence collective, dans un esprit d'échange simple et de proximité, fidèle à la méthode choisie pour co-construire le projet *Au fil de la Théols*.

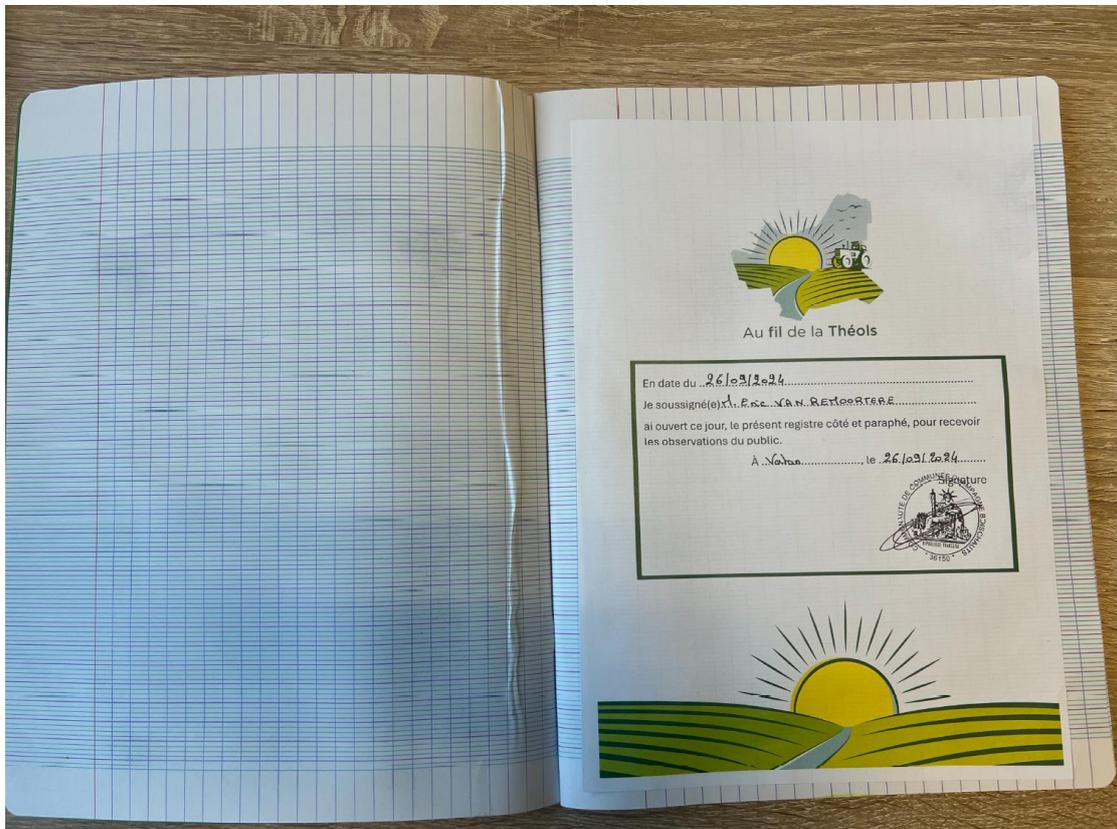
Le continuum d'information et de participation

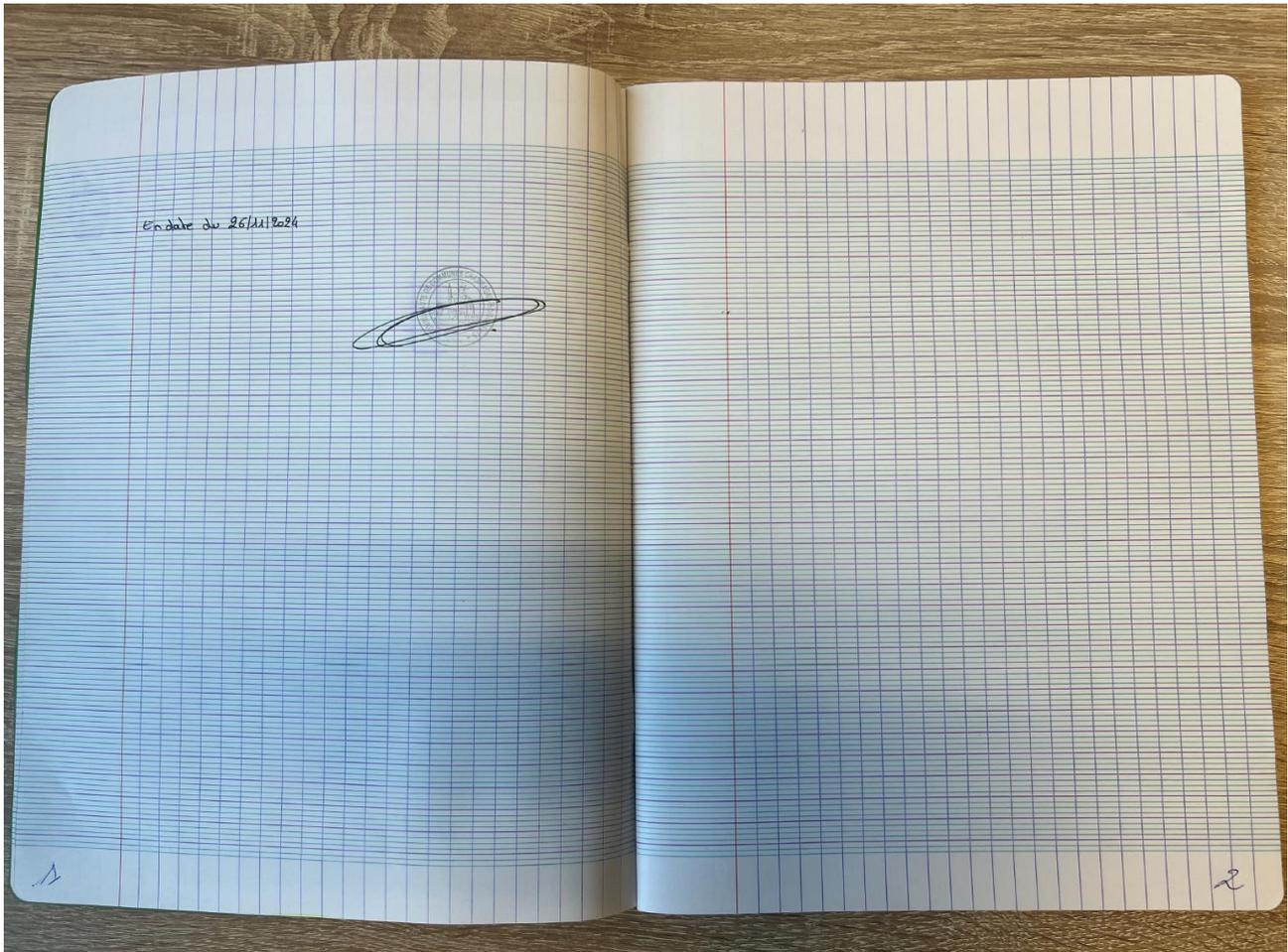
- **Le site internet**
www.aufildelatheols.fr
Sur lequel le formulaire de participation reste ouvert
- **Les adresses mail restent actives :**
 - CAVT36 CAVT36@aufildelatheols.fr
 - GLHD aufildelatheols@glhd.fr
- **L'adresse postale**
GLHD
12 Rue du Pont de l'Arche,
37550 Saint-Avertin
- **La prochaine lettre d'information de restitution de la concertation**
qui sera boîtée sur le même périmètre de distribution que la précédente

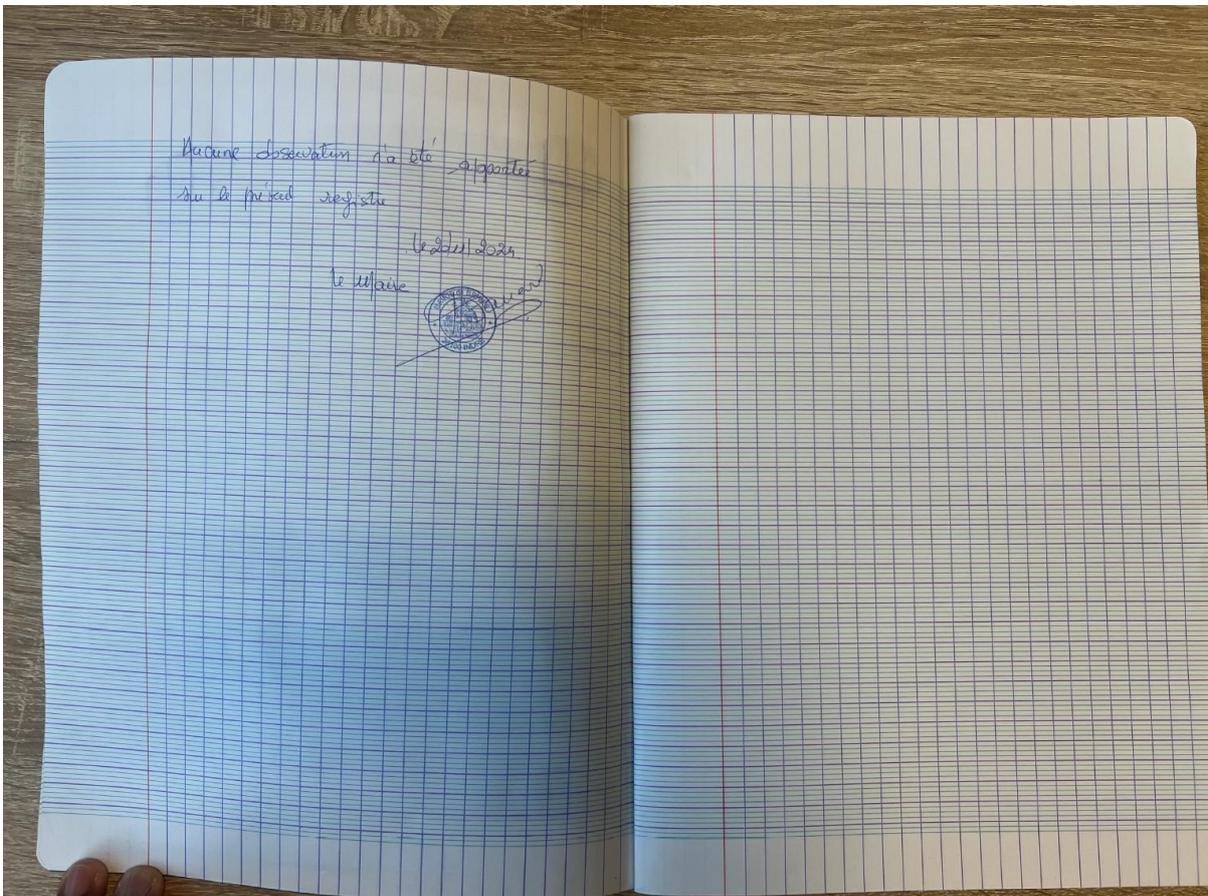
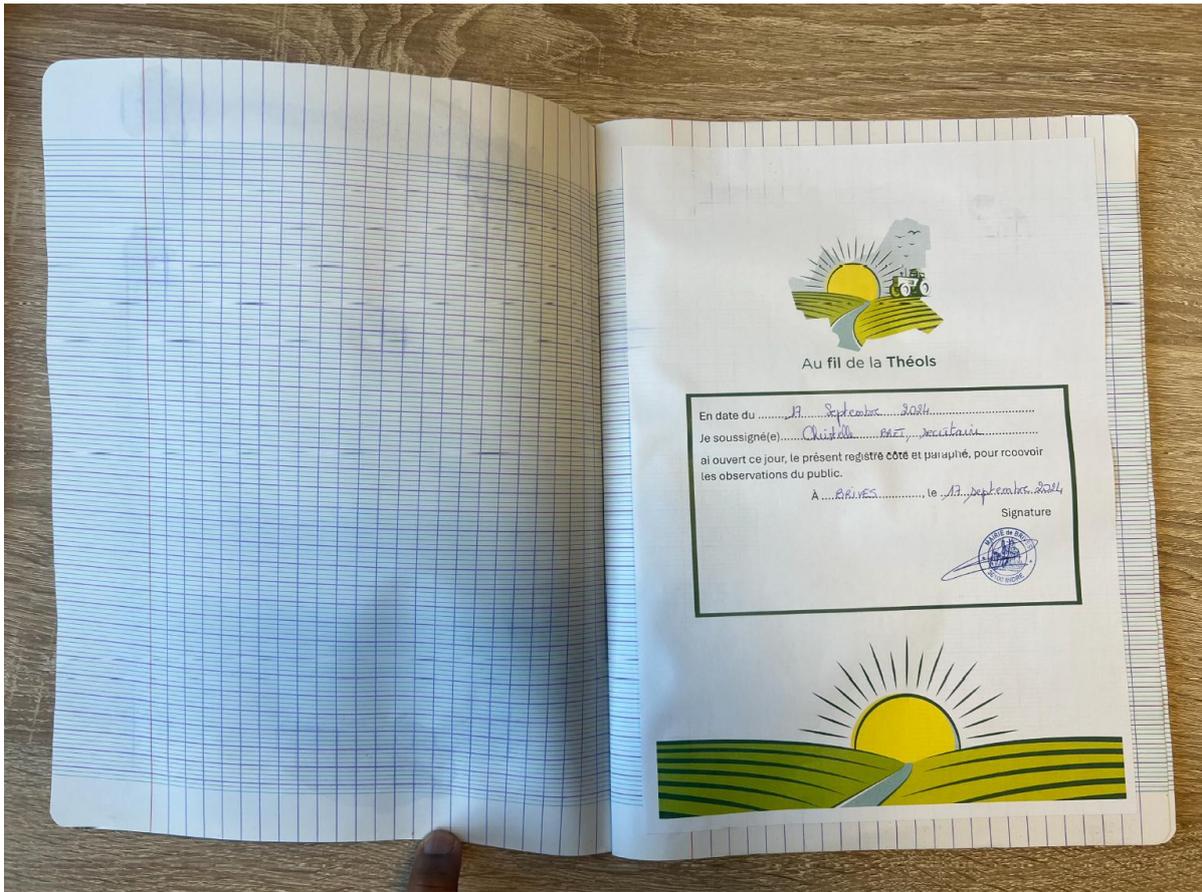


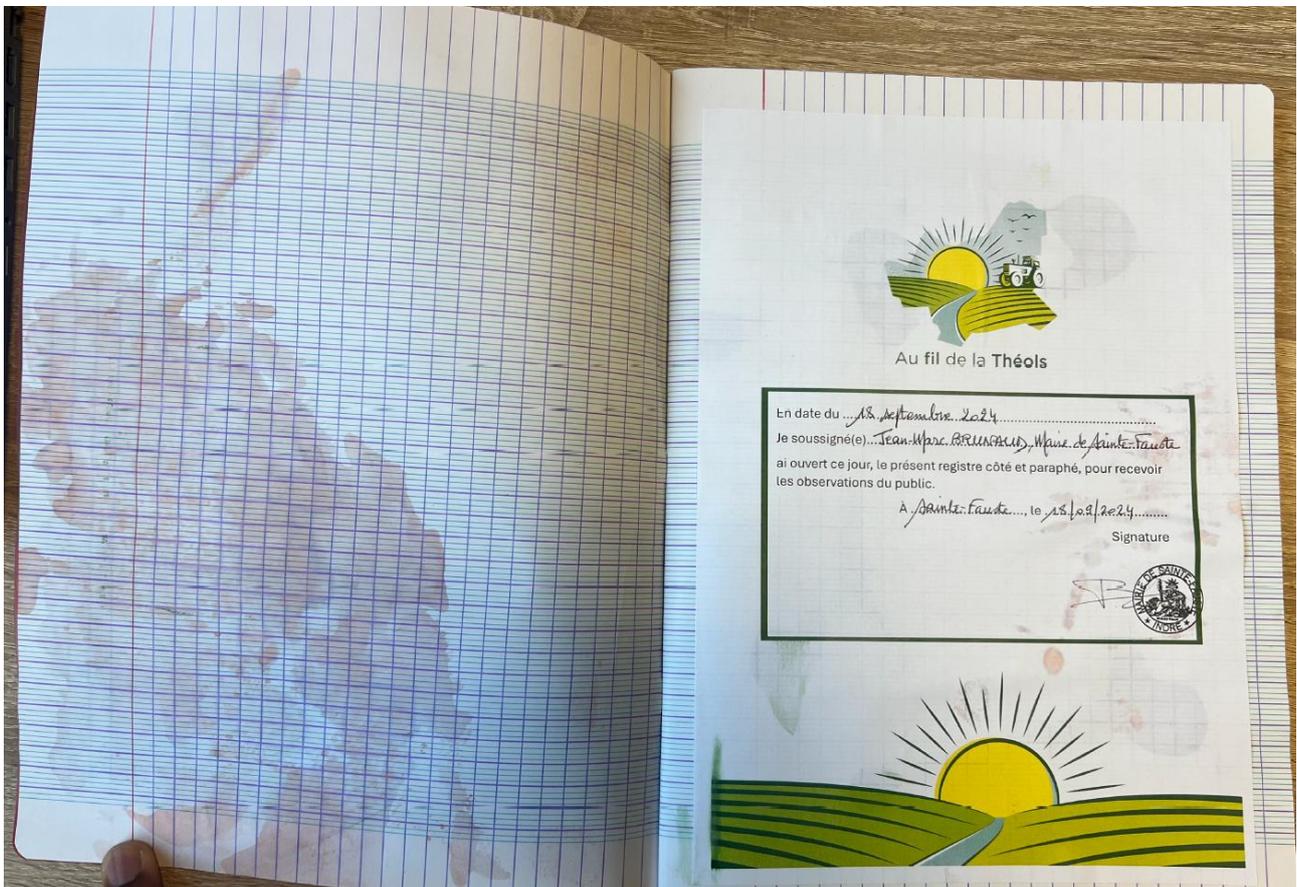
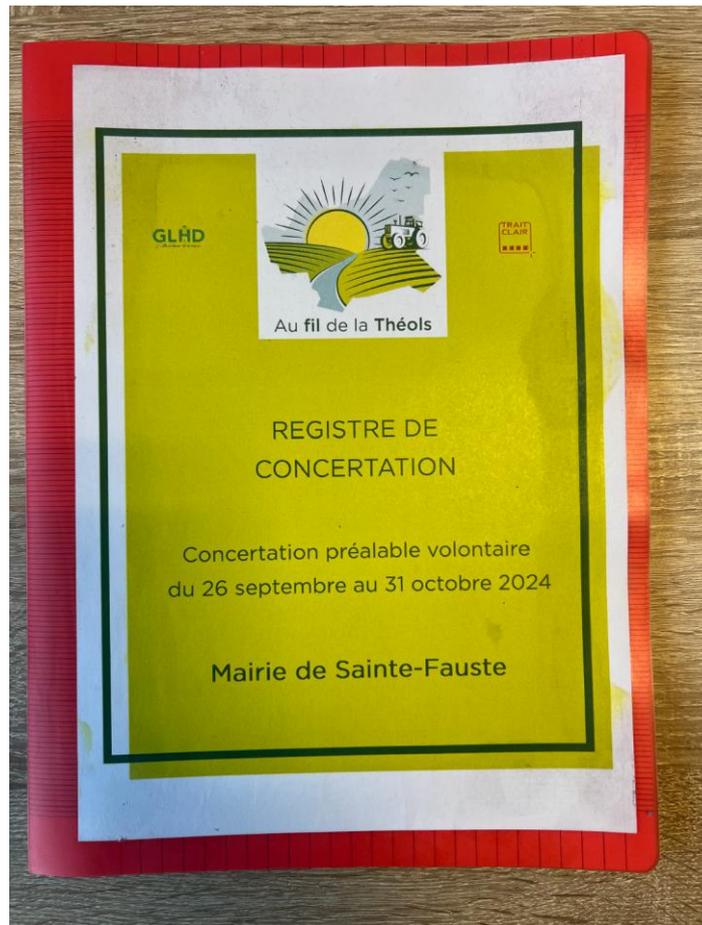
91

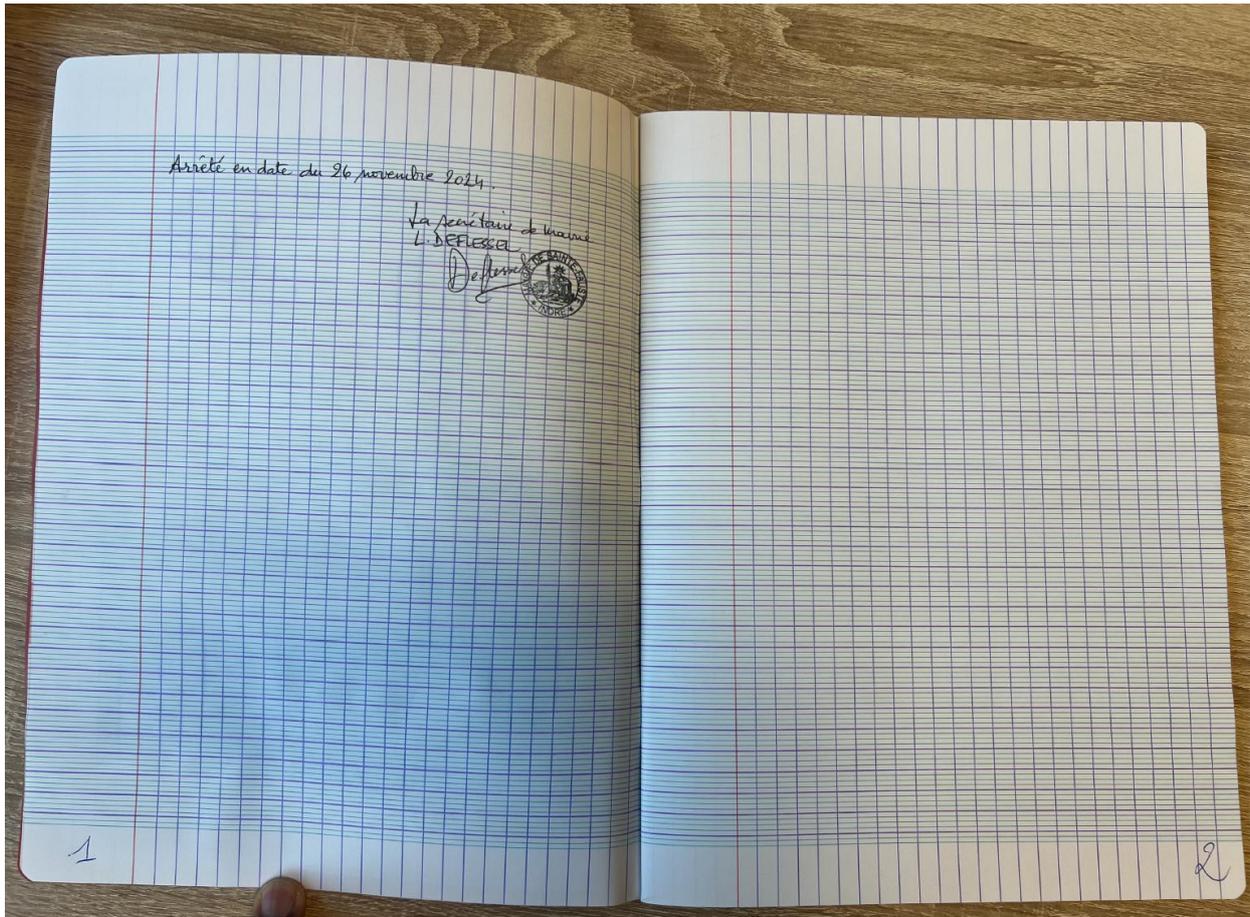


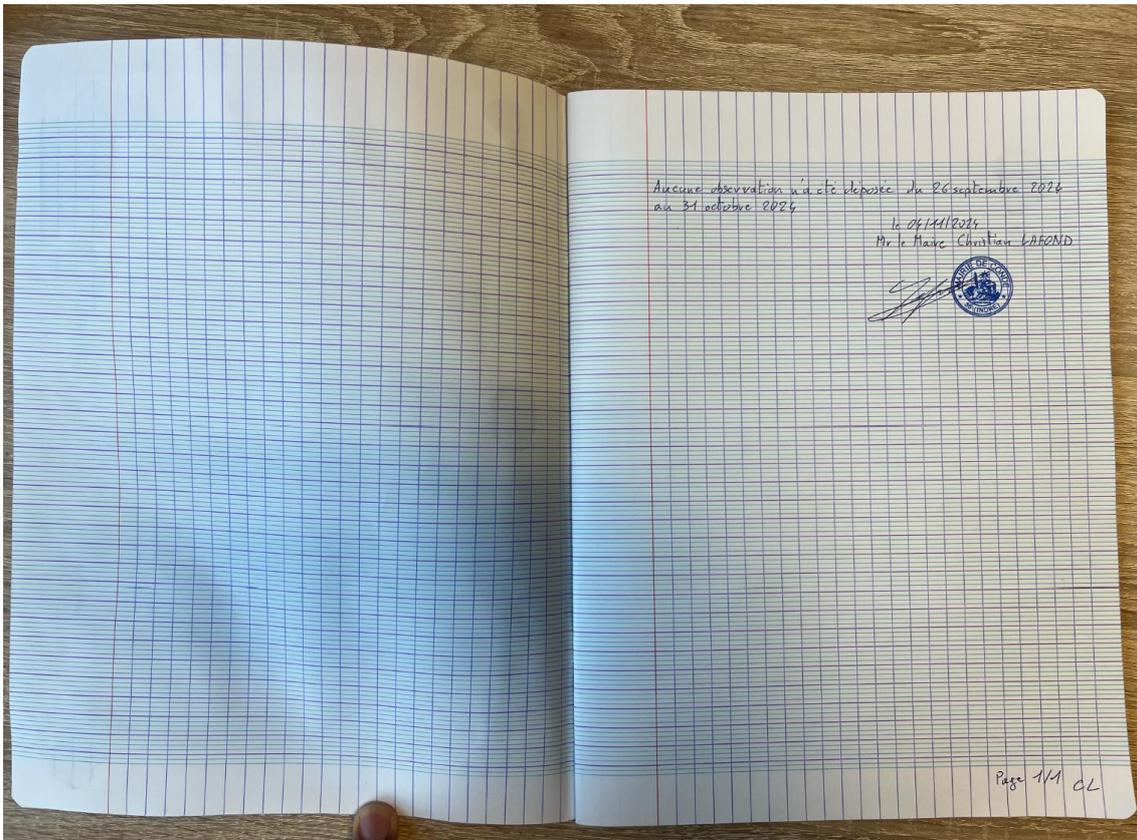




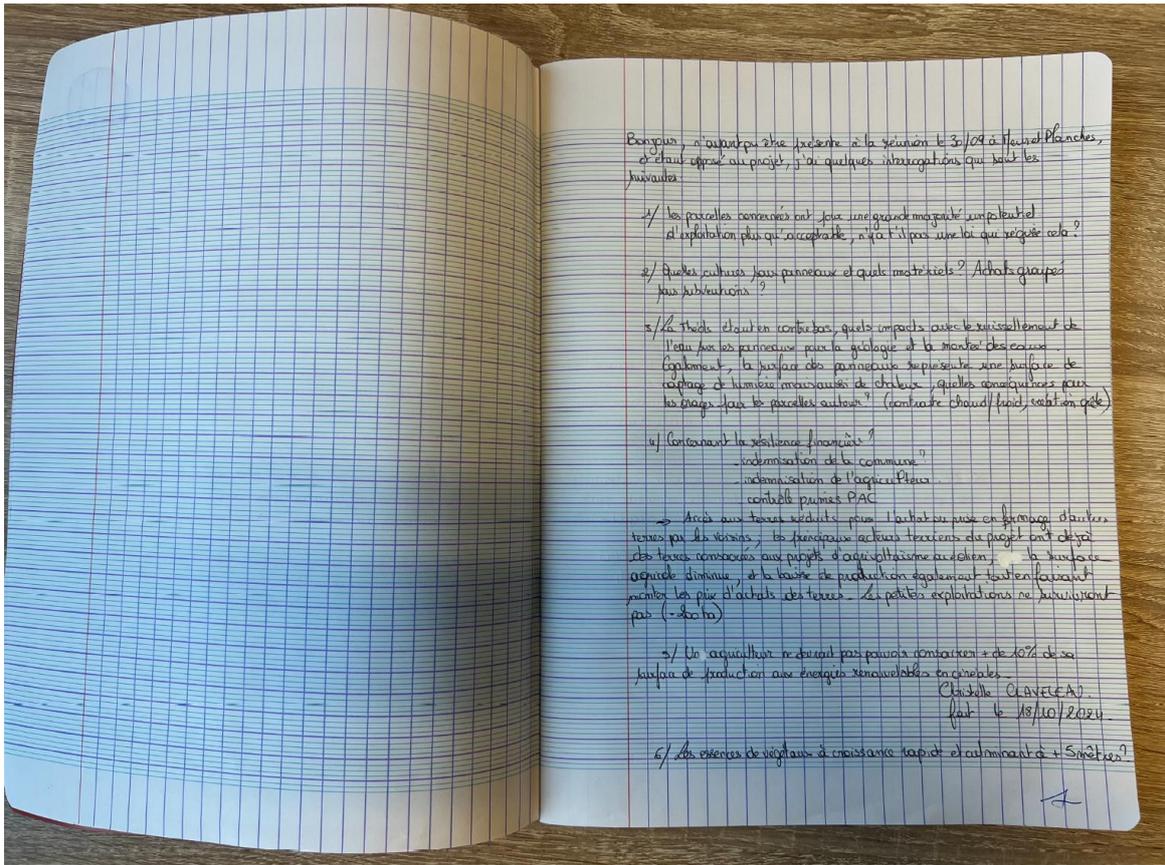








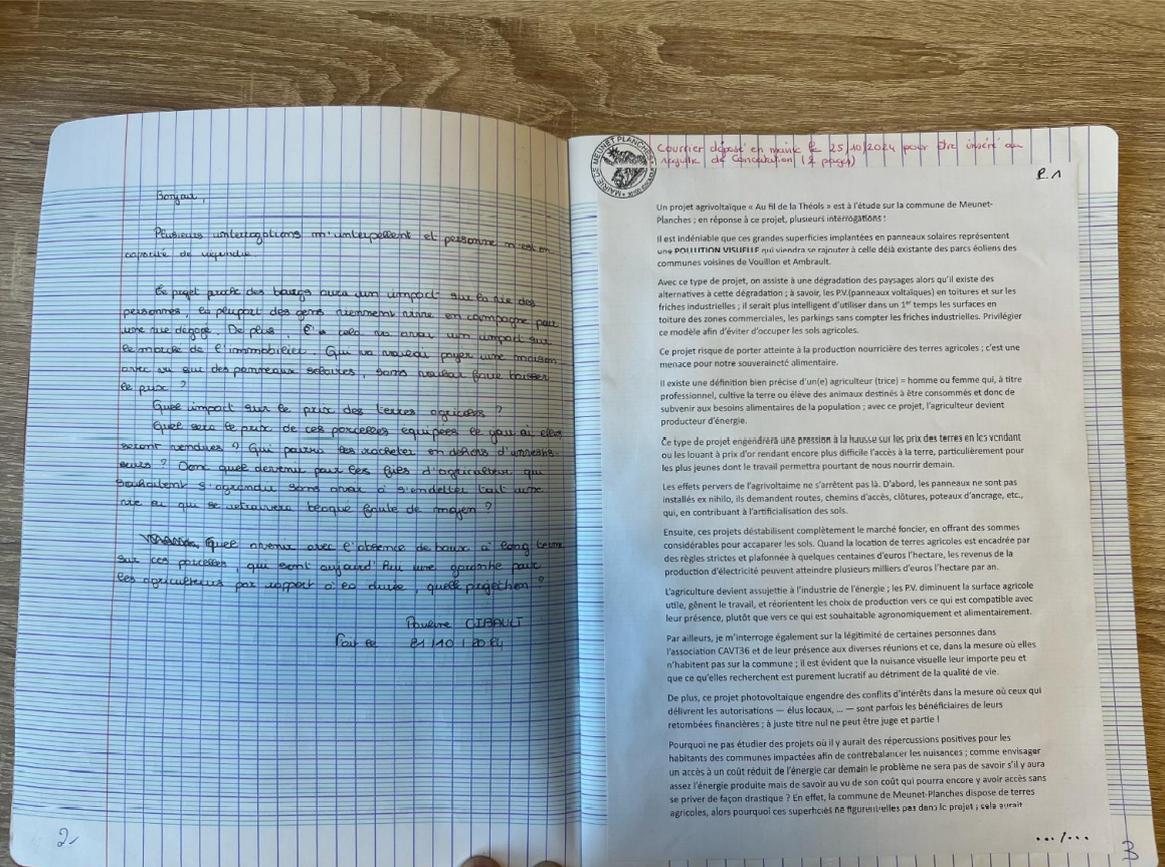




Bonjour, n'aurai pas été présente à la réunion le 3/10/2024 à Meunet-Planches, j'étais occupée au projet, j'ai quelques interrogations qui sont les suivantes :

- 1/ Les parcelles concernées ont-elles une grande marge de manœuvre en termes d'implantation plus qu'acceptable, n'a-t-elle pas une loi qui régit cela ?
- 2/ Quelles cultures sont prévues et quels matériels ? Achats groupés pour les achats ?
- 3/ La Théols est en contact, quels impacts avec le voisinage de l'eau des parcelles pour la géologie et la montée des eaux. Également, la surface des panneaux surpasse-t-elle une surface de captage de humidité atmosphérique et d'humidité, quelles conséquences pour les champs dans les parcelles autour ? (c'est-à-dire chaud/froid, sécheresse, etc.)
- 4/ Concernant la résilience financière ?
 - indemnisation de la commune ?
 - indemnisation de l'agriculteur
 - contrôle par les PAC
 → Avec les terres réduites plus l'achat en vue en fermage d'autres terres par les voisins, les propriétaires actuels de terres ont déjà des terres concernées au profit d'activités agricoles, la surface agricole diminue, et la terre de production agricole est traitée par un produit naturel les plus d'achats des terres. Les petites exploitations ne pourront pas (-sont-elles)
- 5/ Un agriculteur ne peut pas pousser commercialiser + de 10% de sa surface de production aux énergies renouvelables en générale.

Christelle CAVETEAU
fait le 18/10/2024
- 6/ Les espèces de végétaux à croissance rapide et autochtones + Siméthrin ?



Bonjour,

Plusieurs interrogations ont été posées et personne n'a pu répondre de manière satisfaisante.

Le projet peut des bénéfices avec un impact sur la vie des personnes, la plupart des gens n'ont pas de campagne pour leur vie de tous les jours. De plus, il y a un impact sur le marché de l'immobilier. Qui va acheter pour une maison avec un qui des panneaux solaires, sans vouloir faire baisser le prix ?

Quel impact sur le prix des terres agricoles ?

Quel sera le prix de ces parcelles équipées de panneaux solaires ? Qui pourra les acheter en dehors d'agriculteurs ?

Donc quel devenir pour les fils d'agriculteurs qui souhaitent s'occuper de leur terrain à siendetter leur terrain au qui se retrouvera bientôt faute de moyen ?

Enfin, quel avenir avec l'absence de beaux à long terme sur ces parcelles, qui sont aujourd'hui une grande partie des agriculteurs par rapport à ce dossier, quel projet ?

Prudence CIPRARI
fait le 21/10/2024

Comité Départemental d'Agriculture et d'Élevage de la Région Bourgogne-Franche-Comté
25/10/2024 pour les usages en Agriculture et Élevage (14 pages)

p.1

Un projet agricole « Au fil de la Théols » est à l'étude sur la commune de Meunet-Planches ; en réponse à ce projet, plusieurs interrogations :

Il est indéniable que ces grandes superficies implantées en panneaux solaires représentent une **POLLUTION VISUELLE** qui viendra se rajouter à celle déjà existante des parcs éoliens des communes voisines de Vouillon et Ambrault.

Avec ce type de projet, on assiste à une dégradation des paysages alors qu'il existe des alternatives à cette dégradation ; à savoir, les PV (panneaux voltaïques) en toiture et sur les friches industrielles ; il serait plus intelligent d'utiliser dans un 1^{er} temps les surfaces en toiture des zones commerciales, les parkings sans compter les friches industrielles. Privilégier ce modèle afin d'éviter d'occuper les sols agricoles.

Ce projet risque de porter atteinte à la production nourricière des terres agricoles ; c'est une menace pour notre souveraineté alimentaire.

Il existe une définition bien précise d'un(e) agriculteur (trice) = homme ou femme qui, à titre professionnel, cultive la terre ou élève des animaux destinés à être consommés et donc de subvenir aux besoins alimentaires de la population ; avec ce projet, l'agriculteur devient producteur d'énergie.

Ce type de projet engendrera une **pression** à la hausse sur les prix des terres en la vendant ou les louant à prix d'or rendant encore plus difficile l'accès à la terre, particulièrement pour les plus jeunes dont le travail permettra pourtant de nous nourrir demain.

Les effets pervers de l'agriculture ne s'arrêtent pas là. D'abord, les panneaux ne sont pas installés en milieu, ils demandent routes, chemins d'accès, clôtures, poteaux d'ancrage, etc., qui, en contribuant à l'artificialisation des sols.

Ensuite, ces projets déstabilisent complètement le marché foncier, en offrant des sommes considérables pour acquiescer les sols. Quand la location de terres agricoles est encadrée par des règles strictes et plafonnée à quelques centaines d'euros l'hectare, les revenus de la production d'électricité peuvent atteindre plusieurs milliers d'euros l'hectare par an.

L'agriculture devient assujettie à l'industrie de l'énergie ; les PV diminuent la surface agricole utile, gênent le travail, et réorientent les choix de production vers ce qui est compatible avec leur présence, plutôt que vers ce qui est souhaitable agronomiquement et alimentaires.

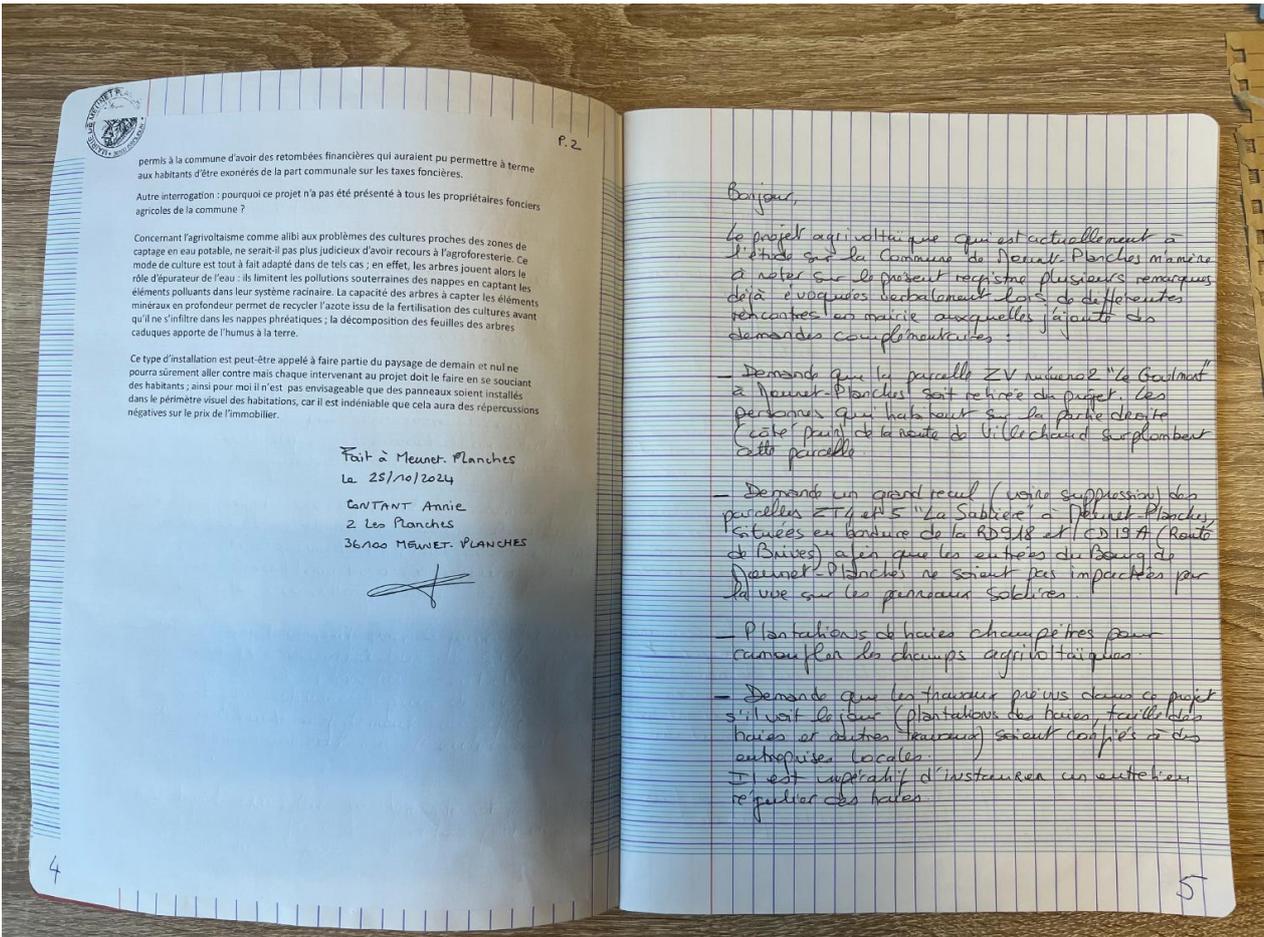
Par ailleurs, je m'interroge également sur la légitimité de certaines personnes dans l'association CAVI36 et de leur présence aux diverses réunions et ce, dans la mesure où elles n'habitent pas sur la commune ; il est évident que la nuisance visuelle leur importe peu et que ce qu'elles recherchent est purement lucratif au détriment de la qualité de vie.

De plus, ce projet photovoltaïque engendre des conflits d'intérêts dans la mesure où ceux qui délivrent les autorisations — élus locaux, — sont parfois les bénéficiaires de leurs retombées financières ; à juste titre nul ne peut être juge et partie !

Pourquoi ne pas étudier des projets où il y aurait des répercussions positives pour les habitants des communes impactées afin de contrebalancer les nuisances ; comme envisager un accès à un coût réduit de l'énergie car demain le problème ne sera pas de savoir s'il y aura assez d'énergie produite mais de savoir au vu de son coût qui pourra encore y avoir accès sans se priver de façon drastique ? En effet, la commune de Meunet-Planches dispose de terres agricoles, alors pourquoi ces superficies ne seraient-elles pas dans le projet ; cela aurait

... / ...





permis à la commune d'avoir des retombées financières qui auraient pu permettre à terme aux habitants d'être exonérés de la part communale sur les taxes foncières.

Autre interrogation : pourquoi ce projet n'a pas été présenté à tous les propriétaires fonciers agricoles de la commune ?

Concernant l'agrovoltisme comme alibi aux problèmes des cultures proches des zones de captage en eau potable, ne serait-il pas plus judicieux d'avoir recours à l'agroforesterie. Ce mode de culture est tout à fait adapté dans de tels cas ; en effet, les arbres jouent alors le rôle d'épurateur de l'eau - ils limitent les pollutions souterraines des nappes en captant les éléments polluants dans leur système racinaire. La capacité des arbres à capter les éléments minéraux en profondeur permet de recycler l'azote issu de la fertilisation des cultures avant qu'il ne s'infilte dans les nappes phréatiques ; la décomposition des feuilles des arbres caduques apporte de l'humus à la terre.

Ce type d'installation est peut-être appelé à faire partie du paysage de demain et nul ne pourra sûrement aller contre mais chaque intervenant au projet doit le faire en se souciant des habitants ; ainsi pour moi il n'est pas envisageable que des panneaux soient installés dans le périmètre visuel des habitations, car il est indéniable que cela aura des répercussions négatives sur le prix de l'immobilier.

Fait à Meuret-Planches
le 25/10/2024
CANTANT Annie
2 Les Planches
36100 MEURET-PLANCHES

[Signature]

Bonjour,

Le projet agrovoltique qui est actuellement à l'étude sur la Commune de Meuret-Planches m'a permis de noter sur le présent registre plusieurs remarques déjà évoquées verbalement lors de différentes rencontres au mairie auxquelles j'ai jointe des demandes complémentaires :

- Demande que la parcelle ZV n°10002 "La Groland" à Meuret-Planches soit retirée du projet. Les personnes qui habitent sur la partie droite (côté nord) de la route de Villechaud surplombent cette parcelle.

- Demande un grand recul (voire suppression) des parcelles ZT4 et 5 "La Sabrière" à Meuret-Planches situées en bordure de la RD918 et CD194 (Route de Buives) afin que les entres du Bourg de Meuret-Planches ne soient pas impactées par la vue sur les panneaux solaires.

- Plantations de haies champêtres pour camoufler les champs agrovoltiques.

- Demande que les travaux prévus dans ce projet s'il voit le jour (plantations de haies, fauchilles, haies et autres travaux) soient confiés à des entreprises locales.

- Il est impératif d'instaurer un entretien régulier des haies.

- Demande que les Communes soient rassurées sur l'obligation de cultiver les parcelles mises en agrovoltiques.
Comment se fera ce suivi (chartes-conventions) avec les propriétaires, les fermiers ? Y aura-t-il des contrôles annuels ?

- Afin que la production d'électricité soit optimum y aura-t-il un entretien régulier des panneaux solaires ?

- Quelles sont les garanties que vous pouvez apporter afin que les terrains consacrés à l'agrovoltisme retrouvent leur état initial lorsque les panneaux arriveront en fin de vie ?

- Refuse tout aménagement de chemins piétonniers ou de randonnée dans le cadre de ce projet. Meuret-Planches a la chance d'avoir des kilomètres de routes forestières à la porte du village.

- Si ce projet devait voir le jour, la commune souhaite que les abais-buis de St-Leger et du Hamau de Planches soient dynamisés. Ils ne sont plus utilisés depuis des décennies. Elle souhaite également une réflexion sur le réaménagement de l'entrée Nord du Bourg.

En tant qu'élue, je demande et je refuse l'écho de réflexions faites par des administrés locaux :

- Ce projet ne dégrade pas le paysage de notre commune.

- Il ne faut pas créer une indus-trialisation de paysage. Est-ce que ces projets ne vont pas à contre-sens des objectifs fixés par l'état d'atteindre le "zéro artificialisation" ?

- Les habitants de Meuret-Planches ont choisi de venir vivre dans ce petit village rural pour son cadre de vie.

Meuret-Planches est déjà largement impactée par les parcs éoliens des communes limitrophes.

- Par ailleurs, je ne voudrais pas que ce projet dévise la population.

- Il régate sur notre village un climat serein qu'il faut absolument préserver.

Fait le 25 octobre 2024

Françoise BROCHARD
Adjointe au Maire.





Pampan
Après les élections voilà l'agriculture
A croire que tout est fait pour défigurer le paysage
de course à l'argent est de retour, plus toujours plus
car il n'est pas question d'énergie verte mais de finances
Juste mentalité, toujours implanter et telles installations
aux portes des bourgs - des gens qui s'installent à la
campagne viennent pour profiter du paysage et non
pour avoir des panneaux photovoltaïques sous les yeux
Nous sommes contre l'artificialisation des sols, mais
plus devraient prendre conscience qu'en artificialisant
les terres ils mettent en danger l'autonomie alimentaire.
L'implantation de panneaux photovoltaïques est une idée
pertinente pour produire une énergie renouvelable
sur des bâtiments publics, des parkings, des zones
commerciales - mais c'est une aberration d'envisager
l'implantation de panneaux sur des zones naturelles
composées de terres agricoles.
Face au changement climatique et à la disparition
de la biodiversité ne faut-il pas protéger les zones
naturelles ? Mais une nouvelle fois l'appât du gain
prend le dessus.
Meures Planches le 28 octobre 2024
Mr et Mrs CHARRIER

Briancourt
Suite à la visite faite sur les deux sites, je vous transmette mes
différents remarques.
Pour la zone 1 : Implantation de haies diversifiées le long de
la départementale en continuité des haies existantes
Vérifier la géométrie sur "du sud" et la maison de
Charlotti.
Demande d'aménagement : Une décision du conseil municipal
- destruction de l'éclair de bois sur la route de Briancourt
ou remise en état et abri n'est plus utilisé depuis
plusieurs années.
Toujours dans le souci de garder le plus possible la campagne
la nature dans son état les travaux pour la transformation de
l'énergie doivent se faire dans le paysage.
Pour la zone 2 : Refaire demande de la zone 2 Vs #232
#236 et #235, les habitants du bourg même s'il y avait
végétation bruyère, avaient tout de même vu les
propositions.
Demande de retrait de 75m à partir de la départementale
de la D75 et D76 sur zones situées en "hautes" par
rapport à la départementale, malgré haies existantes, la
habitations de "Pimouch" annulant une zone naturelle et
ce est de même que les parcelles existantes sur la dérive
remontée vers la haie.
Pour la tranquillité des habitants, pour éviter la
dégénération, par le chemin ancien, autour des sites
(dépôt ordures, aménagement de ces débris par nettoyeur - etc)
Aménagement de haies diversifiées entre le long de
habitations de "La Sablière".
Aménagement avec le long de la route Briancourt
deux constructions aussi cela sera du conseil de destruction

de l'hab de bas du hameau de Planches et une réflexion sur
l'implantation de l'énergie sur ce hameau Planches.
Tous ces travaux peuvent être réalisés par des entreprises locales
comme souhaité lors de notre election, Je conseil et moi-même
sont agréés un village paisible en fin de semaine avec
la nature et ses habitants, dans une bonne ambiance et
sans défiguration du paysage et de notre Briancourt
allant par les collines.
Mr et Mrs CHARRIER
Planches le 28 octobre 2024





PROJET AGRIVOLTAÏQUE « Au fil de la Théols »
Visites d'information en porte-à-porte
26, 27 & 28 septembre 2024

QUESTIONNAIRE
CONNAISSANCE AGRIVOLTAÏSME & PERCEPTION PROJET

Avez-vous déjà entendu parler d'agrivoltaïsme auparavant ?
 Oui
 Non

Qu'en avez-vous entendu ? Comment le percevez-vous ?
.....
.....

CONNAISSANCE & DU PROJET

Avez-vous déjà entendu parler du projet agrivoltaïque « Au fil de la Théols » ?
 Oui
 Non

Par quel biais ?
 Presse
 Agriculteurs
 Affichage mairie
 Réseaux sociaux
 Affichage commerçant
 Bouche à oreille
 Autres :

Connaissez-vous les agriculteurs à l'initiative du projet ?
 Oui
 Non

Quelle est votre perception du projet agrivoltaïque « Au fil de la Théols » ?
 5 - Très bonne
 4 - Bonne
 3 - Ni bonne, ni mauvaise
 2 - Mauvaise
 1 - Très mauvaise
 Ne se prononce pas

Quelles doivent être les facteurs de réussite du projet ? 3 choix possibles
 Participer à la transition énergétique du territoire (production ENR)
 Lutter contre les aléas (sécheresse, inondations...) et mieux s'adapter au changement climatique
 Maintenir une activité agricole active sur le territoire
 Préserver l'identité du paysage
 Respecter les usages locaux existants (loisirs, chasse, promenade...)
 Introduire de nouvelles pratiques agroécologiques (agriculture raisonnée, plus respectueuses de l'environnement)
 Diversifier les revenus des agriculteurs
 Favoriser la transmission des exploitations agricoles
 Renforcer la biodiversité
 Favoriser le développement économique et la création de nouveaux emplois





**PROJET AGRIVOLTAÏQUE « Au fil de la Théols »
Visites d'information en porte-à-porte
26, 27 & 28 septembre 2024**

Selon vous, comment la commune dans son ensemble pourrait-elle bénéficier de ce projet ?

- Circuits touristiques ou pédagogiques
- Petits aménagements publics
- Points de vue sur le projet
- Bénéfices financiers pour la commune
- Autres :

Diriez-vous que le projet agrivoltaïque « Au fil de la Théols » est bien adapté à votre territoire ?

- Oui
- Non
- Ne se prononce pas

Pourquoi ?

.....
.....

Seriez-vous intéressé pour prendre part au projet (artisan du bâtiment, acteur potentiel en circuit-court/vente locale ou dans l'attractivité touristique) ? Comment ?

- Oui
- Non
- Ne se prononce pas

INFORMATION & CONCERTATION

Avez-vous besoin d'informations complémentaires ? A quels sujets ?

« Recueillir les questions pour y répondre lors des ateliers »

.....
.....
.....

Souhaitez-vous participer aux prochaines réunions ?

- Oui
- Non

Souhaitez-vous être informé de l'actualité du projet ?

- Oui
- Non

Si oui :

- Mail :
- Téléphone :

IDENTITE

« Pour être informé de la suite »

- Prénom :
- Nom :
- Adresse :
- Courriel :
- et/ou téléphone portable :





Au fil de la Théols



AVIS DE PASSAGE

VISITE D'INFORMATION EN PORTE-À-PORTE

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du projet agrivoltaïque « Au fil de la Théols », le Collectif Agri Voltaïque Théolois (CAVT36) et GLHD, en tant que maître d'ouvrage, ont mandaté des animateurs de la concertation sur votre territoire.

Cette visite est l'occasion d'échanger sur votre perception du projet et la démarche de concertation en cours, avant de recueillir vos premières interrogations.

L'équipe Trait clair s'est présentée à votre domicile le, àh..... .

N'ayant pu vous rencontrer, elle vous propose de planifier un second passage au moment de votre choix à votre domicile jusqu'au samedi 28 septembre 2024 inclus.

Renseignements et prise de rendez-vous au 06 25 50 97 25



Au fil de la Théols



AVIS DE PASSAGE

VISITE D'INFORMATION EN PORTE-À-PORTE

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du projet agrivoltaïque « Au fil de la Théols », le Collectif Agri Voltaïque Théolois (CAVT36) et GLHD, en tant que maître d'ouvrage, ont mandaté des animateurs de la concertation sur votre territoire.

Cette visite est l'occasion d'échanger sur votre perception du projet et la démarche de concertation en cours, avant de recueillir vos premières interrogations.

L'équipe Trait clair s'est présentée à votre domicile le, àh..... .

N'ayant pu vous rencontrer, elle vous propose de planifier un second passage au moment de votre choix à votre domicile jusqu'au samedi 28 septembre 2024 inclus.

Renseignements et prise de rendez-vous au 06 25 50 97 25

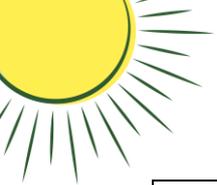




S - LISTE DES CONTRIBUTIONS

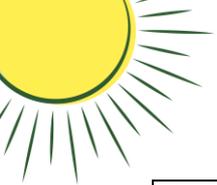
Evènement	Thématique	Verbatim
Atelier du 08/10/24	Aménagements complémentaires	On pourrait créer une aire pédagogique accessible depuis la route départementale, et visible, avec des panneaux de rabattement. Dans le coin d'une parcelle, avec un accès sécurisé par rapport à la départementale.
Atelier du 08/10/24	Aménagements complémentaires	En haut de St Léger il y a un abris bus désaffecté. Il pourrait être démoli dans le cadre du projet car c'est en béton. Cela sert de dépotoir. Il faut le détruire.
Atelier du 08/10/24	Caractéristiques techniques du projet	La grêle sur les panneaux ?
Atelier du 08/10/24	Caractéristiques techniques du projet	Les dimensions des panneaux sont les mêmes ?
Atelier du 08/10/24	Caractéristiques techniques du projet	Distance de recul ?
Atelier du 08/10/24	Caractéristiques techniques du projet	Question sur l'augmentation des risques d'orages.
Atelier du 08/10/24	Caractéristiques techniques du projet	Quelle hauteur pour les clôtures ?
Atelier du 08/10/24	Préservation de l'identité paysagère	Un maximum d'arbustifs et pas de grands arbres. Il y a un risque que les branches des arbres, si ils ne sont pas entretenus, viennent jusque dans les champs et gênent les exploitations
Atelier du 08/10/24	Préservation de l'identité paysagère	Les arbres à 10 m n'ont pas d'intérêt pour la départementale.
Atelier du 08/10/24	Préservation de l'identité paysagère	Il faut faire attention avec un couloir de haies. Cela n'a pas de sens car il n'y a pas de vues, cela ferait une sensation d'enfermement. Il faut planter uniquement le long de la route départementale.
Atelier du 08/10/24	Préservation de l'identité paysagère	Le masque semi transparent le long de la départementale, partiel comme le semi de 5-6 m.
Atelier du 08/10/24	Préservation de l'identité paysagère	Il faut voir avec chaque habitant, attention à ne pas faire des blockhaus partout.
Atelier du 08/10/24	Préservation de l'identité paysagère	Ce que j'avais vu ailleurs me paraissait plus impressionnant
Atelier du 08/10/24	Préservation de l'identité paysagère	Question sur la visibilité depuis la route ? On est en contrebas
Atelier du 08/10/24	Préservation de l'identité paysagère	Vos haies n'atteignent pas cette hauteur ?





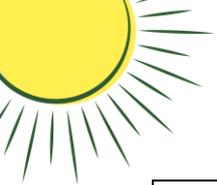
Atelier du 08/10/24	Préservation de l'identité paysagère	de	La parcelle entre planches et le bourg on la voit plus (davantage). Crainte que ce soit trop visible. Il vaut mieux la retirer du projet.
Atelier du 08/10/24	Préservation de l'identité paysagère	de	Au bord de la route départementale c'est moins gênant.
Atelier du 08/10/24	Préservation de l'identité paysagère	de	Est-ce qu'il y aura des haies le long des petites routes ? Pas besoin de haies le long de la petite route.
Atelier du 08/10/24	Préservation de la biodiversité, de l'environnement	de	On ne voit pas beaucoup de rosier des champs, ça monte pas haut. Il est intéressant de mettre du genêt car historiquement il est présent dans le secteur. Le nom de la zone est « les Genêts ».
Atelier du 08/10/24	Préservation de la biodiversité, de l'environnement	de	Les aulnes et les saules sont des arbres de milieu humide, ils ne sont pas à retenir pour le bord de la départementale. Pas les mêmes végétaux dans la partie sableux que sur les bords de la Théols.
Atelier du 08/10/24	Préservation de la biodiversité, de l'environnement	de	Les essences à rajouter : l'érable champêtre, variées en couleurs, en taille, selon les saisons.
Atelier du 08/10/24	Préservation de la biodiversité, de l'environnement	de	Pour la clôture, il faudra envisager des passages pour la petite faune. Car il y a beaucoup de gibier dans le secteur.
Atelier du 08/10/24	Préservation de la biodiversité, de l'environnement	de	La circulation des chevreuils ?
Atelier du 15/10/24	Aménagements complémentaires		Attention à l'aire de repos sur la route de Meunet-Planches, il y a des trafics qui ont été constatés.
Atelier du 15/10/24	Aménagements complémentaires		Les gens ont plutôt envie d'aller en forêt pas dans les champs. Ils ne vont pas sur les chemins agricoles pour se promener, c'est plutôt des motocross qu'on voit.
Atelier du 15/10/24	Caractéristiques techniques du projet		J'ai peur que le projet soit déjà ficelé
Atelier du 15/10/24	Caractéristiques techniques du projet		Attention aux poteaux téléphoniques qui créent un empêchement dans l'entretien.
Atelier du 15/10/24	Caractéristiques techniques du projet		Une éolienne c'est foutu pour l'environnement dans le sol à cause du béton.
Atelier du 15/10/24	Caractéristiques techniques du projet		Qui finance ?
Atelier du 15/10/24	Caractéristiques techniques du projet		Il y a parfois des vents de sable d'Algérie. Comment nettoyer les panneaux dans ce cas ? Et en cas de grêle ?





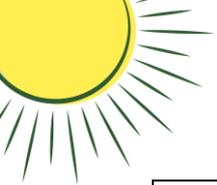
Atelier du 15/10/24	Caractéristiques techniques du projet	Les haies peuvent être chères et lourdes en entretien. Et les agriculteurs ne les entretiennent pas. Ils sont radins ici alors que dans les autres départements c'est entretenu. Cela doit être correct.
Atelier du 15/10/24	Caractéristiques techniques du projet	Le vent fait-il du bruit dans les panneaux ?
Atelier du 15/10/24	Caractéristiques techniques du projet	attention à ce qu'il n'y ait rien au dessus des réseaux enterrés dans les parcelles
Atelier du 15/10/24	Caractéristiques techniques du projet	Y a-t-il beaucoup de locaux techniques sur l'ensemble du périmètre d'étude ?
Atelier du 15/10/24	Caractéristiques techniques du projet	Attention aux conflits d'usage et de fréquentation de la route créée si elle n'est pas large. Il y a un poste de transformateur à l'entrée du chemin d'accès qui peut être gênant. A vérifier.
Atelier du 15/10/24	Caractéristiques techniques du projet	Il y a un flou sur les raccordements, et les lignes électriques avec disjoncteurs dont on ne connaît pas l'origine.
Atelier du 15/10/24	Préservation de l'identité paysagère	La nuit il y a tellement d'éoliennes dans le secteur que je ne peux pas dormir avec tout cet éclairage !
Atelier du 15/10/24	Préservation de l'identité paysagère	Il y a les bâtiments de France aussi
Atelier du 15/10/24	Préservation de l'identité paysagère	Les gens viennent pour un bien être en milieu rural.
Atelier du 15/10/24	Préservation de l'identité paysagère	Il faut privilégier les arbres.
Atelier du 15/10/24	Préservation de l'identité paysagère	Les haies doivent être persistantes. C'est rassurant si c'est le développeur qui entretient les haies, pas si c'est l'agriculteur.
Atelier du 15/10/24	Préservation de l'identité paysagère	C'est moche. Il n'y aura pas de vues dégagées sur le paysage avec les haies. Pourquoi polluer ici ?
Atelier du 15/10/24	Préservation de l'identité paysagère	Quels sont les reculs du dispositif par rapport à la route ?
Atelier du 15/10/24	Préservation de l'identité paysagère	Les plantations doivent rester vertes. Les essences doivent être choisies de manière à anticiper le changement climatique.
Atelier du 15/10/24	Préservation de l'identité paysagère	je vois pas pourquoi les panneaux ne respecteraient pas le PLU et le recul
Atelier du 15/10/24	Préservation de la biodiversité, de l'environnement	nous on a la forêt





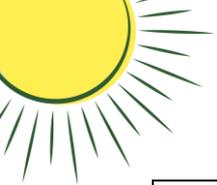
Atelier du 15/10/24	Préservation de la biodiversité, de l'environnement	on a la rivière on ne peut pas approcher de la rivière, avant il y a avait même une fontaine dans laquelle on pouvait se baigner plus jeunes.
Atelier du 15/10/24	Préservation de la biodiversité, de l'environnement	Les parcelles vont être closes, est-ce que l'agriculteur va avoir plus de dégâts à cause du gibier ?
Atelier du 15/10/24	Projet agricole	Les agriculteurs vont vraiment améliorer leur rente ? Que se passe-t-il si on a une perte de rendement ?
Atelier du 15/10/24	Projet agricole	Les exemples des Landes ne sont pas de vrais exemples car pas chez nous. Les cultures doivent être adaptées.
Atelier du 15/10/24	Projet agricole	On est par rendu avec la loi de limitation des intrants. ça parle dur. On souhaite préparer l'avenir, sans avoir à attendre les contraintes. Si les intrants sont interdits ça leur fera un petit revenu mais ça fera pas beaucoup de blé. On n'en est pas encore à mettre de la lavande.
Atelier du 15/10/24	Projet agricole	On a de la législation sur certaines plantes invasives comme les chardons : qui va s'occuper des chardons Marie ? Comment faire avec les adventices ? L'Ambrosie est arrivée par la culture de coriandre.
Atelier du 15/10/24	Projet agricole	Les panneaux changent leur manière de travailler mais que faire en dessous des panneaux photovoltaïques ? qui va faire l'entretien ?
Atelier du 15/10/24	Projet agricole	J'ai une crainte sur les parcelles soient déjà en jachère.
Atelier du 15/10/24	Projet agricole	Cette année j'ai pas trouvé quelqu'un pour prendre la luzerne car c'était trop d'azoté. 32ha. Si c'est trop sec la luzerne s'en sortira.
Atelier du 15/10/24	Projet agricole	C'est dommage que les agriculteurs ne viennent pas à cet atelier. Nous sommes inquiets que le projet ne soit pas abouti par les agriculteurs. Qui entretient les haies ?
Atelier du 15/10/24	Projet agricole	C'est un beau projet. Je suis étonné que les agriculteurs se lancent dans le projet.
Atelier du 15/10/24	Projet agricole	ce ne seront plus des terrains agricoles après le démantèlement si des clôtures et des pistes sont créées. les chemins doivent changer de place régulièrement car crainte de ne pas pouvoir revenir à une vocation agricole à terme.
Atelier du 15/10/24	Projet agricole	des personnes ont des parcelles en jachère, ils vont devoir les recultiver ?





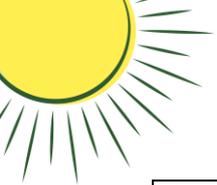
Atelier du 15/10/24	Refus du projet	Je ne suis pas contre mais modérément
Atelier du 15/10/24	Retombées locales	Et pour la commune ?
Atelier du 15/10/24	Retombées locales	Quels moyens on a en mairie ? Il ne faudra pas demander à la mairie d'être le gendarme.
Atelier du 15/10/24	Retombées locales	C'est une belle innovation, le projet doit profiter au plus grand nombre. Il ne faut pas qu'il y ait un dindon. Il faut que quelqu'un ait un bâton pour contrôler les indésirables mais cela ne peut pas être toujours la mairie.
Atelier du 15/10/24	Transition énergétique, réponse aux aléas climatiques	Ce serait plus simple de mettre les panneaux sur les toitures, peut-on étendre le projet sur les toits des maisons ? Il y a beaucoup de projets de hangars avec photovoltaïque en toiture.
Atelier du 22/10/24	Aménagements complémentaires	On peut prévoir plein de choses, des aménagement éventuellement des fruitiers. De l'information pédagogique?
Atelier du 22/10/24	Aménagements complémentaires	Il y a le chemin des pèlerins le long de la haie du fond en contrebas.
Atelier du 22/10/24	Aménagements complémentaires	A Sainte Fauste, il y a un chemin de St Jacques en bon état. De la signalétique ?
Atelier du 22/10/24	Caractéristiques techniques du projet	Où se situent les 200m ?
Atelier du 22/10/24	Caractéristiques techniques du projet	Je voudrais savoir si le panneau va tourner ?
Atelier du 22/10/24	Caractéristiques techniques du projet	Là il y a le piste source uniquement ?
Atelier du 22/10/24	Caractéristiques techniques du projet	Le SDIS on s'interroge sur les 12m demandés car avec 3 camions vont'il intervenir ?
Atelier du 22/10/24	Caractéristiques techniques du projet	Combien de rangées par hectares ?
Atelier du 22/10/24	Caractéristiques techniques du projet	qui est le développeur du projet.
Atelier du 22/10/24	Caractéristiques techniques du projet	Les études sols ont elles été faites ?
Atelier du 22/10/24	Caractéristiques techniques du projet	Cela ne crée pas de lumière la nuit ?
Atelier du 22/10/24	Caractéristiques techniques du projet	Cela se pilote grâce au soleil ? C'est une perte d'énergie de les piloter.
Atelier du 22/10/24	Caractéristiques techniques du projet	Comment ça se passe si il y a une panne ?
Atelier du 22/10/24	Caractéristiques techniques du projet	Au niveau des raccordements à Vouillon, comment ça va se passer ?





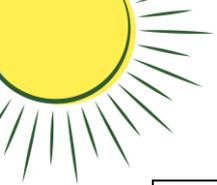
Atelier du 22/10/24	Caractéristiques techniques du projet	Où va l'électricité ensuite ? En Indre on serait saturé avec l'éolien et le photovoltaïque. Si on raccorde à RTE. La ligne va jusque'à Marmande.
Atelier du 22/10/24	Caractéristiques techniques du projet	Les parcelles sont clôturées ?
Atelier du 22/10/24	Caractéristiques techniques du projet	Quelle est la hauteur des panneaux ?
Atelier du 22/10/24	Concertation	La lettre d'information n'a pas été reçue par tous les habitants à Vouillon.
Atelier du 22/10/24	Préservation de l'identité paysagère	Comment masquer le projet avec des haies ?
Atelier du 22/10/24	Préservation de l'identité paysagère	Au niveau du silo il y a un merlon, moi je veux bien.
Atelier du 22/10/24	Préservation de l'identité paysagère	Mon terrain va jusqu'à l'arbre.
Atelier du 22/10/24	Préservation de l'identité paysagère	Quand on amène les gens en randonnée on entre en passant le long de la forêt, par les deux chemins.
Atelier du 22/10/24	Préservation de l'identité paysagère	Quand on voit le nombre d'éolienne on a une lignée de lumières rouges.
Atelier du 22/10/24	Préservation de l'identité paysagère	On est en train de détruire les paysages, c'est ce qui m'affole.
Atelier du 22/10/24	Préservation de l'identité paysagère	Dans un même bosquet on peut prévoir des essences différentes
Atelier du 22/10/24	Préservation de l'identité paysagère	Il ne faut pas que ça gêne la visibilité à proximité du stop.
Atelier du 22/10/24	Préservation de l'identité paysagère	Ma sensibilité c'est qu'on peut voir les panneaux. Il n'y a pas besoin de masquer, une petit haie le long de la route pourquoi pas.
Atelier du 22/10/24	Préservation de l'identité paysagère	La route tourne donc ce serait plus bien que ce soit décalé par rapport à l'axe de la route.
Atelier du 22/10/24	Préservation de l'identité paysagère	Tout ça s'est bien mais pas l'hiver. Il y a le talus, il faut quelque chose qui monte.
Atelier du 22/10/24	Préservation de l'identité paysagère	Il faut reproduire en matière de haie l'existant. La continuité des haies. Et la hauteur.
Atelier du 22/10/24	Préservation de l'identité paysagère	Ces haies doivent être plantées tôt, il faut trouver les mêmes essences que la haie existante.
Atelier du 22/10/24	Préservation de l'identité paysagère	Il faut que ce soit assez tôt et assez dense pour masquer.
Atelier du 22/10/24	Préservation de l'identité paysagère	Par exemple il faut une deuxième ranger même s'il y a des arbres.
Atelier du 22/10/24	Préservation de l'identité paysagère	Attention à la hauteur plantée à la base.





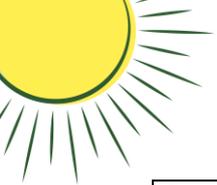
Atelier du 22/10/24	Préservation de l'identité paysagère	de	On connaît un merlon d'un mètre déjà présent à côté de chez moi.
Atelier du 22/10/24	Préservation de l'identité paysagère	de	Sur la route d'Issoudun, avant Villemande, sur une ancienne déchèterie, il y a des merlons avec de la végétation.
Atelier du 22/10/24	Préservation de l'identité paysagère	de	On peut faire les merlons près des clôtures, et ensuite mettre de la végétation ensuite.
Atelier du 22/10/24	Préservation de l'identité paysagère	de	Il va falloir arroser les plantes pour garantir leur pérennité. Il y aura plus de sécheresse à venir. Il faut pouvoir arroser la première année. Le paysagiste qui a en charge la haie
Atelier du 22/10/24	Préservation de l'identité paysagère	de	Les arbres derrière, les petits devant.
Atelier du 22/10/24	Préservation de l'identité paysagère	de	Épine blanche, orme résistant à identifier, les noyers poussent lentement. Érable champêtre. Le genêt pour avoir des couleurs différentes dans la haie. Un mélange. Sureau. Panachage. Pour limiter le risque de maladies et de disparition de toute la haie. (Exemple : buldelia).
Atelier du 22/10/24	Préservation de l'identité paysagère	de	La haie existante peut-elle être prolongée ?
Atelier du 22/10/24	Préservation de l'identité paysagère	de	L'emplacement du poste source en fond de parcelle semble plus pertinent. Ça modifie le travail de l'agriculteur mais il ne peut pas tout gagner. Il vaut mieux fonder le poste source dans la lisière du bois qu'en bord de route.
Atelier du 22/10/24	Préservation de l'identité paysagère	de	Des haies de la fosse aux loups jusqu'à la chaussée de César, parallèlement aux éoliennes.
Atelier du 22/10/24	Préservation de la biodiversité, de l'environnement	de	Il faut clôturer mais permettre aux animaux de passer.
Atelier du 22/10/24	Préservation de la biodiversité, de l'environnement	de	Des haies qui accueillent les oiseaux et petits animaux plutôt que de la cueillette.
Atelier du 22/10/24	Préservation de la biodiversité, de l'environnement	de	Il faudrait plutôt de la haie qui peut nourrir les oiseaux, pour améliorer la biodiversité. Pour préserver le monde animal.
Atelier du 22/10/24	Préservation de la biodiversité, de l'environnement	de	Il y a du passage du gibier sur Sainte Fauste : sangliers, chevreuils... en raison de la proximité de la rivière.





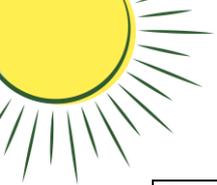
Atelier du 22/10/24	Projet agricole	Je trouve intéressant l'idée de cultiver sous les panneaux mais j'ai du mal à comprendre car le projet est d'abord agricole, puis énergétique. À mon sens le projet est d'abord énergétique puis agricole.
Atelier du 22/10/24	Projet agricole	Comment il peut y avoir une transition ? Le sol sera toujours le même.
Atelier du 22/10/24	Projet agricole	J'ai entendu que cela doit se faire sur les terres les plus ingrates
Evaluation de la concertation du 05/11/24	Préservation de la biodiversité, de l'environnement	Il faut respecter les animaux et la nature
Evaluation de la concertation du 05/11/24	Préservation de la biodiversité, de l'environnement	Permettre de conserver l'environnement et de conserver l'agriculture
Evaluation de la concertation du 05/11/24	Projet agricole	Surface prise en compte dans le bail ? Si on veut retrouver les champs du départ, que fait-on des clôtures et des haies ?
Evaluation de la concertation du 05/11/24	Transition énergétique, réponse aux aléas climatiques	On végétalise les toits et on met des panneaux dans les champs : aucune logique !
Fiche évaluation du 5/11/24	Préservation de la biodiversité, de l'environnement	Il faut respecter les animaux et la nature
Fiche évaluation du 5/11/24	Préservation de la biodiversité, de l'environnement	Permettre de conserver l'environnement et de conserver l'agriculture
Fiche évaluation du 5/11/24	Projet agricole	Surface prise en compte dans le bail ? Si on veut retrouver les champs du départ, que fait-on des clôtures et des haies ?
Fiche évaluation du 5/11/24	Transition énergétique, réponse aux aléas climatiques	On végétalise les toits et on met des panneaux dans les champs : aucune logique !
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Caractéristiques techniques du projet	Je ne me sens pas concerné. Je m'interroge sur le placement des panneaux sur le terrain.
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Caractéristiques techniques du projet	Attention : zone de sablière inondable
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Caractéristiques techniques du projet	projet écologique bien pensé+ encourager le progrès + collaboration
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Caractéristiques techniques du projet	Meilleur projet qu'un projet éolien
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Caractéristiques techniques du projet	Préfère les panneaux sur bâtiment





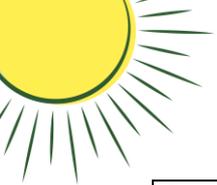
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Caractéristiques techniques du projet	Connaît une personne qui a déjà un dispositif de panneaux photovoltaïques dans son champ (ferme solaire)
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Caractéristiques techniques du projet	Inquiétude quant à la capacité de recyclage du dispositif
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Caractéristiques techniques du projet	Mieux que les éoliennes. Ça fait pas de bruit comme les éoliennes présentes à côté de ma maison.
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Caractéristiques techniques du projet	Inquiétude sur le recyclage et le risque de pollution
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Caractéristiques techniques du projet	Souhaite connaître où ça se trouve
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Caractéristiques techniques du projet	Connaît bien les panneaux sur hangar
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Caractéristiques techniques du projet	C'est pour quand le projet ?
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Caractéristiques techniques du projet	Contact privilégié avec Engie et la société de maintenance des éoliennes et ça fonctionne bien
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Caractéristiques techniques du projet	Question sur le calendrier de la procédure et sur l'entretien des panneaux (poussières etc)
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Caractéristiques techniques du projet	Distance par rapport aux éoliennes : 200 m en recul minimum
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Caractéristiques techniques du projet	Sens d'orientation des panneaux favorables par rapport à son exploitation
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Caractéristiques techniques du projet	Pas dérangé par les éoliennes
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Caractéristiques techniques du projet	Quand pourrons-nous voir les plans avant d'avoir le permis ?
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Caractéristiques techniques du projet	« Ça fait penser aux parkings avec ombrières »
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Caractéristiques techniques du projet	Question sur la chauffe lié à la présence des panneaux
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Caractéristiques techniques du projet	A un ami qui a une parcelle en photo voltaïque
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Concertation	« C'est bien de faire du porte à porte car j'aurai jeté le papier »
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Concertation	Nom du collectif CAVT36 pas compréhensible
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Concertation	Était au conseil municipal du 25/09 de Vouillon : débat
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Concertation	On ne m'a pas demandé mon avis pour les éoliennes et cela ne m'a pas plu car la présence d'éoliennes me gêne.





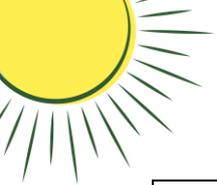
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Concertation	« Au fil de la Théols » le nom du projet n'est pas adapté (sens protection alors que le projet dénature le paysage)
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Concertation	Ne se sent pas concerné car pas de vue directe sur la parcelle
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Préservation de l'identité paysagère	Il faut préserver l'identité du paysage
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Préservation de l'identité paysagère	Je voudrais savoir si sa zone est touchée par le projet, je trouve cela dommage pour le paysage.
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Préservation de l'identité paysagère	Il faut respecter le paysage
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Préservation de l'identité paysagère	L'impact paysager ne me dérange pas
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Préservation de l'identité paysagère	C'est important de préserver l'identité du paysage
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Préservation de l'identité paysagère	insertion paysagère
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Préservation de l'identité paysagère	Préserver l'identité du paysage avec matériaux mats sur les panneaux (éviter le côté brillant reflet du soleil)
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Préservation de l'identité paysagère	Meilleur que les éoliennes pour l'insertion dans le paysage
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Préservation de l'identité paysagère	Pb des vues sur le paysage (ma maison a des vues directes sur la parcelle)
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Préservation de l'identité paysagère	Crainte des co-visibilités. Contre les clôtures.
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Préservation de l'identité paysagère	Crainte en matière d'insertion paysagère
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Préservation de l'identité paysagère	Crainte des vues sur le projet
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Préservation de l'identité paysagère	Faire évoluer l'identité du territoire
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Préservation de l'identité paysagère	Pb de dénaturation du paysage
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Préservation de l'identité paysagère	Rappel du vote du conseil municipal (membre du conseil municipal) : pas de co-visibilité
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Préservation de l'identité paysagère	Crainte des co-visibilités. Contre les clôtures.
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Préservation de l'identité paysagère	Crainte de vues dans le paysage
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Préservation de l'identité paysagère	En Belgique ils plantent des arbres ou un talus qui reste vert : talus plantés pour masquer





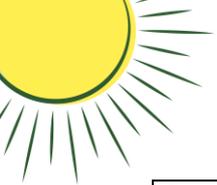
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Préservation de l'identité paysagère	Masquer le dispositif avec des haies (ma maison a une vue sur la parcelle)
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Préservation de l'identité paysagère	Crainte effet de masse visuellement
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Préservation de l'identité paysagère	Moins d'impact visuel que les éoliennes
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Préservation de l'identité paysagère	Bcp de projets autour de chez moi
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Préservation de l'identité paysagère	Haie nécessite de l'entretien. Crainte que cela ne soit pas entretenu. Et que les haies plantées soient trop basses au départ. Exemple cité de haie plantée à Vouillon.
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Préservation de l'identité paysagère	Penser à arroser les végétaux des haies car aléas climatiques
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Préservation de la biodiversité, de l'environnement	C'est important de garder le côté nature
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Préservation de la biodiversité, de l'environnement	Préservation des passages animaux et crainte de dégradation ailleurs car présence de clôtures qui modifient les déplacements
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Préservation de la biodiversité, de l'environnement	Le plus important c'est la terre et l'eau.
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Préservation de la biodiversité, de l'environnement	À clôturer crainte par rapport aux trajectoires de migration. Surpopulation ailleurs des animaux.
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Préservation de la biodiversité, de l'environnement	Crainte qu'avec les clôtures on gêne les animaux. On doit laisser les abords sauvages pour préserver la biodiversité.
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Préservation de la biodiversité, de l'environnement	Secteur très calme en termes d'ambiance sonore
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Projet agricole	Je le trouve pas très beau mais c'est bien s'il y a possibilité de cultiver. Je n'aime pas l'éolien. Je suis favorable à ce que le processus soit transparent.
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Projet agricole	Il faut éviter que ça empêche l'activité agricole, le projet doit être une collaboration
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Projet agricole	C'est bien de conserver les terres agricoles.
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Projet agricole	maintenir une activité agricole sur le territoire





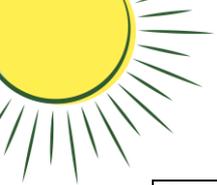
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Projet agricole	maintenir une activité agricole sur le territoire + participer à la transition énergétique
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Projet agricole	ne veut pas s'opposer aux agriculteurs
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Projet agricole	Gaspillage de terres agricoles
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Projet agricole	Territoire intéressant pour l'agriculture.
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Projet agricole	Une autre forme en agriculture possible
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Projet agricole	Adapté au territoire si le projet est fait proprement
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Projet agricole	A du sens par la diversification
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Projet agricole	Peut permettre aux agriculture de faire évoluer les cultures
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Projet agricole	Crainte accès à la terre pour les suivants si les surfaces agricoles sont déjà réduites
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Projet agricole	Pas contre le projet ; crainte sur les parcelles voisines soient achetées par les agriculteurs qui ont choisi le projet
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Projet agricole	On a besoin des agriculteurs.
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Projet agricole	Le projet est adapté car ce sont des grandes parcelles qui sont mises à contribution
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Projet agricole	Pas adapté car doute sur les cultures. A du sens dans les secteurs où les sols ne sont pas adaptés.
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Projet agricole	Crainte du gaspillage de surface agricole avec ce système
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Projet agricole	La terre n'est pas de bonne qualité il faut diversifier les cultures mais pas facile de trouver
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Projet agricole	Crainte que les zones plantées ne soient pas réellement cultivées
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Projet agricole	Crainte que les agriculteurs ne puissent pas exploiter
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Projet agricole	Réduire les surfaces de l'agriculture
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Projet agricole	Le territoire possède des terres exploitables
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Projet agricole	Crainte du masque ombre portée des panneaux





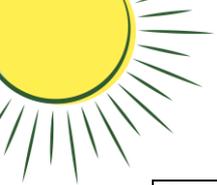
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Projet agricole	Bien de garder une culture agricole sous les panneaux
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Projet agricole	Problématique pour la transmission : des jeunes cherchent à acheter sans accéder aux parcelles. Compétition pour s'agrandir à tout prix.
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Projet agricole	Question sur les revenus des agriculteurs
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Projet agricole	Crainte que les agriculteurs ne fassent plus d'agriculture. Que l'agriculture disparaisse. Et Comment nourrir la population ?
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Projet agricole	Question sur les cultures qui seront mises en oeuvre
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Projet agricole	Intéressant pour plusieurs agriculteurs
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Projet agricole	Agriculteurs pas tous du même avis
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Projet agricole	Le type de culture est assez réduit dans la région par rapport à la nature et la qualité des sols.
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Projet agricole	Si pas d'agriculture le paysage va se transformer donc favorable au maintien d'une culture sous les panneaux
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Projet agricole	Crainte présence de haies qui ont des racines et ombres portées et qui limitent le rendement. Crainte dans l'entretien des haies.
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Refus du projet	Je ne veux pas d'éolienne
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Refus du projet	Je ne veux pas d'éoliennes. Je ne me sens pas légitime de parler à la place des agriculteurs
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Refus du projet	À saint léger zone d'étude sur son pré sur lequel il souhaite rester tranquille
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Refus du projet	A déjà eu une proposition pour sa parcelle mais n'était pas favorable
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Refus du projet	Préfère les panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Refus du projet	Comprend pas qu'on fasse encore un investissement dans les panneaux solaires
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Refus du projet	Raser plutôt la forêt et y installer des panneaux solaires plutôt que prendre sur des surfaces agricoles
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Retombées locales	On veut que ça rapporte aux riverains
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Retombées locales	Il faudrait pouvoir profiter de l'électricité





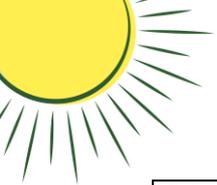
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Retombées locales	Il faudrait pouvoir profiter des bénéfices énergétiques, dans le paysage ça va pas être si important. Il faudrait en parler avec le conseil et le rencontrer de nouveau pour le financement.
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Retombées locales	Il faut trouver d'autres alternatives, comme le circuit court.
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Retombées locales	crainte de dévaloriser la maison + le paysage manière de faire compte
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Retombées locales	Services supplémentaires dans la commune
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Retombées locales	Diminuer les impôts
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Retombées locales	Intérêt si retour sur investissement pour les agriculteurs et habitants de la commune
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Retombées locales	Diminution des impôts
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Retombées locales	Doute sur l'impact sur le développement économique du territoire et la création d'emplois
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Retombées locales	Déçu de ne pas avoir de retour sur ma facture une fois les éoliennes installées.
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Retombées locales	Déjà des éoliennes dans le secteur donc perte de valeur de la maison , peur de perdre encore de la valeur
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Retombées locales	Serait intéressé pour acheter moins cher l'électricité
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Transition énergétique, réponse aux aléas climatiques	Il faut penser aux générations futures et trouver une alternative aux éoliennes
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Transition énergétique, réponse aux aléas climatiques	Je comprends le besoin de lutter contre les aléas et mieux s'adapter aux changements climatiques et le fait de devoir participer à la transition énergétique
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Transition énergétique, réponse aux aléas climatiques	C'est bien de participer à la transition énergétique du territoire mais je ne veux pas d'éoliennes
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Transition énergétique, réponse aux aléas climatiques	participer à la transition énergétique du territoire
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Transition énergétique, réponse aux aléas climatiques	aime le circuit court + ne veut pas s'opposer aux agriculteurs + participer à la transition énergétique





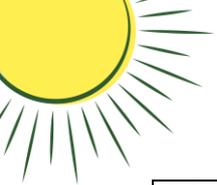
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Transition énergétique, réponse aux aléas climatiques	Projet qui a du sens
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Transition énergétique, réponse aux aléas climatiques	On sait produire d'autres énergies
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Transition énergétique, réponse aux aléas climatiques	D'autres moyens de faire de l'énergie que les éoliennes
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Transition énergétique, réponse aux aléas climatiques	Comprend le besoin de s'adapter face aux aléas climatiques.
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Transition énergétique, réponse aux aléas climatiques	Projet qui a du sens
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Transition énergétique, réponse aux aléas climatiques	Adapté face aux aléas climatiques
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Transition énergétique, réponse aux aléas climatiques	Les panneaux devraient être obligatoires sur toutes les constructions
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Transition énergétique, réponse aux aléas climatiques	Technologie plus efficace que les éoliennes
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Transition énergétique, réponse aux aléas climatiques	Conscient que la France pousse à développer des énergies renouvelables pour produire de l'électricité (amendes si la France ne produit pas de photo voltaïque)
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Transition énergétique, réponse aux aléas climatiques	Conscience de la nécessité de diversifier l'électricité
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Transition énergétique, réponse aux aléas climatiques	Ne crée pas de pollution contrairement aux centrales nucléaires donc un plus
Porte-à-porte du 26 au 28/09/24	Transition énergétique, réponse aux aléas climatiques	Une centrale fonctionne tout le temps et une éolienne prend plus de moyens financiers. Le projet est meilleur.
Réunion de restitution du 05/11/24	Caractéristiques techniques du projet	Quelle est la distance entre la haie et le premier panneau ? J'habite juste après l'antenne téléphonique.





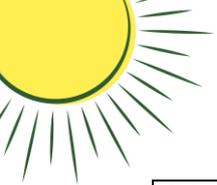
Réunion de restitution du 05/11/24	Caractéristiques techniques du projet	Vous avez fixé une zone d'implantation. Est-ce que cette zone peut s'agrandir puisque les permis ne sont pas déposés ?
Réunion de restitution du 05/11/24	Caractéristiques techniques du projet	Y a-t-il des nuisances sonores lors de la mobilité des panneaux ?
Réunion de restitution du 05/11/24	Caractéristiques techniques du projet	Le vent a-t-il un impact en termes de nuisances sonores ?
Réunion de restitution du 05/11/24	Caractéristiques techniques du projet	Et en termes de rayonnement magnétique ou électromagnétique s'agissant du transport de l'électricité ?
Réunion de restitution du 05/11/24	Caractéristiques techniques du projet	Mes parents ont un hangar couvert de panneaux, juste à côté de leur habitation, il n'y a pas de nuisances sonores.
Réunion de restitution du 05/11/24	Caractéristiques techniques du projet	J'en ai échangé avec la CIRCO pour les ovins, ils aiment accéder au dessous, car la chaleur est moins élevée en cas de forte chaleur. Les moutons aiment avoir un matériau pour se frotter. C'est plus bénéfique pour les moutons. Les éleveurs constatent que cela crée un abri.
Réunion de restitution du 05/11/24	Caractéristiques techniques du projet	Vous avez parlé d'un contrat de maintenance et de fourniture pendant 40 ans ? Vu l'évolution importante de la technologie, est-ce que le projet sera modifié si les progrès le permettent ?
Réunion de restitution du 05/11/24	Caractéristiques techniques du projet	Si les panneaux évoluent, comment sera la communication avec les habitants, les communes, et avec les agriculteurs ?
Réunion de restitution du 05/11/24	Caractéristiques techniques du projet	La haie plantée sera-t-elle coupée une fois l'installation démantelée ?
Réunion de restitution du 05/11/24	Caractéristiques techniques du projet	Il y a une phase de travaux dans le planning : combien de temps faut-il ?
Réunion de restitution du 05/11/24	Caractéristiques techniques du projet	Y a-t-il du béton pour les clôtures ?
Réunion de restitution du 05/11/24	Préservation de l'identité paysagère	Vous n'avez pas montré les études d'insertion paysagères évoquées. Est-ce qu'une étude avec la paysagiste a été faite dans le hameau des Genêts ?
Réunion de restitution du 05/11/24	Projet agricole	Qu'est-ce qu'on fait des 75m de recul de la clôture en tant qu'agriculteurs le long de la route départementale ? Ce seront des parcelles qui risquent de finir en friche ou en jachère?
Réunion de restitution du 05/11/24	Retombées locales	L'idée de faire bénéficier les habitants d'une électricité moins chère serait une bonne idée. La commune pourrait s'en occuper ?





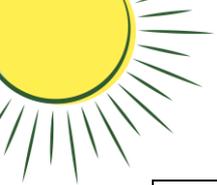
Réunion de restitution du 05/11/24	Retombées locales	On peut baisser les taux d'imposition de la population pour compenser, grâce aux recettes générées.
Réunion de restitution du 05/11/24	Retombées locales	Certaines communes ont des taux plus faibles que d'autres.
Réunion de restitution du 05/11/24	Retombées locales	Il faudrait que cela puisse bénéficier aux habitants.
Réunion de restitution du 05/11/24	Retombées locales	Quand on parle de la réduction du prix de l'électricité, est-ce que cela marche vraiment ?
Réunion de restitution du 05/11/24	Retombées locales	Baisser le prix de l'électricité avec toutes les difficultés que cela représente est finalement moins intéressant que baisser les taux d'imposition.
Réunion publique du 30/09/24	Caractéristiques techniques du projet	Par rapport à la chaleur, les jours de grosse chaleur, est-ce que ça va rayonner encore plus avec la présence de panneaux ? Est-ce que ça va dégager de la chaleur (panneaux sont très foncés)
Réunion publique du 30/09/24	Caractéristiques techniques du projet	Est-ce la même société qui provisionnera le démantèlement ? Une autre société prend-elle le relais si changement ?
Réunion publique du 30/09/24	Préservation de l'identité paysagère	Y'a-t-il des distances de prévu par rapport aux habitations ? C'est quand même une pollution visuelle. C'est quand même relativement haut. Même avec des plantations cela peut se voir. C'est une priorité. Le matin en ouvrant ma fenêtre j'ai pas envie d'avoir ma vue sur les panneaux. Sinon on va habiter en ville et on a vu sur le béton. On a fait le choix d'habiter à la campagne pour la vue, pas pour voir du béton. Au niveau des villes il pourrait y avoir des panneaux ce qui serait plus adapté. Par exemple sur les parkings.
Réunion publique du 30/09/24	Préservation de l'identité paysagère	Pour avoir déjà vécu cette expérience avec GLHD, ils ont toujours été à l'écoute des propositions faites par les riverains. Dès le début du projet je leur ai conseillé de retirer des parcelles du projet. Des reculs supplémentaires ont été faits. Ils ont été invités à recueillir les avis pour des haies arbustives. Peut-être plus facile par rapport aux habitations. Tout le monde n'était pas d'accord. Exemple du hameau des Places. Je me suis protégé au niveau de mon habitation avec une haie. Les panneaux sur trackers sont moins hauts.





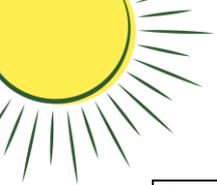
Réunion publique du 30/09/24	Projet agricole	Est-ce qu'un agriculteur peut faire ce type d'installation sur des terres qu'il a en fermage ? Cela change le statut du bail ? Le propriétaire a-t-il son mot à dire ?
Réunion publique du 30/09/24	Projet agricole	Et pour ceux qui ont un bail rural à long terme ? On n'a pas le droit de faire de la sous-location ? La parcelle est sortie du bail rural à long terme pour signer des baux emphytéotique. Les avantages fiscaux à 25 ans ne courent plus ?
Réunion publique du 30/09/24	Projet agricole	Dans 40 ans quand le système sera au bout. Si l'agriculteur veut vendre sa parcelle, quelle sera sa valeur avec l'installation dessus ? Les jeunes agriculteurs aujourd'hui ont déjà des difficultés.
Réunion publique du 30/09/24	Retombées locales	J'entends qu'il y a eu d'autres projets ailleurs, y a-t-il un impact sur les habitations environnant au niveau des prix de l'immobilier ? Beaucoup de gens qui viennent en campagne, il ne faut pas de coqs... Cela fait partie des critères que les gens regardent. Je connais les enjeux car j'habite une exploitation agricole. La personne lambda : le choix de l'agriculteur ne sera pas son problème.
Site internet du 24/08/24 au 04/11/24	Caractéristiques techniques du projet	Je ne trouve pas, ds le flyer que vous avez bien voulu déposer dans ma boîte aux lettres (6 rte de Villechaud), d'indication relative à la surface de panneaux solaires déployée (j'imagine que c'est le cœur du projet ?), si j'ai bien compris le petit plan présent dans dépliant, dans le champ en face de la façade sud de ma maison.
Site internet du 24/08/24 au 04/11/24	Caractéristiques techniques du projet	Veillez trouver ci-joint le vœu du Conseil Municipal de Sainte-Fauste en date du 17 octobre 2024, quant à l'implantation du poste de transformation HTB du projet « Au Fil de la Théols ».
Stand du 05/10/24	Caractéristiques techniques du projet	Comment est le bilan carbone du dispositif ? « si les panneaux viennent de Chine, la pollution n'est pas chez nous mais il y a quand même pollution ». Et le recyclage ?
Stand du 05/10/24	Préservation de l'identité paysagère	Il est nécessaire de traiter les vues en particulier depuis La route de Brives et le chemin le long de la rivière (voir gommettes n°1 et 2). Il s'agit d'une boucle de promenade
Stand du 05/10/24	Préservation de l'identité paysagère	On a un périmètre de protection des Monuments Historiques, il est nécessaire de rencontrer l'ABF. On





		ne peut pas rentrer le bémol dans l'église car il est trop grand. Il faut voir les visibilités.
Stand du 05/10/24	Préservation de l'identité paysagère	Quelles sont les incidences de l'existence du périmètre de protection des Monuments Historiques autour du bémol de l'église ?
Stand du 05/10/24	Préservation de l'identité paysagère	« c'est un beau projet » « Il n'y a pas d'impact sonore ou visuel » « de l'éolien on en a beaucoup trop »
Stand du 05/10/24	Préservation de l'identité paysagère	« Il faut reconstituer les haies comme avant » pour le paysage et la biodiversité
Stand du 05/10/24	Projet agricole	Comprend le besoin des agriculteurs dans la diversification de leurs revenus face aux aléas climatiques
Stand du 05/10/24	Projet agricole	Quelles seront les types de cultures qui seront faites par les agriculteurs sur ces parcelles ? Y aura-t-il du bio ? La jachère sera-t-elle possible sur ces parcelles ?
Stand du 05/10/24	Projet agricole	Quels traitements pour les cultures ? « on doit délivrer de l'eau de qualité »
Stand du 05/10/24	Retombées locales	« Ce qui peut être déroutant c'est que c'est un projet économique pour les agriculteurs et que c'est aussi les riverains qui vont voir leur cadre de vie changer » « ce qui serait bien ce serait de profiter de l'électricité » « il y a aussi des retombées financières pour les communes »
Stand du 05/10/24	Retombées locales	« Peut-on bénéficier de l'électricité produite ici en tant qu'habitant ? »
Stand du 19/10/24	Caractéristiques techniques du projet	Quel est le coût du projet ? Qu'est-ce que cela comprend ?
Stand du 19/10/24	Caractéristiques techniques du projet	Pourquoi le projet n'a-t-il pas été proposé dès le départ à l'ensemble des propriétaires fonciers des territoires concernés ?
Stand du 19/10/24	Caractéristiques techniques du projet	Quel est le coût à l'hectare du projet ? Et quels sont les revenus moyens à l'hectare pour l'agriculteur ?
Stand du 19/10/24	Préservation de l'identité paysagère	Il y a des habitations situées à l'Est de la zone d'étude, pour lesquelles la plantation de haies doit être étudiée.
Stand du 19/10/24	Projet agricole	Au niveau des périmètres de captage d'eau potable, comme il y a obligation de cultiver, comment vont faire les agriculteurs qui par ailleurs ont une interdiction de traiter ?





Stand du 19/10/24	Retombées locales	La question n'est pas de savoir si on a besoin de plus d'énergie, c'est surtout qu'on ne va plus pouvoir la payer. Il y a des ménages qui sont en grande précarité et qui ont décidé de renoncer à se chauffer par exemple. Je comprends le besoin pour l'industrie néanmoins.
Stand du 19/10/24	Retombées locales	Les impôts fonciers pourraient être baissés par la commune, d'autant du montant de la recette générée par le versement de la taxe liée à la présence du dispositif sur le territoire.
Stand du 19/10/24	Retombées locales	Pourquoi ne pas avoir mis la ferme, propriété de la commune de Meunet-planches ? Les revenus auraient ainsi pu revenir directement aux habitants.
Stand du 19/10/24	Retombées locales	Comment le projet peut-il permettre de réduire les factures d'électricité des habitants ?



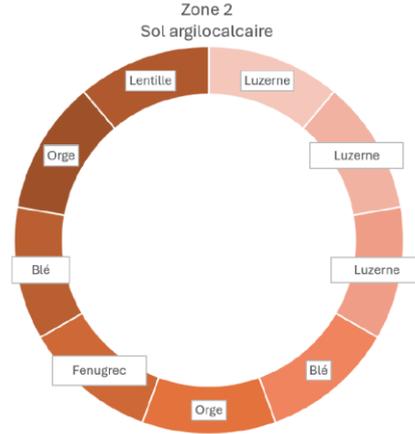
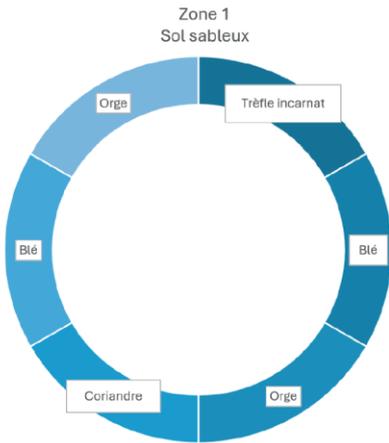


U - CARTE PARTICIPATIVE DES ZONES D'ETUDE

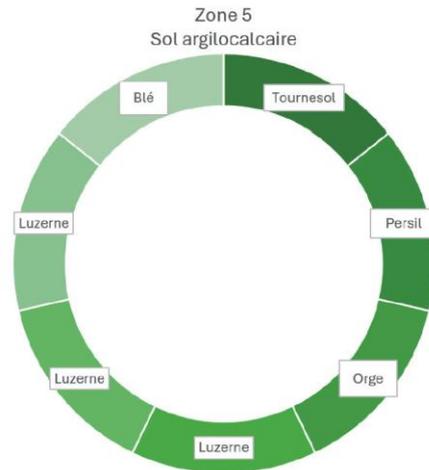
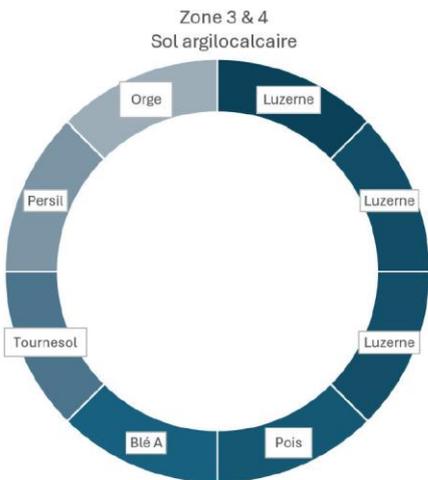




projet agricole



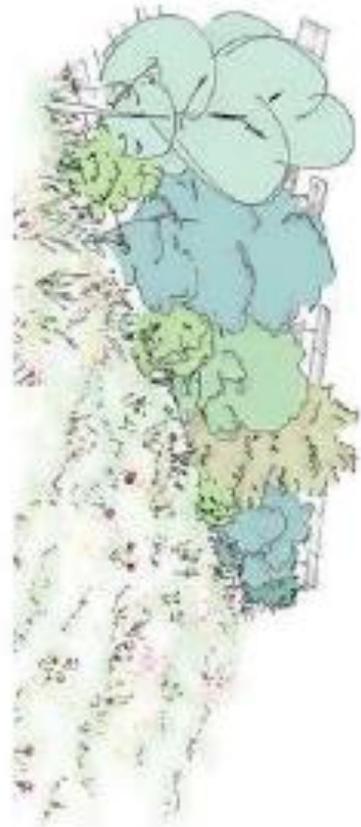
projet agricole





Haie de 3 m

e – Semi-ouverture et vues filtrées



Haie de 5 – 6 m

1 – Fermeture et opaque



Dossier pour concevoir multi/haie

Continuité Haie existante







Commune
 Brives Condé Meunet-Plances Sainte Fauste Vouillon

Lien avec le projet
 Riverain Habitant de la commune Agriculteur Autre :

Thème
 Paysage Biodiversité Projet agricole Dialogue riverains Autre :

Contribution, question ou remarque

.....

Je reconnais cette plante	NOM COMMUN	NOM SCIENTIFIQUE	HAUTEUR ADULTE
<input type="checkbox"/>	Ajonc d'Europe	Ulex europaeus	2 m
<input type="checkbox"/>	Amélanchier commun	Amelanchier ovalis	5 m
<input type="checkbox"/>	Cornouiller sanguin	Cornus sanguinea	2 m
<input type="checkbox"/>	Eglantier	Rosa canina	3 m
<input type="checkbox"/>	Fusain d'Europe	Evonymus europaeus	2,50 m
<input type="checkbox"/>	Houx commun	Ilex aquifolium	8 m
<input type="checkbox"/>	Neprun purgatif	Rhamnus cathartica	6 m
<input type="checkbox"/>	Noisetier commun	Corylus Avellana	3 m
<input type="checkbox"/>	Pommier sauvage	Malus sylvestris	6 m
<input type="checkbox"/>	Prunellier	Prunus spinosa	3,50 m
<input type="checkbox"/>	Rosier des champs	Rosa arvensis	0,75 m
<input type="checkbox"/>	Troène vulgaire	Ligustrum vulgare	2,50 m
<input type="checkbox"/>	Viorne lantane	Viburnum lantana	3 m
<input type="checkbox"/>	Viorne obier	Viburnum opulus	2m
<input type="checkbox"/>	Cytisus scoparius	Genêt à balai	1,5m
<input type="checkbox"/>	Alisier torminal	Sorbus torminalis	10 m
<input type="checkbox"/>	Aulne glutineux	Alnus glutinosa	10 m
<input type="checkbox"/>	Saule cendré	Salix cinerea	5 m
<input type="checkbox"/>	Saule Marsault	Salix x caprea	5 m
<input type="checkbox"/>	Merisier	Prunus avium	10 m





Au fil de la Théols

Merci de remettre de ce livret à la fin de l'atelier-visit

Concertation Préalable Volontaire



Livret de l'atelier-visit du 8 octobre 2024 à Meunet-Planches

Zone d'étude



Paysage

Biodiversité

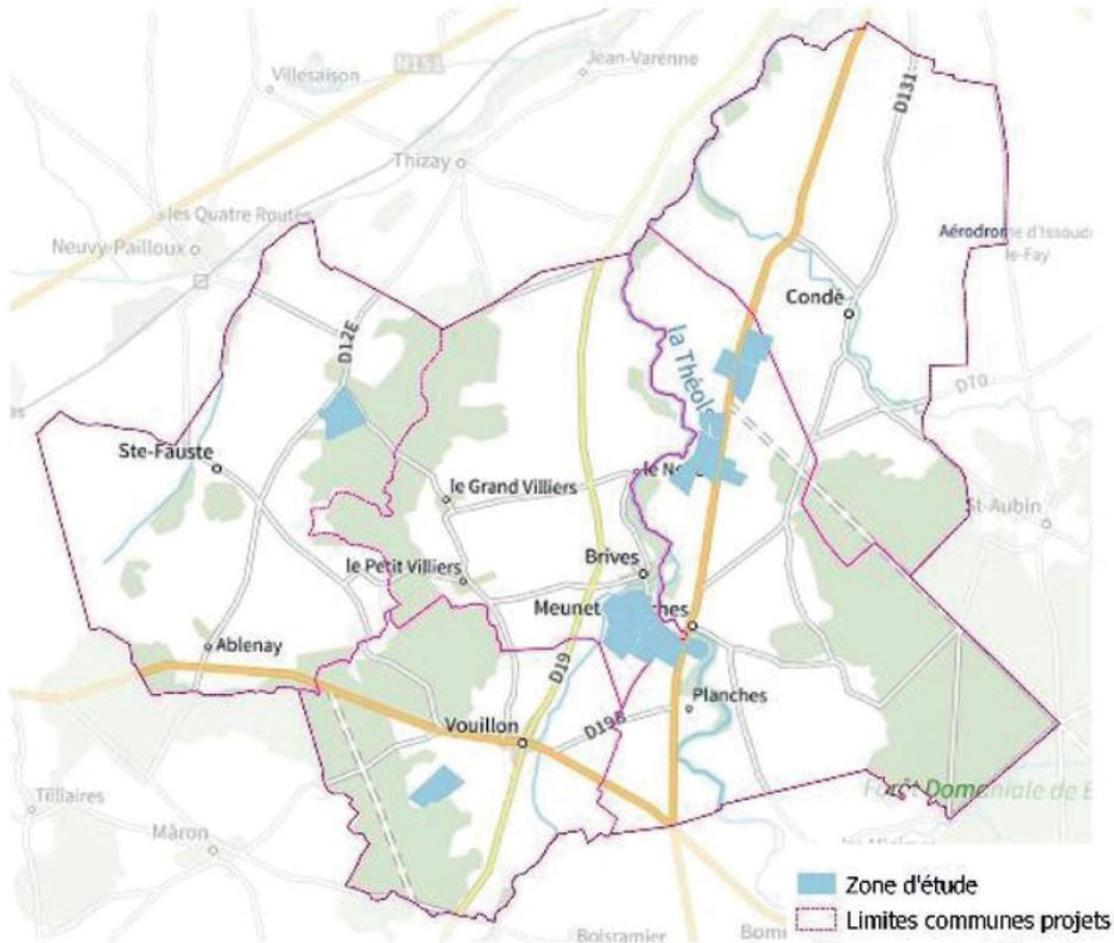
Usages





Au fil de la Théols

	<p>Zone d'étude projet de ferme agrivoltaïque Au fil de la Théols</p>	<p>0 1 2 km ↑ Source : IGN 2024, Ministère de la culture 2024 Réalisation : Christopher COSMUS</p>
---	---	--





Synthèse du projet

Le collectif d'agriculteurs



Un collectif de 10 agriculteurs sur 9 exploitations



Des contraintes de plus en plus fortes
Deux forages sur Brives



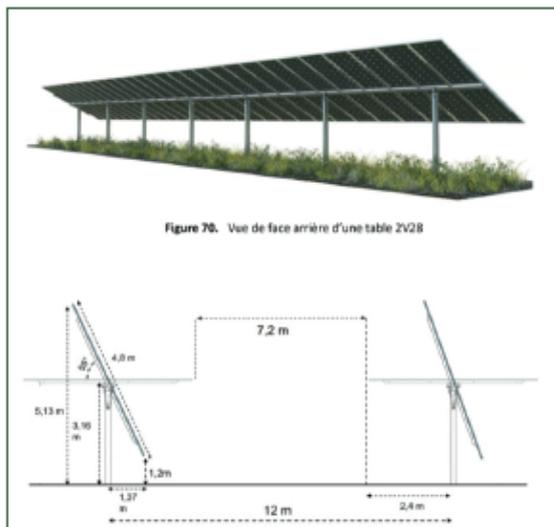
Synergie
Maintient agricole
Cultures pérennes



Au fil de la Théols

Les objectifs

- > Engager une transformation agricole résiliente
- > Capacité d'investir et de se transformer
- > Soutenir la transmission et l'installation des jeunes
- > Apporter un filet de sécurité



Chiffres clé

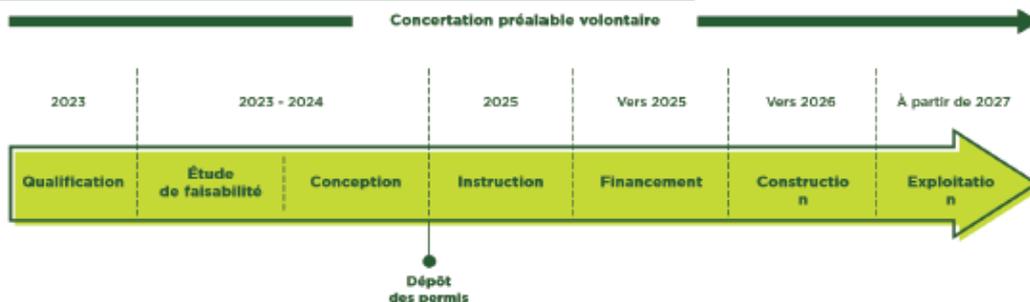
220 ha de zone d'étude

4 projets agricoles

160 MWc de puissance installée,
soit 200 GWh/an de production

40% Max de TOS
(taux d'occupation au sol des
panneaux)

Calendrier prévisionnel





LES RENDEZ-VOUS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE DU PROJET AGRIVOLTAÏQUE

« Au Fil de la Théols »



1 RÉUNION D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION

Le 30 septembre 2024 à 18H30
Mairie de Meunet-Planches

2 STANDS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION

- Le 5 octobre de 10h à 13h sur la place de la mairie de Brives
- Le 19 octobre de 10h à 13h en mairie de Meunet-Planches

3 ATELIERS-VISITES*

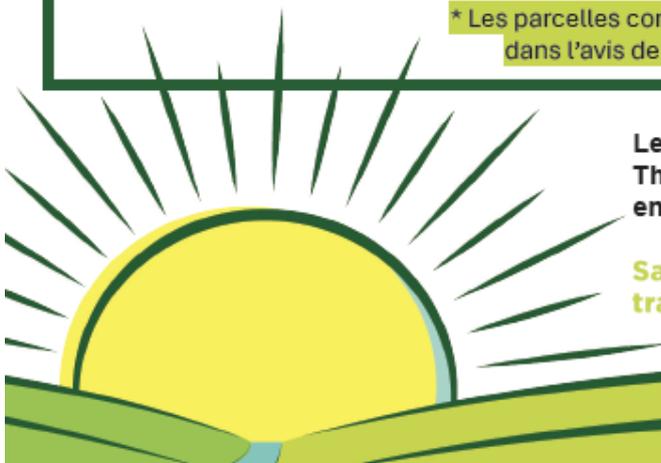
- Le 08/10 à partir de 17h00, départ de la mairie de Meunet-Planches
- Le 15/10 à partir de 17h00, départ du château d'eau de Brives
- Le 22/10 à partir de 17h00, départ de la mairie de Vouillon

1 RÉUNION DE RESTITUTION DES ENSEIGNEMENTS

Le 5 novembre à 18h30
à la mairie de Meunet-Planches



* Les parcelles concernées par les ateliers-visites sont détaillées dans l'avis de concertation et la lettre d'information n°1



Les agriculteurs du Collectif Agri Voltaïque Théolois vous attendent nombreux pour enrichir le projet selon vos sensibilités.

Saisissez-vous de ces rencontres en transmettant toutes vos idées !

www.aufildelatheols.fr





Evaluation de la concertation

1. Après cette concertation êtes-vous plus à l'aise avec le concept d'agrivoltaïsme ? Oui Non

2. Comment jugez-vous votre niveau de connaissance du projet « Au fil de la Théols » après cette réunion ?

Qualité de l'information (pertinence et fiabilité) 1 2 3 4 5

Quantité d'information (diversité et accessibilité) 1 2 3 4 5

3. Connaissez vous les caractéristiques agricoles des parcelles concernées ? Oui Non

4. Considérant les enjeux le projet vous paraît-il adapté à votre territoire ? Oui Non

Pourquoi ?

5. Avez-vous de nouvelles remarques ou question à nous partager ?

6. Souhaitez-vous être recontacté par l'équipe projet ? Oui Non

Par quel moyen ?
 indiquez votre email ou téléphone [redacted]

Evaluation de la concertation

1. Après cette concertation êtes-vous plus à l'aise avec le concept d'agrivoltaïsme ? Oui Non

2. Comment jugez-vous votre niveau de connaissance du projet « Au fil de la Théols » après cette réunion ?

Qualité de l'information (pertinence et fiabilité) 1 2 3 4 5

Quantité d'information (diversité et accessibilité) 1 2 3 4 5

3. Connaissez vous les caractéristiques agricoles des parcelles concernées ? Oui Non

4. Considérant les enjeux le projet vous paraît-il adapté à votre territoire ? Oui Non

Pourquoi ?

5. Avez-vous de nouvelles remarques ou question à nous partager ?

6. Souhaitez-vous être recontacté par l'équipe projet ? Oui Non

Par quel moyen ?
 indiquez votre email ou téléphone [redacted]





Evaluation de la concertation

- Après cette concertation êtes-vous plus à l'aise avec le concept d'agrivoltaïsme ? Oui Non
- Comment jugez-vous votre niveau de connaissance du projet « Au fil de la Théols » après cette réunion ?

Qualité de l'information (pertinence et fiabilité)	1	2	3	4	5
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Quantité d'information (diversité et accessibilité)	1	2	3	4	5
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
- Connaissez vous les caractéristiques agricoles des parcelles concernées ? Oui Non
- Considérant les enjeux le projet vous paraît-il adapté à votre territoire ? Oui Non
 Pourquoi ? BENEFICIAIRE !!
- Avez-vous de nouvelles remarques ou question à nous partager ?
IL FAUT RESPECTER LES ANIMAUX ET NATURE
- Souhaitez-vous être recontacté par l'équipe projet ? Oui Non
 Par quel moyen ? [redacted]
 indiquez votre email ou téléphone [redacted]



Evaluation de la concertation

- Après cette concertation êtes-vous plus à l'aise avec le concept d'agrivoltaïsme ? Oui Non
- Comment jugez-vous votre niveau de connaissance du projet « Au fil de la Théols » après cette réunion ?

Qualité de l'information (pertinence et fiabilité)	1	2	3	4	5
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Quantité d'information (diversité et accessibilité)	1	2	3	4	5
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Connaissez vous les caractéristiques agricoles des parcelles concernées ? Oui Non
- Considérant les enjeux le projet vous paraît-il adapté à votre territoire ? Oui Non
 Pourquoi ?
- Avez-vous de nouvelles remarques ou question à nous partager ?
j'ai posé mes questions -
- Souhaitez-vous être recontacté par l'équipe projet ? Oui Non
 Par quel moyen ? [redacted]
 indiquez votre email ou téléphone [redacted]





Evaluation de la concertation

1. Après cette concertation êtes-vous plus à l'aise avec le concept d'agrivoltaïsme ? Oui Non

2. Comment jugez-vous votre niveau de connaissance du projet « Au fil de la Théols » après cette réunion ?

Qualité de l'information (pertinence et fiabilité) 1 2 3 4 5

Quantité d'information (diversité et accessibilité) 1 2 3 4 5

3. Connaissez vous les caractéristiques agricoles des parcelles concernées ? Oui Non

4. Considérant les enjeux le projet vous paraît-il adapté à votre territoire ? Oui Non

Pourquoi ? *caplage*

5. Avez-vous de nouvelles remarques ou question à nous partager ?
Surface prise en compte dans le bail ?
Si on veut récupérer la charge de départ que fait-on des charges ?

6. Souhaitez-vous être recontacté par l'équipe projet ? Oui Non

Par quel moyen ?
 indiquez votre email
 ou téléphone



Evaluation de la concertation

1. Après cette concertation êtes-vous plus à l'aise avec le concept d'agrivoltaïsme ? Oui Non

2. Comment jugez-vous votre niveau de connaissance du projet « Au fil de la Théols » après cette réunion ?

Qualité de l'information (pertinence et fiabilité) 1 2 3 4 5

Quantité d'information (diversité et accessibilité) 1 2 3 4 5

3. Connaissez vous les caractéristiques agricoles des parcelles concernées ? Oui Non

4. Considérant les enjeux le projet vous paraît-il adapté à votre territoire ? Oui Non

Pourquoi ?

5. Avez-vous de nouvelles remarques ou question à nous partager ?

6. Souhaitez-vous être recontacté par l'équipe projet ? Oui Non

Par quel moyen ?
 indiquez votre email
 ou téléphone





Evaluation de la concertation

1. Après cette concertation êtes-vous plus à l'aise avec le concept d'agrivoltaïsme ? Oui Non

2. Comment jugez-vous votre niveau de connaissance du projet « Au fil de la Théols » après cette réunion ?

Qualité de l'information (pertinence et fiabilité) 1 2 3 4 5

Quantité d'information (diversité et accessibilité) 1 2 3 4 5

Toute étude sérieuse pose les points + et - or ici la note a été prise de ne poser que le +

3. Connaissiez vous les caractéristiques agricoles des parcelles concernées ? Oui Non

4. Considérant les enjeux le projet vous paraît-il adapté à votre territoire ? Oui Non

Pourquoi ? *Les parcelles ont des rendements corrects et pour celles concernées par les nappes phréatiques l'agripv reste en soit fit adaptée*

5. Avez-vous de nouvelles remarques ou question à nous partager ?
on végétalise les talus et on met des panneaux dans les champs = aucune logique !

6. Souhaitez-vous être recontacté par l'équipe projet ? Oui Non

Par quel moyen ?
 indiquez votre email
 ou téléphone

Evaluation de la concertation

1. Après cette concertation êtes-vous plus à l'aise avec le concept d'agrivoltaïsme ? Oui Non

2. Comment jugez-vous votre niveau de connaissance du projet « Au fil de la Théols » après cette réunion ?

Qualité de l'information (pertinence et fiabilité) 1 2 3 4 5

Quantité d'information (diversité et accessibilité) 1 2 3 4 5

3. Connaissiez vous les caractéristiques agricoles des parcelles concernées ? Oui Non

4. Considérant les enjeux le projet vous paraît-il adapté à votre territoire ? Oui Non

Pourquoi ? *Maintien de l'agriculture, créateur d'emplois*

5. Avez-vous de nouvelles remarques ou question à nous partager ?
Aucune

6. Souhaitez-vous être recontacté par l'équipe projet ? Oui Non

Par quel moyen ?
 indiquez votre email
 ou téléphone





Evaluation de la concertation

1. Après cette concertation êtes-vous plus à l'aise avec le concept d'agrivoltaïsme ? Oui Non

2. Comment jugez-vous votre niveau de connaissance du projet « Au fil de la Théols » après cette réunion ?

Qualité de l'information (pertinence et fiabilité) 1 2 3 4 5

Quantité d'information (diversité et accessibilité) 1 2 3 4 5

3. Connaissez vous les caractéristiques agricoles des parcelles concernées ? Oui Non

4. Considérant les enjeux le projet vous paraît-il adapté à votre territoire ? Oui Non

Pourquoi ?

5. Avez-vous de nouvelles remarques ou question à nous partager ?

6. Souhaitez-vous être recontacté par l'équipe projet ? Oui Non

Par quel moyen ?
 indiquez votre email
 ou téléphone



Evaluation de la concertation

1. Après cette concertation êtes-vous plus à l'aise avec le concept d'agrivoltaïsme ? Oui Non

2. Comment jugez-vous votre niveau de connaissance du projet « Au fil de la Théols » après cette réunion ?

Qualité de l'information (pertinence et fiabilité) 1 2 3 4 5

Quantité d'information (diversité et accessibilité) 1 2 3 4 5

3. Connaissez vous les caractéristiques agricoles des parcelles concernées ? Oui Non

4. Considérant les enjeux le projet vous paraît-il adapté à votre territoire ? Oui Non

Pourquoi ?

5. Avez-vous de nouvelles remarques ou question à nous partager ?

6. Souhaitez-vous être recontacté par l'équipe projet ? Oui Non

Par quel moyen ?
 indiquez votre email
 ou téléphone





Evaluation de la concertation

1. Après cette concertation êtes-vous plus à l'aise avec le concept d'agrivoltaïsme ? Oui Non

2. Comment jugez-vous votre niveau de connaissance du projet « Au fil de la Théols » après cette réunion ?

Qualité de l'information (pertinence et fiabilité) 1 2 3 4 5

Quantité d'information (diversité et accessibilité) 1 2 3 4 5

3. Connaissez-vous les caractéristiques agricoles des parcelles concernées ? Oui Non

4. Considérant les enjeux le projet vous paraît-il adapté à votre territoire ? Oui Non
 Pourquoi ? *Captage positif*

5. Avez-vous de nouvelles remarques ou question à nous partager ?

6. Souhaitez-vous être recontacté par l'équipe projet ? Oui Non
 Par quel moyen ?
 indiquez votre email
 ou téléphone

Evaluation de la concertation

1. Après cette concertation êtes-vous plus à l'aise avec le concept d'agrivoltaïsme ? Oui Non

2. Comment jugez-vous votre niveau de connaissance du projet « Au fil de la Théols » après cette réunion ?

Qualité de l'information (pertinence et fiabilité) 1 2 3 4 5

Quantité d'information (diversité et accessibilité) 1 2 3 4 5

3. Connaissez-vous les caractéristiques agricoles des parcelles concernées ? Oui Non

4. Considérant les enjeux le projet vous paraît-il adapté à votre territoire ? Oui Non
 Pourquoi ? *Pisena l'édicule, les appareils pour lesquels nous sommes venus à la campagne, sont défectueux*

5. Avez-vous de nouvelles remarques ou question à nous partager ?

6. Souhaitez-vous être recontacté par l'équipe projet ? Oui Non
 Par quel moyen ?
 indiquez votre email
 ou téléphone





Evaluation de la concertation

1. Après cette concertation êtes-vous plus à l'aise avec le concept d'agrivoltaïsme ? Oui Non

2. Comment jugez-vous votre niveau de connaissance du projet « Au fil de la Théols » après cette réunion ?

Qualité de l'information (pertinence et fiabilité) 1 2 3 4 5

Quantité d'information (diversité et accessibilité) 1 2 3 4 5

3. Connaissez-vous les caractéristiques agricoles des parcelles concernées ? Oui Non

4. Considérant les enjeux le projet vous paraît-il adapté à votre territoire ? Oui Non

Pourquoi ?

5. Avez-vous de nouvelles remarques ou question à nous partager ?

6. Souhaitez-vous être recontacté par l'équipe projet ? Oui Non

Par quel moyen ?
 indiquez votre email
 ou téléphone



Evaluation de la concertation

1. Après cette concertation êtes-vous plus à l'aise avec le concept d'agrivoltaïsme ? Oui Non

2. Comment jugez-vous votre niveau de connaissance du projet « Au fil de la Théols » après cette réunion ?

Qualité de l'information (pertinence et fiabilité) 1 2 3 4 5

Quantité d'information (diversité et accessibilité) 1 2 3 4 5

3. Connaissez-vous les caractéristiques agricoles des parcelles concernées ? Oui Non

4. Considérant les enjeux le projet vous paraît-il adapté à votre territoire ? Oui Non

Pourquoi ?

5. Avez-vous de nouvelles remarques ou question à nous partager ?

6. Souhaitez-vous être recontacté par l'équipe projet ? Oui Non

Par quel moyen ?
 indiquez votre email
 ou téléphone





Evaluation de la concertation

1. Après cette concertation êtes-vous plus à l'aise avec le concept d'agrivoltaïsme ? Oui Non

2. Comment jugez-vous votre niveau de connaissance du projet « Au fil de la Théols » après cette réunion ?

Qualité de l'information (pertinence et fiabilité) 1 2 3 4 5

Quantité d'information (diversité et accessibilité) 1 2 3 4 5

3. Connaissez vous les caractéristiques agricoles des parcelles concernées ? Oui Non

4. Considérant les enjeux le projet vous paraît-il adapté à votre territoire ? Oui Non

Pourquoi ?

5. Avez-vous de nouvelles remarques ou question à nous partager ?

6. Souhaitez-vous être recontacté par l'équipe projet ? Oui Non

Par quel moyen ?
 indiquez votre email

ou téléphone



Evaluation de la concertation

1. Après cette concertation êtes-vous plus à l'aise avec le concept d'agrivoltaïsme ? Oui Non

2. Comment jugez-vous votre niveau de connaissance du projet « Au fil de la Théols » après cette réunion ?

Qualité de l'information (pertinence et fiabilité) 1 2 3 4 5

Quantité d'information (diversité et accessibilité) 1 2 3 4 5

3. Connaissez vous les caractéristiques agricoles des parcelles concernées ? Oui Non

4. Considérant les enjeux le projet vous paraît-il adapté à votre territoire ? Oui Non

Pourquoi ?

5. Avez-vous de nouvelles remarques ou question à nous partager ?

6. Souhaitez-vous être recontacté par l'équipe projet ? Oui Non

Par quel moyen ?
 indiquez votre email

ou téléphone





Evaluation de la concertation

1. Après cette concertation êtes-vous plus à l'aise avec le concept d'agrivoltaïsme ? Oui Non

2. Comment jugez-vous votre niveau de connaissance du projet « Au fil de la Théols » après cette réunion ?

Qualité de l'information (pertinence et fiabilité) 1 2 3 4 5

Quantité d'information (diversité et accessibilité) 1 2 3 4 5

3. Connaissez-vous les caractéristiques agricoles des parcelles concernées ? Oui Non

4. Considérant les enjeux le projet vous paraît-il adapté à votre territoire ? Oui Non

Pourquoi ? *En considérant les problématiques agricoles*

5. Avez-vous de nouvelles remarques ou question à nous partager ?

.....

6. Souhaitez-vous être recontacté par l'équipe projet ? Oui Non

Par quel moyen ?
 indiquez votre email
 ou téléphone



Evaluation de la concertation

1. Après cette concertation êtes-vous plus à l'aise avec le concept d'agrivoltaïsme ? Oui Non

2. Comment jugez-vous votre niveau de connaissance du projet « Au fil de la Théols » après cette réunion ?

Qualité de l'information (pertinence et fiabilité) 1 2 3 4 5

Quantité d'information (diversité et accessibilité) 1 2 3 4 5

3. Connaissez-vous les caractéristiques agricoles des parcelles concernées ? Oui Non

4. Considérant les enjeux le projet vous paraît-il adapté à votre territoire ? Oui Non

Pourquoi ? *Parcelles de conservation d'aménagement et de conservation d'agriculteurs*

5. Avez-vous de nouvelles remarques ou question à nous partager ?

.....

6. Souhaitez-vous être recontacté par l'équipe projet ? Oui Non

Par quel moyen ?
 indiquez votre email
 ou téléphone





Evaluation de la concertation

1. Après cette concertation êtes-vous plus à l'aise avec le concept d'agrivoltaïsme ? Oui Non

2. Comment jugez-vous votre niveau de connaissance du projet « Au fil de la Théols » après cette réunion ?

Qualité de l'information (pertinence et fiabilité) 1 2 3 4 5

Quantité d'information (diversité et accessibilité) 1 2 3 4 5

3. Connaissez vous les caractéristiques agricoles des parcelles concernées ? Oui Non

4. Considérant les enjeux le projet vous paraît-il adapté à votre territoire ? Oui Non

Pourquoi ? *Permettre à nos Agriculteurs de travailler différemment et profiter de la concertation à l'aise de leur parcelle.*

5. Avez-vous de nouvelles remarques ou question à nous partager ?

.....
.....

6. Souhaitez-vous être recontacté par l'équipe projet ?

Oui Non

Par quel moyen ?
indiquez votre email
ou téléphone

.....
.....





RENCONTRE AVEC UN COUPLE HABITANT LE BOURG DE BRIVES **Le 5 novembre 2024 sur la commune de Brives**

Date et heure : 5 novembre 2024, de 15h00 à 16h00

Lieu : Domicile du couple BD.

Animateurs : Christopher Cosmus, Rachel Griggs et Nicolas Khorsi (GLHD)

Participants : Mme BD., son mari, et un employé municipal (participation spontanée)



En résumé

Dans le cadre du dispositif de concertation préalable volontaire autour du projet agrivoltaïque « Au fil de la Théols », une rencontre a été organisée le 5 novembre 2024 avec Mme BD. et son époux, riverains du bourg de Brives, en présence d'un employé municipal. Cette rencontre visait à recueillir leurs attentes en matière d'insertion paysagère, à mieux comprendre leur sensibilité vis-à-vis du projet et à échanger sur les synergies possibles avec les usages locaux. Les échanges se sont déroulés dans une atmosphère constructive et attentive. Le couple a exprimé un soutien conditionnel au projet, tout en partageant plusieurs propositions concrètes pour valoriser le territoire.

Le déroulé de la rencontre

L'équipe composée de représentants de GLHD (Christopher Cosmus, Rachel Griggs, Nicolas Khorsi) a débuté la rencontre par une présentation synthétique du projet agrivoltaïque et de la démarche de concertation engagée. Un temps a été consacré à l'écoute des attentes spécifiques des riverains et à l'identification de pistes d'aménagement susceptibles d'accompagner au mieux l'intégration du projet dans son environnement naturel et paysager.

Les principaux points abordés

Insertion paysagère et mesures locales

Le couple BD. a exprimé une grande attention portée à la qualité des aménagements végétaux. Ils ont précisé leur préférence pour éviter la plantation de pommiers ou d'autres fruitiers, afin de limiter l'attraction des grands animaux sauvages tels que les sangliers, chevreuils ou cerfs.

Une annonce importante a été faite lors de cette rencontre : le retrait des panneaux photovoltaïques sur une partie de la parcelle la plus proche de leur domicile. Cette décision a été particulièrement bien accueillie et a rassuré les riverains.

Sensibilité à la ressource en eau

Très attachés au patrimoine naturel local, les riverains ont souligné l'importance du Liennet, rivière à truites, ainsi que des sources environnantes, notamment celle située près de la Maison de l'Eau. Ils ont proposé à la municipalité d'installer une échelle millimétrée pour mesurer les hauteurs d'eau, afin de suivre plus précisément l'évolution du niveau des cours d'eau.

Pour eux, la préservation de ces éléments naturels est essentielle, tant pour leur valeur écologique que pour leur importance patrimoniale et paysagère.

Observations sur l'aménagement du territoire





Les riverains ont partagé plusieurs observations sur les aménagements existants et les points d'attention à prendre en compte :

- Les peupliers situés en bord de rivière représentent aujourd'hui un risque, notamment en cas de chute sur la voirie, les ponts ou les lignes électriques. Ils souhaitent toutefois que cette exploitation soit maintenue, sous réserve d'une gestion attentive.
- Ils ont identifié des points de vigilance en matière de patrimoine et de co-visibilité :

Le château à l'entrée de Meunet-Planches, le camp romain sous les parcelles proches du Château d'Eau (relié à la voie de César) et le chemin d'accès pompier reliant le Château d'Eau à la Maison de l'Eau.

Propositions d'aménagement formulées

Le couple BD. a proposé plusieurs pistes d'aménagement permettant de valoriser le cadre de vie et de renforcer l'attractivité locale :

- Installer une **table d'orientation** à l'aire de repos de Meunet-Planches.
- Réhabiliter une **passerelle historique** pour permettre aux vélos et aux piétons de franchir le cours d'eau.
- Créer une **voûte de noyers** le long du chemin menant à la Maison de l'Eau, pour offrir un cheminement ombragé et agréable.
- Planter une **allée de charmes**, en complément d'autres espèces locales comme les chênes, tilleuls ou noyers, afin de structurer l'horizon visible depuis le chemin de la Maison de l'Eau.
- Développer des **boucles de promenade**, au départ de l'ancien pont, avec un circuit autour des peupliers ou via le Château d'Eau.
- Réduire la **vitesse automobile** à proximité immédiate du projet pour favoriser la sécurité de la faune locale.

Suggestions complémentaires

En complément, les riverains ont formulé plusieurs suggestions d'actions en faveur du cadre de vie et du patrimoine naturel :

- Nettoyer et aménager une **zone de baignade et de rencontre** autour de la source située sur la commune de Brives.
- Installer un **panneau en bois cartographiant les chemins communaux**, avec la perspective de connecter ces cheminements vers le site du « Bois des Senteurs ». Ils évoquent également la possibilité d'une collaboration avec la SAFER pour la cartographie fine et la préservation des chemins existants.

Conclusion

En conclusion de la rencontre, Mme Bernadette BD. a exprimé son soutien conditionnel au projet en déclarant : « Je ne vais pas bloquer les paysans du coin dans leur projet, seulement si les retombées peuvent être partagées au plus grand nombre, c'est mieux. ». L'équipe de GLHD remercie chaleureusement Mme et M. BD. pour leur accueil, la richesse de leurs échanges et la qualité de leurs propositions, qui viendront nourrir la réflexion sur les mesures d'insertion paysagère et les aménagements du territoire associés au projet agrivoltaïque « Au fil de la Théols ».

LA RENCONTRE AVEC LES RIVERAINS DU HAMEAU « SAINT-LEGER » Le 5 novembre 2024 sur la commune de Meunet-Planches

Date et heure : 5 novembre 2024, de 16h15 à 17h45

Lieu : Domicile de Mme et M. O.

Animateurs GLHD : Christopher Cosmus, Rachel Griggs, Nicolas Khorsi

Participants : Mme et M. O.

En résumé





La rencontre avec les habitants du hameau « Saint-Léger » a permis de recueillir des retours francs et argumentés sur l'insertion paysagère du projet agrivoltaïque « Au fil de la Théols » et ses impacts potentiels sur la qualité de vie locale. Si le principe du projet agrivoltaïque n'est pas remis en cause, l'impact visuel et la forte densité d'implantation autour du hameau ont suscité des inquiétudes. Les échanges ont été riches, avec une volonté d'écoute mutuelle et une attention portée aux propositions formulées par les riverains. Les remarques et suggestions exprimées seront prises en compte dans les ajustements du projet.

Le déroulé

Lors de cette rencontre d'information et d'échanges, les représentants de GLHD ont rappelé les grandes lignes du projet agrivoltaïque, son cadre réglementaire, ainsi que les démarches de concertation préalable engagées. Une présentation succincte des caractéristiques techniques et des principes d'insertion paysagère a été faite, suivie d'un temps d'écoute des attentes, préoccupations et propositions des riverains.

Les sujets abordés

Les discussions ont permis d'aborder plusieurs thématiques majeures :

- **L'usage agricole des parcelles** : Mme O. s'inquiète de la vocation agricole après l'installation, rappelant que historiquement, les terres sableuses non rentables étaient reboisées plutôt que cultivées.
- **La perception du projet agricole** : Mme O. exprime son opposition aux subventions agricoles et regrette l'absence d'une réelle ambition de conversion en agriculture biologique dans le projet.
- **L'impact paysager** : Le couple estime que le hameau de Saint-Léger, reconnu pour la qualité de son patrimoine naturel et bâti, risque d'être dégradé par la visibilité du projet. Ils s'inquiètent également de la densité importante des îlots photovoltaïques autour du hameau (95 hectares sur 220 hectares au total).
- **La circulation de la faune** : Des interrogations ont été émises sur les clôtures. GLHD a détaillé les dispositifs prévus pour assurer des passages pour la petite faune et maintenir la circulation du grand gibier.
- **Les nuisances sonores et visuelles** : Des craintes ont été exprimées sur les nuisances pendant la phase de travaux (notamment le battage des pieux). GLHD a rappelé que les nuisances seraient limitées dans le temps et que l'entretien des panneaux n'occasionne aucune nuisance sonore ni pollution environnementale.
- **La demande d'adaptation** : Mme O. a exprimé son souhait de voir la parcelle de 6+3 hectares, visible depuis leur maison, retirée du projet. À défaut, une demande de plantation d'arbres à croissance rapide est formulée, même si elle estime que cela ne suffira pas totalement à masquer l'installation.

Des riverains supplémentaires ont été identifiés pour de prochains échanges.

Les recommandations

Plusieurs propositions concrètes ont été émises par Mme et M. O. :

- **Plantations paysagères** : Plantation rapide de haies et d'alignements d'arbres (charmes, noyers, tilleuls...) pour créer un véritable masque végétal & plantation anticipée pour permettre un effet protecteur dès la construction du projet.
- **Coulées de faune** : Aménagement de couloirs de passage pour préserver les déplacements de la faune sauvage locale.
- **Communication et suivi** : Exigence d'une communication claire, régulière et accessible aux riverains.
- **Prise en compte de l'activité locale** : Attention portée à l'impact visuel sur la Maison de Charlotte, établissement de chambres d'hôtes du secteur.





- **Engagement environnemental** : Attente d'un changement progressif des pratiques agricoles vers des modèles plus durables et limitant les intrants chimiques.

Les points de vigilance

- L'impact visuel depuis les habitations constitue une préoccupation majeure : Mme O. affirme que « dès lors qu'on voit le projet depuis une habitation, ce n'est pas adapté ».
- Une forte attente est formulée quant à la protection du cadre de vie et du patrimoine paysager local.
- La vigilance est aussi portée sur la protection des ressources en eau et la préservation de la biodiversité dans les futurs aménagements.

En conclusion

Les échanges ont été nourris et exigeants, traduisant une forte sensibilité aux enjeux environnementaux, paysagers et agricoles. Si le couple O. n'est pas opposé au principe du projet agrivoltaïque, ils conditionnent leur acceptation à une stricte limitation des impacts visuels et une attention accrue à l'insertion dans le territoire.

GLHD s'est engagé à étudier les propositions formulées et à travailler à des solutions adaptées, en cohérence avec l'esprit du projet et le respect du cadre de vie des riverains. Le dialogue se poursuivra avec l'ensemble des habitants concernés.





COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 26 NOVEMBRE 2024
Rencontre avec les habitants du hameau « Les Loges », commune de Vouillon

Date et heure : 26 novembre 2024, de 18h à 20h

Lieu : Domicile de Mme A. (et son mari)

Animateurs : Christopher Cosmus et Nicolas Khorsi (GLHD) & Mathilde Martin (Paysagiste)

Participants : 8 habitants représentant 5 foyers



En résumé

La réunion avec les habitants du hameau « Les Loges » a permis de confirmer l'accueil favorable au projet agrivoltaïque et aux transitions qu'il propose. Aucun participant n'a remis en cause ses bien-fondés, mais l'enjeu de la covisibilité des panneaux solaires a été identifié comme la principale préoccupation. L'ambiance des échanges a été constructive, marquée par une écoute mutuelle et des retours positifs sur la transparence et la qualité de la démarche de concertation. Les habitants ont exprimé leur satisfaction d'avoir pu mieux comprendre le projet et ses mesures d'intégration paysagère. Les propositions et remarques des riverains ont été notées, et la maîtrise d'ouvrage s'engage à travailler à leur concrétisation pour répondre au mieux aux attentes exprimées.

Le déroulé

Lors de cette réunion d'information et d'échanges, les membres GLHD, accompagnés d'une paysagiste, ont présenté les grandes lignes du projet agrivoltaïque, tout en insistant sur la vision participative et la démarche de concertation engagée. Ils ont rappelé les étapes déjà franchies, notamment la concertation préalable qui s'est terminée le 5 novembre 2024, et ont détaillé le calendrier de développement à venir. Les échanges ont permis de revenir sur les caractéristiques techniques du projet, les résultats des études réalisées, ainsi que les retombées économiques et environnementales attendues pour le territoire.

Les sujets abordés

Les discussions ont abordé plusieurs sujets, notamment la transition agricole et les cultures prévues sur les parcelles concernées. Les participants ont exprimé des interrogations sur le choix des espèces comme le persil ou la luzerne, ainsi que sur l'impact potentiel du projet sur le calendrier agricole des exploitations voisines. D'un point de vue technique, des précisions ont été apportées concernant l'emplacement, l'orientation et la hauteur des panneaux solaires, ainsi que les distances de recul prévues et les mesures de protection incendie. Les habitants ont également demandé des garanties sur l'absence d'effets de réverbération, tant pour les humains que pour les animaux. La question de l'utilisation de l'énergie produite a également suscité de l'intérêt, notamment sur la consommation locale et la manière dont les retombées fiscales bénéficieront au territoire.





Les recommandations

En matière de préservation paysagère, les riverains ont souligné l'importance de garantir un masquage visuel efficace des panneaux tout au long de l'année, indépendamment des cultures saisonnières. Certains points de vue sensibles, comme celui depuis la propriété de Mme A., ont été identifiés. Bien que la topographie de son domicile facilite l'intégration visuelle des panneaux, un traitement paysager soigné a été demandé pour minimiser l'impact résiduel.

Plusieurs propositions ont émergé au cours de la discussion. Les habitants ont insisté sur la nécessité de planter des haies hautes, de préférence à 3,50 m, pour assurer un masquage optimal des panneaux. Ils ont également suggéré d'implanter ces haies sur les points topographiques les plus élevés et d'anticiper les plantations afin qu'elles soient pleinement opérationnelles dès la mise en service du projet. Des propositions d'adaptation des essences végétales aux conditions locales, notamment aux vents, ont été faites pour garantir la durabilité des aménagements paysagers.

Les points de vigilance

La question des changements dans le calendrier agricole a également été soulevée, avec une demande pour des solutions permanentes et fiables, telles que des haies ou des talus, pour compenser l'effet limité des masques naturels en été. Concernant les projections numériques utilisées pour évaluer la covisibilité, quelques participants ont exprimé des réserves sur leur précision, mais les visuels pédagogiques présentés ont globalement rassuré sur le faible enjeu visuel global.

En conclusion

Les échanges ont été constructifs et appréciés pour leur transparence. Les participants ont reconnu la pertinence du projet dans le contexte des transitions agricoles et énergétiques actuelles, même si la covisibilité des panneaux reste une préoccupation majeure.

GLHD s'est engagé à étudier les propositions formulées par les riverains et à intégrer des solutions concrètes dans la mesure du possible. Une attention particulière sera portée à l'intégration paysagère, en particulier pour les propriétés les moins éloignées comme celle de Mme A..

Le dialogue avec les riverains sera maintenu tout au long du processus pour assurer une co-construction du projet, respectueuse du territoire et de ses habitants.

